La spatialité des camps informels de réfugiés syriens au Liban : territoires distincts aux multiples assemblages

Mémoire

William McNicoll

Maîtrise en sciences géographiques - avec mémoire
Maître en sciences géographiques (M. Sc. géogr.)

Québec, Canada

© William McNicoll, 2021

La spatialité des camps informels de réfugiés syriens au Liban

Territoires distincts aux multiples assemblages

Mémoire

William McNicoll

Sous la direction de :

Danièle Bélanger, directrice de recherche
Lama Kabbanji, codirectrice de recherche

Résumé

À la suite de l'éclatement du conflit syrien en 2011, plusieurs millions de personnes ont trouvé refuge en Turquie, au Liban et en Jordanie. Au total, ces trois pays limitrophes à la Syrie accueillent en 2020 plus de 5,5 millions de réfugiés. Parmi eux, le Liban se distingue par sa gestion ambiguë d'environ 1,5 million de Syriens établis sur son territoire. Bien qu'aucune politique de mise en camp n'ait été mise en place par le gouvernement libanais, plus de 20% des réfugiés syriens se sont établis dans de nombreux camps informels sur des terres privées, les autres étant majoritairement disséminés dans les villes du pays. Les résidents de ces camps informels sont sujets à une très grande précarité en raison de plusieurs facteurs, notamment l'absence de statut migratoire chez une majorité de réfugiés. État non-signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le Liban offre une protection légale très limitée aux réfugiés syriens qui sont ainsi poussés vers l'illégalité et l'informalité. Les camps représentent donc des espaces d'attente et d'exclusion, où se déploient à la fois exploitation, intervention humanitaire, surveillance étatique et résilience. La présente recherche a pour objectif d'analyser l'espace du camp dans le but d'exposer les structures de gouvernance informelles ainsi que les assemblages formés par différents acteurs impliqués dans la gestion des camps. De plus, la recherche s'intéresse au déploiement de l'aide humanitaire dans ces espaces privés où l'accès et l'intervention doivent souvent être négociés.

L'analyse se base sur un terrain ethnographique qui s'est déroulé au Liban au printemps 2019. Au total, ce sont 26 entretiens qualitatifs qui furent réalisés auprès de différents acteurs évoluant à l'échelle du camp (travailleurs humanitaires, responsables de camp et réfugiés). Le terrain inclut également la visite de huit camps informels dans les régions de la Bekaa et d'Akkar. Les résultats montrent que plusieurs variations existent en ce qui concerne les structures de gouvernance des camps et les acteurs impliqués dans leur gestion, ces variations étant rendues possibles en raison du contexte privé et informel dans lequel les camps évoluent. Les dynamiques de pouvoir inhérentes à ces assemblages variables d'acteurs et d'organisations structurent l'espace du camp, la vie de ses résidents et les activités qui s'y déroulent. Les camps sont donc des territoires distincts et co-construits, où la capacité d'action d'un acteur résulte de la place qu'il peut se négocier à l'intérieur de cet assemblage.

Abstract

Following the outbreak of the Syrian civil war in 2011, several million people have found shelter in Turkey, Lebanon and Jordan. These three neighbouring countries were hosting in 2020 more than 5,5 million Syrian refugees. Among them, Lebanon stands out for its ambiguous management of around 1,5 million Syrians settled on its territory. Despite that no camp policy was implemented by the Lebanese government, more than 20% of Syrian refugees are established in numerous informal settlements located on private lands, the others being scattered in the country's cities. People living in these informal settlements are subject to great precariousness due to several factors, including the lack of official status among a majority of refugees. Non-signatory state of the 1951 Convention Relating to the Status of Refugees, Lebanon offers a very limited legal protection to Syrian refugees, who are subsequently pushed towards illegality and informality. The camps therefore represent spaces of expectation and exclusion, where exploitation, humanitarian intervention, state surveillance and resilience take place. The main objective of this research is to analyse the space of the camp in order to expose the informal governance structures as well as the assemblages formed by different actors involved in the management of the camps. In addition, this research is interested in the deployment of humanitarian aid in these private spaces where access and intervention often have to be negotiated.

The analysis is based on an ethnographic fieldwork that took place in Lebanon during the 2019 spring. In total, 26 qualitative interviews were carried out with various actors operating at the camp scale (humanitarian workers, camps managers and refugees). The fieldwork also includes the visit of eight camps in the Bekaa and Akkar regions. Results show that many variations exist concerning the governance structures of the camps and the actors involved in their management due to the private and informal context in which the camps operate. The power dynamics inherent in these variable assemblages of actors and organizations structure the camp space, the lives of its residents and the practices that take place there. The camps are therefore distinct and co-constructed territories, where an actor's capacity of action depends on the place he can negotiate within this assemblage.

Table des matières

Résumé ii
Abstract iii
Table des matières iv
Liste des figures, tableaux, illustrations vii
Liste des abréviations, sigles, acronymes ix
Remerciements xii
Introduction 1
Chapitre 1. Revue de littérature et mise en contexte 5
1.1 Introduction 5
Revue de la littérature et cadre conceptuel 5
1.2 Informalité 5
1.3 Le pouvoir en géographie 10
1.4 Le camp 12
1.4.1 La théorisation du camp 12
1.4.2 Les camps palestiniens au Liban 14
1.4.3 Le camp informel 17
1.5 Gestion des réfugiés syriens au Liban 19
1.5.1 Cadre légal libanais et HCR 19
1.5.2 Période pré-2014 23
1.5.3 Période post-2014 24
1.5.4 Comparaison avec la Turquie et la Jordanie 26
Mise en contexte 28
1.6 Conflit syrien 28
1.6.1 Origine et acteurs du conflit 29
1.6.2 Migrations syriennes dans le monde 30
1.7 Contexte libanais 33
1.7.1 Fondements de la politique libanaise et démographie 33
1.7.2 Liban, carrefour migratoire 36
1.7.3 Les camps informels : en cartes et en chiffres 39
1.8 Conclusion 44
Chapitre 2. Méthodologie 47
2.1 Introduction 47
2.2 Échelle d’analyse et localisation du terrain 47
2.3 Les acteurs de la gestion des camps 53

2.3.1 Le shaweesh et le propriétaire terrien 53
2.3.2 Les acteurs humanitaires 54
2.3.3 Les réfugiés syriens 55
2.4 La cueillette de données : entretiens et observations 55
2.4.1 Recrutement des participants 55
2.4.2 Déroulement des entretiens 57
2.4.3 Structure de l'échantillon 59
2.4.4 Rôle de l'interprète 62
2.5 Méthodes de traitements des données 64
2.5.1 Langue et traduction 64
2.5.2 Analyse qualitative par codage ouvert 64
2.5.3 Cartographie 66
2.6 Éthique de la recherche 66
2.7 Limites et originalité de la recherche 68
2.7.1 Les limites 68
2.7.2 L'originalité 69
2.7.3 Obstacles rencontrés 70
2.8 Conclusion 70
Chapitre 3. Privatisation et informalité dans le fonctionnement des camps informels 72
3.1 Introduction 72
3.2 Le responsable du camp 73
3.2.1 Contexte de création des camps et émergence du shaweesh 73
3.2.2 Shaweesh et propriétaire terrien : partage de la gestion 76
3.2.3 Pouvoir du shaweesh et moyens de pression 78
3.3. Intervention humanitaire dans les camps 82
3.3.1 Accès aux camps 82
3.3.2 Distribution d'aide humanitaire 83
3.3.3 Mise en œuvre de projets et négociations 89
3.4 Conclusion 94
Chapitre 4. Typologie des camps informels 96
4.1 Introduction 96
4.2 Structure au pouvoir partagé 97
4.2.1 Variante dominée par le shaweesh 99
4.2.2 Variante dominée par le propriétaire 100
4.2.3 Les camps familiaux 102

4.2.4 Variante axée sur la servitude 104
4.2.5 Le marchandage de la main d'œuvre 105
4.3 Structure humanitaire 107
4.3.1 Camps gérés par une ONG 107
4.3.2 Implication d'une organisation tierce 111
4.4 Conclusion 113
Chapitre 5. Réfugiés et vie en camp 114
5.1 Introduction 114
5.2 Économie informelle dans les camps 114
5.2.1 Commerce informel à l'intérieur des tentes 115
5.2.2 Vente d'articles ou d'items distribués par les ONG 118
5.2.3 Vente et location de tentes 119
5.2.4 Travail dans le camp 121
5.3 Genre et intervention humanitaire 121
5.4 La perception du camp 126
5.4.1 La mobilité des réfugiés 127
5.4.2 La possibilité d'expulsion 131
5.4.3 Raids gouvernementaux 133
5.4.4 Destructions des murs et des tentes 139
5.5 Retours vers la Syrie 144
5.6 Conclusion 148
Conclusion 150
Bibliographie 153
Annexe A. Guide d'entretien (anglais) 161
Annexe B. Figures et tableaux 164

Liste des figures, tableaux, illustrations

Liste des figures

Figure 1 : Types de refuge selon le VASYR 2019 19
Figure 2 : Nombre de réfugiés syriens réinstallés depuis le Liban selon l'année 31
Figure 3 : Migrations syriennes en Turquie, au Liban et en Jordanie, 2020 32
Figure 4 : Différentes routes migratoires entre la Turquie et l'Allemagne 33
Figure 5: Résultats du recensement de 1932 montrant le nombre d'individus recensés selon la confession religieuse 34
Figure 6 : Distribution des sièges du parlement libanais entre 1943 et 1960 35
Figure 7 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2018..... 43
Figure 8 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2018 44
Figure 9 : Gouvernorats du Liban 48
Figure 10 : Barr Elias et cadastres à proximité..... 49
Figure 11 : Distribution des camps informels sur le territoire libanais en 2017..... 50
Figure 12 : Camps visités dans la région de Barr Elias 51
Figure 13 : Photo d'un camp informel de la région de Barr Elias, 10 juin 2019 51
Figure 14 : Camp informel visité dans la région de Barr Elias, 6 mai 2019 52
Figure 15 : Journée de recherche dans la vallée de la Bekaa, 10 juin 2019 52
Figure 16 : Représentation de la structure au pouvoir partagé 98
Figure 17 : Représentation de la structure shaweesh (variante 1A) 100
Figure 18 : Représentation de la structure propriétaire (variante 1B) 101
Figure 19 : Représentation de la structure familiale (variante 1C)..... 103
Figure 20 : Représentation de la structure de servitude (Variante 1D) 105
Figure 21 : Représentation de la structure humanitaire..... 111
Figure 22 : Représentation de la structure organisation 112
Figure 23 : Vulnérabilité des foyers dirigés par une femme et de ceux dirigés par un homme .. 126
Figure 24 : Répartition des sièges du parlement libanais selon les confessions religieuses..... 165
Figure 25 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2011..... 166
Figure 26 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2011 166
Figure 27 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2012..... 167
Figure 28 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2012 167
Figure 29 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2013..... 168
Figure 30 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2013 168
Figure 31 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2014..... 169
Figure 32 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2014 169
Figure 33 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2015..... 170
Figure 34 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2015 170
Figure 35 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2016..... 171
Figure 36 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2016 171
Figure 37 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2017..... 172
Figure 38 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2017 172

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution du nombre de tentes et d'individus dans les camps entre 2011 et 2019 40
Tableau 2 : Total du nombre de tentes et d'individus vivant dans les camps selon les principaux cadastres 41
Tableau 3 : Nombre de camps en fonction du nombre d'individus présents à l'intérieur 42
Tableau 4 : Nombre de camps en fonction du nombre de tentes à l'intérieur 42
Tableau 5 : Nombre de réfugiés enregistrés auprès du HCR selon l'année 43
Tableau 6 : Nombre d'entretiens selon le type d'acteur et le type d'entretien 60
Tableau 7 : Nombre de participants selon le type d'acteur et le type d'entretien 61
Tableau 8 : Constitution des entretiens de groupes selon le type d'acteur 61
Tableau 9 : Nombre total de demandes d'asile déposées par les ressortissants syriens selon le pays européen 164
Tableau 10 : Tableau synthèse des entretiens et des participants 173
Tableau 11 : Données ethnographiques récoltées auprès des participants 173
Tableau 12 : Description des ONG impliquées dans le projet de recherche 174

Liste des abréviations, sigles, acronymes

BCAH : Bureau de la coordination des affaires humanitaires

DAES : Département des affaires économiques et sociales des Nations unies

GSO : Direction Générale de la Sûreté Générale

LCRP : Lebanon Crisis Response Plan

MoU : Memorandum of Understanding

OLP : Organisation de libération de la Palestine

ONU : Organisation des Nations unies

PAM : Programme Alimentaire Mondial

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNRWA : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees

VASYR : Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon

À ceux qui n'ont pas la chance de vivre là où ils le veulent.

« Lors d'une bonne journée, nous pouvons cuisiner un bon repas. Pour les autres jours, nous ne faisons qu'espérer. » Maisha, réfugiée syrienne

Remerciements

Ce mémoire, qui est ma plus grande réalisation personnelle et académique, n'aurait pu voir le jour sans l'aide inestimable que m'ont accordé de nombreuses personnes. Tout d'abord, je tiens à remercier Danièle Bélanger, qui fut une directrice de recherche et une mentore sans égal. J'ai particulièrement apprécié le fait qu'elle a su me conseiller et me guider tout au long de cette recherche sans m'imposer de pression. Je me souviendrai toujours de la chance que j'ai eue d'être dirigé par une chercheuse possédant autant d'expérience, de passion, de rigueur et de générosité. Je tiens aussi à offrir mes remerciements à Lama Kabbanji, qui m'a apporté de judicieux conseils en tant que codirectrice, ainsi qu'à Laurent Drapeau, qui m'a offert un excellent un accueil logistique sur place et avec qui j'ai eu l'opportunité de réaliser un stage à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Merci également à Stéphanie Arsenault, qui a accepté de faire partie de mon comité d'évaluation, de même qu'à mes collègues de l'Université Laval avec qui j'ai eu l'occasion de collaborer maintes fois tout au long de ma maitrise.

Par ailleurs, cette recherche n'aurait pas pu être réalisée sans l'assistance d'Anna Maria Ohan Guzel, ma copilote et interprète lors de nombreuses sorties de terrain au Liban. À travers ce projet, nous avons tous deux acquis beaucoup d'expérience et avons eu la chance de développer une belle amitié qui perdurera certainement. Je la remercie grandement d'avoir plongé dans cette aventure avec moi. J'aimerais ensuite remercier Yasmine Mounir Hamza pour son investissement considérable en termes de temps et d'efforts dans le cadre de la transcription des entretiens. Je salue au passage mes amis de Beyrouth, qui en plus de m'accueillir à bras ouverts, m'ont souvent permis de décrocher de mes études et de penser à autre chose. Ma famille et mes amis m'ont pour leur part apporté un soutien inconditionnel. Cette maitrise fut parsemée de nombreuses épreuves que je n'aurai pu en aucun cas affronter seul. Ils sont définitivement l'un des piliers de ma réussite.

Je ne veux surtout pas oublier tous les participants à la recherche, ainsi que plusieurs contacts, qui ont donné de leur temps pour discuter avec moi et librement choisi de partager leurs connaissances, leurs histoires et leurs perspectives afin d'aider à la réalisation de ce projet. Je les remercie tous et je leur souhaite, du fond du cœur, tout le meilleur pour l'avenir. Je tiens finalement à souligner l'importance des organismes et des particuliers qui ont cru à ce projet et qui ont choisi de m'accorder une précieuse aide financière : le CRSH, le FRQSC, la Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales, l'Université Laval ainsi que Simon Mélançon et Marie-Ève Dubois, donateurs de la bourse Fernand-Grenier.

Introduction

La crise politique, économique et sanitaire que traverse actuellement le Liban est sans précédent dans l'histoire du pays. À Beyrouth, on fêtait le 17 octobre 2020 le premier anniversaire de la *Thawra* libanaise, ce mouvement social historique dont les revendications principales sont « la démission du gouvernement, l'édification d'un État moderne, l'abolition du confessionnalisme et du clientélisme politiques, le renouvellement des élites, la récupération des fonds détournés et le châtiment des coupables, bref, le changement d'un système politique oligarchique en agonie » (Khoury et de Clerck, 2020, p. 10). Cette « révolution » est notamment caractérisée par un soutien populaire provenant de toutes les communautés et par l'organisation d'immenses manifestations dans de nombreuses régions du pays (Fakih, 2020; Mouawad, 2019). Ensuite, ce qui a commencé par un mouvement social révolutionnaire en octobre 2019 s'est rapidement transformé en crise économique majeure, aggravée par la pandémie de la COVID-19 qui sévit depuis le printemps 2020. En effet, la livre libanaise valait en juillet 2020 six fois moins qu'un an auparavant (comparé au dollar américain) et la Banque Mondiale prévoyait en avril que plus de 45% de la population libanaise pourrait se retrouver en situation de pauvreté (Shannon, 2020). En septembre 2020, on estimait que jusqu'à 60% de la population se trouvait sous le seuil de pauvreté, dont 25% se trouvant en situation de pauvreté extrême (Antonios, 2020). En plus de cela, Beyrouth fut frappé le 4 août 2020 par l'une des explosions non nucléaires les plus grosses de l'histoire dans le port de la capitale qui, aux dernières nouvelles, a fait plus de 190 morts et jeté plus de 300 000 personnes à la rue (Arab News, 2020; Karam et Rosa, 2020). Le choc de l'explosion des quelques 2750 tonnes de nitrate d'ammonium entreposées dans le port depuis 2013 a également blessé plus de 6500 personnes, sans compter les dégâts matériels qui atteindraient cinq milliards de dollars américains (Arab News, 2020; Karam et Rosa, 2020; Ouellette-Vézina, 2020). En date d'octobre 2020, l'augmentation rapide des cas de COVID-19 au pays fait craindre une sursaturation du système de santé dans un contexte de crise économique (Raya, 2020). En somme, ces événements historiques ont eu des répercussions majeures sur la vie des individus habitant le territoire libanais, qu'ils soient citoyens ou réfugiés.

L'extrait[1] d'entretien suivant a pour but de souligner le fait que la recherche se soit déroulée au printemps 2019, soit environ un an avant la crise que traverse actuellement le Liban et sa population :

> La situation au Liban, si je veux résumer en une courte phrase, la guerre civile libanaise de 15 ans était beaucoup plus facile que la situation que nous traversons actuellement […] alors tu imagines la situation pour le peuple libanais, en tant que local, alors disons que c'est dix fois pire pour les réfugiés.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

Les conditions de vie des réfugiés étaient déjà très précaires en 2019, ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui, ce niveau de précarité a de nouveau augmenté avec la nouvelle situation qui prévaut dans le pays. Comme le mentionne Ahmad, la situation est très difficile pour les Libanais, alors il est possible d'imaginer que le niveau de précarité des réfugiés syriens est extrêmement préoccupant. L'augmentation des prix, le manque de travail et les conditions sanitaires sont trois aspects de la vie en camp ayant été particulièrement affectés par la crise économique et la pandémie de la COVID-19 (Action Against Hunger, 2020). Selon un article paru dans Le Commerce du Levant, 60% des réfugiés syriens ayant un emploi au Liban l'auraient perdu depuis le début de la pandémie (Hijazi, 2020). Les conséquences sont nombreuses pour les réfugiés, telles que l'endettement, l'incapacité à payer le loyer, ainsi qu'une diminution de la consommation de médicaments et de nourriture (ONU Info, 2020). Selon une large étude conduite entre avril et mai 2020 par le Programme Alimentaire Mondial, 66% des ménages syriens ont essuyé une diminution de leur revenu (PAM, 2020). Parmi les répondants syriens de cette même étude, 52% ont perdu leur travail, 75% se sont dit « inquiets » de ne pas avoir assez de nourriture durant le dernier mois et 62% ont indiqué vouloir quitter pour un autre pays ou retourner en Syrie (PAM, 2020). Seulement 11% des ménages syriens n'ont pas eu à utiliser de moyens d'adaptation au courant du dernier mois, tandis que 25% se disent dépourvus de capacité d'adaptation face à cette crise (PAM, 2020). De plus, les camps sont des espaces où les populations sont vulnérables à la propagation du nouveau virus en raison de la densité de population, des conditions sanitaires inadéquates et du manque d'accès aux soins de santé (ONU Info, 2020). Plusieurs régions ont par ailleurs « confiné » les camps, c'est-à-dire

[1] Tous les extraits sont traduits librement de l'anglais.

qu'aucun individu n'est autorisé à entrer ou à sortir du camp sans autorisation (El-Hage, 2020). Selon Ahmad, de nombreux réfugiés songent à retourner dans leur pays d'origine, mais la situation sécuritaire y est toujours préoccupante (la perspective du retour en Syrie sera détaillée dans le chapitre 5).

Ce mémoire discute donc des camps informels comme ils étaient au printemps 2019, c'est-à-dire avant ces événements. Les objectifs de cette recherche sont (1) de décrire le camp informel en tant que territoire construit par différents acteurs dans le contexte particulier du Liban et (2) d'analyser les acteurs qui évoluent dans l'espace du camp, les relations entre eux et les structures de gouvernance qu'ils forment. Ces objectifs ont servi à répondre à la question de recherche suivante : quels sont les acteurs, les relations et les processus qui structurent l'espace du camp informel au Liban ?

Dans le chapitre 1, la revue de littérature détaillée présente les concepts et théories liés à l'informalité, au pouvoir et au camp de réfugiés. Les politiques libanaises concernant la gestion des réfugiés sont également présentées dans le but de comprendre le cadre légal régissant la vie des migrants syriens ainsi que le rôle du HCR au Liban. De plus, ce chapitre propose une mise en contexte ciblée qui comprend un aperçu du conflit syrien et une explication sommaire du contexte sociopolitique libanais qui prévaut depuis l'indépendance du pays. Par la suite, la méthodologie qui sous-tend cette recherche et ses résultats est détaillée dans le chapitre 2 pour permettre au lecteur d'en savoir plus sur la cueillette, le traitement et l'analyse des données qualitatives récoltées durant le terrain ethnographique. Les résultats de la recherche sont ensuite divisés en trois chapitres. Le premier correspond à une description du fonctionnement des camps informels en lien avec la privatisation et l'informalité qui les caractérisent. Le rôle du shaweesh et le déroulement des interventions humanitaires sont les deux principaux thèmes analysés. Le second chapitre de résultats, qui correspond au chapitre 4, présente une typologie des camps informels élaborée en fonction de certains critères. Les types de camps identifiés exposent de nombreuses variations dans le fonctionnement et la structure de gouvernement de ces espaces. Finalement, le dernier chapitre place le réfugié et l'espace du camp au cœur de l'analyse, présentant par le même fait un aperçu des pratiques et des dynamiques qui caractérisent la vie en camp. L'économie informelle, le genre, la perception du camp et le retour vers la Syrie sont les principaux thèmes qui structurent cette analyse. L'impact, le

rôle et la nature des interventions des autorités libanaises à l'intérieur de l'espace du camp sont également détaillés dans ce chapitre final.

Chapitre 1. Revue de littérature et mise en contexte

1.1 Introduction

Premièrement, ce chapitre du mémoire explore la littérature liée aux concepts centraux de cette recherche que sont l'informalité, le pouvoir et l'espace du camp. La littérature liée aux camps est également présentée à travers le travail de plusieurs auteurs influents et la question des camps palestiniens au Liban sera abordée. De plus, ce chapitre propose une description approfondie du cadre légal et des politiques entourant la gestion des réfugiés au Liban. Dans cette dernière section, le rôle du HCR[2] et son interaction avec le gouvernement libanais sont expliqués.

Deuxièmement, une mise en contexte du conflit syrien, de son origine et des migrations ayant été engendrées par celui-ci est présentée pour situer le Liban à l'intérieur de la crise migratoire internationale déclenchée par ce conflit. Ce chapitre a pour but de donner une vision holistique du Liban, de son histoire, de sa politique et de sa démographie dans le but de faciliter la compréhension du contexte dans lequel se déroulent les migrations entre la Syrie et le Liban. Il s'agit d'informations qui sont essentielles à l'étude des politiques libanaises de gestion des réfugiés, puisque celles-ci dépendent d'une multitude de facteurs. Plusieurs de ces facteurs sont notamment liés aux événements importants de l'histoire libanaise qui ont forgé le contexte dans lequel les camps informels se sont formés et évoluent.

Revue de la littérature et cadre conceptuel

1.2 Informalité

Tout d'abord, les camps de réfugiés syriens au Liban, tout comme plusieurs aspects de la vie dans ces espaces, sont définis comme étant « informels ». L'informalité étant un concept plutôt abstrait, il est de mise de la définir et de comprendre ainsi son importance dans l'étude des camps informels. On tente donc de répondre à la question : qu'est-ce que l'informalité et comment se matérialise-t-elle dans le contexte des camps de réfugiés syriens au Liban ? McFarlane conceptualise l'informalité de plusieurs façons en faisant des liens entre les domaines social, politique et géographique. L'auteur mentionne que « la

[2] Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

formalité et l'informalité sont souvent conçues comme des formations territoriales (par ex., le « bidonville » informel), des catégories de travail spécifiques (par ex., le travail ou l'emploi informel), ou des formes d'organisation (par ex., organisation structurée/non structurée ; basée sur des règles/sans règles ; prévisible/imprévisible) » (McFarlane, 2016, p. 46-47). Ces trois facettes de l'informalité sont pertinentes pour l'étude des camps informels, puisque ces derniers correspondent à des formations territoriales, possédant une organisation propre et où une économie informelle est produite. Premièrement, l'aspect spatial de l'informalité est défini par l'auteur comme suit : « l'informalité est territorialisée au sein de quartiers de bidonvilles se trouvant dans les marges légales, politiques, économiques, sociales et environnementales des villes » (McFarlane, 2016, p. 47). Autrement dit, l'informalité peut être territorialisée au sein des camps, qui sont des espaces marginalisés au Liban. Deuxièmement, du point de vue économique, « on associe souvent l'informalité à une main-d'œuvre non organisée, non régulée » (McFarlane, 2016, p. 47). Comme il sera traité dans le chapitre 4, cette situation est aussi caractéristique des camps informels, puisque les Syriens font partie d'un système de marchandage de la main-d'œuvre non régi par le droit du travail et généralisé au sein des camps. L'informalité, d'un point de vue économique, est définie par Sinha et Kanbur comme suit : « l'informalité d'une unité productive, ou d'une relation de travail, est définie principalement par l'absence d'une ou des formes de réglementation mandatée par l'État, comme l'inscription aux impôts, l'inscription à un système de sécurité sociale et la réglementation du salaire minimum » [Traduction libre][3] (Sinha et Kanbur, 2012, p. 92). Cette définition permet donc de comprendre que les camps sont dits « informels » parce qu'ils correspondent à des espaces caractérisés par l'absence de régulation mandatée par l'État, ce qui est aussi vrai pour l'économie informelle qui y est produite. Troisièmement, McFarlane avance que le clivage entre les domaines formel et informel correspond à un instrument de gestion gouvernementale, ce qui veut dire que la caractérisation de l'informalité peut être utilisée pour autoriser « des formes et des domaines d'intervention spécifiques, par ex. en ce qui a trait à l'affectation des ressources, à la prestation de services ou au contrôle statistique » (McFarlane, 2016, p. 48). Il s'agit là d'une définition également pertinente, puisque le

[3] Les traductions libres de ce mémoire ont été réalisées par William McNicoll avec l'aide d'outils de traduction en ligne. Il s'agit toutes de traductions de l'anglais vers le français.

gouvernement libanais, dans plusieurs cas, se réserve le droit d'intervenir directement à l'intérieur des camps et d'établir un système de surveillance des individus habitant les camps.

Il est important de souligner l'apport de Romola Sanyal (2014, 2017) à la littérature sur l'informalité, principalement en lien avec les mouvements migratoires et la création de camps ou de logements informels. Premièrement, Sanyal (2014) définit l'informalité de façon similaire aux deux auteurs précédemment cités, en ajoutant que le concept a « historiquement été associé aux petits commerces, au faible revenu, aux entreprises familiales et à l'emploi précaire dans les villes du tiers monde » [Traduction libre] (Sanyal, 2014, p. 31-32). L'auteur discute par ailleurs du logement informel et du camp, ce qui est très pertinent pour la présente recherche. Sanyal mentionne tout d'abord que « le logement informel a été la principale forme d'abri pour les citadins défavorisés des villes du sud pendant de nombreuses décennies. […]. Un tel logement est souvent produit grâce à l'autoassistance. Ils sont construits par les citadins défavorisés qui sont souvent contraints de construire sur des terres illégalement occupées – ce qui est étiqueté "squattage" » [Traduction libre] (Sanyal, 2014, p. 32). De plus, ce type de logement n'est pas sans préoccupations pour les individus y habitant, particulièrement en ce qui concerne la sécurité de leur occupation, les craintes de démolitions, les négociations avec d'autres acteurs et l'accès aux ressources (Sanyal, 2014). En ce qui concerne le camp, Sanyal indique que :

> Il peut alors être utile d'étendre cette discussion de l'informalité à ces espaces qui sont peut-être des géographies « exceptionnelles », qui tombent à l'extérieur du droit et de la politique - dans ce cas, les camps de réfugiés ou d'autres espaces de réfugiés. Ce faisant, on illustre les réseaux de relations de pouvoir qui produisent, gèrent et contestent l'existence et les conditions des espaces de réfugiés. Cela révèle également la complexité de la réflexion sur la construction de la citoyenneté dans de nombreux États. Les camps et sites de réfugiés dans de nombreuses régions du monde sont gouvernés par des organisations humanitaires et l'État hôte selon des arrangements variés [Traduction libre] (Sanyal, 2014, p. 33).

Ainsi, Sanyal pousse la discussion en appliquant le concept au territoire et au logement, ce qui s'approche de la géographie du camp. Elle relève que les chercheurs d'aujourd'hui soutiennent plutôt que l'informalité « réfère à différentes formes de gouvernance qui créent différentes valeurs spatiales, particulièrement dans les aires urbaines » [Traduction libre]

(Sanyal, 2014, p. 31). Ananya Roy, qui a rédigé plusieurs articles phares sur le sujet, contribue aussi à cette discussion. Ses recherches servent notamment à comprendre que l'informalité correspond à une forme de gouvernementalité, une « logique urbaine organisatrice » et « un processus de structuration » [Traduction libre] (AlSayyad et Roy, 2006, p. 8; Roy et AlSayyad, 2004, p. 5). De plus, Roy souligne que « l'appareil planificateur et juridique de l'État a le pouvoir de déterminer quand adopter cette suspension, de déterminer ce qui est informel et ce qui ne l'est pas, et de déterminer quelles formes d'informalité prospéreront et lesquelles disparaîtront. Le pouvoir de l'État est reproduit à travers la capacité de construire et de reconstruire des catégories de légitimité et d'illégitimité » [Traduction libre] (Roy, 2005, p. 149). Il est possible ici de faire un lien entre cette dernière citation et la troisième définition de McFarlane, qui voit l'informalité comme un outil de gestion gouvernemental (McFarlane, 2016). Cependant, la définition qu'offre Mouawad (2017) de l'État libanais montre qu'il est nécessaire de nuancer la discussion sur le pouvoir étatique (Mouawad, 2017). Mouawad souligne notamment que la gouvernance « prend place à l'extérieur des institutions étatiques », dans un « système de guerre » consolidé durant la période d'après-guerre [Traduction libre] (Mouawad, 2017, p. 10).

> La gouvernance actuelle du Liban prend racine dans le « système de guerre », qui fut développé par les milices et les administrations civiles comme substitut au vide créé par l'effondrement des institutions étatiques pendant la guerre civile (1975-1990). Ce système de guerre a « généré et institutionnalisé ses propres groupes et réseaux avec ses structures particulières et ses toiles de règles et d'obligations interreliées ». Le système de guerre fut par la suite consolidé durant la période d'après-guerre, lorsque l'État a été présenté par l'élite dirigeante d'après-guerre, une alliance de seigneurs de guerre et d'une nouvelle « bourgeoisie d'entrepreneurs », comme incapable d'entreprendre les efforts de reconstruction. Dans les faits, le système d'après-guerre a accordé à cette élite une position clé dans les relations entre l'État et la société [Traduction libre] (Mouawad, 2017, p. 5-6).

Cette définition de l'État libanais est essentielle à la compréhension de l'informalité dans laquelle les réfugiés syriens vivent. Elle est également indispensable pour comprendre comment ce système, qui mine les institutions étatiques tout en renforçant le patronage et le clientélisme, est à la base de cette informalité (Mouawad, 2017). Par ailleurs, l'État libanais est souvent considéré comme faible ou dysfonctionnel en raison du système de guerre décrit dans la citation précédente, qui empêche la mise en place de fortes institutions étatiques (Mouawad, 2017). Le sectarisme inhérent à la politique libanaise serait présenté

plus en détail dans la section *Fondements de la politique libanaise et démographie* de ce chapitre.

> […] les sectes supplantent l'« État » et empêchent l'émergence d'une « société civile » indépendante. Cela ouvre la voie à l'intervention extérieure et à l'ingérence des pouvoirs régionaux dans les affaires intérieures et l'émergence d'acteurs non étatiques puissants. L'État est donc dit faible et devient sans importance pour la compréhension du Liban [Traduction libre] (Mouawad, 2017, p. 5).

Finalement, Nassar et Stel (2019) s'intéressent à la stratégie de gouvernance des réfugiés syriens au Liban par l'entremise d'une analyse de l'ambiguïté institutionnelle et de l'informalité « formalisée » (Nassar et Stel, 2019). Les auteurs citent entre autres un manque de ressources pour répondre à une crise de cette ampleur, ainsi qu'un manque de volonté politique lié à la nature sectaire de la politique libanaise (Nassar et Stel, 2019). Janmyr (2016a) met en évidence la précarité des Syriens en exil au Liban en montrant comment le gouvernement libanais entend gouverner la crise migratoire. En effet, il souligne que « la crise de réfugié syrien n'est pas gouvernée par les lois, mais par des décisions gouvernementales » et qu'ainsi, « les lois nationales et les accords bilatéraux ont été continuellement évités » (Janmyr, 2016a, p. 66). Il semble donc que par le biais d'une ambiguïté constitutionnelle qui pose ses bases sur un encadrement légal et formel limité des réfugiés, les Syriens établis dans les camps informels sont marginalisés au sein du corps social et politique libanais. Par le même fait, les réfugiés syriens au Liban ne possédant pas de statut légal se retrouvent dans des espaces où les lois nationales ne s'appliquent pas.

Cette informalité est également synonyme de précarité pour les réfugiés, puisque les individus sans statut vivant dans ces espaces d'exclusion n'ont accès qu'à une protection très limitée, voire inexistante (Nassar et Stel, 2019). Conséquemment, plusieurs formes d'exploitation sont rendues possibles par l'absence de cadre officiel régissant la vie de ces individus (Janmyr, 2016b; Nassar et Stel, 2019). Bref, pour Nassar et Stel, la formalisation de l'informalité au Liban fait partie d'une stratégie de gouvernance dont le but est de rendre inconfortable et précaire la vie des Syriens pour rendre temporaire leur présence (Nassar et Stel, 2019). En raison de la difficulté liée à l'obtention d'un statut légal, leur existence devient donc informelle, transgressive et illégale à l'intérieur de ces espaces. Il est ainsi possible de voir l'espace occupé par les camps informels comme des espaces d'exclusion,

où des individus s'organisent dans l'informalité et structurent l'espace informel, en l'occurrence l'espace du camp.

1.3 Le pouvoir en géographie

Pour être en mesure de cerner comment les dynamiques de pouvoir se construisent, s'articulent et se structurent, il est nécessaire de comprendre le concept très abstrait qu'est le pouvoir. Est-ce que le pouvoir est stable, simple et étatique, ou bien est-il constamment négocié, localisé et multiple ? Dans le contexte des camps informels du Liban, quel type de pouvoir caractérise les relations entre les différents acteurs ? En s'intéressant à des ouvrages résumant principalement les écrits de grands penseurs sur la notion de pouvoir, dont Foucault, on comprend qu'il est difficile d'établir une définition complète de ce concept, puisque celui-ci varie selon beaucoup de facteurs, géographique notamment. Crampton et Elden mettent en évidence ce fait : « Quand Michel Foucault demande : pouvez-vous décrire ce que vous entendez par pouvoir ? Nous pensons qu'il n'y a pas de réponse unique, mais différents types de réponses, en fonction de l'échelle de l'espace social prit en compte… » [Traduction libre] (Crampton et Elden, 2007, p. 23). Ainsi, les auteurs montrent que le pouvoir dépend de l'échelle, donc de la géographie, et que cela influence la façon dont il se construit, par exemple entre des États (petite échelle) ou entre des individus (grande échelle) (Crampton et Elden, 2007). En citant Marx, ils démontrent également l'hétérogénéité des formes de pouvoirs, puisque celles-ci possèdent leurs propres fonctionnement et procédure qui sont basés sur un contexte historique et géographique spécifique (Crampton et Elden, 2007).

Comme les dynamiques de pouvoir analysées dans ce travail sont localisées dans l'espace des camps informels, on comprend qu'il est pertinent d'utiliser une définition du pouvoir à l'échelle locale et basée sur les relations entre individus. Raffestin (1980) stipule que le pouvoir « se manifeste à l'intérieur d'une relation, lorsque deux rapports de force se font face, et les forces des deux éléments créent un champ de pouvoir qui organise et oriente les éléments » (Raffestin, 1980, p. 45). De plus, il mentionne que ces rapports de force ne sont pas nécessairement égaux et qu'ils entrainent des variations dans les états de pouvoir (Raffestin, 1980). Une autre définition plus géographique et très pertinente dans l'analyse des camps informels est celle de Jean-William Lapierre, qui stipule que le fondement du

pouvoir réside dans « la capacité qu'ont les hommes de transformer par leur travail à la fois la nature qui les entoure et leurs propres rapports sociaux » (Raffestin, 1980, p. 48). Ce qui rend cette définition particulièrement intéressante dans le cadre de ce chapitre est la notion de travail. Le pouvoir, qui prend racine dans ce travail, est donc lié à la « combinaison d'énergie et d'information dans une relation donnée » (Raffestin, 1980, p. 46). Dans le contexte des camps informels, on comprend que le pouvoir d'un acteur est lié à sa capacité à transformer son environnement et ses relations sociales. Dans le cas des réfugiés syriens, cette capacité est souvent limitée en raison de différents facteurs qui seront discutés dans ce mémoire. Il est possible de faire un lien ici avec leur confinement spatial et social, qui est directement lié à leur capacité à transformer ou à changer leur situation. Ceci est appuyé par les propos tirés du livre de Raffestin, qui stipule que :

> Dans l'hypothèse où les hommes ne pourraient disposer librement que de leur seule force de travail, les relations de pouvoir ne pourraient guère être très dissymétriques. […]. S'emparer du travail signifie le faire éclater ou plus exactement le soumettre à une dichotomie et séparer l'énergie de l'information : s'emparer de l'une et/ou de l'autre. Au fond, c'est empêcher l'homme de disposer de l'une et de l'autre simultanément et c'est par conséquent le priver de sa capacité primitive de transformation (Raffestin, 1980, p. 49).

Ceci est applicable aux camps informels du Liban dans la mesure où les acteurs de la gestion des camps n'ont pas tous la même liberté ni la même capacité de transformer leur environnement et leurs rapports sociaux. De plus, on apprend par ces définitions que les acteurs ont plus ou moins de pouvoir en fonction de leur capacité à se négocier une position supérieure à l'intérieur d'une hiérarchie, en l'occurrence la structure de gouvernance des camps informels (Crampton et Elden, 2007). Comme il sera discuté dans les chapitres de résultats, les rapports de force entre les acteurs impliqués dans leur gestion peuvent varier d'un camp à l'autre en fonction du type de camp. Finalement, pour comprendre comment les réfugiés se retrouvent moins avantagés dans ces rapports de force, on considère également cette définition du pouvoir élaborée par Michel Riou, qui stipule que le pouvoir est « la capacité selon laquelle une personne, une classe ou une institution se trouve capable de faire évoluer le corps social à son propre profit [Traduction libre] (Crampton et Elden, 2007, p. 36). Ces notions concernant le pouvoir permettent d'analyser la structure des rapports de force dans les camps ainsi que la position des acteurs impliqués dans ces relations.

1.4 Le camp

Le camp, espace planifié par une organisation ou construit par ses habitants, est une forme d'abris pour plus de 2,6 millions de personnes dans le monde selon le HCR (USA for UNHCR, s. d.). Le camp est un espace complexe à analyser en raison du fait que le contexte dans lequel cette spatialité émerge est propre à chaque espace géographique. En effet, il existe de nombreux types de camps (formel, informel, de travail, spontané, etc.) et chaque camp peut posséder sa propre structure de gouvernance, avec ses acteurs qui possèdent des niveaux d'implications différents. Par exemple, les camps informels au Liban sont très différents des camps palestiniens, malgré le fait qu'ils se trouvent dans le même pays. Il est donc primordial de bien étudier la situation politique, sociale, géographique et historique dans laquelle les camps sont créés pour comprendre les liens entre les acteurs, ainsi que la structure de gouvernance en place. Finalement, il est nécessaire de s'intéresser aux théories qui s'appliquent ou correspondent à la situation des camps informels de réfugiés syriens. Ce ne sont pas toutes les théories qui sont applicables, en raison du fait que chaque camp se développe dans des conditions particulières qui changent d'un territoire à l'autre.

1.4.1 La théorisation du camp

Un auteur influent pour cette recherche correspond à Adam Ramadan (2013), puisque son analyse de la spatialité du camp inclut de nombreuses similarités avec les camps informels au Liban. L'auteur propose le camp comme étant « un assemblage de personnes, d'institutions, d'organisations, de l'environnement construit et des relations entre eux qui produisent des valeurs et des pratiques particulières » [Traduction libre] (Ramadan, 2013, p. 65). Ramadan argumente que « les camps ne sont pas des espaces où le pouvoir souverain est intensifié, produisant ainsi la vie nue[4], mais plutôt des espaces où l'abandonnement de la souveraineté est rempli par un autre ordre (parfois désordre) qui peut avoir la capacité de produire sa propre vie politique » [Traduction libre] (Ramadan, 2013, p. 72). Il est également possible de faire un lien entre cette théorisation du camp et la conceptualisation

[4] La « vie nue » est un concept élaboré par Agamben, dans son livre *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*, publié en 1998. Il décrit les camps comme étant des espaces d'exception où des individus sont exclus de la communauté politique nationale (Martin, 2015). La vie nue découle donc de cette « relation d'exception » caractérisée par un abandon de certains groupes d'individus à l'intérieur des lois nationales (Ek, 2006).

de l'informalité élaborée par Sanyal (2017). Sanyal et Ramadan discutent du camp de façon similaire, plus particulièrement en ce qui concerne cette notion d'assemblage. Sanyal (2017) argumente pour sa part que les camps informels au Liban « sont construits et développés à travers un assemblage complexe de considérations humanitaires, hospitalières, sécuritaires, économiques et politiques », tandis que Ramadan mentionne que « les camps sont (toujours ou parfois) des espaces d'hospitalité, d'identité, d'exception, d'insécurité et de violence » [Traduction libre] (Ramadan, 2013, p. 67; Sanyal, 2017, p. 117). Finalement, sans aller trop loin dans la conceptualisation de l'espace, l'ouvrage *For Space* de Doreen Massey est cité par Ramadan pour expliquer la façon dont un espace est construit. L'auteure argumente notamment dans son livre que « la politique des interrelations reflète donc la première proposition que l'espace aussi est un produit d'interrelations. L'espace n'existe pas avant les identités/entités et leurs relations. Plus généralement, je dirais que les identités/entités, les relations entre elles et la spatialité qui en fait partie sont toutes co-constitutives. » [Traduction libre] (Massey, 2005, p. 10). Une revue de livre écrit par Mark Graham souligne que Massey voit l'espace comme étant toujours en construction, une « simultanéité d'histoires jusqu'à présent », expression également citée par Ramadan (2013) (Graham, 2006, p. 643). Ainsi, on comprend que cette conceptualisation de l'espace est pertinente et essentielle à l'étude des camps informels au Liban.

Les camps informels, spontanés et autres spatialités sont plutôt décrits comme étant des « contre-camps » par Minca (Minca, 2015a). En effet, ces contre-camps sont vus par l'auteur comme étant temporaires et opposés aux camps formels, ces derniers étant plutôt des outils étatiques de contrôle, de violence et de restriction (Minca, 2015a). Minca argumente :

> Ces spatialités informelles sont littéralement abandonnées par les autorités, permettant à leur population « exclue » de se mouvoir relativement librement dans ce que Leshem et Pinkerton (à venir) définiraient comme étant un « *no man's land* » informel, tout en étant constamment sujets à la possibilité d'intervention violente et au changement de régime spatial visant à rétablir « l'ordre ». Les camps de fortune sont en effet des espaces ouverts à de nouvelles formes de subjectivité politique et de résistance, mais où ces sujets sont constamment exposés à la possibilité d'être arbitrairement expulsés, incarcérés, exclus ou délogés par les autorités. Dans ce sens, et peut-être seulement dans ce sens, peuvent-ils être vus comme étant similaires aux camps institutionnalisés [Traduction libre] (Minca, 2015a, p. 91).

De plus, Minca établit clairement une opposition entre les camps temporaires (spatialités informelles) et les camps destinés à être des institutions biopolitiques (Minca, 2015a). Il mentionne notamment qu'ils sont des formes différentes de spatialité et qu'ils opèrent souvent de façon opposée (Minca, 2015a). Ainsi, une distinction claire est faite entre les camps formels, institutionnalisés et les spatialités informelles. Les camps informels au Liban ne sont pas des « outils spatiaux » permettant à un État d'exclure certaines composantes de la population jugées comme indésirables, contrairement aux camps formels théorisés par Agamben (Martin, 2015). En effet, les camps informels n'ont pas été créés par l'État libanais pour exercer un contrôle total sur un groupe d'individus, comme ce fut le cas lors de la seconde guerre mondiale avec les camps de concentration nazis ou avec les goulags soviétiques (Minca, 2015b). Cependant, bien que les camps informels n'aient pas été originellement organisés par l'État et qu'ils soient plutôt une conséquence de la gestion ambiguë des réfugiés, ceux-ci peuvent être sujets à différentes formes de contrôle et de surveillance par les autorités (Minca, 2015a; Nassar et Stel, 2019).

1.4.2 Les camps palestiniens au Liban

L'UNRWA dénombrait 268 038 réfugiés palestiniens en 2018 dans les 12 camps palestiniens officiels au Liban, ce qui représente plus de la moitié du nombre total de réfugiés palestiniens enregistrés (Nations unies, 2019). Cependant, les camps palestiniens au Liban sont des spatialités très particulières, puisque la souveraineté libanaise n'y est pas clairement établie (Ramadan et Fregonese, 2017). Fondés pour la plupart peu après la création d'Israël et la Première Guerre israélo-arabe, ils passèrent officiellement sous contrôle palestinien après les accords du Caire entre le gouvernement libanais et l'Organisation de libération de la Palestine en 1969 (Martin, 2015). À partir de cette date et jusqu'en 1982, les camps palestiniens au Liban deviennent des enclaves territoriales gérées par l'OLP et font donc partie de l'extra-territorialité palestinienne (Ramadan et Fregonese, 2017). Tuastad (2017) ainsi que Ramandan et Fregonese sont des exemples d'auteurs traitant de cette territorialité particulière et mouvante qui prévaut dans les camps palestiniens. Ramadan et Fregonese discutent de la souveraineté hybride des camps palestiniens au Liban de 1948 à aujourd'hui en s'inspirant des concepts élaborés par Giorgio Agamben, d'où le titre de l'article *Hybrid Sovereignty and the State of Exception in the Palestinian Refugee Camps in Lebanon* (Ramadan et Fregonese, 2017). Plus

récemment, Martin analyse l'évolution de ces espaces d'exception vers des « *campscapes* », ou « paysage de camps » (Martin, 2015). Son article présente les camps palestiniens de Beyrouth comme des espaces urbains flous s'étant progressivement fondus dans la ville, où près de 30% de la population n'est pas palestinienne (dans le cas de Shatila) (Martin, 2015). Cet article expose aussi les camps informels comme n'étant pas un phénomène exclusif aux populations migrantes palestiniennes et syriennes. De nombreux Libanais en grande partie musulmans et vivant dans la pauvreté se sont établis dans la « ceinture de la misère » formée d'installations informelles lors de l'urbanisation rapide de la région de Beyrouth (Martin, 2015).

Près de deux tiers des Palestiniens au Liban sont établis dans les 12 camps officiels, situés pour la plupart sur la côte méditerranéenne et en marge ou à l'intérieur des grandes villes portuaires (Chaaban et al., 2010). Ces camps, établis pour la plupart entre la fin des années 1940 et le début des années 1950, sont des espaces complexes en termes de gouvernance et de souveraineté qui ont eu des répercussions majeures sur la politique libanaise, actuelle et passée (UNRWA, 2019). Dans le cadre de ce travail, on s'intéresse notamment à l'impact qu'a eu la présence palestinienne sur les politiques de gestion des réfugiés syriens. Il est aussi pertinent de faire un parallèle entre l'exclusion sociale et spatiale vécue par les Palestiniens et celle vécue par les Syriens. L'exclusion des Palestiniens est caractérisée par la participation très limitée de ceux-ci à la vie politique, sociale et économique du pays (Chaaban et al., 2010). Comme le mentionnent Ramadan et Fregonese, « le gouvernement libanais a constamment cherché à garder temporaire la présence palestinienne par l'entremise d'intenses restrictions sur la construction dans les camps, sur l'accès des Palestiniens au marché du travail, sur les droits à la propriété et sur l'aide, l'éducation et les services sociaux » [Traduction libre] (Ramadan et Fregonese, 2017, p. 953). Ainsi, les camps palestiniens représentent des « espaces d'exception » qui sont comblés par des acteurs non gouvernementaux, tels que le UNRWA, qui assure la délivrance des services essentiels aux populations palestiniennes (Ramadan et Fregonese, 2017). Ces espaces sont en effet des espaces où la souveraineté, selon la période historique étudiée, peut être imposée, contestée, hybridée ou fragmentée.

Ramadan et Fregonese identifient quatre périodes principales dans leur analyse des camps palestiniens et de leur souveraineté. La première période (1948-1967) correspond à celle

où l'État libanais intervenait dans les camps, imposait sa souveraineté et collaborait avec les autres acteurs pour effectuer la gestion et la sécurisation de ces espaces. La deuxième période (1968-1970) correspond à celle où un changement dans la souveraineté des camps est observé, ce qui fut très fortement lié à la signature de l'Accord du Caire en 1969 (Ramadan et Fregonese, 2017). Cet accord officialise l'autonomie des camps ainsi que le rôle de l'OLP dans l'organisation et la structuration de la vie à l'intérieur de ces espaces. Cette période correspond donc à un transfert de souveraineté entre l'État libanais et l'OLP, ce dernier étant désormais le principal acteur imposant sa souveraineté sur ces espaces (Ramadan et Fregonese, 2017). Les auteurs discutent de ce processus comme étant l'hybridation de la souveraineté libanaise et la création d'un « État dans l'État », où règne un ordre politique parallèle. Par la suite, la troisième période (1970-1982) correspond à la période où l'OLP réussit à s'implanter sur l'extraterritoire que constituent les camps et réguler efficacement la vie à l'intérieur de ces espaces (Ramadan et Fregonese, 2017). Aussi, cette période voit les structures politiques palestiniennes prendre de l'ampleur en s'alliant avec certains groupes politiques libanais, la question palestinienne devenant ainsi un facteur d'hybridation et de division dans la structure politique libanaise (Ramadan et Fregonese, 2017). Cette période s'achève avec l'invasion israélienne et l'expulsion de l'OLP vers la Lybie en 1982, ce qui mettra fin à la souveraineté de cette organisation sur les camps palestiniens (Ramadan et Fregonese, 2017). Finalement, la dernière période identifiée par les auteurs est la période post-1982, durant laquelle l'Accord du Caire fut abrogé par l'État libanais (1987), sans que toutefois la souveraineté sur le territoire des camps soit reprise par un autre acteur (Ramadan et Fregonese, 2017). Les camps sont donc devenus des espaces ambigus, oubliés, où la gestion est effectuée par des acteurs internes collaborant avec l'UNRWA, tandis que l'État libanais effectue la sécurisation à l'extérieur de ces espaces. Des points de contrôle ont été établis aux entrées de plusieurs camps, sans que les autorités interviennent directement à l'intérieur de ceux-ci. Comme le décrivent les auteurs, « les camps sont simplement traités comme des espaces extraterritoriaux, à l'extérieur de la sphère de contrôle et de responsabilité étatique » [Traduction libre] (Ramadan et Fregonese, 2017, p. 958). Les auteurs concluent en mentionnant le fait que les camps ne sont pas des espaces à l'intérieur du territoire d'un acteur souverain ayant un

contrôle total, mais plutôt des espaces entourés par la sécurité libanaise où une multitude d'acteurs partiellement souverains créent l'ambiguïté dans laquelle les camps se trouvent.

1.4.3 Le camp informel

Cette partie du chapitre vise à exposer les différentes définitions du camp informel (au Liban) retrouvées dans les rapports officiels du gouvernement et du HCR. Premièrement, la définition tirée du *Lebanon Crisis Response Plan* de 2015 stipule que les camps informels sont « des camps établis informellement par des Syriens de facto réfugiés sur des terres agricoles qui consistent de tentes, d'abris de fortune, etc. Cela ne réfère pas aux autres établissements ou structures non régulés bâtis sur des terres occupées, p. ex. quelques regroupements palestiniens et quartiers urbains. » [Traduction libre] (Gouvernement du Liban et Nations unies, 2015, p. 85). Une autre définition, celle-ci tirée de la Stratégie de 2015 du Liban pour le Secteur du Refuge, définie formellement le camp informel comme étant « un groupe non officiel de structures résidentielles temporaires comprenant souvent des bâches de plastique et des structures de bois et qui peut être de toutes les tailles, d'une à plusieurs centaines de tentes. Les camps informels peuvent avoir une sorte de gestion dirigée par la communauté. » [Traduction libre] (BCAH, s. d.). Dans la section « refuge » du VASYR[5] 2019, trois types différents d'habitations sont définis, soit résidentiel, non résidentiel et non permanent (UNHCR et al., 2019). Les camps informels correspondent au dernier type, puisque ceux-ci sont constitués de tentes et d'unités préfabriquées (voir figure 1). Les camps informels sont donc structurés différemment d'un camp qui serait composé de structures plus permanentes. Il est également intéressant de voir, à partir de la même figure, que le camp informel s'insère dans une vaste gamme d'abris ou d'endroits qui peuvent possiblement servir de refuge pour les migrants syriens. Au total, le VASYR répertorie trois catégories d'abris, subdivisées en 13 sous-catégories. Il est important de souligner que le type de gestion est évoqué dans la définition du BCAH. Il s'agit d'un détail important qui montre que le camp informel ne peut pas seulement être défini par sa configuration ou par le type de matériaux utilisés pour sa construction. En effet, une définition complète de ce type de camp doit inclure les aspects du camp qui le rend « informel ». On comprend donc que les définitions tirées de rapports ou documents officiels

[5] Le *Vulnerability Assessment for Syrian Refugees in Lebanon* est un rapport produit conjointement par plusieurs organisations, dont le HCR (voir bibliographie).

sont plutôt incomplètes et ne permettent pas de tirer un portrait holistique du camp ni de connaître les caractéristiques qui sont spécifiques aux camps informels. C'est pourquoi la présente recherche s'appuiera sur la théorisation du camp établie par plusieurs auteurs influents dans le but d'analyser la spatialité du camp informel.

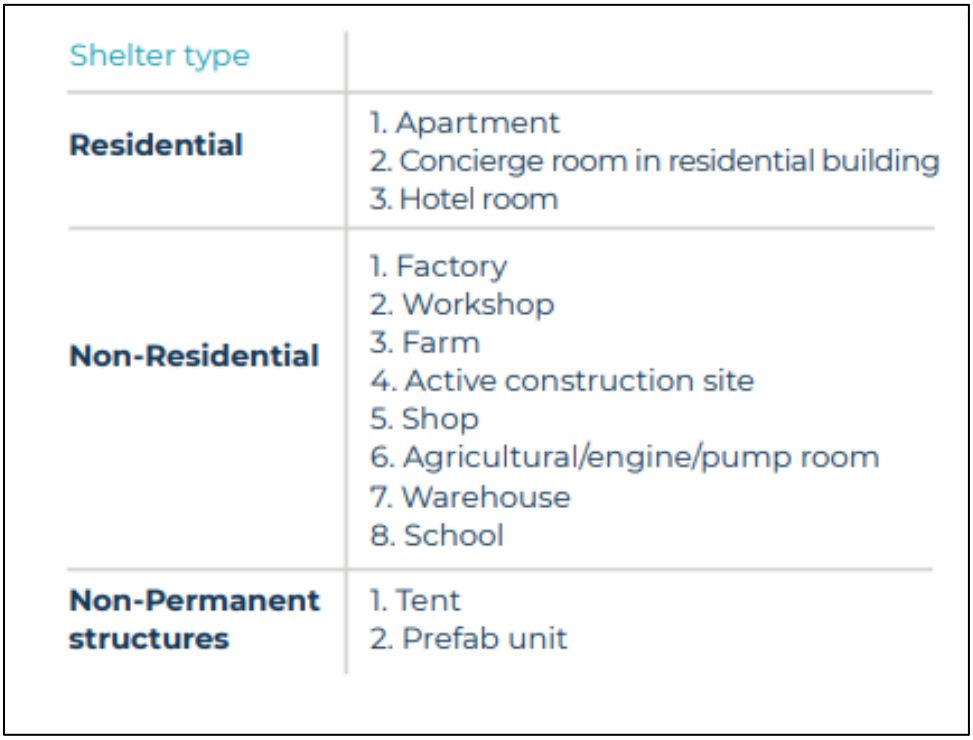
Ensuite, la gouvernance des camps informels est documentée par quelques rapports et articles qui mentionnent entre autres le rôle du *shaweesh* dans la gestion de ces espaces. Ce terme est utilisé pour désigner le responsable, le représentant ou l'intermédiaire syrien dans le camp qui occupe informellement une place clé dans sa gouvernance (Ghaddar, 2017; Habib, 2019; Sanyal, 2017; Turkmani et Hamade, 2020). Par exemple, Kheir rapporte qu'il s'agit de la personne qui prend les décisions dans le camp, que ce soit par rapport à l'aide humanitaire, aux résidents ou à la gestion des loyers (Kheir, 2016; Sanyal, 2017).

> Le shaweesh est souvent quelqu'un qui a travaillé pour le propriétaire de la terre ou qui a des liens avec la région en tant que travailleur saisonnier/régulier. Ils négocient l'accès à la terre, les loyers, la gestion et ainsi de suite et agissent souvent en tant qu'agents de liaison entre la municipalité, les forces de sécurité et la communauté vivant dans le camp. En d'autres termes, le camp émerge d'une relation d'une relation patron-client qui peut être moins transparente et participative que les formes plus traditionnelles de gestion de l'aide humanitaire [Traduction libre] (Sanyal, 2017, p. 121).

Avant le début de la crise migratoire syrienne en 2011, ce terme faisait référence à la personne s'occupant de faire la gestion de la main-d'œuvre étrangère (Mawad, 2018). Cette définition semble encore très pertinente, car certains rapports affirment que le shaweesh est également impliqué dans un système d'exploitation de la main-d'œuvre syrienne provenant des camps (Habib, 2019; Ksaifi et Jones, 2016; Nassar et Stel, 2019). En effet, le shaweesh correspond à un agent de liaison entre les employeurs en quête de main-d'œuvre et les réfugiés, ce qui lui permet notamment de prendre une cote sur le salaire de ces derniers (Ksaifi et Jones, 2016; Turkmani et Hamade, 2020). Plusieurs ouvrages rapportent également que cette structure de gouvernance permet l'exploitation et le travail des enfants (Habib, 2019; Ksaifi et Jones, 2016; Thomson Reuters Foundation, 2016). Bref, il semble que le contexte libanais dans lequel les camps informels évoluent permet l'émergence et le développement du shaweesh, qui se trouve en position de pouvoir par rapport aux résidents. Il est nécessaire de mentionner que les shaweesh « ne sont pas

toujours de "mauvaises personnes" et qu'ils peuvent être eux-mêmes sujets à du travail forcé par le propriétaire » [Traduction libre] (Ksaifi et Jones, 2016, p. 14).

Figure 1 : Types de refuge selon le VASYR 2019



Shelter type	
Residential	1. Apartment 2. Concierge room in residential building 3. Hotel room
Non-Residential	1. Factory 2. Workshop 3. Farm 4. Active construction site 5. Shop 6. Agricultural/engine/pump room 7. Warehouse 8. School
Non-Permanent structures	1. Tent 2. Prefab unit

Source : (UNHCR et al., 2019)

1.5 Gestion des réfugiés syriens au Liban

1.5.1 Cadre légal libanais et HCR

Tout d'abord, il faut mentionner que le Liban n'est pas signataire de la *Convention relative au statut des réfugiés* de 1951, mais qu'il est en revanche signataire de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* de 1984 (Rahme, 2020). Ainsi, le gouvernement du Liban n'est pas légalement tenu de garantir aux réfugiés présents sur son territoire les droits inscrits dans la convention de 1951. Cependant, il doit en temps normal respecter le principe de non-refoulement inscrit dans la Convention de 1984, puisque le Liban en est signataire (Rahme, 2020). Dès lors, il est nécessaire de se demander comment s'articule le cadre légal libanais qui entoure et régit la présence des réfugiés sur son territoire. Comme il sera décrit dans la prochaine section, la gestion des réfugiés au Liban est très ambiguë et fut sujette à plusieurs changements depuis l'arrivée des premiers réfugiés syriens en 2011.

Il est nécessaire de savoir que la frontière entre le Liban et la Syrie était, avant l'établissement de la Politique sur le déplacement syrien de 2015, une frontière poreuse favorisant le déplacement des biens et des personnes (L. Kabbanji et Kabbanji, 2018). Comme l'explique Janmyr, « au début du conflit en Syrie, le Liban appliquait largement une politique de "porte ouverte" envers les ressortissants syriens souhaitant entrer au pays, et les Syriens étaient généralement sujets aux mêmes dispositions du droit interne qui s'appliquent aux autres étrangers » [Traduction libre] (Janmyr, 2016b, p. 11). Ainsi, les réfugiés en provenance de la Syrie étaient traités selon les accords déjà en place entre les deux pays, notamment l'Accord bilatéral de 1993 sur la coopération et la coordination économiques et sociales entre le Liban et la Syrie (L. Kabbanji et Kabbanji, 2018). Toujours selon Janmyr, « cet accord énonce les principes de la libre circulation des biens et des personnes, et accorde la liberté de travail, de résidence et d'activité économique pour les ressortissants des deux pays. Depuis le début du conflit syrien, il a également régi l'entrée des réfugiés syriens au Liban via les passages frontaliers officiels » [Traduction libre] (Janmyr, 2016b, p. 11). Finalement, la résidence était gratuite et renouvelable une fois (après six mois, pour un total d'un an) pour les Syriens présentant une carte d'identité syrienne ou un passeport (Janmyr, 2016b). Ainsi, on peut voir que la situation frontalière au début du conflit syrien facilitait les déplacements entre les deux pays, ce qui a permis à plus d'un million de réfugiés syriens d'accéder au territoire libanais avant 2015 et de se prévaloir de la protection offerte par le HCR (UNHCR, 2020e).

Les migrations de travail pré-2011 sont un autre élément clé pour comprendre la gestion des réfugiés syriens au Liban. En effet, dès l'indépendance du pays dans les années 1940, un grand nombre de Syriens en quête de travail ont migré vers le Liban, si bien que ces derniers représentaient environ le tiers de la main-d'œuvre au Liban en 1970 (Chalcraft, 2009; Winckler, 2010). Bien qu'ayant fortement diminué durant la guerre civile libanaise (1975-1990), le nombre de travailleurs syriens augmente à nouveau fortement après 1990, dont la présence au Liban est régie par l'Accord bilatéral sur le travail de 1994 (Chalcraft, 2009; Winckler, 2010). À ce sujet, Chalcraft souligne que :

> L'ouverture de la frontière a été renforcée par l'Accord bilatéral sur le travail de 1994, qui a établi des bureaux frontaliers communs octroyant des permis d'entrée et de travail temporaires aux travailleurs saisonniers, qui étaient censés obtenir un contrat de travail écrit précisant entre autres la durée, les salaires, les heures et les vacances. Le contrat

> de travail n'était pas une condition du permis de travail à la frontière et, par conséquent, la disposition contractuelle était lettre morte, un point qui devait être clair pour les rédacteurs. Dans la pratique, à la frontière, les travailleurs devaient simplement affirmer (quand ce n'était pas automatiquement supposé) qu'ils étaient des travailleurs saisonniers temporaires. Une carte leur serait alors délivrée et tamponnée. Techniquement, les travailleurs syriens sans contrat contrevenaient à l'accord et étaient donc dans un certain sens illégal, mais dans la pratique, cette illégalité était rarement invoquée, sauf dans les écrits de ceux qui protestaient contre la présence des travailleurs [Traduction libre] (Chalcraft, 2009, p. 141).

Les mouvements migratoires dans l'espace syro-libanais prennent donc racine dans les accords politiques d'après-guerre mis en place entre les deux pays. Chalcraft (2009) nous apprend que l'Accord bilatéral sur le travail de 1994 a grandement facilité l'accès au territoire libanais pour les Syriens désirant travailler. Bien que de nombreux syriens quittèrent le Liban après le retrait des troupes syriennes en 2005, les zones frontalières syro-libanaises n'ont été contrôlées que très récemment (Mouawad, 2018). Kabbanji et Drapeau (2017) notent que le total des entrées et sorties de ressortissants syriens s'établissait à 300 000 mensuellement pour la période 2011 à 2014 (L. Kabbanji et Drapeau, 2017). Les zones frontalières entre les deux pays furent en effet sujettes à des dynamiques politiques particulières et changeantes depuis la création de l'État libanais (Mouawad, 2018). Ces zones, qui comprennent Wadi Khaled, Aarsal, el-Qaa, Chebaa et Barr Elias, ne faisaient pas partie du Mont-Liban[6] et furent intégrées au début des années 1920 à l'intérieur des frontières libanaises que l'on connait actuellement (Mouawad, 2018). À ce sujet, Mouawad souligne que :

> Au même moment [1920], cependant, ces zones n'étaient pas intégrées économiquement, politiquement et socialement dans l'État libanais et étaient gouvernées à distance. Cette marginalisation et cet abandon par l'État libanais ont pris plusieurs formes. Par exemple, les frontières avec la Syrie n'étaient pas délimitées. En fait, les relevés frontaliers et cadastraux n'ont pas été réalisés, laissant certaines zones sous contestations avec la Syrie (Hamadé et al, 2016). En conséquence, les frontières étaient unilatéralement contrôlées par la Syrie, en particulier lorsque l'armée syrienne était présente au Liban (1976-2005) [Traduction libre] (Mouawad, 2018, p. 5).

Le contrôle des frontières, en l'occurrence par les Forces Armées Libanaises et le Hezbollah, est un phénomène récent (Mouawad, 2018). Le même auteur mentionne

[6] Le Mont-Liban est, avant 1920, une « entité politique autonome dominée par les Maronites » [Traduction libre] (Picard et Ramsbotham, 2012, p. 91). En 1920, lorsque débute le mandat français au levant, l'État du Grand-Liban est créé (Picard et Ramsbotham, 2012). Il inclut le Mont-Liban, le Liban-Nord, le Liban-Sud et la vallée de la Bekaa et d'Hermel, territoires faisant anciennement partie de la province ottomane de Syrie (Picard et Ramsbotham, 2012).

également que ces zones ont subi deux transformations principales depuis 2011, soit l'émergence de « différents degrés de confrontations militaires » et le développement d'un flux de réfugiés pesant sur des infrastructures déjà précaires (Mouawad, 2018). Il s'agit entre autres de deux facteurs ayant mené à la consolidation des frontières libanaises via leur fermeture par les Forces Armées Libanaises, qui dépendent du consensus parmi les dirigeants politiques, et le Hezbollah, qui correspond à un acteur majeur dans le contrôle des zones situées de part et d'autre de la frontière (Mouawad, 2018). Finalement, ces zones peuvent être vues comme un espace syro-libanais dont le contrôle a varié depuis la création de l'État libanais et qui « défie le concept de frontière » [Traduction libre] (Mouawad, 2018, p. 16). Ce territoire est ainsi géographiquement lié à la Syrie, mais marginalisé au sein d'un Liban qui a mis de l'avant le contrôle de ses frontières (Mouawad, 2018).

Compte tenu du Memorandum of Understanding (MoU) signé en 2003 entre le Liban et le UNHCR, ce dernier est chargé de traiter les cas de demandeurs d'asile appliquant pour le statut de réfugié (Janmyr, 2018). Cet accord assigne l'enregistrement des demandeurs d'asile au HCR, de même que la détermination du statut de réfugié dans des cas spécifiques (Janmyr, 2018). Le MoU désigne le HCR comme étant l'organisme responsable d'organiser la réinstallation des demandeurs d'asile dans un délai de 12 mois, après quoi les personnes en question ne peuvent plus rester légalement au Liban (Frontiers Center, 2003). Fait pertinent, cet accord ne fait pas mention du principe de non-refoulement qui se doit d'être respecté par le Liban, comme celui-ci est signataire de la convention de 1987 (Frontiers Center, 2003). De plus, l'accord n'adresse pas directement l'enjeu des détentions arbitraires, ce qui fait en sorte que les demandeurs d'asile ne sont pas protégés contre de possibles arrestations ou détentions (Frontiers Center, 2003). Finalement, le HCR est tenu d'envoyer les applications au GSO[7], ce qui fait en sorte que les demandeurs d'asile pourraient faire face à une enquête approfondie et par le même fait, être découragés de s'enregistrer auprès du HCR (Frontiers Center, 2003). Cet accord, bien que le HCR ait tenté vainement de faire accepter une nouvelle version en 2011, est le document régissant les demandeurs d'asile en sol libanais lorsque les premiers réfugiés syriens arrivèrent au Liban à la suite de l'éclatement du conflit en Syrie (Janmyr, 2018). Il est à noter que le

[7] Direction Générale de la Sûreté Générale du Liban.

HCR n'offre pas de reconnaissance *prima facie* du statut de réfugié au Liban, une des raisons étant la réticence du gouvernement à reconnaître officiellement les Syriens s'étant établis au Liban comme « réfugiés » (Janmyr, 2016a, 2018). Plutôt, le gouvernement libanais utilise une autre terminologie pour éviter toutes obligations internationales liées à la reconnaissance du statut de réfugié (Janmyr, 2016a). Dans les LCRP[8], les réfugiés syriens sont qualifiés de « personnes déplacées » (Gouvernement du Liban et Nations unies, 2015, 2020).

1.5.2 Période pré-2014

Il est nécessaire d'évaluer comment l'implication du gouvernement dans la gestion des réfugiés syriens a varié après le début du conflit en Syrie. Il est en effet possible d'identifier deux périodes principales, soit celle où la politique de frontière ouverte était toujours en vigueur (jusqu'en octobre 2014) et celle où le gouvernement libanais s'est imposé pour décourager les migrations syriennes vers le Liban (Janmyr, 2016a). Comme l'explique Janmyr, les règles s'appliquant aux Syriens avant cette date étaient les règles d'immigration déjà en place pour les citoyens de la Syrie dans le cadre de la politique de frontière ouverte. Cette politique garantissait six mois de résidence pour les Syriens présentant la bonne documentation, avec renouvellement possible une seule fois (Janmyr, 2016a). Par la suite, les individus désirant rester au Liban devaient payer USD200[9] par personne par année pour obtenir un renouvellement (Janmyr, 2016a). Plusieurs auteurs mentionnent que de 2011 à 2014, les politiques migratoires au Liban correspondaient à un « ensemble de non[10] » ou à une « politique de pas de politique » (Frangieh et Barjas, 2016; L. Kabbanji et Kabbanji, 2018; Nassar et Stel, 2019; Turbay, 2015).

C'est dans ce contexte que fut également imposée la politique de non-encampement[11], qui est l'une des bases de la création de l'archipel de camps informels sur le territoire libanais

[8] Les *Lebanon Crisis Response Plan* sont des documents produits conjointement par le Gouvernement du Liban et les Nations unies.

[9] Les dollars américains sont utilisés dans ce travail, puisque la plupart des exemples cités par les participants sont en dollars américains ou en livres libanaises. Pour les montants en livres libanaises convertis en dollars, le taux de 1 USD pour 1500 LL fut utilisé (Banque du Liban, 2020). Bien que la valeur de la livre libanaise ait fortement varié depuis octobre 2019, ce taux était celui couramment utilisé au moment où s'est déroulée la recherche.

[10] En Anglais, « *set of no's »,* tiré de Nassar et Stel (2019).

[11] Traduction du terme anglophone « *non-encampment* », utilisé dans la littérature.

(Sanyal, 2017). Les politiques gouvernementales pré-2014 sont d'une grande importance dans l'analyse des dynamiques de pouvoir, étant donné leurs impacts sur la dispersion spatiale des réfugiés et sur leur statut. Par exemple, la politique de frontière ouverte entre le Liban et la Syrie, en vigueur jusqu'en 2014, a beaucoup influencé la dispersion des réfugiés sur le territoire libanais, puisqu'aucun visa n'était requis à la frontière lors de leur entrée au pays (Sanyal, 2017). Les politiques ne permettant pas la création de camps formels sur le territoire libanais sont directement liées à la dissémination des migrants syriens, particulièrement dans les villes et dans les camps informels établis sur des terres privées (Sanyal, 2017). Dans une comparaison entre la Jordanie et le Liban concernant la création de camps, Turner (2015) explique l'importance de l'histoire des migrations au Moyen-Orient pour comprendre les politiques libanaises actuelles. Turner souligne que « les partis politiques libanais sont réticents à répéter une politique de création de camps formels pour une large population de réfugiés principalement sunnite » [Traduction libre] (Turner, 2015, p. 391). La militarisation des camps de réfugiés palestiniens par le passé influence donc la perception qu'a l'État libanais de l'afflux d'un très grand nombre de ressortissants syriens (Turner, 2015). En effet, l'auteur mentionne la crainte de voir les Syriens se radicaliser et le désir d'éviter la création de groupes armés à l'extérieur du territoire syrien comme des facteurs expliquant le rejet des camps formels en tant que stratégie de sécurisation de ces flux migratoires (Turner, 2015).

1.5.3 Période post-2014

Après avoir limité grandement son implication dans la gestion des réfugiés syriens jusqu'à la fin 2014, le gouvernement libanais décide d'établir des règles pour imposer des restrictions quant à l'arrivée et à la présence des réfugiés syriens sur leur territoire. En octobre 2014, le gouvernement libanais adopte la « Politique sur le déplacement syrien », qui fut entérinée et appliquée entre décembre 2014 et janvier 2015 (Janmyr, 2016a). Selon Kabbanji et Kabbanji, la politique adoptée en octobre 2014 soulève trois principaux enjeux, soit « (i) réduire le nombre de réfugiés syriens, (ii) prendre en compte les préoccupations sécuritaires qui ont résulté de la crise, et (iii) apaiser le fardeau placé sur le peuple et l'économie » [Traduction libre] (L. Kabbanji et Kabbanji, 2018, p. 19).

Par la suite, c'est le moment où le gouvernement augmente grandement son implication dans le processus d'enregistrement du HCR, demandant officiellement la suspension des

enregistrements, voire même le désenregistrement de certains groupes de réfugiés (Janmyr, 2018). De plus, c'est à partir de 2015 que le gouvernement libanais et le HCR commencent à produire conjointement et périodiquement le *Lebanon Crisis Response Plan* (LCRP). La recherche existante sur la gouvernance des réfugiés syriens au Liban porte une attention particulière au rôle des multiples changements introduits par les politiques gouvernementales concernant cette population. Comme le mentionne Turbay quant aux « politiques de représentations » au Liban, les discours et politiques gouvernementales liés à l'enjeu de la sécurisation ne s'installèrent au pays qu'en 2014, soit quelques années après le début du conflit syrien (Turbay, 2015). Selon le même auteur, la crainte de voir une large population sunnite s'établir à long terme sur le territoire libanais est l'une des raisons ayant mené à ce changement dans les politiques et les discours du gouvernement (Turbay, 2015). En effet, Janmyr mentionne également que ce changement est survenu au moment où le nombre de Syriens ayant trouvé refuge au Liban est passé au-dessus du million d'individus (Janmyr, 2018). À cette crainte s'ajoute celle concernant les obligations liées à la reconnaissance de la notion de « réfugié » en ce qui concerne les Syriens ayant migré au Liban (Nassar et Stel, 2019). En dernier lieu, Turbay et Dionigi soulignent qu'un déversement du conflit syrien en territoire libanais correspond à une préoccupation sécuritaire pour le Liban (Dionigi, 2016; Turbay, 2015).

Dans leur article portant sur la formalisation de l'informalité au Liban quant à la gestion des réfugiés syriens, Nassar et Stel mentionnent que le LCRP introduit des régulations très strictes en matière d'entrée, de résidence et de travail (Nassar et Stel, 2019). Fait important, ces régulations « ne sont pas clairement communiquées et sont arbitrairement mises en application » [Traduction libre] (Nassar et Stel, 2019, p. 48). De plus, la « Politique sur le déplacement syrien » d'octobre 2014 établit neuf catégories pour les entrées au Liban, dont une seule fait mention des déplacés (ce qui exclut les personnes fuyant le conflit en Syrie) (Nassar et Stel, 2019). Toujours selon les mêmes auteurs, « toutes ces catégories demandent la production par les réfugiés d'une documentation spécifique et élaborée avant d'être autorisés à entrer. Obtenir ces documents est incroyablement difficile, prend beaucoup de temps et est très couteux, ce qui exclut pratiquement tous les réfugiés n'étant pas pourvus de moyens financiers substantiels. » [Traduction libre] (Nassar et Stel, 2019, p. 48). Selon les mêmes auteurs, les USD200 devant être payés deux fois l'an est aussi une somme

d'argent substantielle pour les réfugiés, montant qui s'ajoute à d'autres frais liés à la production de la documentation nécessaire pour l'obtention d'un permis d'entrée ou de résidence (Nassar et Stel, 2019). Ainsi, la période post-2014 est caractérisée par l'établissement de régulations beaucoup plus contraignantes pour les réfugiés et par une plus grande pression gouvernementale sur le HCR pour l'arrêt des enregistrements ainsi que pour le désenregistrement de certains groupes de réfugiés. Entre avril 2015 et aout 2020, le nombre total de réfugiés syriens enregistrés auprès du HCR est passé approximativement de 1 185 000 à 880 000 individus (UNHCR, 2020e). Les conséquences d'une telle gestion de la crise sont nombreuses, la principale étant que les réfugiés sont poussés vers l'informalité et la vie transgressive. En effet, la proportion de réfugiés syriens ne possédant pas de statut légal atteignait 73% en 2018, contre 78% en 2019 (UNHCR et al., 2019). De plus, seulement 30% des enfants syriens nés au Liban sont enregistrés auprès du Registre des Étrangers[12] (Gouvernement du Liban et Nations unies, 2020). Cette situation favorise notamment l'exploitation des individus, thème qui sera traité plus en détail dans les chapitres analysant les données récoltées durant cette recherche.

1.5.4 Comparaison avec la Turquie et la Jordanie

Pour comprendre la particularité des camps de réfugiés syriens au Liban, il est pertinent d'établir une comparaison avec la situation qui prévaut en Jordanie. Tout d'abord, en date de mai 2020, plus de 656 000 réfugiés syriens sont installés sur le territoire jordanien, dont approximativement 125 000 résidants dans des camps formels opérés par le gouvernement (UNHCR, 2020d). Selon les données du HCR sur la répartition des réfugiés syriens dans les camps jordaniens, il existerait trois camps principaux sur le territoire, soit le camp Zaatari (76 989)[13], le camp Azraq (40 953) et le camp Murijep Al-Fhoud (6502) (UNHCR, 2020d). Les deux premiers sont des camps ayant été créés par la Jordanie, tandis que le dernier est financé et opéré par les Émirats arabes unis (Turner, 2015). Les camps jordaniens (Zaatari et Azraq) sont conjointement opérés par le *Syrian Refugee Affairs Directorate* (institution jordanienne) et le HCR (UNHCR, 2020g, 2020h). Les réfugiés syriens installés à l'intérieur de ceux-ci ne peuvent en sortir que par un système de « libération », mais plusieurs facteurs entrent en jeu quant aux chances de sortir d'un individu

[12] *Foreigner's registry*, en anglais.
[13] Le chiffre correspond au nombre de réfugiés.

(Turner, 2015). Comme argumente Turner, les camps en Jordanie aident à restreindre la mobilité des réfugiés sur le territoire ainsi que leur accès au marché du travail, puisque les résidents ne peuvent en sortir qu'à travers le système de sortie mis en place (Turner, 2015). Ce système permet aux Syriens possédant plus de ressources en termes de capital et de réseau d'accéder au territoire Jordanien plus facilement que les classes moins fortunées et moins éduquées. Par conséquent, les camps servent en quelque sorte à immobiliser certaines classes de Syriens qui seraient moins désirées par les autorités jordaniennes (Turner, 2015).

En ce qui concerne la Turquie, c'est le pays ayant accueilli le plus grand nombre de réfugiés syriens, avec environ 3,6 millions de Syriens installés sur son territoire en 2020 (UNHCR, 2020f). Selon des statistiques datant de 2016, la grande majorité d'entre eux sont établis dans les villes turques, tandis que seulement 10% vivent dans 25 camps répartis dans 10 provinces (Yildiz et Uzgören, 2016). De plus, le HCR a publié en 2017 une carte présentant la population de 22 camps de réfugiés syriens répartis dans 10 provinces turques (UNHCR, 2017b). Selon ce document, la population totale dans les camps était de 256 879 individus en 2017 (UNHCR, 2017b). En ce qui concerne la gestion des ressortissants syriens par le gouvernement turc, celle-ci se base sur un régime de protection temporaire mis en place en 2014 (Yildiz et Uzgören, 2016). Ce régime permet aux Syriens présents sur le territoire de s'enregistrer auprès des autorités turques pour bénéficier de différents services sociaux, tels que l'éducation, les services médicaux et l'assistance sociale (Yildiz et Uzgören, 2016). Ces services sont offerts seulement dans la ville où le bénéficiaire du régime s'enregistre et selon une autre politique de 2016, tous les Syriens bénéficiant du régime de protection temporaire se sont vu accorder un permis de travail (Bélanger et Saracoglu, 2018). Cependant, ces permis sont en pratique très peu délivrés en raison des conditions de délivrance et de la place qu'occupe l'économie informelle au sein de l'économie nationale turque (Bélanger et Saracoglu, 2018). Ce régime assure également le non-refoulement des individus inscrits et est accessible pour les personnes ne présentant pas de documentation officielle, de même que pour les apatrides (Yildiz et Uzgören, 2016). Il est important de mentionner que la Turquie a signé la Convention de 1951, mais exclut du droit au statut de réfugié toute personne cherchant protection pour des événements survenus en dehors de l'Europe (Nations unies, 2021). Pour cette raison, la Turquie n'octroie pas le statut de

réfugié au sens la Convention de Genève aux demandeurs d'asile syriens (Bélanger et Saracoglu, 2018). De plus, le HCR n'occupe pas de place centrale dans la gestion des réfugiés et le rôle de ce dernier est limité à l'assistance politique et technique des autorités en ce qui concerne le rapatriement, la gestion des camps ou l'enregistrement des réfugiés (Yildiz et Uzgören, 2016). Finalement, il est nécessaire de préciser que de nombreux auteurs soulignent le décalage entre les services offerts sur papier et la réalité vécue par les bénéficiaires du régime de protection (Bélanger et Saracoglu, 2018). Yildiz et Uzgören mentionnent également que ce régime, qui fut conçu comme plan d'urgence pour soutenir les nombreux réfugiés syriens arrivant en Turquie, « comporte un risque de permettre aux États de se soustraire à leurs obligations internationales en ce qui concerne le statut et les droits des réfugiés » [Traduction libre] (Yildiz et Uzgören, 2016, p. 199).

Mise en contexte

1.6 Conflit syrien

Le conflit syrien, ayant débuté en 2011 dans le contexte du printemps arabe, a provoqué à ce jour l'exode de presque 5,6 millions de personnes vers d'autres pays et le déplacement interne de plus de 6,6 millions d'individus (UNHCR, 2018, 2020b). Il s'agit d'un conflit toujours en cours, bien que les acteurs et les positions des belligérants aient fortement varié au cours des neuf dernières années. L'Observatoire syrien pour les droits humains documente, en date de 2020, plus de 384 000 décès et estime que ce chiffre est en réalité beaucoup plus élevé, soit plus de 586 000 individus (The Syrian Observatory of Human Rights, 2020). Pour une population syrienne pré-conflit atteignant 21,3 millions d'individus, le pays ne compte plus que 17 millions de citoyens en 2019 (La Banque Mondiale, 2019c). Il s'agit donc d'une crise humanitaire d'une envergure sans précédent dans l'histoire moderne du Moyen-Orient, qui a eu des impacts majeurs à l'échelle locale, régionale et internationale. Les trois pays limitrophes à la Syrie que sont la Turquie, le Liban et la Jordanie correspondent aux principaux foyers migratoires, ceux-ci accueillant à l'heure actuelle plus de 5,1 millions de réfugiés enregistrés auprès du HCR (UNHCR, 2020b). Ce chiffre, bien qu'en faible diminution au cours des dernières années, représente la grande majorité des Syriens ayant trouvé refuge dans d'autres pays.

1.6.1 Origine et acteurs du conflit

Le conflit syrien prend racine durant le printemps arabe, après l'éclatement de manifestations dans plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, comme la Tunisie, l'Égypte, la Libye, le Yémen et finalement la Syrie (Zisser, 2020). Les manifestations furent tout d'abord non violentes et affiliées aux populations sunnites du pays, qui étaient très affectées par la crise économique qui se développait à ce moment (Zisser, 2020). D'autres communautés, telles que les Alawites (dont Bachar Al-Assad fait partie) et les Druzes choisissent au contraire de rester loyaux au régime (Zisser, 2020). Le conflit est également lié au manque de représentativité politique des différentes confessions religieuses, puisque la minorité alawite possède un grand poids politique à l'intérieur du régime autoritaire, au détriment de la majorité sunnite (Delvoie, 2020). Selon le CIA World Factbook, les Alawites représentent approximativement 15% de la population syrienne (Central Intelligence Agency, 2020b). Suite à la répression violente du régime ayant comme but d'étouffer les manifestations, la situation en Syrie se transforme en conflit armé après le déploiement de l'armée dans plusieurs villes et le recours aux armes par certains manifestants (Zisser, 2020). Ainsi, le mouvement ayant commencé par des manifestations non violentes dans la ville de Daara en mars 2011 s'est rapidement transformé en guerre civile impliquant un grand nombre d'acteurs locaux, régionaux et internationaux intervenant à différents moments durant le conflit (Zisser, 2020).

Le conflit syrien est un conflit d'une grande complexité qui inclut un grand nombre d'acteurs internes et externes. Les acteurs internes comprennent bien entendu le régime syrien, de même que l'Armée Syrienne Libre (ASL), les Unités de protection du peuple (YPG), les groupes armés formant le Front islamique et les Forces démocratiques syriennes (FSD) (Barthe, 2018; L'Express Éditorial et AFP, 2016; Uludag, 2015). D'autres groupes sont également présents à l'échelle régionale, comme le Hezbollah libanais (allié du régime syrien) ainsi que l'État islamique, ce dernier ayant cependant perdu la grande majorité du territoire qu'il contrôlait (AFP, 2019; Uludag, 2015). Finalement, plusieurs pays sont impliqués dans le conflit, notamment la Russie, les États-Unis, l'Iran, la Turquie et Israël (CNN Editorial Research, 2020; Delvoie, 2020). Le régime d'Assad est soutenu principalement par la Russie, l'Iran et le Hezbollah, tandis que les États-Unis, bien qu'ayant soutenu les groupes rebelles modérés durant une partie du conflit, mènent à présent une

coalition de pays et d'acteurs (France, Royaume-Unis et Forces démocratiques syriennes) dans le cadre de la lutte contre les groupes extrémistes (Borger, 2018). Israël, pour sa part, intervient militairement en Syrie contre le Hezbollah et l'Iran, tandis que l'armée turque est présente au Nord dans le but de créer une zone tampon à la frontière syro-turque, près des territoires contrôlés par les milices kurdes (Borger, 2018). Bien qu'il fût incertain durant l'année 2014 si le régime d'Assad allait tomber ou non, l'intervention russe au cours de la même année aida grandement le régime syrien, qui est toujours en place et qui contrôle une grande partie de son territoire d'avant-guerre (Delvoie, 2020). Il s'agit d'une information importante pour la présente recherche, puisque la question du retour vers la Syrie, discutée avec les participants, est directement liée au fait que le régime d'Assad est toujours en place aujourd'hui. Comme il sera discuté dans le chapitre 5, les craintes de représailles et l'insécurité liées à la présence du régime syrien sont des facteurs qui contribuent à décourager les retours chez les réfugiés.

1.6.2 Migrations syriennes dans le monde

Dans le cadre de l'étude de mouvements migratoires de cette envergure, il est nécessaire d'établir un portrait des migrations syriennes à l'échelle régionale et internationale. La Turquie, le Liban et la Jordanie, tous des pays limitrophes à la Syrie, correspondent aux trois principaux foyers migratoires, ceux-ci accueillant à l'heure actuelle plus de 5,1 millions de réfugiés enregistrés auprès du HCR (UNHCR, 2020b). Ce chiffre, bien qu'en faible diminution au cours des dernières années, représente la grande majorité des réfugiés ayant trouvé refuge dans d'autres pays (UNHCR, 2020b). Parmi ces trois pays, la Turquie accueille le plus grand nombre de réfugiés syriens, soit 3 594 981 (UNHCR, 2020f). Cependant, c'est le pays qui accueille le moins de réfugiés par rapport à sa population en comparaison avec le Liban et la Jordanie (La Banque Mondiale, 2019a; UNHCR, 2020f). En ce qui concerne le Liban, le HCR comptabilise à l'heure actuelle 879 578 réfugiés enregistrés (UNHCR, 2020e). Ce chiffre ne représente cependant pas le nombre réel de réfugiés syriens présents sur le territoire libanais en raison du processus de désenregistrement de certains groupes de réfugiés ainsi qu'en raison du fait que plusieurs d'entre eux ne sont pas enregistrés auprès du HCR (Janmyr, 2018). Il serait plus judicieux de considérer le nombre utilisé dans les LCRP, soit 1,5 million (Gouvernement du Liban et Nations unies, 2020). Ce chiffre se trouve d'ailleurs plus près des 1 185 241 réfugiés

syriens enregistrés au Liban au mois d'avril 2015 (UNHCR, 2020e). Bref, ces chiffres montrent que le Liban est le pays qui accueille le plus de réfugiés syriens proportionnellement à la taille de sa population, soit approximativement 25% (La Banque Mondiale, 2019b; UNHCR, 2020e). En ce qui concerne la Jordanie et l'Irak, ces deux pays frontaliers accueillent respectivement 658 028 et 245 421 réfugiés syriens en date de juillet 2020 (UNHCR, 2020b). Il est important de souligner qu'un nombre important de Syriens présents en Arabie Saoudite (802 000), en Égypte (130 000) et aux Émirats arabes unis (52 000) (DAES, 2019; UNHCR, 2020c). Il est à noter que les Syriens présents dans les pays du golfe nommés ci-haut (Arabie saoudite et Émirats arabes unis) ne sont pas répertoriés par le HCR comme étant des réfugiés. Selon la publication du *Migration Policy Center*, il est difficile d'estimer avec précision le nombre total de résidents syriens dans ces pays en raison du manque de données officielles (De Bel-Air, 2015).

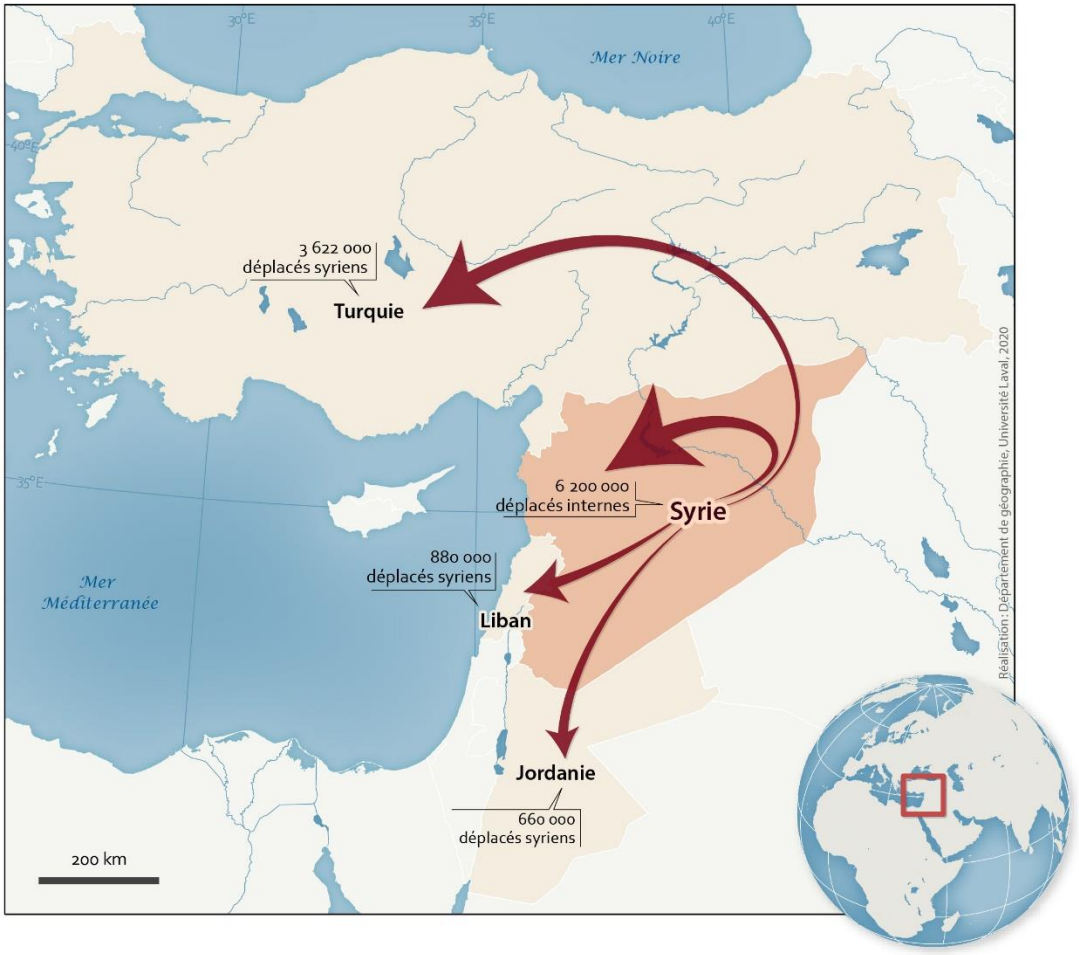
Quant à la réinstallation de réfugiés syriens à partir du Liban, on note tout d'abord que leur nombre est assez faible proportionnellement à la population totale de migrants syriens. Les données du HCR montrent qu'au total, 61 747 individus ont été réinstallés dans un pays tiers (UNHCR, 2020a). Sur la figure 2, on voit qu'il semble y avoir eu un pic de réinstallations au cours de l'année 2016, puis une tendance à la baisse depuis. Pour l'année 2019, 7442 Syriens ont été réinstallés, ce qui est près de deux fois moins que pour l'année 2016 (UNHCR, 2020a).

Figure 2 : Nombre de réfugiés syriens réinstallés depuis le Liban selon l'année

Year	Country of Origin	Country of Asylum	Country of Resettlement	Persons
2012	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	64
2013	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	983
2014	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	4,903
2015	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	6,547
2016	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	18,279
2017	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	12,095
2018	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	9,372
2019	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	7,442
2020	Syrian Arab Rep. (SYR)	Lebanon (LBN)	–	2,050
				Total for this query: 61,735

Source : (UNHCR, 2020a)

Figure 3 : Migrations syriennes en Turquie, au Liban et en Jordanie, 2020



Source : (UNHCR, 2020b)

De nombreux Syriens ont également atteint le territoire européen par l'entremise de différentes routes migratoires, la principale étant la Route des Balkans. Les réfugiés ayant choisi de suivre cette route ont transité par de nombreux pays, notamment la Turquie, et plus d'un million d'entre eux ont présenté des demandes d'asile dans différents pays européens (Eurostat, 2020). Comme présenté dans le tableau 9 (annexe B), les pays ayant reçu le plus de demandes d'asile sont l'Allemagne (636 000), la Suède (126 000), la Hongrie (78 000), la Grèce (73 000), l'Autriche (58 000) et les Pays-Bas (43 000) (Eurostat, 2020). Un bon nombre de ces demandeurs d'asile ont atteint le territoire européen avant la fermeture de la Route des Balkans, ce qui fut réalisé par l'entremise d'un accord UE-Turquie visant à fermer la frontière entre la Turquie et la Grèce en 2016 (Council of the European Union, 2016). Cet accord s'inscrit dans un contexte de

sécurisation et d'externalisation des frontières européennes en lien avec un manque de volonté de la part des pays membres de l'Union européenne de prendre en charge les migrants (Bobić et Šantić, 2020). Les mêmes auteurs mentionnent que la fermeture des frontières européennes a causé l'immobilité de nombreux migrants s'étant retrouvés coincés dans des pays de transit de la Route des Balkans (Bobić et Šantić, 2020). En ce qui concerne le Canada, ce sont plus de 64 000 réfugiés syriens qui ont été réinstallés en date du 31 mai 2019, dont près de 15 000 sont installés au Québec (Gouvernement du Canada, 2019).

Figure 4 : Différentes routes migratoires entre la Turquie et l'Allemagne



Source : (Deutsche Welle, 2018)

1.7 Contexte libanais

1.7.1 Fondements de la politique libanaise et démographie

Pour comprendre les enjeux liés à la présence des réfugiés syriens au Liban, il est nécessaire d'étudier attentivement son contexte sociopolitique. En effet, le Liban est un pays où de nombreux groupes confessionnels se partagent le pouvoir selon un système politique très particulier fondé sur le partage proportionnel des sièges au parlement. Le Liban, lors de l'acquisition de son indépendance de la France au début des années 1940, rédigea le Pacte

National de 1943 qui jeta les bases d'une démocratie confessionnelle prévalant toujours à l'heure actuelle (Rigby, 2000). Ce système politique fut cependant modifié dans l'accord de Taëf[14] et contesté à diverses périodes, notamment depuis le début du soulèvement de la population en octobre 2019 (J. Kabbanji, 2019; Rigby, 2000). Ainsi, les sièges du gouvernement furent distribués proportionnellement à la taille de chaque groupe confessionnel selon le recensement de 1932 (Rigby, 2000). À cette date, le recensement montre que 52% de la population est chrétienne (ou confession affiliée) et que 48% est musulmane (Rigby, 2000). En ce qui concerne la taille des différents groupes confessionnels, les Maronites étaient les plus nombreux avec 28,7% de la population libanaise, suivis des Sunnites (22,4%), des Chiites (19,5%), des Grecques orthodoxes (9,7%), des Druzes (6,7%), des Grecques catholiques (5,9%) et des autres confessions (6,9%) (Maktabi, 1999). La division du parlement d'avant-guerre est basée sur ce recensement (six sièges chrétiens pour chaque cinq sièges musulmans) et est représentée par la figure 6.

Figure 5: Résultats du recensement de 1932 montrant le nombre d'individus recensés selon la confession religieuse

				Emigrants			
				Before August 30, 1924		After August 30, 1924	
Residents				Pays taxes	Does not pay	Pays taxes	Does not pay
Residents	793,396	Sunni	178,100	2,653	9,840	1,089	3,623
Emigrants	254,987	Shi'i	155,035	2,977	4,543	1,770	2,220
Foreigners	61,297	Druze	53,334	2,067	3,205	1,183	2,295
Total	1,109,680	Maronite	227,800	31,697	58,457	11,434	21,809
		Greek Catholic	46,709	7,190	16,544	1,855	4,038
		Greek Orthodox	77,312	12,547	31,521	3,922	9,041
		Protestant	6,869	607	1,575	174	575
		Armenian Orthodox	26,102	1	60	191	1,718
		Armenian Catholic	5,890	9	50	20	375
		Syriac Orthodox	2,723	6	34	3	54
		Syriac Catholic	2,803	9	196	6	101
		Jews	3,588	6	214	7	188
		Chaldean Orthodox	190	0	0	0	0
		Chaldean Catholic	548	0	6	0	19
		Miscellaneous	6,393	212	758	59	234
		Total	793,396	59,981	127,003	21,713	46,290
		Thereof		Males	Females	Males	Females
				44,749	15,232	72,447	54,556
		Before August 1924	186,984				
		Pays fees and does not pay before 30 August 1924					
				16,578	5,135	26,246	20,044
		After August 1924	68,003	Pays fees and does not pay after 30 August 1924			
		Total	254,987				

Source : (Maktabi, 1999)

[14] L'Accord de Taëf fut signé en 1989 dans la ville du même nom, en Arabie saoudite, et fut destiné à mettre fin à la guerre civile libanaise par l'entremise de la reconfiguration du système politique (Picard et Ramsbotham, 2012).

Figure 6 : Distribution des sièges du parlement libanais entre 1943 et 1960

DISTRIBUTION OF SEATS (BY RELIGION) WITHIN LEBANESE PARLIAMENTS: 1943-1960*

PARL.	TOTAL	MARONITE	SUNNI	GREEK ORTHODOX	SHI'A	GREEK CATHOLIC	DRUZE	MINORITIES	ARMENIAN ORTHODOX	ARMENIAN CATHOLIC	PROTESTANT
1943-1947	55	18	11	6	10	3	4	1	2	—	—
1947-1951	55	18	11	6	10	3	4	1	2	—	—
1951-1953	77	23	16	8	14	5	5	1	3	1	1
1953-1957	44	13	9	5	8	3	3	1	1	1	—
1957-1960	66	20	14	7	12	4	4	1	3	1	—
1960-	99	30	20	11	19	6	6	1	4	1	1

Source : (Crow, 1962)

En ce qui concerne les changements apportés par l'accord de Taëf sur l'équilibre politique entre les groupes confessionnels, il fixe à 50% la part des sièges dédiés aux élus musulmans et transfert certains pouvoirs du Président de la République (maronite) vers le premier ministre (sunnite) (Picard et Ramsbotham, 2012). Les pouvoirs du Président de la chambre (chiite) sont aussi renforcés. L'accord de Taëf modifie donc le nombre de sièges parlementaires accordés aux groupes confessionnels pour que le système politique soit entre autres plus représentatif de la nouvelle réalité démographique d'après-guerre (Picard et Ramsbotham, 2012). La figure 24, placée dans l'annexe B, montre la répartition des sièges à l'intérieur du parlement selon la confession religieuse. En 2018, on estimait que les musulmans représentaient approximativement 61,1% (30,6% pour les Sunnites, 30,5% pour les Chiites), les Chrétiens 33,7% et les Druzes 5,2% (Central Intelligence Agency, 2020a). Finalement, cet accord accorde à la Syrie la tâche d'assister politiquement et militairement le Liban, ce qui a conduit à plus de 15 ans d'occupation syrienne (Picard et Ramsbotham, 2012). Chalcraft (2009) souligne que :

> Ainsi, au Liban, la République arabe syrienne est devenue le gardien incontesté de l'accord de Taif, avec les bénédictions américaines et saoudiennes. Les accords de Taëf ont permis le déploiement de troupes syriennes au Liban pendant une période limitée mais non précisée, et ont rendu obligatoire le désarmement des milices à l'exception du Hezbollah, chargé de la libération du sud de l'ennemi. Les accords ont conservé la structure politique fondamentalement sectaire du Liban, mais ont donné plus de pouvoir aux dirigeants politiques sunnites et chiites, historiquement plus favorables au monde arabe et islamique, en diminuant le mandat présidentiel et en renforçant les pouvoirs du premier ministre sunnite et du Président du parlement chiite [Traduction libre] (Chalcraft, 2009, p. 137).

Le Liban est un pays où la politique et la démographie sont intrinsèquement liées. Comme le mentionnent Kabbanji et Kabbanji, la décision de ne pas créer des camps de réfugiés est « motivée par la peur de voir cette population, à très large majorité sunnite, s'installer de façon permanente et ainsi modifier profondément l'équilibre confessionnel du pays » [Traduction libre] (L. Kabbanji et Kabbanji, 2018, p. 15). Selon un rapport publié par l'*International Crisis Group* en 2013, 95 % des réfugiés syriens installés au Liban sont musulmans sunnites (International Crisis Group, 2013). Ainsi, cet équilibre, qui d'ailleurs est très différent de celui qui prévalait durant le recensement de 1932 selon les estimations du CIA World Factbook, est donc très fragile. L'arrivée d'une large population palestinienne est un exemple concret des remous politiques qui peuvent être causés par un débalancement du système politique libanais (Turbay, 2015). Comme le note Turbay (2015), il est nécessaire de comprendre l'importance de la dissociation politique des élites du pays en lien avec l'arrivée des réfugiés syriens. En effet, « l'arrivée d'un grand nombre de musulmans réintroduit les préoccupations qui découlent de l'histoire sectaire libanaise » [Traduction libre] (Turbay, 2015, p. 20). De plus, pour Fakhoury, le Liban est un pays où les décisions ont souvent été prises par l'entremise de négociations entre les élites et par des ententes informelles (Fakhoury, 2017). En temps de crise, le système politique est propice à la discordance entre les parties, ce qui mène souvent à une gestion informelle des conflits et à l'immobilisme politique (Fakhoury, 2017). Il est possible ici de faire un lien avec les propos de Janmyr, qui relève que « la crise de réfugiés syriens n'est pas gouvernée par les lois, mais par des décisions gouvernementales » et qu'ainsi, « les lois nationales et les accords bilatéraux ont été continuellement évités » (Janmyr, 2016a, p. 66). Ces concepts sont d'une grande importance pour être en mesure de comprendre la nature de la politique libanaise et de quelle façon cette nature particulière influence la gestion des réfugiés sur le territoire du pays. Bien que la décision de ne pas établir de camps ne relève pas uniquement de la nature de la politique libanaise, il s'agit d'un des facteurs expliquant la « no-policy policy » ainsi que l'apparition de camps « informels ».

1.7.2 Liban, carrefour migratoire

Les vagues de réfugiés arméniens fuyant les persécutions du début du 20^{e} siècle de l'Empire ottoman, alors dirigé par les Jeunes Turcs, sont les premières que connaîtra le Liban après l'établissement du mandat français et la fondation du pays (Sfeir, 2017). Entre

1921 et 1939, plusieurs vagues de réfugiés arrivèrent au Liban et ceux-ci furent en mesure de s'intégrer politiquement et économiquement, si bien qu'ils obtinrent officiellement plusieurs sièges au parlement selon le Pacte national de 1943 (Sfeir, 2017). Selon le recensement de 1932, plus de 26 000 Arméniens orthodoxes et plus de 5000 Arméniens catholiques étaient déjà établis au Liban, plus spécifiquement dans le quartier Bourj Hammoud de Beyrouth (Maktabi, 1999; Sfeir, 2017).

Bien que les migrations ayant suivi le conflit en Syrie soient un phénomène récent, plusieurs mouvements migratoires majeurs ont eu des répercussions sur les pays de la région par le passé. C'est notamment le cas pour le Liban, dont plus de 25% de la population est migrante. En 2019, les Nations unies recensaient approximativement 1 864 000 migrants sur le territoire libanais, pour une population totale de 6 856 000 habitants (La Banque Mondiale, 2019b; DAES, 2019). Peu après la reconnaissance formelle de l'indépendance du pays au début des années 1940, une large population d'origine palestinienne (environ 100 000 individus) s'est installée au Liban, et ce dès 1948 dans les suites de la Première Guerre israélo-palestinienne (Kfoury et Puig, 2017). Bien que plus de 475 000 réfugiés palestiniens sont présentement enregistrés au Liban auprès du UNRWA, seulement entre 260 000 et 280 000 résideraient dans le pays selon une étude datant de 2010 (Chaaban et al., 2010). Près de deux tiers des Palestiniens au Liban sont établis dans les 12 camps officiels, situés pour la plupart sur la côte méditerranéenne et en marge ou à l'intérieur des grandes villes portuaires (Chaaban et al., 2010).

Mise à part la question palestinienne, qui fut discutée dans la revue de la littérature, le Liban est également une terre d'accueil pour plus de 50 000 réfugiés irakiens ayant fui leur pays ainsi que pour plus de 250 000 travailleuses migrantes domestiques (International Labour Organization, 2016; Kfoury et Puig, 2017). Ces travailleuses migrantes domestiques proviennent principalement de l'Asie et de l'Afrique subsaharienne, plus particulièrement du Sri Lanka, des Philippes et de l'Éthiopie (Mansour-Ille et Hendow, 2018). Plusieurs d'entre elles vivent à l'intérieur même de l'espace de vie du bénéficiaire, ce qui crée un confinement spatial très important (Mansour-Ille et Hendow, 2018). Comme l'expliquent Mansour-Ille et Hendow, une travailleuse migrante domestique au Liban qui cherche à terminer son contrat ou à changer d'employeur doit tout d'abord demander l'approbation de son employeur du moment, ce qui ne vient pas sans risque quant à son

statut légal (Mansour-Ille et Hendow, 2018). En effet, le statut d'une travailleuse migrante sans parrain devient irrégulier, ce qui peut la mener à des procédures de déportation ou de détention (Mansour-Ille et Hendow, 2018). Pour finir, le système de parrainage libanais permet la création d'immobilités, telles que la confiscation de passeports, le confinement et la restriction des mouvements (ACCORD, 2016).

Ensuite, les migrations syriennes au Liban depuis l'indépendance de ce dernier en 1943 font également partie de la mosaïque migratoire libanaise (Picard et Ramsbotham, 2012). Comme mentionné précédemment dans la section *Cadre légal libanais et HCR*, le Liban a connu plusieurs vagues de migrations de travail en provenance de la Syrie, entrecoupées de périodes creuses caractérisées par une forte diminution du nombre de travailleurs syriens. On note tout d'abord qu'une grande majorité de la main-d'œuvre syrienne présente avant 1975 retourna en Syrie durant la guerre civile libanaise, si bien que leur nombre était estimé à seulement 30 000 au milieu des années 1980, ce qui correspond à environ 10% de leur nombre d'avant-guerre (Winckler, 2010). Cette période concorda entre autres avec l'arrivée d'une main-d'œuvre asiatique bon marché, qui représentait approximativement 25% de la main-d'œuvre totale au Liban pour la même date (Winckler, 2010). Par la suite, la situation d'après-guerre (jusqu'au retrait des troupes syriennes du territoire libanais en 2005) est caractérisée par le retour d'un très grand nombre de travailleurs syriens, dont le nombre, estimé pour la période 1995-1996, se situait entre 450 000 et 700 000. À ce moment, « la main-d'œuvre syrienne était considérée comme une opportunité en or pour les employeurs et la reconstruction [du Liban]. Les frais juridiques étaient minimes et les travailleurs possédaient à la fois la productivité et les compétences nécessaires » [Traduction libre] (Chalcraft, 2009, p. 141). Selon le même auteur, le manque de main-d'œuvre au Liban, causé par l'émigration en temps de guerre, fut comblé par ces migrations de travail syriennes (Chalcraft, 2009). L'assassinat de Rafiq Hariri, le retrait des troupes syriennes du Liban et les violences envers les Syriens ayant suivi ces événements ont cependant causé le départ de la majorité des travailleurs s'étant installé durant la période d'après-guerre (Chalcraft, 2009). En date de 2011, il semble qu'un bon nombre de travailleurs syriens avait de nouveau migré au Liban, leur nombre étant estimé entre 300 000 et 400 000 sur un total 1,5 million de travailleurs actifs, libanais et non libanais combinés (Longuenesse, 2015). Pour finir, entre 2011 et 2015, près de 1,2 million de

réfugiés syriens fuyant la guerre civile syrienne se sont réfugiés au Liban et enregistrés auprès du HCR (UNHCR, 2020e).

Il est nécessaire de souligner le fait que le Liban est aussi une terre d'émigration, puisque de nombreux Libanais ont quitté le territoire entre les années 1840 et aujourd'hui[15] (Abi Rached, 2019; Tabar, 2009). Par exemple, on estime que plus de 990 000 Libanais ont quitté leur pays entre 1975 et 1990 en raison de la guerre civile (Tabar, 2009). Avant cette date, on note qu'entre 9000 et 10 000 Libanais quittaient annuellement le Liban pour la période s'étalant de 1960 à 1975, notamment pour s'établir dans les pays du Golfe suivant une forte demande en main-d'œuvre qualifiée (Abi Rached, 2019; Tabar, 2009). Il serait finalement intéressant d'étudier les conséquences des événements de la dernière année sur les tendances migratoires de la population libanaise, les médias rapportant déjà l'« exode » de nombreux citoyens (Comaty Abou Adal, 2020; Fayad et Péguy, 2020; Hariri, 2020; Libnanews, 2020).

Bref, en retraçant ainsi les migrations passées s'étant déroulées sur le territoire libanais, on peut plus facilement comprendre et analyser les politiques de gestion liées à la présence des réfugiés syriens. Cette incursion dans l'histoire libanaise permet entre autres de se poser la question « Comment l'histoire des migrations au Liban est-elle essentielle à l'analyse et à la compréhension des politiques récentes de gestion des réfugiés syriens ? ».

1.7.3 Les camps informels : en cartes et en chiffres

Comme expliqué dans les sections précédentes de ce chapitre, les camps informels ont vu le jour dans un contexte politique, historique et social propre au Liban. L'histoire nous apprend notamment que la politique libanaise est fondée sur des bases confessionnelles et démographiques, ce qui fait en sorte que toute variation dans la composition de la population est perçue comme potentiellement déstabilisatrice. C'est d'ailleurs en étudiant l'histoire du Liban que l'on comprend comment l'établissement de camps formels à la suite des migrations palestiniennes du 20^{e} siècle a influencé les politiques de gestion des réfugiés syriens des décennies plus tard.

[15] Pour les migrations qui pré-datent la création du Liban actuel, on réfère au territoire du Mont-Liban (Tabar, 2009).

Selon les données cartographiques du HCR, qui incluent beaucoup d'informations qualitatives et quantitatives sur les camps répertoriés, il a été possible d'effectuer quelques statistiques à l'aide de QGIS pour montrer l'évolution des camps informels sur une base annuelle. Ainsi, en se référant au tableau 1 qui montre l'évolution du nombre total de tentes et d'individus vivant dans les camps informels au Liban, il est possible de noter que la majorité des camps sont apparus avant 2016. En effet, 39 500 tentes étaient installées au Liban en 2016, contre un total de 47 100 au début de l'année 2019 (UNHCR, 2019). De plus, en se référant aux cartes (figures 7 et 8) montrant le nombre d'individus établis dans les camps selon l'unité administrative cadastrale, il est possible de repérer facilement les principales zones où les camps se trouvent, c'est-à-dire les cadastres entourant la ville de Barr Elias dans la Bekaa, ainsi qu'Aarsal et le gouvernorat d'Akkar. Fait intéressant, l'augmentation du nombre de tentes et d'individus n'arrête pas drastiquement après l'adoption en octobre 2014 de la *Politique sur le déplacement syrien*, politique mise en place au début de l'année 2015 et qui concorde avec la stagnation des enregistrements de réfugiés syriens auprès du HCR (UNHCR, 2020e).

Tableau 1 : Évolution du nombre de tentes et d'individus dans les camps entre 2011 et 2019

Année	**Nombre de tentes**	**Nombre d'individus**
1970-2010	593	3749
2011	3920	25 031
2012	10 474	65 433
2013	20 352	128 248
2014	28 888	181 315
2015	34 972	219 682
2016	39 548	248 127
2017	43 066	270 205
2018	45 047	284 514
2019	45 142	285 167
Sans date	1966	11 636
Total	**47 108**	**296 803**
Moyenne d'individus par tente	**6,2**	
Moyenne de tentes par camp	**15,5**	
Moyenne d'individus par camp	**93,4**	

Source : (UNHCR, 2019).

Tableau 2 : Total du nombre de tentes et d'individus vivant dans les camps selon les principaux cadastres

Cadastre	**Gouvernorat**	**Nombre d'individus**	**Nombre de tentes**
Aarsal	Baalbek-Hermel	25 382	4221
Barr Elias	Bekaa	16 250	2628
Zahlé Maallaqa Aradi	Bekaa	11 102	1634
Saadnayel	Bekaa	10 184	1511
Marj BG	Bekaa	7886	1221
Qabb Elias	Bekaa	6394	944
Ghazzé	Bekaa	6170	996
Dalhamiyet Zahlé	Bekaa	6073	959
Zahlé Haouch El-Oumara Aradi	Bekaa	5857	910
Aanjar	Bekaa	5793	931
Terbol Zahlé	Bekaa	5324	861
Majdel Aanjar	Bekaa	4328	668
Joubb Jannine	Bekaa	3938	671
Qaa Jouar Maqiyé	Baalbek-Hermel	3776	651
Haouch Er-Rafqa	Baalbek-Hermel	3773	646
Zouq Bahnnine	North	3624	573
Aarqa	Akkar	3369	536
Youmine	Baalbek-Hermel	3048	522

Source : (UNCHR, 2019). Données cartographiques manipulées par William McNicoll.

Ensuite, en tenant compte seulement des camps de quatre tentes ou plus, on calcule que la moyenne de personnes par tente est de 6,2 individus. La moyenne de tentes par camp, quant à elle, est de 15,5 et la moyenne d'individus par camp est de 93,5. On voit donc que les camps informels au Liban sont en moyenne des camps de petite taille. Il semble que les plus gros camps de réfugiés syriens au Liban, qui avoisinent les 1000 individus, se concentrent dans le cadastre d'Aarsal (UNHCR, 2019). Comme on peut le voir sur les cartes, il s'agit d'un cadastre ayant accueilli un très grand nombre de réfugiés dès les

premières années du conflit et qui accueille à l'heure actuelle le plus grand nombre de réfugiés. Les cinq autres cadastres qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés, qui sont respectivement Barr Elias, Zahlé Maallaqa Aradi, Saadnayel, Marj BG et Qabb Elias, totalisent plus de 51 000 réfugiés en camp et sont tous des cadastres situés près l'un de l'autre (UNHCR, 2019). Ces cadastres sont très facilement identifiables sur les cartes montrant l'évolution du nombre d'individus selon la division administrative. En effet, il est possible de voir sur la figure 7 le cadastre de Barr Elias, en très foncé juste sous la ville de Zahlé, ainsi que les autres cadastres à proximité qui présentent également un grand nombre d'individus dans les camps. Le total d'entités documentées par le HCR est de 8273. Le plus grand camp en termes de nombres de tentes est de 225 et le plus grand en termes de nombre d'individus est de 965 (UNHCR, 2019). Les tableaux 3 et 4 montrent des informations intéressantes par rapport au nombre de camps répertoriés selon le nombre d'individus et de tentes à l'intérieur. Ces tableaux sont essentiels pour obtenir une bonne idée de la taille des camps au Liban.

Tableau 3 : Nombre de camps en fonction du nombre d'individus présents à l'intérieur

Nombre d'individus	Nombre de camps
500 et plus	48
250 et plus	215
100 et plus	725
75 et plus	964
50 et plus	1419
30 et plus	2227
20 et plus	3065
15 et plus	3666
10 et plus	4465

Source : (UNHCR, 2019)

Tableau 4 : Nombre de camps en fonction du nombre de tentes à l'intérieur

Nombre de tentes	Nombre de camps
100 et plus	33
50 et plus	154
20 et plus	575
10 et plus	1164
5 et plus	2201
4 et plus	2701
3 et plus	3355

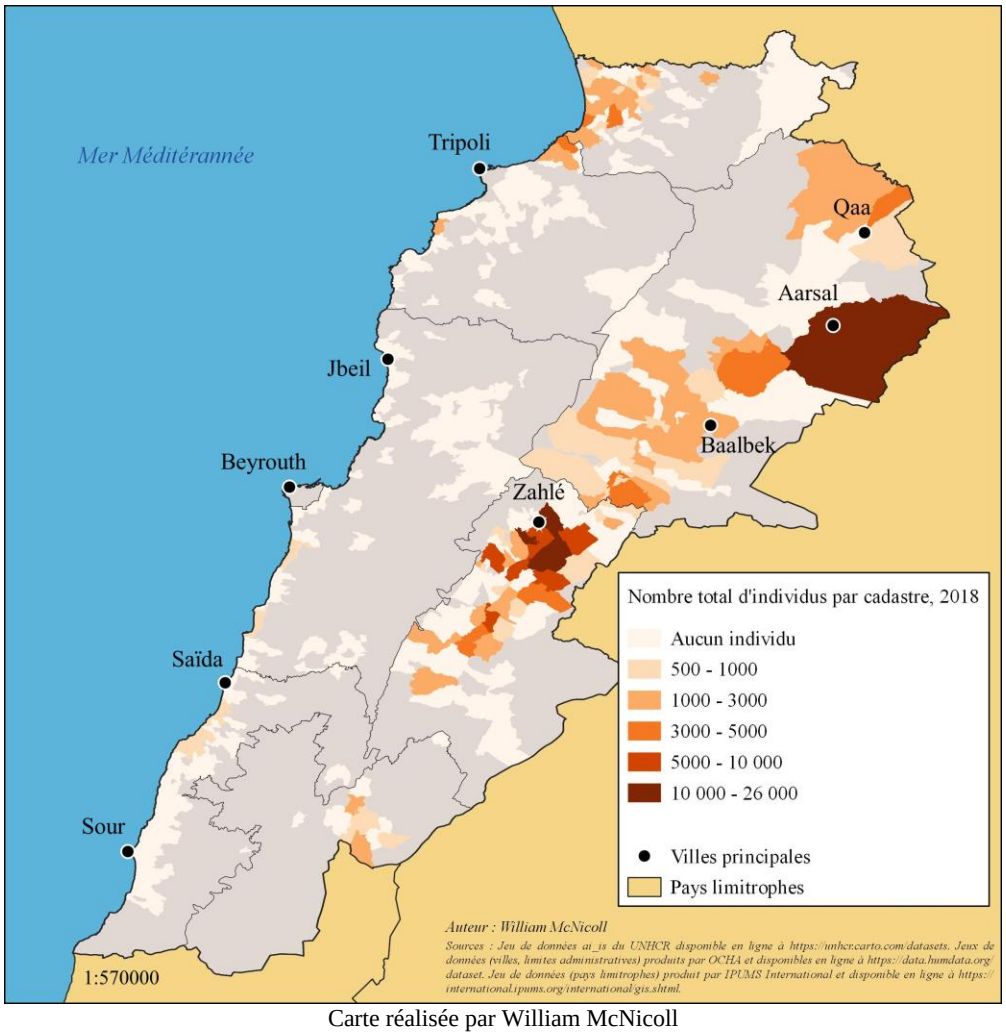
Source : (UNHCR, 2019)

Tableau 5 : Nombre de réfugiés enregistrés auprès du HCR selon l'année[16]

Date	Nombre de réfugiés
2013	259 503
2014	951 033
2015	1 185 241
2016	1 048 275
2017	1 001 051
2018	991 165
2019	944 613
2020	892 310
Août 2020	879 598

Source : (UNHCR, 2020e)

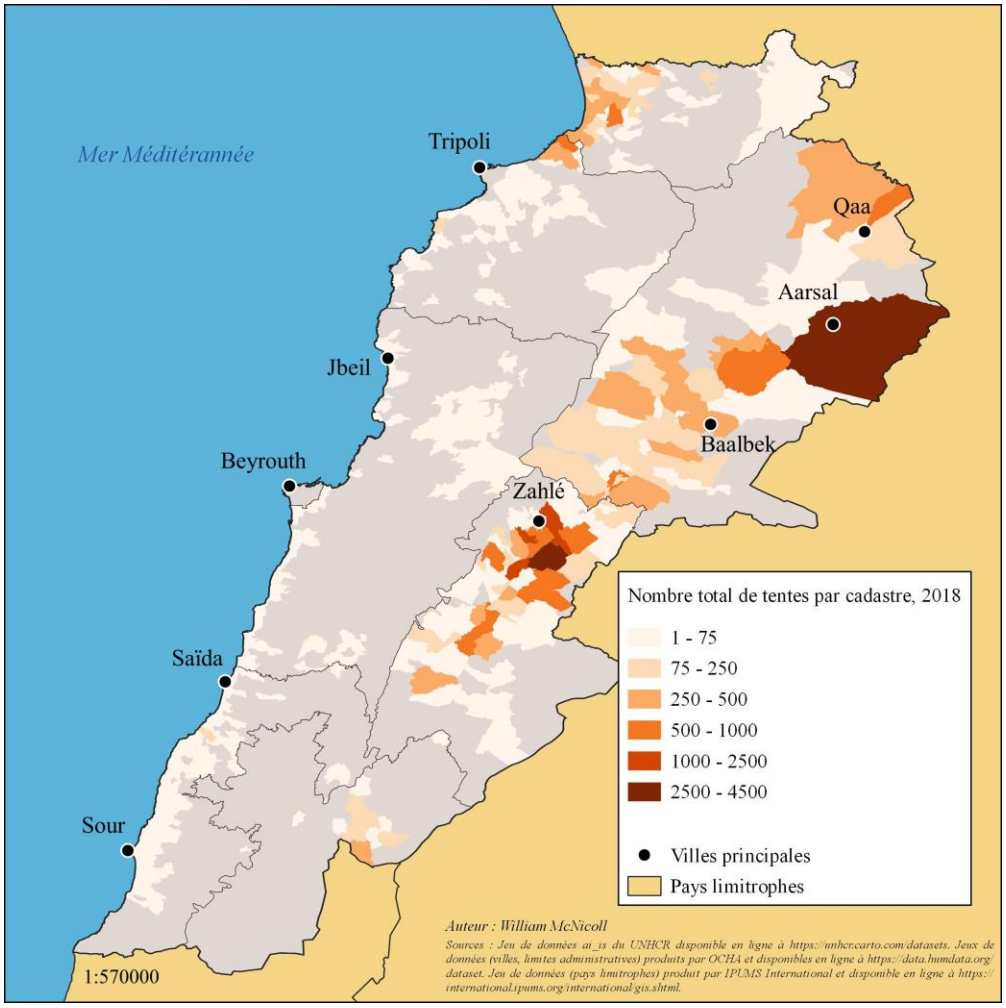
Figure 7 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2018



Carte réalisée par William McNicoll

[16] Les dates pour chaque année varient entre le 31 mars et le 30 juin (selon les données disponibles). Les données les plus récentes correspondent au 31 août 2020.

Figure 8 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2018



Carte réalisée par William McNicoll

1.8 Conclusion

Pour conclure, la revue de la littérature présente plusieurs éléments constituant le cadre conceptuel et analytique nécessaire pour répondre aux objectifs de cette recherche, qui sont (1) de décrire le camp informel en tant que territoire construit par différents acteurs dans le contexte particulier du Liban et (2) d'analyser les acteurs qui évoluent dans l'espace du camp, les relations entre eux et les structures de gouvernance qu'ils forment. Premièrement, l'informalité est un concept qui réfère au caractère marginal des camps. Comme décrit par Sanyal (2014), les camps de réfugiés sont des espaces qui « tombent à l'extérieur du droit et de la politique » [Traduction libre] (Sanyal, 2014, p. 31). Deuxièmement, cette informalité est centrale à la compréhension des théories élaborées par différents auteurs par rapport aux camps de réfugiés. Dans le cadre de cette recherche, les théories de Ramadan

(2013) et Sanyal (2017) sur les camps sont celles étant les plus applicables aux camps informels. Ramadan propose le camp comme étant « un assemblage de personnes, d'institutions, d'organisations, de l'environnement construit et des relations entre eux qui produisent des valeurs et des pratiques particulières » [Traduction libre] (Ramadan, 2013, p. 65). Les camps sont ainsi des espaces « abandonnés » pouvant produire leur propre vie politique (Ramadan, 2013). Troisièmement, à l'intérieur de ces camps, des dynamiques de pouvoir existent entre les acteurs qui évoluent à cette échelle. Le pouvoir « se manifeste à l'intérieur d'une relation, lorsque deux rapports de force se font face, et les forces des deux éléments créent un champ de pouvoir qui organise et oriente les éléments » (Raffestin, 1980, p. 45). Ces rapports de force ne sont pas égaux et ils entrainent des variations dans les états de pouvoir (Raffestin, 1980). Ensuite, pour être en mesure de comprendre pourquoi les camps informels ont pu apparaître au Liban et émerger en tant que territoires distincts, il est nécessaire de présenter en détail la gestion des réfugiés syriens au Liban. En vertu du MoU, le HCR est l'agence officiellement chargée d'effectuer l'enregistrement et la réinstallation des migrants syriens se présentant sur le territoire libanais (Janmyr, 2018). Si le HCR a pu effectuer son mandat sans trop d'entraves durant la période pré-2014, ce fut tout le contraire durant la période post-2014. Cette période est caractérisée par l'intervention grandissante du gouvernement libanais dans le processus d'enregistrement des réfugiés notamment par l'entremise de pressions sur le HCR pour l'arrêt des enregistrements ainsi que pour le désenregistrement de certains groupes de réfugiés (Janmyr, 2018). De plus, la « Politique sur le déplacement syrien » d'octobre 2014 jeta les bases de l'établissement de régulations beaucoup plus contraignantes pour les réfugiés cherchant à résider légalement au Liban (Janmyr, 2016a; Nassar et Stel, 2019).

Finalement, pour comprendre les politiques libanaises en matière de gestion des réfugiés syriens, il est nécessaire de s'intéresser aux fondements politiques et démographiques de la société libanaise. Comme le mentionnent Kabbanji et Kabbanji, la décision de ne pas créer des camps de réfugiés est motivée par la crainte de voir les migrants syriens s'établir durablement au Liban et ainsi modifier l'équilibre précaire entre les différentes confessions religieuses (L. Kabbanji et Kabbanji, 2018). De plus, cette balance confessionnelle joue un rôle central dans la politique libanaise, puisque le système politique sectaire en place au Liban est basé sur la représentativité confessionnelle. En effet, chaque confession

religieuse possède un certain nombre de sièges au parlement en fonction de son poids démographique (Rigby, 2000). En temps de crise, ce système politique est propice à la discordance entre les parties, ce qui mène souvent à une gestion informelle des conflits et à l'immobilisme politique (Fakhoury, 2017). Cette gouvernance informelle, qui prend place à l'extérieur des institutions étatiques, est notamment décrite par Mouawad (2017) et explique pourquoi l'État libanais est souvent décrit comme faible ou dysfonctionnel (Mouawad, 2017). Pour finir, les politiques libanaises en matière de gestion des réfugiés sont également influencées par le passé migratoire du Liban, entre autres par les mouvements migratoires palestiniens ayant suivi la création d'Israël. La création de camps palestiniens formels et leur militarisation subséquente sont deux facteurs ayant joué un rôle notoire dans la décision de ne pas établir de camps formels syriens (Turner, 2015). Un autre facteur ayant joué un rôle majeur dans l'établissement de camps informels au Liban correspond à l'histoire des migrations entre la Syrie et Liban. Les différentes vagues migratoires qu'a connues l'espace syro-libanais sont liées intrinsèquement aux relations complexes qui prévalent entre ces deux pays. Bref, il est essentiel de prendre en compte les facteurs historiques, politiques et démographiques pour être en mesure de mieux comprendre comment l'informalité est créée et vécue quotidiennement par les réfugiés syriens.

Chapitre 2. Méthodologie

2.1 Introduction

L'analyse des camps informels, de leur territorialité et des enjeux de pouvoir qui se déploient autour de la gestion, de l'utilisation et de l'accès à ces espaces privés a été réalisée à partir d'une approche principale. En effet, une méthode ethnographique et qualitative a été privilégiée via la visite de huit camps et la réalisation de 26 entretiens individuels ou de groupes avec différents acteurs. Cette approche est entre autres essentielle pour capter les processus, les relations, les représentations et les expériences vécues par les participants.

Le terrain de recherche s'est déroulé du 23 mars au 3 juillet 2019, séjour durant lequel un stage en cartographie fut réalisé à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Durant ce stage, plusieurs cartes représentant l'évolution spatiale et temporelle des camps informels au Liban ont été créées. Un second stage fut également prévu au printemps 2020 pour compléter la partie cartographique du projet, mais les changements de circonstances causés par la pandémie de COVID-19 ont empêché sa réalisation.

2.2 Échelle d'analyse et localisation du terrain

L'échelle d'analyse principale de ce projet de recherche est l'espace du camp. En raison de leur contexte géographique particulier, les camps de la Bekaa représentent des espaces de refuge pour de nombreux réfugiés syriens et des espaces de pouvoir pour plusieurs acteurs impliqués de près ou de loin dans leur gestion. Leur emplacement sur des terres privées fait en sorte qu'aucune organisation formelle préétablie n'existe quant aux différents rôles que doivent occuper les organisations humanitaires, les acteurs locaux ou le gouvernement. L'informalité qui définit ces espaces de refuge est créée par un contexte historique, social et politique propre au Liban. Cette absence de cadre formel régissant les camps de la Bekaa (et leurs résidents) a donc pour effet de laisser libre-cours à un partage du pouvoir qui diffère d'un camp à l'autre. De plus, l'absence de politiques sur la mise en camp et l'ambiguïté de l'état libanais face à la crise migratoire renforcent la pertinence d'étudier les camps informels à l'échelle du camp (Nassar et Stel, 2019; Sanyal, 2017). Les dynamiques de pouvoir qui caractérisent la gestion de ces espaces se doivent d'être analysées à l'échelle du camp pour être en mesure de saisir les variations dans les processus, les relations et les représentations des différents acteurs. Bien que certains de

ces acteurs évoluent à l'échelle régionale, nationale ou internationale, c'est à l'échelle du camp que prennent forme les processus et les relations qui sous-tendent leur gestion. Finalement, c'est dans l'espace du camp que se déploient l'exploitation, l'intervention, le contrôle et l'informalité qui font partie intégrante de la vie des réfugiés.

Figure 9 : Gouvernorats du Liban

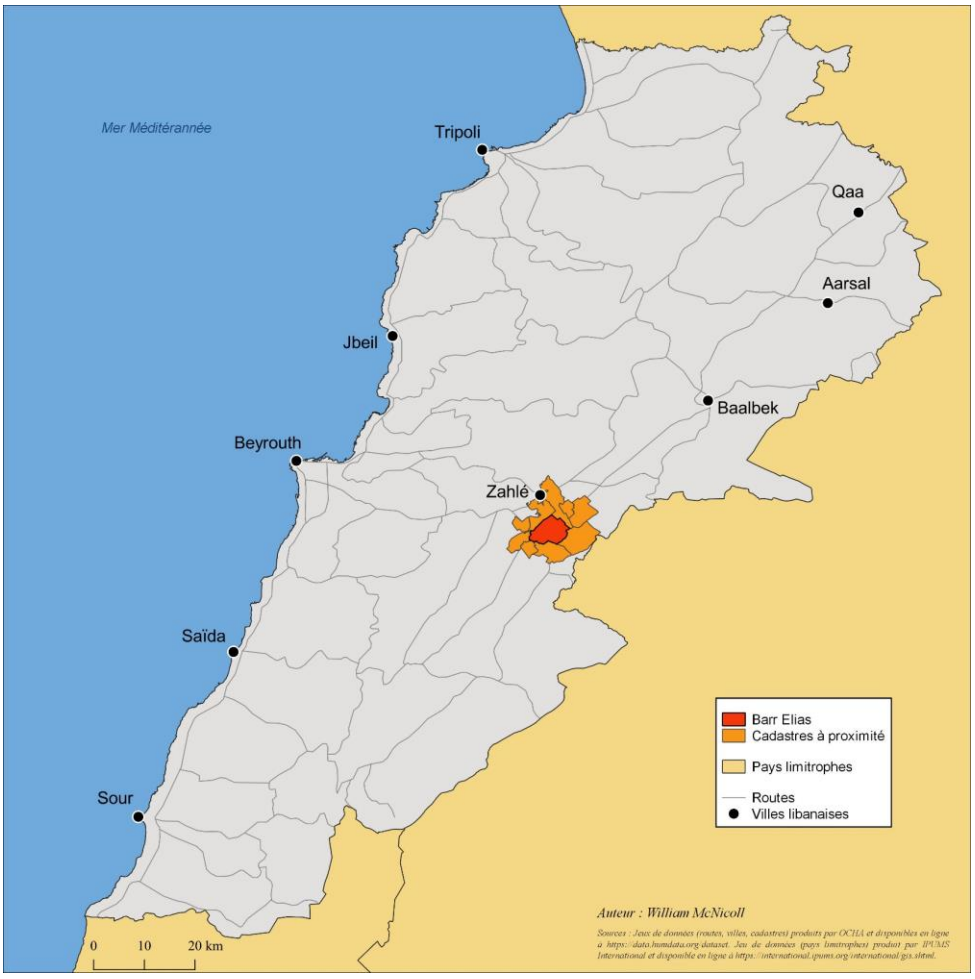


Carte réalisée par William McNicoll

La collecte de données fut effectuée principalement dans la vallée de la Bekaa, puisque c'est dans cette région que se trouve le plus grand nombre de camps informels. Selon les données cartographiques du HCR, sur un total de 296 000 personnes établies dans des camps informels en 2017, plus de 218 558 se trouvaient dans les gouvernorats de la Bekaa et de Baalbek-Hermel (UNHCR, 2019) (voir figure 9). La grande majorité des entretiens et des visites de camps se sont déroulés dans les régions de Barr Elias et de Zahlé, qui comprend le cadastre de Barr Elias et ceux à proximité (voir figure 10). Le cadastre de Barr Elias accueille le deuxième plus grand nombre d'individus après celui d'Aarsal, ce qui fait

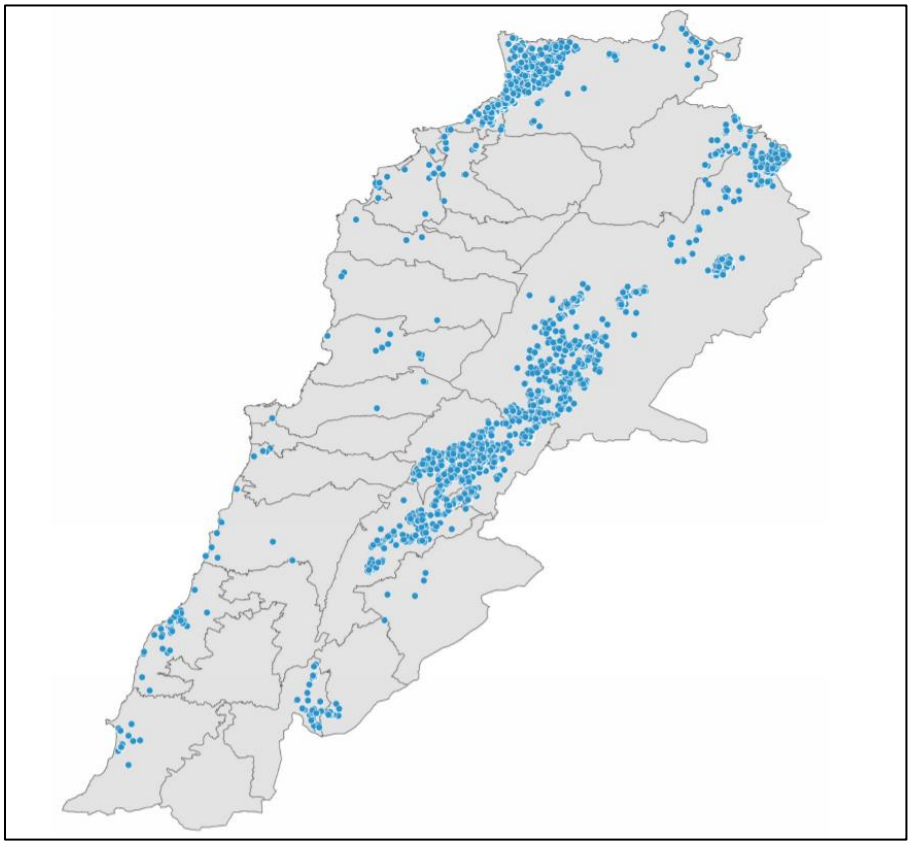
en sorte qu'on y retrouve une grande concentration de camps et d'ONG. En effet, on dénombre à l'intérieur de ce cadastre plus de 16 728 réfugiés établis dans 211 camps informels (UNHCR, 2019). Il est nécessaire de mentionner que les autres cadastres à proximité présentent également une très forte concentration de camps et de réfugiés. Au total, ce sont 21 entretiens qui ont été réalisés dans la région de Barr Elias, dont sept qui ont pris place à l'intérieur de six camps différents. Deux autres camps furent visités dans la région d'Akkar, au nord du Liban, avec l'aide d'une ONG locale (voir figure 9). Ce terrain d'étude n'était pas prévu au départ, mais les camps y sont organisés de façon similaire que dans la vallée de la Bekaa et il était très pertinent pour cette recherche de diversifier l'échantillon pour être en mesure d'en apprendre plus sur les variations régionales.

Figure 10 : Barr Elias et cadastres à proximité



Carte réalisée par William McNicoll

Figure 11 : Distribution des camps informels sur le territoire libanais en 2017

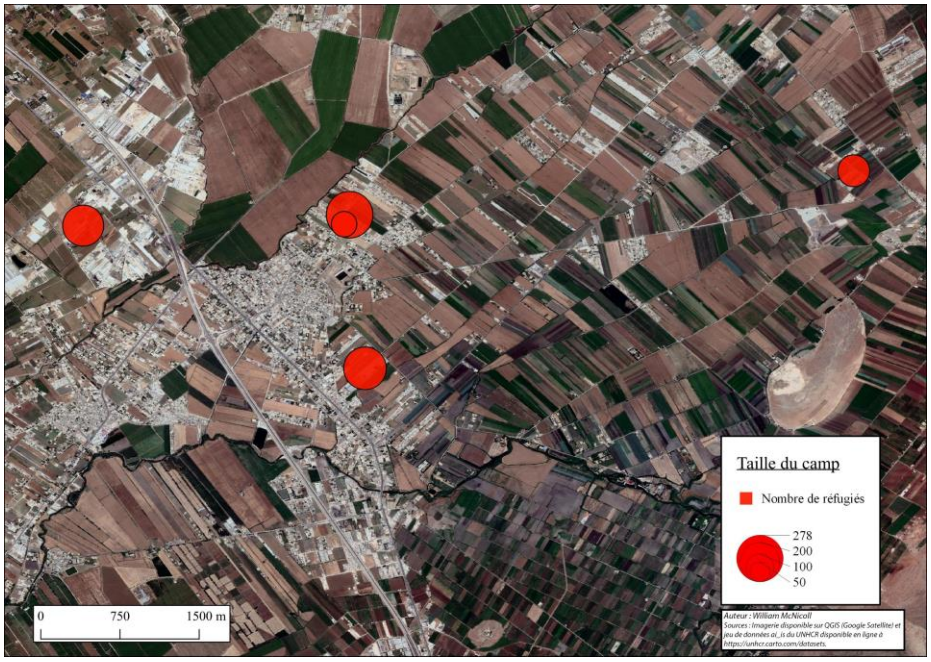


Source : (UNHCR, 2017a)

Une autre échelle d'analyse plus petite correspond donc à la vallée de la Bekaa, qui inclut les gouvernorats de Baalbek-Hermel et de la Bekaa (voir figure 9). Bien que la plupart des entretiens se soient déroulés dans une région spécifique, les données recueillies auprès des participants traitent de la situation dans les camps informels de la Bekaa, puisque certains réfugiés et travailleurs humanitaires se sont beaucoup déplacés dans la vallée. La recherche traite ainsi des camps informels de la vallée de la Bekaa, avec des exemples concrets provenant des régions où se sont déroulés les entretiens. Finalement, il est nécessaire de comprendre la situation politique du Liban à l'échelle nationale et internationale, puisque la gestion des réfugiés syriens est aussi influencée par des facteurs macro. Par exemple, l'histoire du Liban en lien avec les migrations palestiniennes a entre autres motivé le choix de ne pas établir de camps formels (Turner, 2015). L'occupation syrienne au Liban entre 1976 et 2005 correspond à un autre facteur macro qu'il est primordial de prendre en compte dans le cadre de l'analyse des dynamiques migratoires actuelles. Ainsi, les dynamiques politiques localisées à l'échelle nationale et internationale doivent être prises en compte

pour l'analyse de certains aspects de la gestion des camps, tels que le contexte de leur création ou le rôle du shaweesh.

Figure 12 : Camps visités dans la région de Barr Elias



Carte réalisée par William McNicoll

Figure 13 : Photo d'un camp informel de la région de Barr Elias, 10 juin 2019



© William McNicoll

Figure 14 : Camp informel visité dans la région de Barr Elias, 6 mai 2019



© William McNicoll

Figure 15 : Journée de recherche dans la vallée de la Bekaa, 10 juin 2019



© William McNicoll

2.3 Les acteurs de la gestion des camps

La présente recherche inclut tout d'abord la participation de différents types d'acteurs qui évoluent à différentes échelles. Les camps informels étant situés pour la plupart sur des terres privées, leur gestion implique la présence d'acteurs privés locaux, en l'occurrence le shaweesh (responsable de camp) et le propriétaire terrien. Ensuite, les ONG locales et internationales sont également actives dans l'espace du camp et doivent négocier avec les autres acteurs dans le but de maintenir leur accès, qui est essentiel à la délivrance de l'aide humanitaire aux réfugiés. Ces derniers, par leur agentivité et leurs stratégies d'adaptation, sont aussi des acteurs qui occupent une place importante dans la construction de l'espace du camp informel. Ainsi, ces acteurs sont tous essentiels pour comprendre comment l'espace du camp est structuré et organisé. Dans le cadre de ce projet, le choix des acteurs se justifie par leur implication dans la construction de l'espace du camp. Ces acteurs correspondent donc à ceux qui sont présents et qui évoluent à l'intérieur de ces espaces.

2.3.1 Le shaweesh et le propriétaire terrien

Premièrement, des entretiens ont été effectués avec plusieurs shaweesh, qui correspondent aux « responsables » de camps. Ces derniers jouent un rôle primordial dans l'accès à l'espace du camp et à son organisation interne, puisque leur position d'agent de liaison leur confère un certain pouvoir sur les activités se déroulant à l'intérieur du camp. On s'intéresse notamment à leur rôle de responsable de camp (comment s'effectue leur travail) et leurs relations avec les autres acteurs, tels que les ONG, les autorités libanaises et les réfugiés. Il s'agit d'être en mesure de comprendre ce qui leur confère leur légitimité au sein du camp, ainsi que de percevoir la façon dont ceux-ci se représentent le camp et les autres acteurs. En ce qui a trait aux propriétaires terriens, ceux-ci possèdent les terres sur lesquelles se trouvent les camps et ont un degré d'implication qui varie d'un camp à l'autre. Bien que moins d'entretiens ont pu être réalisés avec les propriétaires terriens (voir tableau 10, annexe B), nous avons eu la chance de parler avec deux d'entre eux. Dans la plupart des camps visités, un des rôles du shaweesh était de représenter le propriétaire à l'intérieur du camp et c'est le shaweesh qui était en contact permanent avec le camp. Il est essentiel de comprendre ici que la position de responsable de camp peut être exclusivement détenue par le shaweesh, dans un cas où le propriétaire ne serait pas du tout impliqué dans la gestion du camp. Au contraire, un propriétaire très impliqué dans la gestion d'un camp peut

occuper le rôle du shaweesh (dans ce cas-ci, le propriétaire serait également le shaweesh). En dernier lieu, d'autres camps peuvent présenter des degrés différents de partage de la gestion entre les deux types d'acteurs.

2.3.2 Les acteurs humanitaires

Deuxièmement, des entretiens ont été réalisés avec des acteurs humanitaires provenant de 10 ONG différentes (voir tableaux 10 et 12, annexe B). Ces entretiens sont centraux pour identifier les défis liés à la délivrance de l'aide humanitaire dans l'espace « privé » des camps informels au Liban. Les acteurs humanitaires sont divisés en deux sous-catégories, soient les travailleurs humanitaires locaux et internationaux. Cette catégorisation s'explique par certaines différences en ce qui concerne la forme et la zone de l'intervention humanitaire. Les ONG locales ont normalement un contact direct et continu avec un nombre limité de camps. Les ONG internationales, pour leur part, interviennent dans un plus grand nombre de camps et de façon plus systématique. Les entretiens avec les travailleurs humanitaires locaux se justifient donc par le fait que ces personnes possèdent de grandes connaissances concernant les camps informels, puisque la plupart des travailleurs rencontrés travaillaient dans la Bekaa depuis déjà plusieurs années. En effet, les travailleurs humanitaires locaux sont souvent impliqués dans les négociations entre les responsables de camps et les ONG dans le cadre de la distribution d'items ou de l'implantation de projets humanitaires. Ces participants à la recherche apportent ainsi beaucoup d'informations sur la structuration de l'espace du camp et les dynamiques de pouvoir entre les acteurs. Ces informations sont également très concrètes et spécifiques. Les travailleurs d'ONG internationales qui furent rencontrés, quant à eux, ont apporté beaucoup d'informations concernant les processus mis en place par les ONG internationales pour gérer les camps informels, tels que le VASIR, le LCRP ou les rencontres interagences organisées par des agences onusiennes. Lors des rencontres avec des membres d'ONG internationales, c'est plutôt leur perception des autres acteurs (ONG locales et shaweesh) qui était discutée. De plus, les travailleurs humanitaires internationaux ne sont pas sans expérience quant à l'accès aux camps, puisqu'ils font partie d'ONG s'occupant de la distribution d'items (eau potable, nourriture, accessoires, latrines, matériaux, etc.) pour un très grand nombre de camps. Ainsi, les travailleurs des ONG internationales étaient en mesure de décrire de façon holistique les dynamiques de pouvoir

et les processus se déroulant à l'échelle du camp, en plus d'apporter des informations pertinentes quant aux processus de gestion des camps informels à plus grande échelle. Le tableau 12 (annexe B) apporte beaucoup d'informations pertinentes sur le travail de chacune des 10 ONG impliquées dans le projet de maitrise. Il présente plus particulièrement des informations par rapport au type d'organisation, à la zone d'intervention, au financement, aux projets et au nombre d'individus rejoints.

Pour finir, un entretien était initialement prévu avec le HCR, mais je n'ai obtenu aucune réponse à mes courriels. Plusieurs collègues ont également mentionné le fait que les personnes y travaillant sont plutôt méfiantes envers les chercheurs.

2.3.3 Les réfugiés syriens

Troisièmement, il était primordial d'effectuer des entretiens avec les Syriens vivant à l'intérieur des camps, et ce pour un nombre assez élevé de camps afin de varier la provenance des informations. Le but était d'obtenir de nombreux exemples spécifiques pour obtenir une vision large de la situation dans les camps de la Bekaa, ainsi que des exemples concrets et uniques. 14 réfugiés provenant de 10 camps différents furent rencontrés, certains dans leur camp et d'autres à l'extérieur. De plus, beaucoup d'exemples précis proviennent des huit camps qui furent visités durant le terrain de recherche. Les données recueillies auprès des réfugiés ont ainsi permis d'obtenir le point de vue des personnes qui habitent l'espace du camp et qui le vivent au quotidien. Leurs perceptions, représentations et expériences en lien avec les autres acteurs intervenant dans les camps sont essentielles à l'analyse de la vie en camp, qui sera traitée dans le chapitre 5. Les réfugiés syriens, à travers leurs pratiques, leur agentivité et leurs stratégies d'adaptation, sont aussi des acteurs qui créent et construisent l'espace du camp. Sans les réfugiés y habitant, le camp n'existerait pas. Les réfugiés sont donc à la base de l'organisation du camp, de ses processus et des dynamiques entre les acteurs.

2.4 La cueillette de données : entretiens et observations

2.4.1 Recrutement des participants

Les participants, en fonction du type d'acteur en question, n'ont pas été sélectionnés de la même façon. En ce qui concerne le recrutement des participants humanitaires, ceux-ci ont été choisis parmi les ONG intervenant dans les camps informels de la vallée de la Bekaa.

Dans le cas des ONG locales, celles contactées avaient toutes des liens avec les camps informels par l'entremise d'interventions à l'intérieur des camps ou d'activités organisées dans les locaux des organismes. Il était donc assez aisé de trouver des travailleurs humanitaires possédant beaucoup de connaissances sur les thèmes de la recherche. Dans le cas des travailleurs humanitaires internationaux, il était nécessaire de porter attention à l'expérience du travailleur rencontré, puisque ce ne sont pas tous les travailleurs qui ont l'expérience de terrain nécessaire pour répondre aux questions de la présente recherche. Cependant, en étant clair quant aux objectifs de la recherche, il était possible de déterminer si la participation d'une certaine personne était pertinente ou non. Finalement, il était important de ne pas choisir des participants qui travaillent tous dans le même domaine, par exemple l'*Eau et l'assainissement*. Les participants ayant tendance à donner des exemples par rapport à leur domaine d'expertise, il est important de discuter avec des participants provenant de différents domaines d'intervention.

En ce qui concerne la sélection des participants réfugiés, un seul critère de sélection fut établi de prime à bord : les participants recrutés devaient être des adultes s'étant établis dans un camp informel après avoir quitté la Syrie. Ensuite, il était pertinent de stratifier l'échantillon pour être certain de ne pas obtenir des données provenant d'un nombre limité de camps. La stratification de l'échantillon fut donc établie en se basant sur les critères suivants :

- Les participants proviennent de camps différents ;
- Les participants proviennent de camps de différentes tailles ;
- Recrutement de participants des deux sexes.

L'établissement de ces critères avait pour objectif de recruter des individus de différents camps et de différents sexes. Un atout de cet échantillonnage est qu'il permet de documenter les cas particuliers de même que les modèles et similarités dans les informations recueillies (Denzin et Lincoln, 1998b). De ce fait, il était possible de transmettre des critères simples et clairs aux ONG quant aux participants recherchés. Le contact se faisait tout d'abord avec les organisations locales via Whatsapp ou courrier électronique pour connaître la possibilité de réaliser des entretiens avec des réfugiés syriens provenant de différents camps qui fréquentent les ONG en question. Comme l'expliquent

Morange et Schmoll, un des moyens pour accéder aux participants est de passer par un intermédiaire, dans ce cas-ci les ONG (Morange et Schmoll, 2016). On peut noter ici que cela a créé un certain effet de proximité, puisque les participants étaient généralement associés à une organisation. La plupart du temps, en échange d'un don pour l'ONG ainsi que pour les participants syriens, les travailleurs humanitaires n'hésitaient pas à assurer le recrutement des participants. Ils demandaient quels types de participants étaient recherchés pour la recherche et recrutaient alors des individus concordant avec les critères spécifiés. Les ONG ont normalement des contacts avec plusieurs shaweesh, ce qui fait en sorte que des entretiens avec ce type d'acteur étaient également possibles via cet intermédiaire. Ensuite, à l'aide d'un effet boule de neige, plusieurs participants syriens ou shaweesh ont proposé de visiter leur camp où il fut possible de poursuivre la discussion avec d'autres individus. Trois ONG locales situées près de Barr Elias furent particulièrement utiles en ce qui a trait à l'organisation d'entretiens et la sélection des participants syriens.

En ce qui concerne le genre des individus rencontrés, le nombre de femmes fut nettement inférieur à celui des hommes. En effet, les ONG ont recruté beaucoup plus de participants masculins, ce qui peut se justifier par le fait que les femmes sont plus effacées sur la scène politique et décisionnelle des camps informels. Au total, nous avons pu rencontrer seulement deux femmes seules (absence de leur mari lors de l'entretien). Nous avons rencontré plusieurs autres femmes, mais en présence de leur mari, ce qui faisait en sorte qu'elles apportaient en général moins d'informations que ces derniers.

2.4.2 Déroulement des entretiens

Dans le cas des ONG locales, les rencontres avaient lieu dans les locaux de leur organisme se trouvant dans la Bekaa. Celles-ci possèdent en général des centres directement dans la région où se déroulent leurs interventions et il était donc nécessaire de se déplacer pour effectuer les entretiens. La plupart du temps, une journée dans la Bekaa permettait de réaliser trois entretiens, dont un avec un membre de l'ONG locale. Par ailleurs, bien qu'il ait été nécessaire de faire les entretiens en arabe à deux occasions avec les travailleurs humanitaires locaux, ceux-ci avaient en général une connaissance suffisante de l'anglais. En ce qui concerne les entretiens réalisés avec des membres d'ONG internationales,

plusieurs d'entre eux se sont déroulés à Beyrouth, la plupart du temps dans des cafés en ville, près des bureaux des organisations.

Par la suite, c'est avec les réfugiés et les shaweesh que le déroulement des entretiens a le plus varié. Dix entretiens se sont déroulés dans des centres humanitaires situés près des camps (région de Barr Elias). Pour les autres, ils se sont déroulés à l'intérieur des camps. Dans la plupart des cas, nous[17] suivions un travailleur humanitaire en voiture ou à pied jusqu'aux camps, où il nous désignait le shaweesh avec qui nous nous entretenions en premier. Cet entretien se déroulait parfois dans sa tente, parfois dans le centre éducatif et parfois tout simplement sur des chaises à l'entrée du camp. Les entretiens réalisés à l'extérieur n'étaient pas idéaux, puisque l'enregistreuse est très sensible au vent et ce facteur a compliqué la réalisation des transcriptions. Dans deux ou trois camps, le shaweesh semblait avoir un droit de regard sur le ou les résidents choisis pour réaliser les entretiens avec les réfugiés. Dans le cas du seul camp visité sans l'aide d'une ONG, c'est le shaweesh qui a décidé du réfugié qui serait rencontré. Les camps étant très surveillés, notre présence était la plupart du temps encadrée par les représentants d'une organisation humanitaire et un shaweesh. Un aspect important à mentionner est que les entretiens réalisés avec les réfugiés à l'intérieur des camps se transformaient parfois en entretiens de groupe, puisque les hommes passant à proximité s'ajoutaient parfois à ceux déjà présents pour l'entretien.

Il est nécessaire ici de mentionner que les entretiens s'étant déroulés à l'intérieur des camps n'étaient pas contrôlés en totalité par l'ONG ou le chercheur en raison de la présence du shaweesh. Celui-ci était parfois présent lors des entretiens avec les réfugiés, ce qui fait en sorte qu'il y a une possibilité que la compensation donnée aux participants ait profité au shaweesh également, puisque ceux-ci se réservent le droit de piger dans les recettes financières des familles habitant le camp. C'est pourquoi il était préférable de rencontrer les participants réfugiés dans un local d'une ONG, pour s'assurer de soustraire l'influence du shaweesh à l'entretien. Il est important de noter ici que c'est une stratégie également utilisée par les ONG locales dans le cadre de diverses activités. Pour cette raison, la plupart des entretiens avec les réfugiés se sont déroulés dans un centre opéré par une ONG locale, qui correspond à un environnement plus neutre.

[17] Dans ce mémoire, l'utilisation du *nous* réfère à moi et mon interprète Anna-Maria.

2.4.3 Structure de l'échantillon

L'échantillon consiste en 26 entretiens qualitatifs (21 entretiens semi-dirigés et cinq entretiens de groupe), ce qui totalise la participation de 34 personnes. Les entretiens ont en moyenne duré 58 minutes, le plus court ayant duré 26 minutes et le plus long 97. La différence entre ces deux chiffres provient du fait que certains des entretiens avec les réfugiés et les shaweesh ont été réalisés à l'intérieur des camps, ce qui fait en sorte que ceux-ci duraient plus longtemps. Il est important de souligner que les entretiens de groupe n'étaient pas structurés, organisés et planifiés comme l'aurait été un focus group. En effet, les entretiens de groupe effectués correspondent plutôt à un entretien semi-dirigé qui inclut un nombre variable et non contrôlé de participants. Ainsi, les mêmes thèmes furent abordés dans les deux cas et la discussion fut contrôlée de façon similaire. Les principales variantes entre les entretiens individuels et de groupe furent la quantité d'informations récoltées (entretiens plus longs) et la nature des informations. Dans le cas des entretiens de groupe, il était possible de capter la diversité dans les opinions des différents participants. Bien qu'ils diffèrent grandement des focus groups, la littérature à propos de ces derniers contient des informations mettant en lumière la pertinence de faire des entretiens durant lesquels plusieurs participants interagissent. Comme l'explique Hay, l'utilisation des focus groups en recherche qualitative est un atout important, puisqu'ils permettent d'analyser et de comprendre comment les représentations par rapport à certaines situations sont produites (Hay, 2010). De plus, en analysant comment les différents participants réagissent par rapport aux thèmes, il est possible d'obtenir des informations qui n'auraient pas été soulevées sans discussion ou débat commun. Les informations apportées par Morange et Schmoll sur les entretiens de groupe vont dans le même sens. Les auteurs affirment notamment qu'une différence entre l'entretien individuel et l'entretien de groupe est qu'« il [l'entretien de groupe] s'en éloigne en revanche au niveau des objectifs dans la mesure où il s'intéresse à la dynamique collective, aux interactions entre les enquêtés. Il faudra donc analyser le sens et les effets de ces interactions : les propos tenus par les enquêtés ne seront pas les mêmes que si chacun avait été interrogé séparément » (Morange et Schmoll, 2016, p. 111). Par exemple, lors de la visite d'un camp, le propriétaire terrien s'est joint à la discussion pendant quelques minutes. Lors de son départ, les participants réfugiés ont instantanément discuté et débattu de la véracité des propos du propriétaire. Plusieurs points

de vue et perceptions ont ainsi été répertoriés à l'intérieur d'un seul entretien. Bien que la petite taille des groupes ait pu limiter la discussion dans une certaine mesure, le nombre de personnes participant aux entretiens de groupe était variable et difficilement contrôlable (Hay, 2010). En effet, la taille variait parfois durant l'entretien même, puisque certains réfugiés s'ajoutaient à la discussion ou quittaient durant celle-ci.

En ce qui concerne la structure des entretiens, ceux-ci étaient en général structurés en se basant sur des questions préalablement formulées (voir le guide d'entretien, annexe A). Cette organisation partielle des entretiens a permis de canaliser la discussion par rapport aux éléments centraux de la recherche, tout en gardant la possibilité d'apporter des informations nouvelles. Il s'agissait en fait de contenir une discussion libre et ouverte dans un cadre correspondant au sujet de la recherche. Le tableau 6 montre le nombre d'entretiens selon le type d'acteur et le type d'entretien, tandis que le tableau 7 montre le nombre de participants selon les mêmes variables. Il est important de noter que ce dernier (tableau 7) inclut « propriétaire » comme type d'acteur, puisque dans deux entretiens de groupe le propriétaire s'est joint à la discussion. Pour sa part, le tableau 8 présente la composition des différents entretiens de groupe. En dernier lieu, le tableau 10 (annexe B) correspond à un tableau synthèse des entretiens et des participants. Il présente de nombreuses informations, telles que la date, le lieu, l'ONG contactée, le type de participant, le nombre de participants, la durée et la langue utilisée pour chacun des entretiens.

Tableau 6 : Nombre d'entretiens selon le type d'acteur et le type d'entretien

Type d'acteur	**Entretiens semi-dirigés**	**Entretiens de groupe**	**Total**
Humanitaires	9	1	10
Réfugiés	9	1	10
Shaweesh	3	3	6
Total	21	5	26

Tableau 7 : Nombre de participants selon le type d'acteur et le type d'entretien

Type d'acteur	Entretiens semi-dirigés	Entretiens de groupe	Total
Humanitaires	9	2	11
Réfugiés	9	5	14
Shaweesh	3	4	7
Propriétaire	0	2	2
Total	21	13	34

Tableau 8 : Constitution des entretiens de groupes selon le type d'acteur

Entretien de groupe	Types de participants
1	Humanitaire (2)
2	Réfugié (3)
3	Shaweesh (2)
4	Shaweesh (1), propriétaire (1)
5	Shaweesh (1), réfugié (2), propriétaire (1)

D'autres méthodes de cueillette ont été utilisées, telles que la tenue d'un journal de terrain qui rassemble les observations ethnographiques faites sur le terrain et les informations recueillies dans le cadre de conférences ou d'autres événements scientifiques. Beyrouth constitue une plaque tournante de l'étude des migrations et plusieurs instituts, comme l'Organisation Internationale pour les Migrations, organisent des événements pertinents et formateurs auxquels j'ai assisté pendant mon séjour à Beyrouth. Le parcours commenté est également une méthode qui fut utilisée, particulièrement dans le contexte des entretiens se déroulant dans les camps informels. Ces parcours enregistrés permettaient principalement aux participants de décrire et de commenter les éléments structuraux dans le camp, par exemple l'emplacement des tentes, la délimitation du camp (grillage ou mur) ainsi que les dégâts occasionnés par les intempéries ou les interventions des autorités. Cette méthode est

utile puisqu'elle permet d'induire des informations chez le participant par rapport à ce qu'il voit, c'est-à-dire les éléments principaux se trouvant à l'intérieur du camp. Ainsi, le participant n'aurait peut-être pas pensé à parler de certains sujets sans la méthode du parcours commenté. Combiné avec un entretien semi-dirigé, le parcours commenté fut très pertinent dans le cadre de cette étude.

Finalement, un questionnaire sociodémographique a été complété par tous les participants réfugiés et shaweesh rencontrés durant le terrain de recherche (voir tableau 11, annexe B). Ce questionnaire avait pour but d'en connaître plus sur le parcours migratoire des participants, ce qui inclut des informations sur leur ville d'origine, l'année d'arrivée au Liban, la taille du ménage, le niveau académique et l'âge. Bien qu'elles n'aient pas été incluses dans l'analyse, la récolte de ces informations a souvent permis de briser la glace et d'instaurer un climat adéquat pour les entretiens.

2.4.4 Rôle de l'interprète

En ce qui concerne la langue, la plupart des participants syriens (responsables de camps et réfugiés) ne possédaient pas un niveau d'anglais ou de français suffisamment élevé pour pouvoir conduire l'entretien dans l'une de ces langues. Ainsi, l'emploi d'un interprète était incontournable. Anna Maria Ohan Guzel, Syrienne-Arménienne originaire de la ville d'Alep, fut l'interprète avec qui tous les entretiens se déroulant dans la langue arabe ont été réalisés. Journaliste de profession pour *Agencia EFE*, elle réside à Beyrouth depuis qu'elle a quitté la Syrie en 2015. Elle n'eut aucun problème à communiquer avec les participants, même si ceux-ci provenaient de régions de la Syrie où le dialecte arabe est différent, par exemple Raqqa. Tout d'abord, elle a joué un grand rôle dans la réalisation d'une recherche terrain comme celle que nous avions planifiée. Elle fut une interprète très impliquée dans la recherche, n'hésitant pas à lire plusieurs articles scientifiques sur les camps informels du Liban pour mettre ses connaissances à niveau. De plus, étant elle-même réfugiée au Liban, elle fut en mesure d'établir facilement un lien avec les réfugiés rencontrés durant le terrain de recherche. Bien que nous ayons rencontré beaucoup d'hommes provenant de communautés très conservatrices, Anna a toujours su garder le contrôle des entretiens et acquérir facilement la confiance des participants. En ce sens, elle n'hésitait pas à poser plusieurs questions sans avoir besoin de me consulter, ce qui

maintenait la fluidité des entretiens. Environ toutes les cinq minutes, elle traduisait les grandes lignes de ce qui avait été discuté pour que je puisse également suivre. En général, elle a suivi les questions directrices sans trop s'éloigner en revenant aux thèmes principaux lorsque les participants déviaient de ceux-ci. On peut donc dire qu'elle était très autonome dans son travail, sans toutefois modifier la nature entretiens. Ses expériences passées en journalisme ont probablement beaucoup aidé. On pouvait facilement voir qu'elle était confortable et calme, même lorsque nous étions à l'intérieur des camps informels.

Ensuite, le fait qu'Anna n'ait jamais hésité à saisir toutes les opportunités à pousser la recherche plus loin fut un facteur ayant contribué à rendre le terrain original. Nous avons visité huit camps informels lors de journées qui duraient parfois 10 heures. Grâce à un réseau de contacts bien établi, Anna a organisé la visite de deux camps dans la province d'Akkar, au nord du Liban. Durant cette journée, nous avons réalisé deux entretiens de groupe et un entretien avec l'ONG participante.

De plus, il est très important de prendre en compte le sexe de l'interprète dans l'analyse des influences sur la recherche. En effet, l'interprète étant une femme et les participants en majorité des hommes, il est possible que ces derniers se soient sentis moins à l'aise de discuter de sujets sensibles liés à leur situation actuelle. Il donc est possible que certains participants n'aient pas parlé aussi librement que si l'interprète était masculin. Il s'agit ici d'une affirmation hypothétique, mais il est nécessaire de prendre ces possibles influences en considération pour mieux comprendre les résultats. Finalement, ma présence a certainement influencé la récolte des données. Parfois, je ramenais la discussion à des thèmes prévus pour la discussion, sans toutefois capter tout ce qui était dit durant l'entretien. Ainsi, il est possible que les données récoltées aient été circonscrites à certains thèmes plutôt que des thèmes émergents dans la discussion. En captant toutes les subtilités qu'un entretien peut comporter, j'aurais certainement pu mieux orienter la discussion et mettre l'emphase sur certaines informations nouvelles. Aussi, en tant qu'étranger non arabe, ma présence a certainement pu influencer la façon dont les participants présentaient l'information. Il s'agit pour eux d'une opportunité de mettre en valeur leur situation précaire vécue au quotidien, auprès d'un étranger possédant possiblement beaucoup de ressources. Par exemple, dans certains camps visités, j'ai été vu comme une personne venant aider les réfugiés dans leurs démarches migratoires, ce qui fut clarifié par la suite.

De l'autre côté, ma présence a pu engendrer de la méfiance chez les participants selon leurs expériences personnelles en lien avec le domaine du journalisme, de l'humanitaire et de la recherche. On voit donc que l'impossibilité de m'exprimer dans la langue arabe a pu influencer les données récoltées et causer des malentendus dans certains cas.

2.5 Méthodes de traitements des données

2.5.1 Langue et traduction

Dans le cas des entretiens avec les réfugiés, les traductions de l'arabe oral à l'anglais écrit directement lors de la transcription ont été réalisées par Yasmine Hamza. Pendant mon terrain, j'ai eu l'occasion de rencontrer Yasmine et de discuter avec elle de mon projet et de mes entretiens. Le processus de recours à une interprète sur le terrain et à une traductrice lors des transcriptions a augmenté le nombre de personnes qui sont intervenues dans la production des données. Cette recherche ethnographique constitue ainsi une coproduction de données issues des interactions entre les personnes présentes sur le terrain au moment de la récolte de récits narratifs (chercheur, assistant, participant, membres de la famille du participant, voisins, interprète, etc.). Dans le cas des entretiens menés pour ce mémoire, l'obstacle de la langue constitue une limite de notre étude. Cela dit, nous avons mis en place toutes les mesures pour minimiser cette dernière en travaillant avec des gens d'expérience. L'interprète avait un souci de rigueur et une grande capacité d'écoute; la traductrice avait les compétences pour atteindre la meilleure représentation possible des propos, et ce, malgré les limites inhérentes à toutes traductions linguistiques. Enfin, les entretiens avec les travailleurs humanitaires ayant été réalisés en anglais, aucune traduction ne fut nécessaire avant d'effectuer la transcription. Par la suite, les verbatims en anglais ont été analysés et certains passages traduits en français par souci d'uniformité avec le reste du mémoire.

2.5.2 Analyse qualitative par codage ouvert

Tout d'abord, les données récoltées auprès des 34 participants à la recherche ont fait l'objet d'une analyse qualitative par codage ouvert. Cette méthode consiste à établir des thèmes à partir des données récoltées, en se basant sur les différences et les similitudes retrouvées à l'intérieur des entretiens (Morange et Schmoll, 2016). Il n'y a donc pas de thèmes préétablis, ce qui permet l'élaboration des thèmes nouveaux au fur et à mesure que

l'analyse des données avance. Comme le mentionne Denzin et Lincoln, l'élaboration des thèmes fut un processus itératif et évolutif qui prend racine dans une « succession de cycles question-réponse » [Traduction libre] (Denzin et Lincoln, 1998a, p. 186). Le codage correspond donc à la classification par thèmes des entretiens (individuels et de groupe) réalisés dans le cadre de la recherche. Transformées en verbatims, les informations contenues dans ces entretiens ont été classifiées selon des codes descriptifs et analytiques pour structurer l'analyse des données. Les codes descriptifs, tels que le rôle du shaweesh, la distribution d'aide humanitaire ou l'accès aux camps, sont des codes destinés à structurer les informations directement citées par les participants (Hay, 2010). Les codes analytiques, tels que l'informalité, la mobilité des réfugiés ou les réseaux, sont des codes qui reflètent les thèmes qui ne sont pas directement cités, mais qui sous-tendent les propos des participants (Hay, 2010). Par exemple, le participant ne discutera pas directement de l'informalité, mais plutôt de l'absence de recours face aux interventions gouvernementales ou aux conditions de travail. C'est à partir de ces informations classifiées, codées et structurées que l'analyse fut effectuée.

Pour faciliter le codage, l'utilisation du logiciel Nvivo fut préconisée. Ce logiciel a notamment permis de regrouper les sections des entretiens qui ont fait l'objet d'un même codage en les exportant dans un seul document. Cette méthode, comme l'explique Hay, permet de saisir les variations dans les opinions exprimées durant les entretiens (Hay, 2010). Dans le cadre de ce projet, l'utilisation de cette méthode de codage a permis également de saisir les variations dans les processus spatiaux, les représentations, les expériences vécues et les relations entre les acteurs. Il convient aussi de mentionner qu'une section d'entretien peut faire l'objet d'un codage multiple ou d'aucun codage tout simplement. Les discours et représentations peuvent varier selon les acteurs interviewés, puisqu'il s'agit de questions qui touchent directement leur indépendance et capacité d'action. D'un côté, les acteurs humanitaires pourraient avoir tendance à ne pas vouloir exposer une situation où leur indépendance est compromise, tandis que de l'autre les shaweesh pourraient vouloir montrer qu'ils possèdent plus de pouvoir qu'ils en ont réellement. Ainsi, l'analyse du discours des réfugiés sur la question de la distribution est très pertinente, puisqu'elle permet d'obtenir un point de vue extérieur. L'approche ethnographique préconisée durant l'analyse des données a donc permis de comprendre les

dynamiques de pouvoir complexes en prenant compte de la façon dont les différents acteurs interagissent, entrent en relation et se perçoivent (Kitchin et Tate, 2013).

2.5.3 Cartographie

Concernant la partie cartographique de la recherche, la cueillette de données correspond d'une part aux ressources accessibles via différentes institutions et d'autre part aux vérifications effectuées sur le terrain. On pense ici aux données cartographiques produites par le HCR sur les camps informels au Liban ainsi qu'à l'imagerie satellite mise à disposition des étudiants par la compagnie Planet. Les données cartographiques du HCR (données de 2019) furent exploitées et servirent de base au développement d'environ dix cartes présentant l'évolution des camps informels dans l'espace et le temps. Ces données, qui contiennent le nombre de tentes et les nombres d'individus, furent particulièrement utiles dans le cadre de notre projet, puisqu'elles ont donné de l'information sur l'étalement des camps dans l'espace au fil des années. Grâce à ces données, il fut possible de déterminer le nombre de tentes ayant vu le jour pour chaque mois dans chaque unité administrative (cadastre), et ce dans tout le Liban entre 2011 et 2019. En ce qui concerne les manipulations liées à l'imagerie satellite Planet, celles-ci n'ont pas pu être complétées en raison de l'annulation du stage prévu au printemps 2020.

2.6 Éthique de la recherche

Avant le début de la partie terrain du projet, nous avons obtenu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL). Puisque ce projet est complémentaire à d'autres projets déjà réalisés ou en cours au sein de la chaire de recherche dirigée par Danièle Bélanger, nous avons demandé à l'automne 2018 un amendement au projet intitulé « Surviving immobility : City-based Syrian Refugees in Turkey. Réfugiés syriens et communautés hôtes au Moyen-Orient ». Cet amendement officialisé par le CÉRUL le 10 avril 2019 consistait donc à :

- Modifier les critères de sélection des participants au projet, afin d'inclure les réfugiés syriens qui habitent un camp informel ainsi que les propriétaires terriens qui accueillent un ou des camps informels ;
- Ajouter un questionnaire sociodémographique à remplir avant l'entrevue ;
- Ajouter un nouvel étudiant (William McNicoll) à l'équipe de recherche.

De plus, les principes fondamentaux de l'éthique de la recherche avec les êtres humains, qui sont le respect de la personne, la préoccupation pour le bien-être et la justice, furent respectés dans les différentes phases du projet. Les règles standards concernant le recrutement, le consentement, la confidentialité, l'anonymat, la conservation des données et les risques liés à la recherche furent également respectées. En ce qui concerne le consentement, chaque participant a signé un formulaire avant le début de l'entretien. Les formulaires étant rédigés en anglais, l'interprète a traduit oralement l'entièreté de ceux-ci aux participants arabophones avant d'obtenir leur consentement. Ainsi, tous les participants ont reçu les mêmes informations leur permettant de consentir ou non à l'étude.

L'éthique a joué un rôle central dans la présente recherche, puisque plusieurs individus y ayant participé vivent dans des conditions de vie précaires, que ce soit en lien avec leurs expériences vécues en Syrie ou au Liban. Plusieurs d'entre eux ont possiblement participé activement ou passivement à des événements politiques durant le printemps arabe et la guerre civile syrienne, ce qui fait en sorte que la divulgation de leur nom pourrait leur causer préjudices. En effet, les gouvernements syrien et libanais tiennent des listes d'individus « recherchés » sur lesquelles pourraient figurer des réfugiés syriens habitant les camps informels. Ainsi, il est primordial de conserver la confidentialité et l'anonymat des participants pour éviter que leur nom ou leur localisation ne soit divulgué. En ce qui concerne leur situation au Liban, la majorité des participants réfugiés n'avaient pas de statut officiel. Cela fait en sorte qu'ils évoluent et survivent dans une situation très précaire, puisque le gouvernement libanais se réserve le droit d'expulser ou d'emprisonner les individus vivant à l'intérieur des camps informels. Il s'agit donc d'un aspect crucial concernant cette recherche, puisqu'un bris de confidentialité ou dans la conservation des données pourrait mener à des répercussions réelles et négatives sur la vie des participants.

Les données étant recueillies sous forme de fichiers audios, ces derniers furent accessibles que pour un nombre limité de personnes, c'est-à-dire moi-même, ma directrice de recherche, ma codirectrice de recherche et la personne se chargeant des transcriptions. Ces fichiers furent bien protégés et sécurisés tout au long de la recherche.

En ce qui concerne la compensation liée à la participation au projet de recherche, chaque participant syrien a reçu une enveloppe contenant 10 dollars américains. Nous avons pris

cette décision en raison du fait que la plupart des réfugiés rencontrés se trouvaient en situation de précarité. Il s'agit donc d'une compensation liée au temps et à l'aide accordés. Dès le début des entretiens, nous mettions au clair le fait qu'il m'était impossible d'aider dans le processus d'immigration ou de réinstallation au Canada pour ne pas créer de fausses attentes. Avant l'entretien, les participants étaient mis au courant qu'ils allaient obtenir une compensation financière pour leur participation, sans toutefois connaître la valeur de celle-ci. Les shaweesh interviewés obtenaient aussi une compensation de 10 dollars. Dans le cas des participants humanitaires, aucun d'entre eux ne recevait de compensation, puisque celle-ci prenait la forme d'un don d'environ 40 dollars américains à l'ONG locale. Le montant du don fut modulé selon l'aide procurée par l'ONG en question. Ces dons furent également nécessaires, puisque les ONG locales rencontrées possédaient en général un financement modeste utilisé pour apporter une aide directe aux réfugiés vivant dans les camps informels.

2.7 Limites et originalité de la recherche

2.7.1 Les limites

Une des principales limites de cette recherche est le recrutement des participants. Le choix des participants dépendait en grande partie des ONG locales (et dans certains cas des shaweesh) impliquées dans la recherche. Je communiquais principalement avec les travailleurs humanitaires via Whatsapp et ceux-ci demandaient des précisions sur le type de participants recherché pour qu'ils puissent organiser les entretiens. Bien entendu, les participants répondaient aux critères spécifiés préalablement et ceux-ci ont toujours été respectés. Cependant, je n'ai eu aucun contrôle quant à la sélection des réfugiés. Il est possible que les participants recrutés fussent des individus ayant des liens avec les ONG par l'entremise de leur participation à différents programmes humanitaires. Ainsi, les participants syriens furent recrutés seulement dans le bassin d'individus ayant des liens avec les travailleurs humanitaires. Un réfugié n'ayant pas de liens avec les ONG avait donc moins de chance de participer à la recherche. Cependant, il est essentiel de mentionner que les travailleurs humanitaires, qui connaissent bien les réfugiés impliqués dans leurs programmes, choisissaient des individus précaires pour que ceux-ci puissent profiter de la compensation monétaire. De plus, puisque le shaweesh représente l'autorité du camp, il est

fort probable que les personnes que j'ai pu rencontrer dans les camps furent choisies par ou avec l'accord de celui-ci. De ce fait, on peut comprendre que le shaweesh contrôle en partie les informations qui m'ont été transmises par rapport à la gestion du camp. Il serait ainsi intéressant de comparer les entretiens réalisés à l'intérieur des centres humanitaires avec ceux réalisés à l'intérieur des camps. Ces limites étaient inévitables, car je n'aurais pas pu entrer dans les camps et avoir accès aux participants autrement.

Une autre limite de cette recherche concerne l'influence du shaweesh sur les informations données par les participants provenant des camps. Possédant un grand pouvoir sur les conditions de vie des réfugiés du camp, il existe une possibilité que les réfugiés modifient leurs propos lorsque vient le temps de discuter du shaweesh. Normalement, plusieurs d'entre eux n'hésitaient pas à critiquer son travail, mais l'on doit rester au fait de l'influence que peut avoir celui-ci sur les informations récoltées. Par exemple, lors d'un entretien réalisé dans un camp, le shaweesh était présent dans la même tente que nous (le chercheur, l'interprète et le participant). Il est donc évident que le participant ne critiquera pas le responsable de camp en sa présence. De la même façon, le shaweesh n'aura probablement pas tendance à peindre un portrait négatif de leur travail ou de celui des autorités, ce qui peut influencer les données.

2.7.2 L'originalité

Une caractéristique importante de la recherche correspond à la participation d'une grande variété d'acteurs impliqués dans la gestion des camps informels au Liban, ce qui permet d'arriver à une meilleure compréhension des phénomènes et processus se déroulant à l'échelle du camp. De plus, la visite des camps constitue une grande originalité de cette étude. Nous sommes allés plusieurs fois, en voyageant à l'aide d'une voiture de location, visiter des camps dans la Bekaa et dans la province d'Akkar. En raison des interventions gouvernementales qui sont fréquentes à l'intérieur des camps informels, il prévaut dans ces espaces une situation sécuritaire particulière. Accéder aux camps n'est pas chose facile et nous avions, pour tous les camps visités, besoin d'une invitation d'un contact interne ou externe. La décision que j'ai prise de toujours me déplacer en voiture a donc permis d'atteindre des endroits qui auraient été inaccessibles, ou du moins plus difficiles d'accès, avec les transports en commun libanais limités. Ainsi, le terrain de recherche était

accessible en tout temps. Les horaires des ONG locales étant plutôt chargés au printemps 2019, pouvoir m'adapter selon leur disponibilité sans avoir à dépendre du transport en commun fut définitivement un aspect avantageux.

2.7.3 Obstacles rencontrés

Le premier obstacle rencontré fut que beaucoup de travailleurs humanitaires étaient très occupés après la crise ayant suivi les inondations dans la vallée de la Bekaa à l'hiver 2019. Durant plus d'un mois, il fut donc très difficile d'obtenir des réponses positives de leur part. En fait, j'obtenais à cette période un taux de réponse très faible, ce qui rendait difficile la réalisation d'entretiens. Par la suite, aux environs du mois de mai, les choses se sont progressivement mises en place et beaucoup d'ONG locales dans la Bekaa m'ont répondu. Parmi celles-ci, trois ONG locales m'ont grandement aidé à accéder aux camps ainsi qu'aux individus habitant à l'intérieur. Le second obstacle fut de trouver un ou une interprète avec beaucoup de disponibilités. Beaucoup de personnes auxquelles j'ai demandé étaient disponibles, mais seulement les jours de fin de semaine. Cette plage horaire n'était pas idéale pour les travailleurs humanitaires, qui sont disponibles principalement durant les jours de semaine. La recherche d'un interprète a finalement duré quelques semaines, ce qui a rendu impossible pendant un moment de s'entretenir avec des participants arabophones. Par la suite, la recherche s'est bien déroulée mises à part les tensions politiques entre Druzes et Chrétiens qui ont pris de l'envergure vers la fin juin/début juillet. Ces tensions localisées dans les montagnes entre Beyrouth et la Bekaa ont rendu incertaine la réalisation de ma dernière journée de terrain. En effet, des pneus incendiés bloquaient l'autoroute à certains endroits. J'ai cependant pu prendre une autre route plus longue pour me rendre dans la Bekaa. Enfin, certaines journées étaient moins propices à la visite de camps pour des raisons sécuritaires. Cependant, les travailleurs humanitaires étaient au fait de ces situations et proposaient souvent des alternatives.

2.8 Conclusion

En somme, beaucoup de données qualitatives ont été recueillies durant le terrain et un stage formateur a également pu être réalisé durant le séjour de recherche. Les différentes méthodes employées ont permis la réalisation d'un terrain de recherche original qui inclut la participation d'une grande variété d'acteurs. La mobilité du chercheur et de l'interprète

a notamment rendu possible la visite de huit camps informels, ce qui a en retour permis la cueillette de données qualitatives *in situ*. Dans le cadre d'une recherche plus large, il serait intéressant de prendre en compte les variations locales dans la gestion entre les différents cadastres, par exemple ceux d'Aarsal, de Qaa ou de Baalbek. Les camps n'étant pas tous situés près de Barr Elias, il serait fort pertinent d'étendre la recherche à d'autres régions du Liban pour avoir une meilleure vision de la gestion des camps à différentes échelles régionales.

Chapitre 3. Privatisation et informalité dans le fonctionnement des camps informels

3.1 Introduction

En entrant dans un camp situé sur une route de terre à environ 15 minutes de Barr Elias, nous sommes accueillis par un homme qui se présente comme le shaweesh de ce camp. Celui-ci discute pendant un moment avec le travailleur humanitaire qui nous accompagne, puis nous laisse entrer dans le camp pour procéder aux entretiens. Il pose alors des questions à Anna-Maria et moi pour en connaître plus sur nous et sur la recherche que nous menons. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit du responsable, qui s'assure de la surveillance des entrées et sorties du camp, ainsi que des activités qui s'y déroulent. Sans nécessairement sentir une aversion de sa part face à notre présence, nous comprenons que nous ne sommes pas libres de faire ce que nous voulons dans le camp. Nous comprenons également que notre présence dans le camp dépend de lui et de sa décision de nous laisser entrer. Extrait du journal de terrain, 25 juin 2019.

Le camp informel est un espace forgé par de nombreux acteurs, dont les diverses interventions créent des phénomènes lui étant spécifiques. L'objectif de ce chapitre consiste en la description des acteurs privés et humanitaires qui interviennent dans l'espace du camp. Tout d'abord, il est primordial de décrire les rôles respectifs du shaweesh et du propriétaire terrien, puisque ces deux acteurs occupent une place importante dans la gouvernance de la majorité des camps. Les camps étant « privés », ces acteurs se retrouvent de facto avec une influence particulière sur le camp. Ce constat est très important pour comprendre l'importance du shaweesh[18] dans l'analyse des camps informels. En effet, il s'agit d'un acteur pivot qui se trouve au carrefour entre plusieurs acteurs, notamment l'État libanais, diverses organisations humanitaires et les réfugiés syriens. Les dynamiques entre les acteurs sont donc fortement liées à cet agent de liaison évoluant dans la sphère privée et dont les pratiques peuvent changer d'un camp à l'autre.

Ensuite, pour mieux comprendre la situation dans laquelle les réfugiés établis dans les camps se trouvent, il est nécessaire de décrire de quelle façon les acteurs humanitaires interviennent

[18] Ici, le terme shaweesh est utilisé pour désigner l'agent de liaison dans le camp. Cet agent peut aussi correspondre au propriétaire, mais le terme shaweesh est utilisé pour simplifier le texte.

dans l'espace du camp. Il est ainsi essentiel de documenter l'accès aux camps, la distribution de l'aide humanitaire et l'implantation de projets dans les camps. Puisque les camps sont situés sur des terres privées, les acteurs humanitaires doivent s'adapter à cette situation particulière qui fait en sorte que plusieurs aspects de leurs interventions doivent s'établir en concordance avec les activités des autres acteurs. Il existe donc un équilibre en ce qui concerne l'influence, les capacités d'action et l'autorité des différents acteurs évoluant à l'échelle du camp. La description de cet équilibre aide à la compréhension de la vie en camp, ainsi que des structures de gouvernance présentes dans celui-ci. Par conséquent, ce chapitre apporte des informations sur la dynamique complexe entre les acteurs qui gèrent les camps (shaweesh) et ceux qui veulent y pénétrer pour y mener des activités d'ordre humanitaire (organisations variées).

3.2 Le responsable du camp

3.2.1 Contexte de création des camps et émergence du shaweesh

Comme mentionné par Sanyal (2017), les Syriens arrivés au pays à partir de 2011 qui cherchaient l'asile ont pu s'installer dans des logements privés en zones urbaines ou dans des établissements informels construits sur des terres privées (Sanyal, 2017). Pour cette raison, les réfugiés syriens au Liban sont souvent appelés des « réfugiés urbains » et leur présence au Liban soulève des enjeux majeurs en matière d'urbanisation, notamment en ce qui a trait au logement, aux services, à la cohésion sociale et à la sécurité (Sanyal, 2017). Bien que les camps informels fassent désormais partie intégrante du paysage de la vallée de la Bekaa, il est essentiel pour mener à bien cette analyse de comprendre les circonstances qui ont mené à leur établissement dans l'espace. Avant l'éclatement du conflit syrien en 2011, le Liban était déjà la destination de nombreux Syriens désirant travailler au pays. Les secteurs de la construction, de l'agriculture, des travaux publics, des transports et de la restauration sont ceux où les travailleurs syriens se concentraient, ces derniers représentant entre 20 et 40% de la main-d'œuvre totale au Liban (Kabbanji et Drapeau, 2017). On estime qu'il y avait déjà entre 300 000 et 400 000 travailleurs syriens présents sur le territoire libanais avant que le conflit n'éclate en 2011 (Kabbanji et Drapeau, 2017). Si on s'intéresse à la façon dont cette main-d'œuvre était gérée avant 2011, on découvre que la situation à l'époque est directement liée à celle qui prévaut à l'heure actuelle avec les camps informels. Selon Nasir, le shaweesh,

avant 2011, était la personne responsable de la gestion de la main-d'œuvre syrienne. Cette personne s'occupait donc d'établir une connexion entre les employeurs cherchant de la main-d'œuvre et les travailleurs cherchant du travail.

> Le mot shaweesh, avant le conflit syrien, était déjà utilisé au Liban. Shaweesh. Avant, des travailleurs syriens venaient de la Syrie au Liban pour travailler dans les champs et dans le domaine agricole. À ce moment, le shaweesh était la personne qui effectuait la gestion de ce groupe de travailleurs. Si je suis un fermier, je ne vais pas demander à dix personnes de venir avec moi, je vais aller voir un shaweesh. Est-ce que tu as dix personnes pour travailler dans ce champ ? Je [le fermier] vais payer USD3,33 par personne par heure, disons. Cependant, le shaweesh amènera les travailleurs et leur donnera USD1,33 ou USD 2,00 par heure.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

Cette citation montre qu'avant 2011, il existait déjà une structure en place pour la gestion des travailleurs syriens. Il semble que le rôle d'agent de liaison entre l'employeur et le travailleur se soit adapté dans le but de gérer l'installation des nombreux migrants syriens ayant choisi de s'établir sur des terres agricoles privées. Après 2011, le shaweesh est donc devenu la personne s'occupant de prélever les loyers mensuels et d'effectuer la gestion des résidents du camp pour le compte du propriétaire. Comme il est discuté dans le chapitre 4, le processus de marchandage de la main-d'œuvre est présent dans le contexte des camps informels. En effet, plusieurs rapports et références concernant les réfugiés syriens et le secteur agricole libanais discutent du shaweesh comme gestionnaire de la main-d'œuvre syrienne provenant des camps. Le shaweesh, selon les données récoltées, correspond à une personne possédant beaucoup de liens avec d'autres acteurs au niveau local. Le shaweesh d'un camp peut également changer au cours des années et être remplacé par une autre personne. Ce nouveau shaweesh peut être choisi par le propriétaire terrien, par la communauté ou par les autorités libanaises selon le cas. Selon les participants réfugiés rencontrés, le shaweesh provient du camp et réside dans une tente à l'intérieur de celui-ci. Turkmani et Hamade notent que le shaweesh est un agent de liaison possédant de fortes connexions avec les autres acteurs locaux et que dans certains cas, il est « sélectionné informellement en raison de sa forte personnalité et ses compétences en termes de négociation. » (Turkmani et Hamade, 2020, p. 13). Voici deux extraits d'entretien qui montrent comment la fonction du shaweesh est liée au réseau que celui-ci possède :

> Ou quelqu'un qui était au Liban pour longtemps et qui a déjà son réseau et tout. Par exemple [exemple d'un shaweesh], « je vis au Liban depuis 20 ans pour travailler et

> maintenant je suis dans un camp. Je connais le village, je connais le Mukhtar[19], je connais les autorités, je connais ça parce que je suis ici depuis 20 ans. Je connais où il y a du travail, je connais où il n'y a pas de travail, j'ai déjà de l'argent de côté, je serai le chef, le chef de facto ».
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*

> Non, le propriétaire était l'ami de mon père depuis très longtemps, alors il m'a accordé la terre.
>
> *Mahdi, shaweesh*

Finalement, les camps ne pourraient pas avoir été aménagés sans l'accord des propriétaires terriens. Pour eux, la possibilité d'obtenir des gains financiers est un facteur ayant motivé le choix d'accepter que des réfugiés s'installent sur leurs terres. En effet, les loyers payés mensuellement par les réfugiés varient, mais s'établissent en moyenne à USD60-70. Le loyer peut varier d'un camp à l'autre ainsi qu'à l'intérieur d'un camp, par exemple si la tente est plus grande ou si une partie du camp possède des tentes mieux aménagées. Plusieurs participants ont mentionné que leur loyer s'établissait à environ USD100, tandis que dans moins de cas on mentionnait que les loyers étaient moins couteux (environ USD35-40). Dans plusieurs entretiens, on retrouve aussi l'information que le prix du loyer fut sujet à des augmentations au fil des années.

> Avant que les Syriens n'arrivent ici, mon père avait seulement deux magasins. […] mais Dieu merci, après avoir construit ce camp nous avons maintenant sept magasins. Notre situation s'est améliorée avec le temps, vous voyez ?
>
> *Aida, citoyenne libanaise*[20]

> Alors une situation que vous pourriez retrouver dans le passé… il y aurait une terre, une terre agricole, avec une petite maison ou une petite tente, et quelqu'un vivait là avec sa famille. Après la guerre, ses proches sont venus de Syrie et ont mis une autre tente en payant le propriétaire. Parce que vous savez, c'était une terre agricole et le propriétaire voulait quelqu'un pour s'occuper de sa terre pendant son absence. Alors il y aurait une famille syrienne qui vivait là quand la guerre a commencé et cette personne a amené sa famille, puis quelqu'un du même village a quitté sa maison et ne trouvait nulle part où rester [au Liban]. Cette personne savait qu'Ali vit sur cette terre, alors il est allé s'installer à côté d'Ali. Le propriétaire, lui, a vu ça comme une opportunité d'affaires, puisqu'il y a de l'argent à tirer de ça.[21]

[19] Au Liban, le Mukhtar est le représentant local d'un village ou d'un quartier vis-à-vis les institutions étatiques. Une de ses responsabilités est de préserver les relations sociales dans la communauté (Stel, 2015).

[20] Dans l'un des camps visités dans la région d'Akkar, la famille du propriétaire vit dans le camp. Ainsi, Aida, qui est citoyenne libanaise, est également résidente du camp.

[21] Lorsque le participant n'est pas directement cité sous l'extrait, c'est qu'il s'agit du même que pour l'extrait suivant.

> Oui, parce qu'il y a plus d'argent à faire en aménageant un camp qu'en plantant des patates.
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*.

3.2.2 Shaweesh et propriétaire terrien : partage de la gestion

Le shaweesh et le propriétaire sont deux acteurs qui occupent un rôle de « responsable » et qui ont un degré plus ou moins grand d'implication dans la gestion des camps. Le propriétaire est l'acteur qui possède généralement le dernier mot sur les décisions prises par rapport au camp, puisque ce dernier est établi sur sa terre privée. Il s'agit donc de l'acteur privé possédant le plus grand pouvoir, puisqu'au final la gestion du camp peut dépendre entièrement de lui. Il peut par exemple nommer le shaweesh, procéder à des expulsions et augmenter le loyer. Voici quelques extraits provenant de l'entretien réalisé avec Nasir, un travailleur humanitaire :

> Le propriétaire fait la gestion du camp, puisque l'autre gars est parti.
>
> *Maisha, réfugiée syrienne*

> Oui, si c'est le propriétaire tu ne peux rien faire. Tu ne peux pas, s'il dit « non tu ne peux pas travailler ici », pars. Tu peux essayer de négocier avec lui ou quelque chose du genre, mais il est le propriétaire à la fin. En revanche, le shaweesh tu peux lui imposer plus de stress, tu peux, par l'entremise d'une autre personne, lui mettre de la pression. Mais le propriétaire, c'est très difficile en fait, s'il dit non c'est fini.
>
> Entre 30 et 100 [tentes], le camp est géré par le shaweesh et moins que ça peut-être que le propriétaire aura l'accès ou le temps de faire la gestion.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

Cependant, un vide est souvent créé par le fait que le propriétaire n'habite pas toujours à l'intérieur même du camp. Par exemple, un propriétaire peut reléguer plusieurs aspects de la gestion au shaweesh et ne s'occuper finalement que de recevoir les loyers, de fournir des services et de gérer les changements structurels dans le camp. Le propriétaire semble souvent être la personne qui prend les décisions finales en ce qui a trait aux expulsions, au loyer et à l'aménagement du camp. De son côté, le shaweesh est bien placé pour gérer les aspects du camp qui nécessitent une présence permanente sur place, ce qui fait en sorte que cette personne (le shaweesh) se retrouve de facto en position de pouvoir par rapport aux résidents. Dans plusieurs cas, le shaweesh occupe un rôle d'agent de liaison entre différents acteurs (propriétaire, ONG, autorités, etc.). En représentant le propriétaire et étant considéré comme « près » des autorités, il devient associé à ces acteurs et bien qu'il ne possède pas les mêmes

pouvoirs, il se retrouve en position d'autorité à l'intérieur du camp. Ainsi, il possède de plus grands moyens d'action que la plupart des réfugiés. C'est de cette capacité à agir, par exemple en contactant les personnes possédant le pouvoir « réel », que le shaweesh construit un rapport de force lui étant favorable.

> Le shaweesh a une autorité virtuelle. C'est une autorité informelle qu'il possède parce qu'il est un homme important, parce que les gens à l'intérieur du camp ont peur de lui. C'est une peur qu'ils ont parce que le shaweesh est en relation avec l'intelligence [agence(s) de renseignement]. C'est la seule raison pourquoi le shaweesh est fort. Le moment où une autre personne aura une relation avec l'intelligence, le shaweesh ne sera plus présent.
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*

> Parce qu'ils ont peur de lui, je pense, et parce qu'ils ont créé ce shaweesh. Ils l'ont déjà accepté comme patron, ils ne peuvent pas changer.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

On comprend donc qu'il tire son pouvoir du fait qu'il entretient des relations privilégiées avec les acteurs pouvant réellement avoir un impact sur la vie des réfugiés. S'il entretenait seulement des relations avec les ONG, le rapport de force entre le shaweesh et les réfugiés serait beaucoup moins grand (ce qui est le cas lorsque le camp est géré par une ONG). Le fait qu'il communique avec le propriétaire et les autorités, deux acteurs étant en mesure de mettre en application leur pouvoir, augmente ce rapport de force. Le pouvoir du shaweesh dépend donc de son réseau et des relations qu'il entretient avec les autres acteurs, puisque c'est grâce à cela qu'il réussit à augmenter sa capacité d'action. Point important, tous les participants rencontrés ont mentionné la présence d'au moins un shaweesh dans leur camp, ce qui montre qu'il s'agit d'un acteur présent dans une grande proportion de camps. Certains participants ont également mentionné que les camps peuvent être divisés en différentes sections possédant leur propre responsable. Pour terminer, les résidents de ces camps peuvent provenir du même village en Syrie, ce qui fait en sorte que le responsable du camp peut correspondre au chef ou au maire de ce village lorsque les personnes se trouvaient toujours en Syrie. Il peut donc y avoir des similitudes dans la structure de gouvernance des camps informels et celle des communautés syriennes prémigratoires, si les individus ont migré suivant des lignes communautaires.

Un autre acteur étant parfois impliqué dans la gestion des camps est le Cheikh[22]. Certains Cheikhs semblent aider financièrement un camp, tandis que d'autres semblent plutôt être une figure d'autorité morale ou religieuse, ce qui leur confère un certain pouvoir dans la résolution des conflits communautaires. Fait intéressant, dans l'un des camps visités dans la région d'Akkar, c'est un Cheikh d'Arabie saoudite qui fixe le prix annuel du loyer pour les résidents. Il s'agit d'un exemple où la gestion du camp ne dépend pas totalement du shaweesh ni du propriétaire, mais d'un tiers acteur. Voici quelques extraits recueillis à ce sujet :

> Oui, bien sûr. Il est comme le shaweesh, en fait il possède encore plus d'autorité que le shaweesh. Le Cheikh n'est pas constamment là, mais il est impliqué lorsqu'il y a un conflit.
>
> Le Cheikh est le propriétaire des tentes. Il est un membre de la communauté islamique qui a construit la mosquée. Cette communauté a construit la mosquée et choisi le Cheikh.
>
> *Ali, réfugié syrien*

> Il y a un bon Cheikh, mais le problème est que le shaweesh prie dans la mosquée et qu'il est assez proche de lui, puisqu'ils se voient tout le temps. Alors il suit ce que le shaweesh dit et aussi quand il voit que la majorité appuie le shaweesh.
>
> *Farid, réfugié syrien*

> Oui je ne sais pas si je dirais qu'il gère, mais il [le Cheikh] paie le loyer. Avant il était impliqué dans la gestion et apparemment il avait certaines règles. Je ne sais pas tout à propos de cela, mais c'est pourquoi j'étais là-bas, apparemment il était impliqué, mais maintenant il ne l'est plus, il paie seulement le loyer et l'électricité. Les gens s'organisent un peu par eux-mêmes.
>
> *Rafael, travailleur humanitaire*

> Nous ne payons pas le loyer mensuellement, mais annuellement. Nous payons USD5300 annuellement en loyer pour la terre et le Cheikh est la personne qui décide du loyer. Il paie le loyer pour la terre. […]. Il est en Arabie saoudite.
>
> *Mahmoud, shaweesh*

3.2.3 Pouvoir du shaweesh et moyens de pression

Possédant une position de « responsable » de camp, le shaweesh se trouve par le même fait en position de pouvoir par rapport aux individus du camp, puisque ceux-ci se trouvent dans une situation irrégulière (pour la majorité) dans un espace privé. En raison de leur statut politique, qui les rend vulnérables devant les autorités, les réfugiés vivent dans la peur d'être

[22] Le Cheikh, en raison de son âge et de ses connaissances (religieuses, scientifiques, etc.), est un homme respecté par la communauté. Il peut également être une figure d'autorité, un chef (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, 2012).

expulsés, détenus ou même déportés. C'est un des facteurs qui consolide le pouvoir du shaweesh, puisqu'en raison de son rôle d'agent de liaison entre le camp et les autorités, il peut induire une certaine crainte et utiliser ses relations pour maintenir son rapport de force ou appliquer son pouvoir. Parmi les témoignages recueillis, la crainte principale chez les réfugiés est l'expulsion. À maintes reprises durant les entretiens, elle est discutée comme étant une menace planant sur tous les individus, particulièrement sur ceux qui n'arrivent pas à payer leur loyer, qui causent des problèmes ou qui ont de mauvaises relations avec le shaweesh. On retrouve la possibilité d'expulsion dans le discours de tous les acteurs, même chez les acteurs humanitaires, ce qui montre qu'il s'agit bel et bien d'un pouvoir du shaweesh ou du propriétaire, tout dépend de l'implication de ce dernier dans la gestion. En effet, plusieurs participants mentionnent que le pouvoir du shaweesh est plus grand que celui des autres habitants du camp, mais moins grand que celui du propriétaire. Ils mentionnent également que c'est le propriétaire qui, à la fin, décide d'expulser une famille ou une organisation du camp. Les extraits suivants sont tirés d'entretiens réalisés avec des participants réfugiés et humanitaires :

> Le propriétaire peut faire quelque chose si quelqu'un ne paie pas le loyer, peut-être. Le shaweesh ne peut pas, il n'a pas le pouvoir de le faire. Les shaweesh d'autres camps peuvent, mais pas dans le nôtre.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

> **Q. Est-ce qu'il [propriétaire] vous menace en disant qu'il va contacter les autorités ?** Non, il expulse directement les gens. Des membres de sa famille l'aideront à expulser les gens du camp
>
> *Ali, réfugié syrien*

> Oui, si je fais quelque chose de mal ou que je cause un conflit avec quelqu'un, je recevrai deux avertissements et le troisième je serai expulsé. Il [shaweesh] est autorisé à faire tout ce qu'il veut.
>
> *Amin, réfugié syrien*

> Ici, à côté de notre centre, le shaweesh a été un problème pour la plupart des tentes et ils [les réfugiés] nous ont rapporté qu'il ne permet pas de bouger les tentes à l'intérieur du camp…il y avait une autre femme à qui il a fait ça, elle n'était pas capable de payer le loyer pour une tente et il voulait l'expulser.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

> Ils [les personnes responsables du camp] vont les mettre dehors. Si tu ne paies pas le loyer, il va t'expulser. Le shaweesh ou le propriétaire.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

En ce qui concerne les participants shaweesh, leur discours sur leur pouvoir par rapport aux autres résidents du camp est assez uniforme. Voici deux extraits qui témoignent de la façon dont ils perçoivent leur autorité sur l'espace du camp et ses habitants :

> Il [le shaweesh] est même responsable de votre présence ici, vous ne pouvez pas seulement marcher ici et parler à n'importe qui, vous devez parler avec le shaweesh en premier et ensuite il vous laissera parler avec les gens. Le shaweesh possède toute l'information en ce qui concerne les résidents ici et il connait tous les petits détails.
>
> *Elias, shaweesh*

> Je peux expulser n'importe quel résident causant des problèmes.
>
> *Mahmoud, shaweesh*

On remarque tout d'abord que selon les relations qu'il entretient, le shaweesh possède plus ou moins de pouvoir sur les habitants du camp. De bonnes relations entrainent une plus grande capacité à appliquer son pouvoir, ce qui entraine en retour une autonomie moins grande chez les réfugiés et une peur induite chez ces derniers. Certains mentionnent clairement que certains shaweesh ont le pouvoir d'expulser quelqu'un, tandis que d'autres ne l'ont pas. Les réseaux familiaux semblent aussi être un facteur déterminant en ce qui concerne le pouvoir du shaweesh. Plusieurs participants à la recherche mentionnent que les membres de sa famille aident à la gestion du camp ainsi qu'à la consolidation de l'autorité du shaweesh. Les expulsions sont donc des mesures réelles pouvant être mises en place par le shaweesh ou le propriétaire de certains camps. De plus, selon les dires de ces derniers, il semble ne faire aucun doute qu'ils possèdent suffisamment d'autorité pour expulser un résident du camp.

D'ailleurs, il est nécessaire de s'intéresser à d'autres extraits, puisqu'il semble que les expulsions ne soient pas monnaie courante dans tous les camps. En effet, plusieurs réfugiés interviewés mentionnent le fait qu'ils n'ont jamais vu personne se faire expulser. Ainsi, on voit que les camps possèdent chacun leur dynamique particulière, ce qui fait en sorte que la situation dans un camp par rapport aux expulsions ne sera pas la même que dans un autre.

> Non, cela [expulsion] n'est jamais arrivé. **Q. Même pas une seule fois ?** Au contraire, le propriétaire est vraiment bon envers nous et envers notre communauté.
>
> *Maisha, réfugiée syrienne*

> Personne n'a encore été expulsé, mais si ça arrive ça serait en raison d'un problème que la personne a causé. S'ils causent des problèmes, alors ils sont expulsés.
>
> *Layla, réfugiée syrienne*

Ces extraits montrent que la situation change d'un camp à l'autre. Une des variables soulevées par les participants à la recherche est l'autorité du shaweesh. Celui-ci peut avoir une gestion plus humanitaire ou plus autoritaire selon le camp. Ce ne sont donc pas tous les shaweesh qui possèdent la même autorité ou la même façon de « gouverner » le camp. Il y a un facteur « personnalité » ou « autorité » qui influence les pratiques du shaweesh, facteur qui sera analysé plus en détail dans la section *Implantation de projets et négociations* de ce chapitre.

Le pouvoir du shaweesh se décompose aussi en plusieurs autres leviers qui peuvent être utilisés pour augmenter son rapport de force. Ce pouvoir est omniprésent dans toutes les sphères de la vie en camp, notamment en ce qui a trait à l'accès aux ressources. On remarque que les conditions de vie du shaweesh sont en général meilleures que celles des réfugiés. Sa position lui permet de jouir d'une plus grande autonomie financière, qui est entre autres liée au fait que le shaweesh possède parfois un magasin, un supermarché ou autres types d'entreprises. Il s'agit en général de la seule personne (avec le propriétaire) autorisée à posséder un magasin, les réfugiés étant pour leur part autorisés à tenir seulement de petits commerces informels à l'intérieur de leur tente, par exemple la réparation de vêtements ou la vente de pièces électroniques. Cette économie informelle omniprésente dans les camps sera présentée plus en détail dans le chapitre 5. On peut donc dire que la position du shaweesh vient avec plusieurs avantages, économiques notamment. Cela fait en sorte que, comme le montrent plusieurs discours des travailleurs humanitaires rencontrés, les shaweesh ont intérêt à conserver cette position.

> Même avec l'électricité, la division entre les deux côtés du camp n'est pas équitable. Le shaweesh possède une ligne directe fournie par le gouvernement, mais il la partage seulement avec les membres de sa famille et le Cheikh, et tous les autres doivent s'arranger avec ça.
>
> *Amin, réfugié syrien*

> Le shaweesh et le propriétaire sont les seuls autorisés à avoir des magasins. […]. Nous sommes autorisés à acheter des trucs au marché, qui appartient au shaweesh et au propriétaire. Personne d'autre n'est autorité à ouvrir une entreprise.
>
> *Ali, réfugié syrien*

> Ils sont en général des personnes qui aiment le pouvoir qu'ils possèdent et qui tirent avantage de l'argent qu'ils font. J'ai entendu parler de shaweesh qui ont des *Ranger Rovers* stationnés à côté des tentes, des télévisions et toutes sortes de luxes…de bénéfices. C'est l'image que j'ai des shaweesh et c'est de cela qu'on m'informe.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

> Parfois je paie, parfois pas. Même si je suis le shaweesh, je dois payer le loyer. Parfois je travaille un peu pour le propriétaire et en retour, il ne me demande pas de loyer pour un ou deux mois. Parfois, il ne me demande pas de payer l'électricité et me demande seulement le loyer. Ça dépend, mais normalement je paie le loyer.
>
> *Moutaz, shaweesh*

En analysant les extraits concernant les conditions de vie de certains shaweesh, on comprend qu'un plus grand contrôle du camp par cet acteur est synonyme de plus grands bénéfices économiques pour celui-ci. Comme le décrivent plusieurs acteurs humanitaires, qui ont des liens avec plusieurs camps sur une base régulière, la situation économique des shaweesh peut différer considérablement de celle des réfugiés. La possibilité pour le shaweesh d'accumuler de la richesse semble dépendre de la taille du camp et de la méthode de gestion du camp. Comme mentionné par Nasir, le shaweesh est parfois la personne qui loue l'entièreté de la terre avant de la subdiviser en différents lots pour les réfugiés. Ce cas particulier de gestion permet au shaweesh de s'occuper de la collecte des loyers, ce qui fait en sorte qu'il peut terminer l'année avec un surplus en poche, en fonction du montant déterminé pour le loyer. Il s'agit donc d'un type de gestion discuté lors des entretiens, qui démontre le fait que plusieurs shaweesh ont la possibilité d'accumuler beaucoup de richesses. Il ne faut également pas oublier le fait que les shaweesh possèdent plusieurs avantages économiques, comme le fait qu'ils ne paient pas toujours de loyer ou d'électricité, qu'ils peuvent posséder plusieurs tentes à l'intérieur d'un camp et qu'ils peuvent posséder un magasin dans le camp qui rapporte de l'argent.

3.3. Intervention humanitaire dans les camps

3.3.1 Accès aux camps

L'accès aux camps constitue un aspect important de l'intervention humanitaire au Liban, puisque ceux-ci sont établis pour la plupart dans l'espace privé. Cela fait en sorte que des acteurs privés (et étatiques, dans le contexte sécuritaire libanais) peuvent influencer la capacité des ONG à intervenir efficacement dans les camps. Comme discuté dans la section précédente, le shaweesh et le propriétaire terrien sont deux acteurs privés ayant une emprise variable sur leur camp et sur les activités s'y déroulant. L'accès aux camps, bien que rarement refusé, peut être synonyme de négociations, restrictions et concessions. Il est circonscrit par les positions des différents acteurs, incluant les réfugiés, qui varient selon le camp et les relations qui sont établies entre eux. Ainsi, chaque camp possède ses propres dynamiques et

les interventions humanitaires localisées dans un camp en particulier seront régies par les relations entre les acteurs. Le présent chapitre discutera donc de l'influence de ces relations sur le travail des ONG et plus particulièrement de la distribution d'aide et de l'implantation de projets humanitaires.

3.3.2 Distribution d'aide humanitaire

La distribution d'items dans les camps par les ONG (locales et internationales), qu'il s'agisse de nourriture, d'eau ou de matériel, correspond à un moment où deux acteurs entrent en relation dans l'espace du camp. Selon la fréquence de leurs visites, les acteurs humanitaires doivent négocier avec le shaweesh pour mettre en place leur aide dans les camps. Sur ce point, il est nécessaire de mentionner que les moyens utilisés pour distribuer peuvent différer d'un camp à l'autre, ce qui dépend de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, l'analyse des entretiens montre que le shaweesh possède presque toujours une position assez forte pour qu'il puisse bénéficier d'une plus grande part de l'aide distribuée par les ONG. En effet, le shaweesh agit comme personne-ressource pour les ONG à l'intérieur du camp et celui-ci possède une liste des familles habitant le camp. Puisqu'il est fréquent qu'une tente abrite plusieurs familles, le shaweesh peut prendre la liberté d'inscrire des membres de sa famille (par exemple ses enfants) sur la liste dans le but d'obtenir plus d'une part des items qui sont distribués. Ces parts supplémentaires qu'obtient le shaweesh dépendent donc de la méthode de distribution employée par les ONG. Cette approche peut varier au cours des années, ce qui correspond à une adaptation des ONG face à une situation mettant à risque leur indépendance d'action et non avantageuse pour les réfugiés. Voici quelques extraits d'entretiens qui mentionnent ce premier système de distribution cité plus haut :

> Il [le shaweesh] effectue le processus avec une transparence complète. Je dirais que 99,9% des shaweesh ne sont pas comme ça, ils finissent par prendre deux ou trois parts de plus que les autres.
>
> *Jamal, réfugié syrien*

> Comme pour la distribution, quand tu fais une évaluation pour distribuer des kits de nourriture ou autres choses, tu devrais passer par le shaweesh s'il a une liste, mais nous allions de porte en porte avant pour enregistrer les personnes. Le shaweesh dira toujours qu'il a deux ou trois familles [incompréhensible]. Nous suggérons de lui donner pour éviter les conflits oui.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

Ainsi, on voit à partir de ces extraits que la position du shaweesh lui permet de facto d'utiliser son rôle de personne-ressource pour améliorer sa situation personnelle. Bien que les acteurs humanitaires en soient conscients, ces derniers peuvent décider qu'il s'agit d'une obstruction à leur indépendance d'action qui est acceptable en raison du fait que tous les réfugiés reçoivent une part égale. Ensuite, selon les dires de plusieurs participants, l'approche employée par les ONG dans le cadre de la distribution d'items semble s'être ajustée au fil du temps. Lorsque comparés aux méthodes utilisées par les ONG dans le passé, on se rend compte que le contrôle et la surveillance de la distribution sont plus grands à l'heure actuelle. Voici plusieurs extraits qui traitent des méthodes actuelles de distribution et qui proviennent d'entretiens réalisés avec des travailleurs humanitaires :

> Nous, personnellement, nous essayons d'éviter de donner au shaweesh, parce que nous savons qu'il ne va pas distribuer de façon équitable et il aura certainement un genre de pouvoir sur les gens s'il fait cela, donc nous appelons seulement les gens et ils viennent faire la queue.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

> Les méthodologies peuvent changer, parfois c'est de donner au shaweesh, mais ensuite faire le suivi de la distribution faite par celui-ci, mais personnellement, pas en tant que [ONG 9], mais personnellement, je crois que mettre ça entre les mains du shaweesh n'est pas la solution pour être certain que tout le monde reçoive également son droit. Ceci en raison du fait qu'il y a eu des lacunes identifiées par le passé et à chaque fois que vous mettez cette distribution entre les mains d'une personne biaisée, d'un sens ou de l'autre. Disons par exemple que vous êtes le shaweesh et vous avez 15 familles dans votre camp, 10 d'entre elles étant des membres de votre famille et cinq ne l'étant pas. Si vous recevez 10 parts d'aide, ces 10 parts iront aux membres de votre famille. Je veux dire, c'est émotionnellement impossible pour vous de mettre votre famille de côté en temps de besoin.
>
> *Daniel, travailleur humanitaire*

> Le shaweesh peut aider en termes de nombre de résidents, mais il ne distribue pas et ne donne pas de part à certaines personnes, non. Il possède seulement toutes les informations concernant le camp, ce qui nous aide à organiser.
>
> *Marya, travailleuse humanitaire*

> Mais peut-être qu'ils [les ONG] le font [donner les parts au shaweesh] …ils le faisaient avant, mais maintenant je crois que plus personne ne travaille comme ça. […] cela était fait avant et c'était vraiment inapproprié, les ONG demandaient seulement au shaweesh pour les données sur le camp. Par exemple, j'appellerais le shaweesh et je lui dirais « je viens demain chercher la liste des individus ». Dans ce cas, le shaweesh passerait de tente en tente en disant « si vous voulez enregistrer votre nom, payez-moi USD6,50 ». […]. Ils faisaient cela avant, mais maintenant non, parce que la plupart des ONG travaillent directement avec les résidents. Par exemple, dans notre cas, nous allons tente par tente, nous enregistrons.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

En contrepartie, certains acteurs humanitaires ne nient pas le fait que d'autres techniques de distribution, tel que de laisser les items au shaweesh ou de laisser celui-ci se charger de faire les listes, étaient utilisées par le passé. Les acteurs humanitaires interrogés à ce sujet ont d'ailleurs tous une perception négative de ces techniques de distribution qui conforte la position dominante du shaweesh par rapport aux réfugiés. Par exemple, en s'occupant lui-même des listes d'individus ayant accès à l'aide humanitaire, le shaweesh pourrait être porté à demander une somme d'argent en retour de l'enregistrement de la famille sur cette liste. De plus, celui-ci pourrait vendre une certaine partie des items à la place de les distribuer, ou bien prioriser les membres de sa famille lors d'une distribution. Autrement dit, ces méthodes permettent à un acteur privé d'avoir une grande part de responsabilité dans la distribution de l'aide humanitaire. Voici donc les témoignages recueillis à ce sujet :

> Par exemple, nous recevons parfois des vêtements et des chaussures qui sont délivrés dans la tente de gestion, ils choisissent de faire ainsi. Ils délivrent les vêtements neufs et propres, parfois quelques items sont usés et le shaweesh et le propriétaire donnent la priorité à leurs amis et familles en ce qui a trait aux meilleurs items.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> Il [le shaweesh] prend en effet une grande partie de l'aide financière. Par exemple, si une organisation décide de donner USD100 pour chaque famille, nous recevons finalement que USD50 chaque. […]. Il est bon envers tout le monde en général, mais elle a raison, il n'est pas équitable avec l'argent. Par exemple, j'ai entendu dire que chaque famille devait recevoir USD200, mais nous avons seulement reçu USD50 à la place.
>
> *Ali, réfugié syrien*

> Alors parfois, il considère sa famille comme quatre noms, ils leur disent « ok, Ahmad, Radija, Aleh et par exemple Amira, ce sont quatre familles » et normalement il y a seulement une famille. Et les gens autour ne peuvent rien dire, parce qu'ils pensent que s'ils en parlent, ils ne recevront pas de contribution ou d'aide des ONG, parce que c'est le shaweesh qui écrivait les noms et parfois les ONG n'acceptent pas cela, alors si elles ont bien négocié elles pourront faire les évaluations par elles-mêmes dans les camps.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

> Les gens se battent dans les autres camps quand une organisation vient pour distribuer, mais nous suivons un système ici. Ils m'appellent un ou deux jours avant pour me parler en tant que shaweesh et me dire qu'ils veulent distribuer le lendemain. Ensuite, je leur donne les noms et ils me disent qu'ils veulent venir distribuer dans notre camp. Ils viennent le jour d'après avec une liste et appellent les noms et voilà, les gens font la queue. Tout cela est organisé par le shaweesh qui met les gens en ligne […].
>
> *Mahmoud, shaweesh*

On voit donc ici qu'une position plus forte du shaweesh dans le cadre de la distribution n'affecte pas seulement l'indépendance d'action des ONG, mais également la situation des réfugiés, qui se trouvent dans une précarité encore plus grande. Bien qu'il semble que ces méthodes de distribution ne soient plus beaucoup employées, les acteurs humanitaires étaient pour la plupart au courant de cette situation. En effet, aucun n'était surpris par les questions posées à ce sujet et un réfugié a même mentionné que le shaweesh de son camp prenait toujours 50% des items distribués par les ONG. Ainsi, on s'aperçoit que la précarité des réfugiés est directement liée à la capacité d'intervention des ONG. Par ailleurs, il ne faut pas exclure la possibilité que les acteurs humanitaires aient présenté la situation comme meilleure qu'elle l'est réellement, puisqu'affirmer l'utilisation de telles méthodes revient à affirmer qu'ils briment régulièrement leur indépendance d'action.

Ensuite, l'exemple cité plus bas par Farid montre bien comment il est difficile de faire le suivi des items ayant été distribués. En effet, le fait que les ONG ne font pas le suivi de tous ces items peut créer des injustices liées à la distribution, que le shaweesh soit impliqué ou non. S'assurer que tous les résidents reçoivent une part égale de la distribution au fil des mois et des années correspond donc à une autre difficulté liée au contexte dans lequel les camps informels se trouvent. Il s'agit d'un processus d'autant plus difficile en raison des ressources nécessaires pour effectuer les suivis dans un contexte où les camps sont nombreux et dispersés.

> Il y a une organisation qui est venue avec des réservoirs d'eau et il y en avait environ 100, mais il y avait 130 tentes à ce moment, alors il est venu et a dit qu'ils donneront des réservoirs à ceux qui n'en ont pas. Un an auparavant, la même organisation a apporté des réservoirs, mais quelques personnes les ont vendus, même les personnes avec une bonne situation financière, ils les ont vendus. Quand le comité est venu, ils ont vu que ces tentes obtenaient de l'eau de l'extérieur d'une certaine façon ou avaient leur propre réservoir à l'intérieur, mais ils ont décidé que ces familles sont celles qui recevront un réservoir parce qu'elles n'en ont pas de visibles à l'extérieur. Ceux ayant reçu un réservoir par le passé n'allaient pas en recevoir de nouveaux. Alors je suis intervenu et j'ai dit que c'était juste si seulement tout le monde en recevait, puisque ces familles en ont également reçu l'an passé. Alors tout le monde devrait recevoir un réservoir ou dire à l'organisation que nous pouvons recevoir une autre chose dont nous avons besoin dans le camp. J'ai dit que ce n'était pas juste de ne pas donner un réservoir à tout le monde et qu'il y avait clairement un traitement spécial pour certaines personnes et que c'était clairement arrangé.
>
> *Farid, réfugié syrien*

> Alors il y a toujours une surveillance périodique, comme une fois tous les six mois ou une fois par année pour voir comment la situation a changé ou peu importe et je veux

> dire vous devez prendre en considération que peu importe ce que vous faites, ça ne sera jamais parfait, alors ça sera toujours là, il y aura toujours une partie de ce que vous avez fourni dans les camps qui sera allée ailleurs.
>
> *Alessandra, travailleuse humanitaire*

Ensuite, on retrouve dans le discours de plusieurs shaweesh et réfugiés interviewés la notion d'égalité dans les parts obtenues. Certains shaweesh mentionnent qu'ils ne laissent pas une organisation distribuer si elle ne distribue pas une part égale à toutes les familles. Au contraire, d'autres disent qu'ils connaissent bien la situation de chaque famille et qu'ainsi ils sont en mesure d'autoriser la distribution pour les familles plus pauvres dans le cas où l'organisation n'aurait pas une part à distribuer pour tout le monde. Bien qu'il s'agisse à première vue d'une bonne chose, distribuer de cette façon revient encore une fois à laisser le shaweesh s'immiscer dans le processus de distribution, augmentant ainsi son rapport de force par rapport aux autres acteurs. Si on retourne à la définition du pouvoir selon Jean-William Lapierre, le pouvoir du shaweesh se définit par sa « capacité à transformer par son travail la nature qui l'entoure et leurs propres rapports sociaux » (Raffestin, 1980, p. 48). Ainsi, plus grandes sont ses responsabilités, plus sa capacité sera grande. Il existe toujours la possibilité qu'il y ait favorisation de certaines personnes au détriment de d'autres ayant par exemple de moins bonnes relations avec le shaweesh. Il suffirait que le shaweesh choisisse de prioriser ses relations et amis au détriment des individus dans le besoin (ou ceux avec qui il s'entend moins bien) pour que ce processus de distribution soit biaisé. Combiné au fait qu'une ONG doit travailler avec une grande quantité de camps (donc une grande quantité de shaweesh), adopter une telle stratégie correspond à compromettre leur indépendance d'action ainsi que la situation déjà précaire des réfugiés. Par conséquent, si une certaine méthode de travail fonctionne avec un certain shaweesh d'un certain camp, cela ne veut pas dire qu'elle fonctionnera avec les autres camps. La réponse doit être localement négociée selon les dynamiques qui prévalent dans le camp en question.

> Certaines organisations ne peuvent pas distribuer à un camp complet de 60 familles ou noms, alors ils doivent choisir avec l'aide du shaweesh. C'est arrivé avec l'ONG qui était ici avant, qu'une organisation demande au shaweesh à propos de 15 cas spéciaux ou un peu plus, qu'ils voulaient aider, mais ils ne pouvaient pas aider tout le camp et que c'était tout ce qu'ils pouvaient faire.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> Parfois ils [les ONG] n'ont pas assez d'aide pour tout le monde, nous sommes 22 familles, mais ils n'ont pas toujours 22 parts, alors Mohammed et moi décidons de

> prioriser les familles les plus pauvres et celles avec beaucoup d'enfants. Par exemple, certaines familles n'ont pas le bon de nourriture, mais c'est le droit de tout le monde. Nous allons parfois prioriser les plus pauvres et les grosses familles qui ont vraiment besoin d'aide avant les familles qui ont une bonne situation et qui ont des maris qui travaillent.
>
> *Aida, citoyenne libanaise*

> Quand une organisation vient, je vous ai dit, ils prennent les noms de tout le monde dans le camp, mais durant la journée de la distribution ils te disent qu'ils peuvent seulement aider 12 tentes sur 30. Ça ne leur dérange pas si quelqu'un meurt du froid et de la neige, comme peu importe, qu'est-ce que je peux vous dire de plus ?
>
> *Abou Nasir, shaweesh*

> Nous les autorisons à entrer et à donner les items aux gens qui en ont le plus besoin. Nous regardons qui a un travail, quelle situation est plus stable que l'autre. Ce n'est pas à propos de qui est riche et qui ne l'est pas, c'est à propos de qui en a le plus de besoin. Une fois, il y avait une situation comme ça et j'ai senti que ça déclencherait un conflit dans la communauté, alors je n'ai pas permis à l'organisation de distribuer ces items. Disons qu'il y a des gens qui reçoivent de la nourriture ou de l'aide avec le 260 et leur salaire est de USD340 à USD400. Leur situation est stable, mais il y a des gens qui n'ont rien de tout ça. Tout ce qui leur est distribué, ils vont le prendre.
>
> *Moutaz, shaweesh*

Donc, du point de vue du shaweesh, il y a des inégalités entre les familles qui doivent être prises en compte lors de la distribution. En effet, lors de plusieurs entretiens réalisés, les participants ont apporté le fait que ce ne sont pas toutes les familles (ou les individus) qui sont dans la même situation financière à l'intérieur du camp. Il s'agit donc d'une réalité qui se doit d'être prise en compte lors de la distribution et le shaweesh se pose comme étant la personne la mieux placée pour identifier et localiser ces inégalités dans le camp. S'il possède sans doute ces informations par rapport aux résidents du camp, le fait de laisser la gestion de la distribution entre les mains d'une personne pouvant être biaisée n'est pas bien perçu par les acteurs humanitaires et est une entrave à leur indépendance d'action.

Finalement, il est nécessaire de mentionner que des méthodes de distribution mettant moins à risque l'indépendance d'action des ONG existent également. Par exemple, l'ONG en question peut s'occuper de tous les aspects de la distribution, en distribuant d'une tente à l'autre sans l'aide du shaweesh. D'un point de vue externe, il s'agit de la méthode qui semble le plus concorder avec le principe d'indépendance d'action des ONG. Aussi, il s'agit en fait du seul moyen de s'assurer que les réfugiés reçoivent une part d'aide égale, sans passer par la liste de familles du shaweesh. En résumé, il semble que la plupart des participants

humanitaires rencontrés utilisent des méthodes de distribution qui n'augmentent pas le pouvoir du shaweesh. Cependant, il est clair que ceux-ci sont au fait que certaines autres méthodes, qui furent utilisées ou le sont toujours, augmentent la précarité des réfugiés. Daniel, travailleur humanitaire, donne des exemples de facteurs qui peuvent influencer le choix de la méthode, par exemple le temps disponible, les ressources nécessaires ainsi que les principes de l'ONG en question. De plus, comme il sera expliqué dans la prochaine section, le nombre de camps ciblés par les interventions d'une ONG semble être un facteur qui facilite l'établissement d'une relation de confiance avec les acteurs du camp. Voici donc les différentes méthodes pouvant être employées dans le cadre de la distribution d'items humanitaires :

- Distribution organisée par l'ONG, d'une tente à l'autre
- Liste d'individus fournie par le shaweesh, mais items distribués par l'ONG
- Items laissés au shaweesh, qui s'occupe de la distribution
- Distribution via le shaweesh, mais surveillance par l'ONG a posteriori
- Distribution partielle (à un nombre limité de familles)

3.3.3 Mise en œuvre de projets et négociations

La mise en œuvre de projets par les ONG correspond également à une activité créatrice de dynamiques de pouvoir entre les acteurs de la gestion des camps. Pour mettre en place un projet, les ONG doivent, comme dans le cas de la distribution, passer par le shaweesh et obtenir idéalement son approbation. En effet, ce dernier doit connaître la nature du projet et peut refuser des projets pour différentes raisons, qu'elles soient culturelles ou économiques. La réalisation de projets dépend notamment des relations entre l'ONG en question et le camp, de la nature du projet ainsi que des négociations qui peuvent prendre place. L'analyse des négociations est particulièrement pertinente dans les cas où l'ONG en question n'a pas de contacts fréquents avec le camp. C'est à l'intérieur de ces négociations qu'un compromis peut être trouvé entre indépendance d'action des ONG et pouvoir du shaweesh. Les acteurs impliqués dans les négociations possèdent tous deux des stratégies, des moyens de pression et des leviers plus ou moins grands qui jouent un rôle important dans la réalisation (ou non) des activités humanitaires.

Tout d'abord, l'acceptation d'un projet dépend de la relation qu'entretiennent les ONG avec le camp. Une ONG qui intervient souvent dans un même camp développe une relation de confiance qui lui permet d'implanter des projets plus facilement, sans avoir à passer par des négociations.

> Tu as aussi besoin d'obtenir l'autorisation du shaweesh qui est responsable du camp, alors quelques fois ça marche quand tu as des amis communs avec eux. Le shaweesh est Syrien, alors il est responsable et il fait aussi partie des personnes du camp, mais il a le pouvoir. Alors c'est important de faire des connexions avec le shaweesh et les autorités, puisque le shaweesh représente le gouvernement ainsi que les Syriens.
>
> *Hassan, travailleur humanitaire*

> Parfois, quand nous démontrons vraiment que nous travaillons réellement pour le camp et que nous allons plus d'une fois là-bas, ils deviennent plus cléments avec nous en tant que shaweesh, puisque parfois ils sont fâchés en raison du fait que la plupart des ONG vont là-bas, font leurs évaluations, prennent des noms, prennent des photos et partent.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

Ainsi, on voit que la relation entre les ONG et le shaweesh est basée sur la fréquence des interventions et la confiance établie entre les deux acteurs. Les acteurs humanitaires reconnaissent le fait que le shaweesh possède le pouvoir de refuser l'accès aux ONG et adaptent leur intervention en conséquence. Du côté du shaweesh, Nasir et Hassan montrent que sa capacité à accepter ou refuser un projet semble dépendre en partie des relations qu'il entretient avec les autorités. Les négociations ou les discussions entourant la mise en œuvre d'un projet sont très importantes, puisque c'est à ce moment que l'ONG tente de diminuer l'impact du pouvoir du shaweesh sur son indépendance d'action. Pour les projets qui nécessitent des discussions, plusieurs stratégies sont possibles. Les ONG peuvent adopter une attitude moins conciliante envers le shaweesh, n'hésitant pas à ne pas intervenir dans un camp si leur indépendance est trop à risque et à utiliser différents moyens de pression. Les facteurs temps et effort sont donc considérés, ce qui dépend également du nombre de camps dans lesquels une certaine ONG intervient. Par exemple, Daniel, travailleur humanitaire, mentionne ceci à ce propos :

> L'une des façons de faire, tu leur dis « je ne vais pas distribuer dans ce camp » en premier lieu. Disons que, parce qu'ils auraient des accords avec le propriétaire, parfois tu as une bonne relation avec le propriétaire que tu peux utiliser, parfois la municipalité intervient, parfois le ministère des Affaires sociales intervient, parfois c'est ta relation avec les réfugiés qui peut influencer le shaweesh à un certain point. Alors il y a tellement beaucoup de méthodes que tu peux essayer et trouver, ça prend définitivement beaucoup

> plus de temps, beaucoup plus d'énergie, beaucoup plus d'efforts, beaucoup plus de ressources, mais c'est encore une fois comment tu veux compromettre tes principes.
>
> *Daniel, travailleur humanitaire*

En ce qui concerne les ONG locales, elles ont donné beaucoup d'exemples de négociations. Étant géographiquement implantées dans la Bekaa, les ONG locales participantes interviennent dans un nombre limité de camps, ce qui facilite la relation entre l'ONG et les acteurs du camp. On peut ainsi dire qu'elles ont plus d'expérience en ce qui a trait à l'établissement d'une relation à long terme avec les camps informels. On note ici que pour plusieurs chercheurs, les organisations locales possèdent souvent un rôle clé dans l'atteinte des populations migrantes et dans la délivrance des services essentiels. Comme l'expliquent Boustani et al. (2016), ces organisations sont des acteurs clés dans la réponse humanitaire, puisqu'elles peuvent assurer une certaine proximité auprès des populations vulnérables qui sont souvent moins accessibles pour les organisations non gouvernementales évoluant au niveau international (Boustani et al., 2016). Bien que selon ces auteurs la capacité d'action de ces organisations puisse être limitée, les acteurs locaux peuvent assurer une réponse adéquate et structurée selon les besoins des populations concernées (Libal et Harding, 2011). Les témoignages suivants recueillis lors du terrain de recherche concordent avec les dires des auteurs précédemment cités :

> Ainsi, nous avons besoin de lui [le shaweesh] de notre côté pour que nous puissions entrer dans le camp. Durant la première phase de notre projet, quand nous sommes entrés dans le camp, nous avons été en mesure d'établir une bonne relation avec lui, puisque nous avons expliqué notre projet de façon extensive et comment nous voulons aider les personnes à l'intérieur des camps en analysant leur situation financière ainsi que leurs droits.
>
> *Hassan, travailleur humanitaire*

> Oui, exactement. Ainsi, parfois nous voyons vraiment qu'il est agressif avec les personnes là-bas. Nous essayons de lui parler, pas d'une façon qu'il va prendre sa revanche. Ce que je veux dire par prendre sa revanche, c'est que nous essayons de compromettre. Nous ne le laissons pas faire ce qu'il veut et nous ne faisons pas ce que nous voulons réellement implanter à 100%.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

On peut donc constater que les acteurs humanitaires locaux rencontrés connaissent bien les comportements du shaweesh et peuvent adapter leurs projets et leurs discours en fonction de cela. Comme mentionné par Daniel dans un extrait plus haut, ces négociations nécessitent cependant plus de temps et d'efforts, en fonction de la nature du projet. Un exemple de

négociations qu'Ahmad évoque est qu'il doit fournir une liste des sujets qui seront traités durant les séances, ce qui permet au shaweesh d'avoir une part de contrôle sur les activités qui prennent place dans le camp. Par ailleurs, les données recueillies montrent qu'un projet concernant par exemple la protection des enfants nécessitera plus de temps à être expliqué et mis en place qu'un projet de réhabilitation des tentes.

En ce qui concerne l'impact du genre sur les interventions humanitaires, certains projets peuvent être refusés d'emblée en raison des barrières culturelles. On parle ici de projets liés à l'autonomisation des femmes, à la régulation des naissances, aux droits LGBT, à la protection des enfants, etc. Pour des raisons culturelles et religieuses, ces derniers peuvent être facilement refusés par le shaweesh et les membres de la communauté. Les valeurs conservatrices présentes dans les camps influencent donc la mise en place de certains types de projets. Cependant, même des projets liés à des sujets sensibles comme ceux mentionnés ci-haut peuvent être implantés si les négociations entre le shaweesh et les acteurs humanitaires sont concluantes. Ahmad, travailleur humanitaire, mentionne la possibilité de faire des interventions avec des groupes constitués uniquement de femmes, sans la présence de volontaires ou d'intervenants masculins.

> […] c'est ce que le shaweesh n'acceptera pas et on est d'accord avec ça, puisqu'à la fin c'est une aire conservatrice ici, alors nous y allons avec des femmes parce que les personnes là-bas, le shaweesh et les maris de ces femmes, ils pensent que nos instructeurs et nos volontaires, quand ils vont dans les camps pour faire des campagnes de sensibilisation et des campagnes de soins ils pensent que nous changeons leur mentalité, que nous voulons qu'elles se rebellent contre leur mari. Ils pensent que nous leur enseignons les droits de la personne, que tu as tous les droits, que tu peux dire non à ton mari, que tu peux refuser d'avoir une relation sexuelle avec lui quand tu ne veux pas, que tu peux parler fort et que tu peux parler de droits.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

> Parfois c'est un sujet très sensible culturellement. Disons que tu travailles sur les droits LGBT, c'est possible qu'ils ne t'autorisent pas [l'accès]. Parfois tu travailles sur…disons le genre, et les shaweesh, ainsi que les hommes du camp, en ont marre des femmes qui sont autonomes.
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*

Ensuite, certains participants mentionnent aussi le facteur « personnalité » pour caractériser la souplesse du shaweesh. En effet, plusieurs participants humanitaires discutent de l'autoritarisme, de l'agressivité ou de la coopérativité du shaweesh comme étant un facteur à considérer lors des négociations avec ce dernier. Voici quelques extraits recueillis à ce sujet :

> Ça dépend de la personne, s'il est…parce que la plupart sont autoritaires et ils s'en fichent du grand ou petit nombre. Autoritaire est autoritaire. Peut-être il est peut-être moins puissant dans certains camps, mais en général ça dépend de la personnalité et le caractère de chaque shaweesh.
>
> Alors parfois, nous voyons vraiment qu'il [le shaweesh] est agressif avec les personnes là-bas. Nous essayons de lui parler, mais pas d'une façon qu'il prendra sa revanche.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

> Parfois, parfois, parce que ça dépend de la personnalité du shaweesh. Parfois, je dirais… qu'il est humanitaire ?
>
> *Hassan, travailleur humanitaire*

> Il y a un shaweesh, mais l'affaire est que le shaweesh est extrêmement coopératif et pas vraiment autoritaire, vous voyez ? Il exprime ses opinions à propos de ces sujets-là, mais c'est tout.
>
> *Marya, travailleuse humanitaire*

Finalement, on retrouve dans le discours des shaweesh une remise en question de la crédibilité, de la fiabilité et de l'équité dans le cadre des interventions des ONG. Il s'agit d'un discours récurrent dans les entretiens effectués avec les shaweesh ainsi qu'avec les réfugiés, ces derniers approuvant certaines mesures prises par le shaweesh, tel que de ne pas laisser une organisation entrer si elle ne distribue pas une part égale à toutes les familles. Il s'agit d'ailleurs d'un levier utilisé par les shaweesh pour mettre la pression sur les ONG. Cependant, lors d'un entretien réalisé avec le shaweesh Abou Nasir, le refus de laisser une organisation entrer dans le camp a mené à des discussions avec la municipalité. Il s'agit d'une information qui concorde avec les dires de Daniel, qui mentionne que parfois une ONG peut utiliser ses liens avec la municipalité comme levier. On voit ainsi que bien que les shaweesh aient en théorie le pouvoir de ne pas les laisser entrer, utiliser ce pouvoir peut vouloir dire devoir rendre des comptes si l'ONG en question possède des leviers importants. Lorsque questionnés à ce sujet, plusieurs acteurs humanitaires mentionnent le fait que le shaweesh n'a pas le droit de refuser l'entrée aux ONG, mais qu'il peut influencer le déroulement des activités humanitaires en raison du pouvoir « virtuel » qu'il possède. Par ailleurs, celui-ci peut manifester son désaccord avec certains projets en n'autorisant pas leurs bénéficiaires (par exemple les enfants) à y prendre part. Il s'agit donc d'une façon indirecte d'empêcher la réalisation d'un projet donné. Pour conclure, les dynamiques de pouvoir entre les ONG et le shaweesh dépendent de plusieurs choses, telles que la nature et la fréquence du projet, les leviers pouvant être employés par les ONG, le résultat des négociations, les relations que

possède le shaweesh et la personnalité de ce dernier. Ainsi, pour reprendre un extrait précédemment cité, chaque camp possède ses propres dynamiques de pouvoir qui gravitent autour de mêmes règles générales connues des différents types d'acteurs.

> Il n'y a aucune organisation que nous ayons refusée. On les laisse toutes entrer, mais il n'y a aucune crédibilité. Par exemple, ils nous ont promis de nouvelles tentes ou des paiements de loyers ou de l'aide alimentaire, mais ils ne sont jamais revenus. Il n'y a aucune crédibilité.
>
> *Moutaz, shaweesh*

> J'ai senti que cette organisation n'était pas juste. L'organisation n'était pas juste. […]. L'organisation m'a dit qu'ils allaient revenir le lendemain ou le jour d'après pour fournir des réservoirs d'eau et ils ont continuellement repoussé la date et j'ai pensé à cette femme, puisqu'elle n'avait pas d'eau propre pour laver des vêtements ou se laver avec, alors c'était de l'eau sale.
>
> *Abou Nasir, shaweesh*

3.4 Conclusion

Pour conclure, l'un des principaux acteurs décrits dans ce chapitre est le responsable de camp, qui peut correspondre au shaweesh ou au propriétaire de la terre. Le responsable de camp est l'individu qui agit en tant qu'agent de liaison entre les autorités, les réfugiés, les ONG et le propriétaire, si ce dernier n'occupe pas ce rôle. Cependant, même si le responsable de camp, par exemple un shaweesh, correspond à la personne-ressource sur place, cela ne veut pas dire qu'il s'occupe de tous les aspects de la gestion et qu'il peut à sa guise décider de l'expulsion d'un résident. La gestion des ONG, la surveillance d'individus, la collecte des loyers et les possibles expulsions sont des aspects de la gestion qui sont partagés entre le shaweesh et le propriétaire. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces variations dans la gestion mènent à la possibilité d'établir des types de camps informels. Aussi, il est nécessaire de mentionner qu'en raison de sa relation privilégiée avec les autorités, le responsable du camp possède un certain pouvoir sur les résidents par la crainte qu'il inspire quant aux expulsions. De plus, il correspond à l'individu qui gère la présence des ONG, ce qui lui permet de négocier avec celles-ci les interventions dans le camp. Ces négociations peuvent notamment lui donner plus de contrôle sur la distribution des items et sur la mise en œuvre de différents projets humanitaires. Finalement, il est essentiel de mentionner que les ONG ne sont pas sans recours à l'intérieur de ces négociations, puisqu'elles possèdent plusieurs leviers leur permettant de réaliser les projets voulus et d'accéder aux camps. Plusieurs facteurs sont à considérer pour évaluer la capacité d'implantation de projets des ONG, par exemple la

relation entre l'ONG en question et le responsable du camp, la nature du projet, les relations du responsable du camp ainsi que les leviers de pouvoir des ONG. En ce qui concerne la distribution, les données montrent qu'il existe plusieurs méthodes utilisées par les ONG, en fonction des facteurs que sont le temps, les ressources nécessaires et la quantité de camps visés par l'intervention.

Chapitre 4. Typologie des camps informels

4.1 Introduction

Puisque les camps sont des espaces où plusieurs acteurs interviennent et interagissent, il existe plusieurs types d'assemblages qui composent la structure de gouvernance de chaque camp. Comme le mentionnent plusieurs travailleurs humanitaires, il n'existe pas de règle générale décrivant la structure des camps informels. Cependant, des éléments centraux relatifs à la gestion sont retrouvés dans tous les types de camps, puisque ceux-ci sont des espaces où l'humanitaire ne s'occupe pas de tous les besoins des réfugiés. Plusieurs de ces besoins sont comblés via les programmes mis en place par plusieurs acteurs (agences de l'ONU, ONG, municipalités, réseaux), mais les réfugiés doivent tout de même se débrouiller pour produire un revenu suffisant qui paiera le loyer et les besoins non comblés du ménage. De plus, les acteurs privés occupent une place importante et centrale dans la gestion des camps, ce qui rend très particulière la situation au Liban. Ainsi, il est essentiel de considérer comment l'espace du camp est créé, influencé et soutenu par des assemblages variés d'acteurs privés, humanitaires et gouvernementaux. L'objectif de ce chapitre est d'exposer les différentes formes de gouvernance retrouvées dans le contexte des camps informels au Liban et d'analyser les relations entre les différents acteurs qui interviennent à l'échelle du camp.

La gestion des camps informels n'est pas uniforme, puisque l'absence de règles générales due aux politiques de non-encampement a pour effet de permettre une grande variation dans les structures de gouvernance. En effet, l'effacement de l'État libanais dans le contexte de la gestion des camps informels a permis de créer cette informalité et ces variations. Il est possible ici de faire un lien avec la théorisation du camp développée par Ramadan (2013), qui définit le camp comme étant des espaces abandonnés par l'État où le vide politique est comblé par un autre ordre et par différents assemblages (Ramadan, 2013). La présente recherche met en évidence deux principaux types de camps retrouvés au Liban qui incluent plusieurs variations. Premièrement, on retrouve les nombreux camps qui possèdent une structure de gouvernance organisée autour du shaweesh ou du propriétaire de la terre. Appelé « structure au pouvoir partagé », ce type de gestion est sujet à différentes variations, puisque la structure de gouvernance peut être déséquilibrée en faveur du shaweesh ou du propriétaire

terrien selon le cas à l'étude. Deuxièmement, certains camps bénéficient de la présence accrue d'une ONG ou d'une organisation tierce. Ce type de camp est appelé ici « structure humanitaire ». Ces deux structures principales présentent de nombreuses variantes qui complètent la typologie. Il est nécessaire de mentionner qu'on peut retrouver d'autres variations dans les types de camps, puisqu'il est difficile d'établir une typologie complète et précise en raison du grand nombre de camps présent au Liban.

La typologie de ce chapitre est basée uniquement sur les informations récoltées durant le terrain de recherche. L'établissement de la typologie se base sur plusieurs aspects centraux de la gestion des camps, dont les plus importants sont la gestion des loyers, l'organisation ou le particulier qui gouverne ainsi que la nature des relations entre les acteurs. Les types de camps présentés dans ce chapitre ont donc été établis en se posant les questions suivantes :

- Comment fonctionne la gestion des loyers ?
- Est-il possible d'identifier clairement un « responsable de camp » ?
- Y a-t-il des particularités dans la méthode de gestion du camp ?
- Quelle est la nature de la relation entre le réfugié et le responsable de camp ?

4.2 Structure au pouvoir partagé

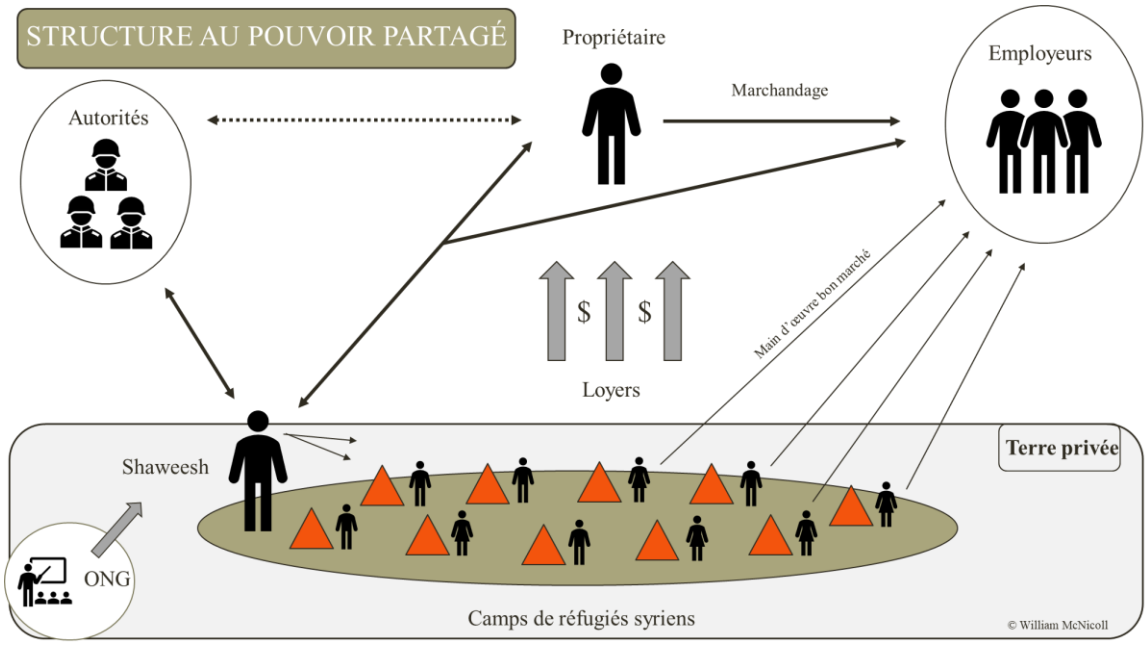
Après avoir discuté avec un shaweesh en marge de la ville de Barr Elias, je me demande à quel point l'autorité du shaweesh varie d'un camp à l'autre. Il me semble à ce moment que la ligne entre l'autorité du shaweesh et celle du propriétaire n'est jamais clairement établie, qu'il s'agit en fait d'un aspect des camps informels qui varie énormément. Je comprends alors mieux le défi que représente l'établissement d'un modèle permettant de comprendre la structure de gouvernance des camps. En fait, je comprends qu'aucun modèle ne peut être établi et que l'autorité de ces deux acteurs se déplace constamment sur un spectre de gouvernance. Chaque camp est donc un espace construit différemment d'un autre, présentant une structure de gouvernance qui varie selon l'autorité et la capacité d'action des acteurs en place. Extrait du journal de terrain, 25 juin 2019.

La structure au pouvoir partagé est une structure simple dont la gouvernance orbite autour de deux figures d'autorité, soit le shaweesh et le propriétaire terrien. À l'intérieur de cette structure, le propriétaire et le shaweesh se partagent la gestion du prix du loyer, des dettes,

des activités économiques, de l'intervention humanitaire, de la surveillance des déplacements et de la main-d'œuvre. Établir une représentation de la structure au pouvoir partagé est très pertinent, puisque celle-ci présente la plupart des acteurs qui interviennent dans l'espace du camp. D'ailleurs, il s'agit d'un bon point de départ pour analyser les différentes variantes qui découlent de cette structure.

Un des aspects principaux de cette structure correspond au fait que le propriétaire ne relègue pas toute la gestion au shaweesh. Par exemple, le propriétaire pourrait être la personne qui s'occupe de la collecte des loyers et de la gestion de la main-d'œuvre, tandis que les autres aspects de la gestion du camp seraient couverts par le shaweesh présent à l'intérieur du camp. On peut donc dire que cette structure se retrouve au centre d'un spectre de gouvernance, qui inclut des camps où le shaweesh occupe plus d'espace dans la gestion, ainsi que des camps où le propriétaire domine la structure.

Figure 16 : Représentation de la structure au pouvoir partagé



Le schéma[23] ci-haut illustre le camp informel, ses acteurs et les relations entre ces derniers. Certains acteurs ont été placés à l'intérieur du camp ou de la terre privée, puisqu'ils y interviennent régulièrement. D'autres acteurs, comme les autorités ou les employeurs, sont

[23] Les schémas de ce chapitre ont été réalisés par William McNicoll.

plus éloignés puisque leurs contacts avec le camp et ses résidents sont plus occasionnels. Sur les différents schémas, la position et la taille des acteurs varient selon la nature et l'importance de leur rôle dans la gestion du camp en question. Pour leur part, les flèches représentent la nature de la relation et les acteurs impliqués dans cette dernière. Elles varient également d'un schéma à l'autre, selon le type de gestion représenté.

4.2.1 Variante dominée par le shaweesh

Tout d'abord, dans les camps où le shaweesh domine la structure de gouvernance, celui-ci effectue la gestion des loyers des résidents. En effet, certains shaweesh ont une entente avec le propriétaire concernant la location de sa terre. Ainsi, le shaweesh paie un loyer annuel au propriétaire, ce qui fait en sorte qu'il devient l'acteur effectuant la gestion des loyers des résidents. Par le même fait, il devient un acteur possédant beaucoup de pouvoir sur les résidents du camp.

> Le shaweesh n'avait presque rien lorsqu'il est arrivé ici, mais maintenant il ne vit plus dans une petite tente, il possède une Mercedes et sa femme porte des bijoux en or, alors il a de l'argent.
>
> *Amin, réfugié syrien*

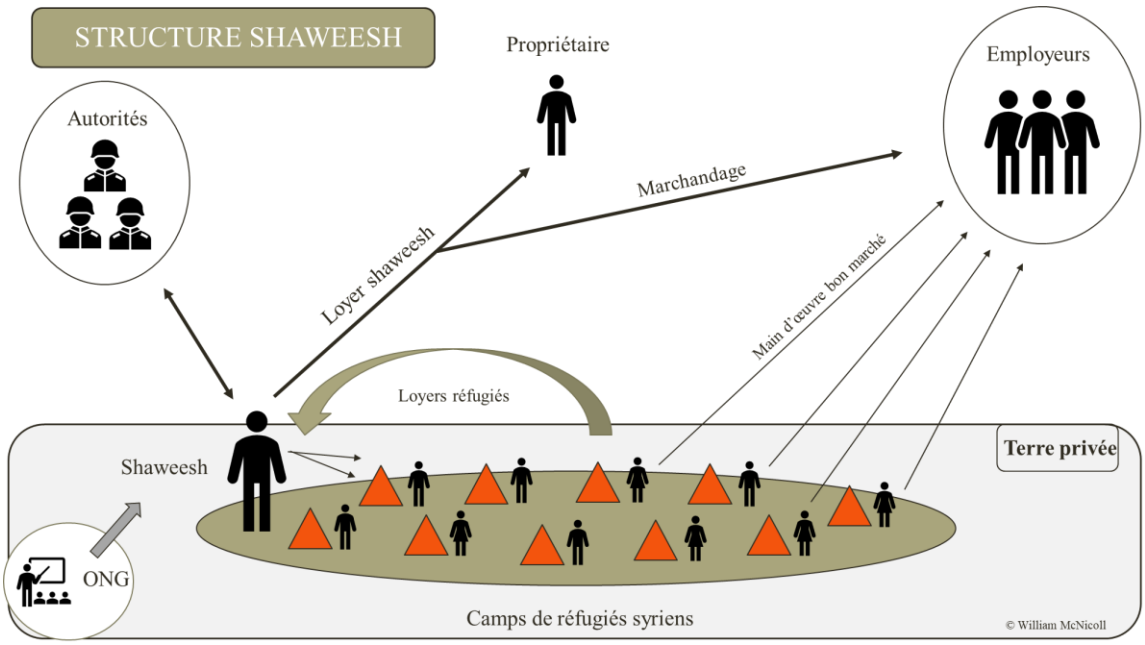
> La plupart du temps, le shaweesh loue la terre. Disons que nous avons cette terre, il va la louer pour USD5000 par année et il la sépare en plusieurs lots, chaque lot étant loué par un résident. Alors il va les louer pour un total de USD10 000 et il gardera USD5000 pour lui.
>
> J'ai rencontré un shaweesh qui faisait environ USD80 000 par année. Une seule personne. Il a trois tentes, trois femmes, deux ou trois climatiseurs dans chaque tente, deux grosses voitures, il fait environ USD80 000 par année.
>
> Les gros camps sont principalement gérés par les shaweesh. Les gros camps, toujours.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

> Je connais de grands camps avec 140 tentes qui ont un seul shaweesh.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

En analysant les extraits concernant les conditions de vie de certains shaweesh, on comprend qu'un plus grand contrôle du camp par cet acteur est synonyme de plus grands bénéfices économiques pour celui-ci. Comme mentionné par Nasir, le shaweesh est parfois la personne qui loue l'entièreté de la terre avant de la subdiviser en différents lots pour les réfugiés. Ce cas particulier de gestion permet au shaweesh de s'occuper de la collecte des loyers, ce qui fait en sorte qu'il peut terminer l'année avec un surplus en poche, en fonction du montant

déterminé pour le loyer. Ce type de gestion serait notamment possible dans le cas d'un propriétaire absent ou peu impliqué, ce qui laisserait le gros de la gestion du camp au shaweesh. Il s'agit d'un type de gestion qui correspond à une variante de la structure au pouvoir partagé, déséquilibrée en faveur du shaweesh. Nasir mentionne également que « les gros camps sont principalement gérés par les shaweesh ». On voit donc qu'il existe un certain lien entre la taille du camp et le type de gestion. Ahmad, travailleur humanitaire, apporte pour sa part l'information que les shaweesh des gros camps peuvent parfois reléguer certaines tâches à des membres de leur famille pour éviter qu'il y ait deux shaweesh afin de garder le contrôle. L'emprise d'un shaweesh sur les activités du camp dépend donc des réseaux et des relations que celui-ci possède.

Figure 17 : Représentation de la structure shaweesh (variante 1A)



4.2.2 Variante dominée par le propriétaire

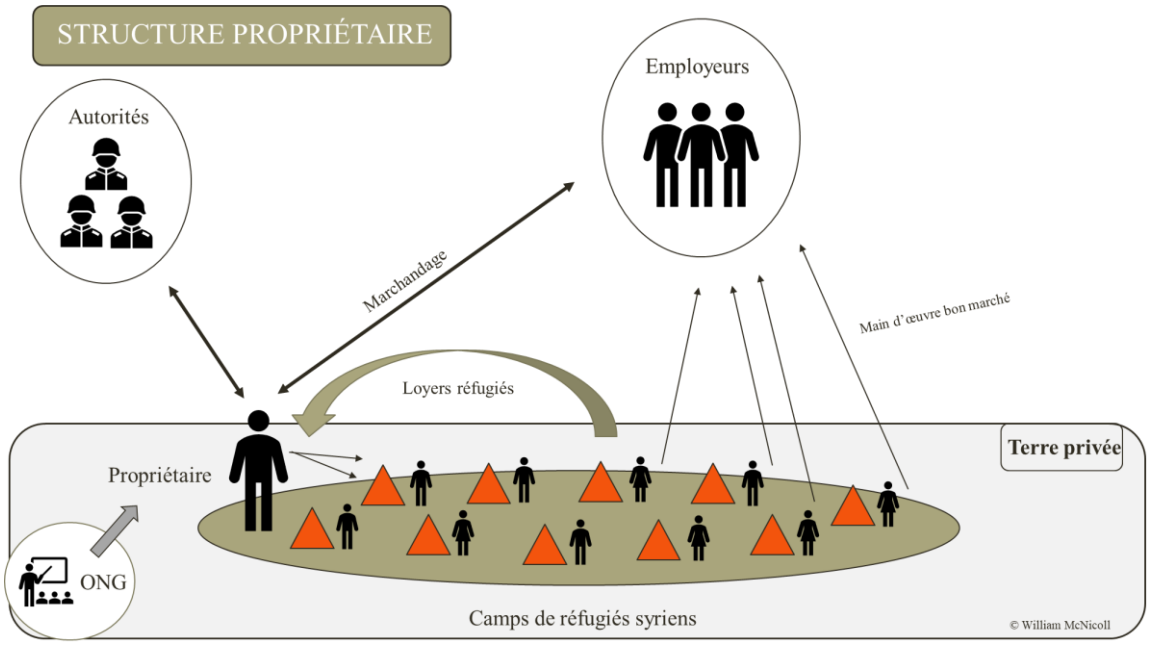
La structure au pouvoir partagé peut également être déséquilibrée en faveur du propriétaire. Celui-ci, en étant présent en permanence ou en omniprésence à l'intérieur du camp, peut facilement s'occuper des fonctions du shaweesh. Par exemple, dans un camp visité dans la province d'Akkar, la famille du propriétaire possédait une résidence à l'intérieur du camp et c'est la fille du propriétaire qui fut rencontrée pour obtenir des informations sur le camp. Il existe donc des camps où les résidents et la famille du propriétaire cohabitent. Comme

discuté avec plusieurs participants, les propriétaires peuvent être les personnes responsables dans certains camps. Nasir, travailleur humanitaire, indique que les propriétaires pourraient être plus souvent responsables des petits camps, ceux-ci demandant probablement moins d'attention et de travail que les gros camps. Il s'agit d'un bon exemple qui montre comment la taille du camp peut influencer la façon dont celui-ci est géré. Il est intéressant ici de souligner que le facteur « temps » semble influencer l'implication du propriétaire dans la gestion. La gestion du camp est un travail qui monopolise beaucoup le temps de la personne responsable, ce qui fait en sorte que l'implication du propriétaire dépendra du temps qu'il peut accorder.

> Le propriétaire fait la gestion du camp, puisque l'autre gars est parti.
>
> *Maisha, réfugiée syrienne*

> En général, les shaweesh sont les personnes responsables des camps. Certains propriétaires, mais pas partout, seront les personnes responsables dans le camp. Mais pas toujours.
>
> Entre 30 et 100 [tentes], le camp est géré par le shaweesh et moins que ça peut-être que le propriétaire aura l'accès ou le temps de faire la gestion.
>
> Oui peut-être que le propriétaire est la personne responsable de recueillir les loyers à la fin du mois ou de l'année.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

Figure 18 : Représentation de la structure propriétaire (variante 1B)



4.2.3 Les camps familiaux

Finalement, plusieurs participants ont décrit les camps de petite taille comme étant des camps « familiaux ». Ces camps sont dits « familiaux » en raison du fait que les résidents qui y demeurent appartiennent à une seule famille, ou bien à une famille étendue. Ceux-ci sont en général plus petits. Par exemple, le camp du shaweesh Mahdi comprend seulement huit tentes.

> Oui. Il y a plusieurs types de shaweesh, il y a certains camps où les gens viennent tous de la même famille tu sais, parce qu'ils se marient entre eux alors ils sont tous cousins et ici tu peux marier ton cousin, tu sais ? C'est pourquoi il reste une seule famille et dans cette situation ils paient tous de façon égale, parce que le shaweesh ne va pas voler son cousin tu vois. Ils sont une seule famille.
>
> Oui bien sûr. Je pense que c'est lié, normalement les petits camps sont des familles et ils ne veulent pas que quelqu'un s'incruste, alors ils restent entre eux.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

> Certains ne reçoivent pas d'aide, vivre dans une tente n'a rien à voir avec recevoir de l'aide ou non. Les petits camps sont plus…normalement ils sont plus gérés par la famille elle-même, puisque c'est plus unifié si tu veux, c'est une famille ou une famille étendue. Les plus gros camps sont plus gérés par des personnes externes, comme par une ONG ou par un shaweesh, par une structure informelle qui est présente, une structure de gouvernance qui est présente. Mais normalement, les petits camps sont des familles, comme une famille elle-même au fond, et ça serait un membre plus âgé qui dirigerait le système du camp. Certains d'entre eux sont dirigés par des structures similaires que l'on retrouve en Syrie, comme parfois un village complet a quitté la Syrie et le maire ou le *Mukhtar* est aussi ici, et celui-ci gère le camp de façon similaire à la gestion qu'il faisait du village là-bas. Ça aussi c'est commun.
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*

> Ma famille, oui, et quelques-uns sont mes cousins.
>
> *Mahdi, shaweesh*

Selon les données récoltées, il semble que les camps familiaux soient une variation de la structure au pouvoir partagé, mais adaptée à une famille ou un groupe d'individus ayant des liens familiaux. Olivier, travailleur humanitaire, qualifie ces camps de plus « unifiés » et Ahmad, également travailleur humanitaire, mentionne le fait que dans de tels camps, le shaweesh « ne va pas voler son cousin ». Finalement, il semble que la taille des camps familiaux soit un facteur qui influence plusieurs aspects de la vie en camp. Selon l'entretien réalisé avec Mahdi, shaweesh d'un camp familial, les interventions humanitaires dans son

camp sont moins fréquentes que dans les camps plus gros. Fait important, les autorités libanaises n'ont jamais visité son camp, tandis qu'elles ont visité des camps à proximité.

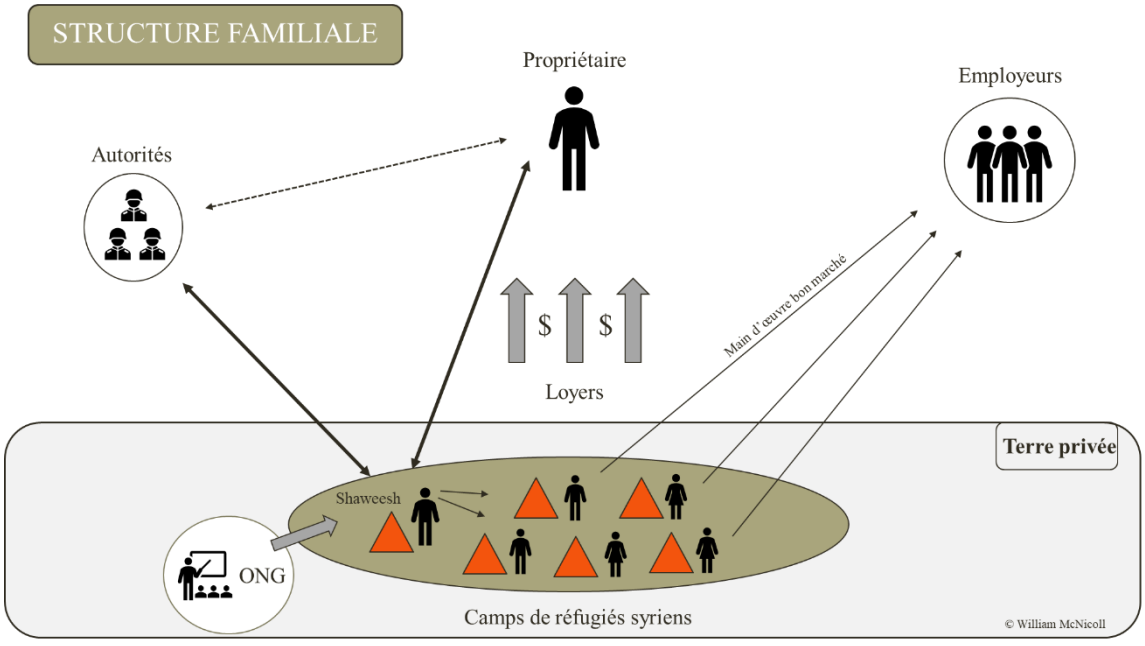
> C'était il y a trois ans [l'intervention humanitaire], mais maintenant ils vont seulement dans les plus gros camps.
>
> Elles [les autorités] ne sont pas venues ici, mais elles vont dans les camps pas loin d'ici.
>
> *Mahdi, shaweesh*

En questionnant Mahdi sur la relation qu'il entretient avec le propriétaire de la terre, il répond que leur relation est bonne et que ce dernier est meilleur que d'autres propriétaires. Mahdi termine en mentionnant ceci à propos des autres camps et de leur propriétaire :

> Ils sont plus gros et ils paient aussi le loyer, alors ça devient une question d'argent.
>
> *Mahdi, shaweesh*

On comprend donc que la taille du camp influence les relations entre les acteurs. Puisque les propriétaires des petits camps collectent un nombre moins élevé de loyers, la question de l'argent ne prend pas autant de place que dans les plus gros camps.

Figure 19 : Représentation de la structure familiale (variante 1C)



4.2.4 Variante axée sur la servitude

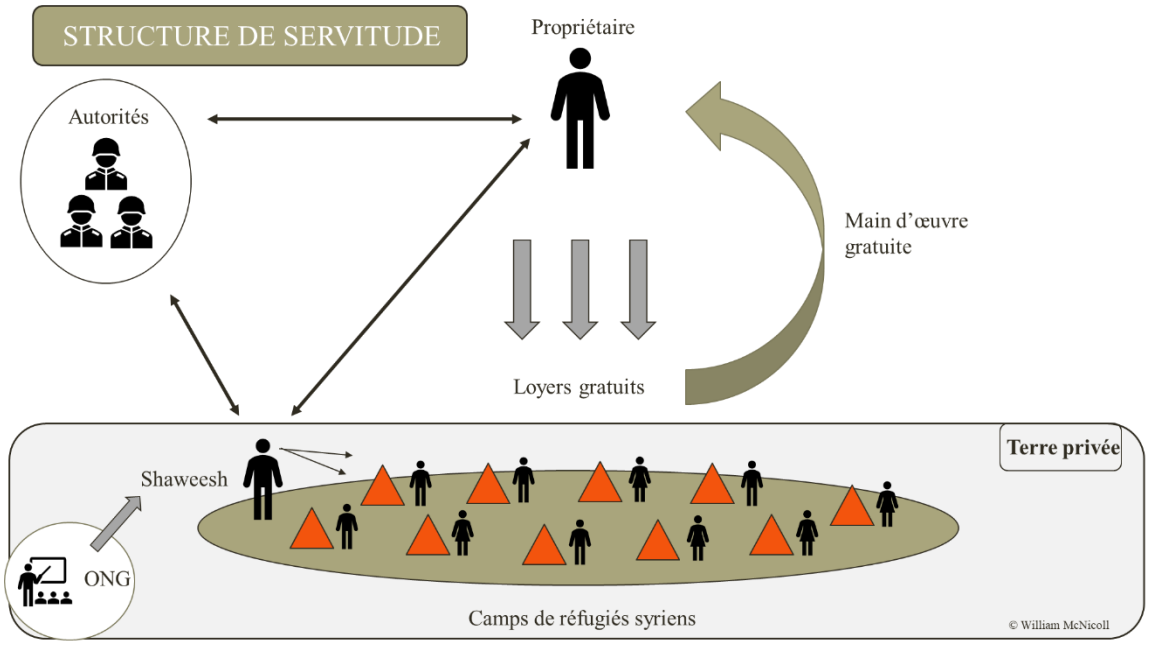
La structure de servitude est une variante de la structure au pouvoir partagé ou de la structure du shaweesh. La caractéristique principale de ce type de camp est que le loyer est échangé contre du travail. Les réfugiés n'ont pas à payer de loyer, mais ils doivent travailler pour le propriétaire, le shaweesh ou un employeur externe en retour. Il s'agit de la structure où l'agentivité des réfugiés est la plus réduite, puisque plusieurs participants font mention de mesures de contrôle strictes sur la mobilité des réfugiés. Il est à noter qu'aucun des huit camps visités ne présentait ces caractéristiques. De plus, même s'il s'agit d'un camp où les résidents doivent payer un loyer mensuel, leur place au sein du camp peut être directement liée à la main-d'œuvre que ceux-ci peuvent fournir. Il est donc essentiel de discuter plus en détail du marchandage et de la gestion de la main-d'œuvre provenant des camps, ce qui sera fait dans la prochaine section.

> Ou ils travaillent ou parfois ils ont un accord avec le propriétaire et ils travaillent dans les champs sans salaire. Alors il [responsable de camp] leur donne le loyer et ils travaillent en agriculture en échange. De cette façon, ils le payent indirectement. Ça dépend, je veux dire, chaque territoire géographique est différent.
>
> *Daniel, travailleur humanitaire*

> Je n'ai pas…je ne crois pas avoir entendu ça, mais ce que je sais c'est que certains shaweesh, vous savez le propriétaire possède une terre à côté du camp, normalement dans le nord de la Bekaa, où le propriétaire demande au shaweesh de recruter des travailleurs quotidiens pour ramasser les produits de la terre. Alors ils ramassent des tomates, des carottes, peu importe. Donc le shaweesh est responsable de ces travailleurs, alors c'est peut-être lié à ça et aussi j'ai entendu dire qu'il possède un certain pouvoir sur ces gens et qu'il ne les autorise pas à faire d'autres activités que le travail sur la terre et ce sont normalement des femmes et des enfants.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

Le camp représente donc un espace servant à loger et à contrôler une main-d'œuvre bon marché qui se retrouve de facto dans une relation de dépendance envers le propriétaire de la terre, puisque ce dernier leur offre le loyer en échange de travail. Cette structure donne ainsi un très grand levier de pouvoir au responsable du camp en raison du fait que les réfugiés qui acceptent ces conditions se retrouvent par défaut « endettés ». Par le même fait, c'est l'espace du camp qui rend possible un tel arrangement et qui produit cette caractéristique particulière.

Figure 20 : Représentation de la structure de servitude (Variante 1D)



4.2.5 Le marchandage de la main d'œuvre

Après avoir longuement discuté avec Ahmad du marchandage de la main-d'œuvre syrienne, le mot « entassées » me reste en tête. J'accroche sur ce mot en repensant aux femmes que j'ai vues debout, dans la boîte d'un camion, le matin même en conduisant dans la Bekaa. Comme si ce n'était pas suffisant de vivre dans des camps surpeuplés, la main-d'œuvre agricole syrienne provenant des camps est « entassée » à l'arrière de camions qui les mènent aux champs où ils travailleront toute la journée pour quelques dollars. En plus de ne pas pouvoir négocier avec le shaweesh ou l'employeur, les conditions de travail sont souvent très difficiles et les possibilités d'abus sont nombreuses. Extrait du journal de terrain, 20 juin 2019.

La structure au pouvoir partagé et ses variantes sont liées de plusieurs façons au marchandage de la main-d'œuvre présent dans la Bekaa. Le responsable de camp, qu'il soit le shaweesh ou le propriétaire, peut agir comme marchandeur de main-d'œuvre. Celui-ci est souvent approché par des agriculteurs locaux qui ont besoin de main-d'œuvre bon marché pour travailler dans leurs champs (principalement pour la récolte). Il est également possible que ce soit le propriétaire même qui ait besoin de main-d'œuvre, si celui-ci possède une terre agricole nécessitant des travailleurs bon marché. Dans les exemples recueillis, ce sont surtout

les femmes qui constituent cette main-d'œuvre et qui travaillent pour quelques dollars la journée. Ces femmes sont visibles dans les rues, puisqu'elles sont souvent transportées aux champs à l'arrière de camions qui circulent dans les rues de la Bekaa. Le rapport de force ici se trouve dans le fait que le shaweesh est responsable de marchander le salaire des travailleuses avec les employeurs. Celui-ci peut ainsi négocier un certain salaire à l'employeur pour chaque travailleur, prendre une part de l'argent et donner le reste aux travailleuses. En général, les participants donnaient une information similaire en ce qui a trait à la part du salaire qui aboutit entre les mains des travailleurs, c'est-à-dire USD4 par jour. En ce qui concerne le salaire versé par l'employeur au shaweesh, le montant mentionné variait entre USD5,3 et USD6,7 selon le participant interviewé. Puisque le travailleur n'est pas en mesure de négocier son salaire ou ses conditions de travail lui-même, le réfugié se trouve soumis à un rapport de force défavorable avec le shaweesh. Ce rapport de force donnant un grand pouvoir au shaweesh sur les individus des camps concernés, cette pratique de marchandage de la main-d'œuvre s'accompagne souvent d'abus psychologiques et physiques. Voici comment plusieurs acteurs humanitaires décrivent la situation :

> Ces femmes travaillent des heures folles et ils ne leur donnent même pas d'eau.
>
> *Aida, citoyenne libanaise*

> Tu vois comment ils les entassent dans un seul camion et c'est vraiment un genre d'esclavage, mais ils ne peuvent pas dire non. Premièrement ils doivent accepter le salaire, si tu ne le fais pas, « prends ta tente et vas ailleurs ».
>
> Maintenant au Liban on ne peut plus construire de tentes sans la permission des autorités et personne ne vous donnera l'autorisation de construire d'autres tentes, parce qu'ils poussent, le gouvernement du Liban met plus d'effort et plus de pouvoir [pression] sur les ONG pour pousser les Syriens à l'extérieur du Liban. C'est pourquoi les familles doivent accepter ce USD3, c'est mieux que de changer de tente.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

> Oui, il les expulserait de leur tente. Il peut les expulser. Et je t'ai dit que la plupart des shaweesh ont de bonnes relations avec l'intelligence [agence(s) de renseignement] et les forces de sécurité. Ils ont de très bonnes relations.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

> Alors nous essayons de mettre l'accent sur notre travail, parfois vous rencontrez des gens que vous devez, vous n'avez pas le choix de faire quelque chose, vous savez. Alors il y avait une femme qui vivait là-bas dans un champ sans eau potable, les enfants étaient malades et tout, et le propriétaire ainsi que le shaweesh dans ce camp l'exploitaient, elle travaillait tout le temps sans aucun salaire.
>
> *Rafael, travailleur humanitaire*

Grâce à ces exemples, on arrive à comprendre que ces réfugiés n'ont pas d'autres choix que d'accepter, compte tenu de la balance du pouvoir qui leur est très défavorable. La peur d'être expulsé et de ne pas être en mesure de trouver un autre camp joue un grand rôle dans la création de ce rapport de force. Comme le note Ahmad, ce rapport de force dépend entre autres du contexte politique libanais, qui agit en faveur d'un acteur (shaweesh ou propriétaire) au détriment de l'autre (réfugié). Le lien entre politique de gestion des réfugiés et exploitation vécue sur le marché du travail est également établi par Janmyr (2016b). L'auteur relève qu'après l'établissement de la politique gouvernementale de 2015 concernant les réfugiés syriens, ces derniers sont laissés avec deux choix, soit quitter le pays ou rester malgré l'exploitation, ce qui se traduit dans certains cas par « du travail forcé et du trafic humain » (Janmyr, 2016b, p. 71). De plus, on mentionne dans l'article qu'un statut politique limité diminue la capacité des réfugiés à accéder à la justice, ce qui facilite l'exploitation de ces personnes (Janmyr, 2016b). Plusieurs données récoltées mettent en évidence les abus que subissent les réfugiés des camps dans le contexte du marchandage de la main-d'œuvre. La personne responsable des travailleurs prend notamment une cote sur le salaire de chaque travailleur et peut menacer d'expulsion les résidents des camps dans l'éventualité d'un refus de travailler. La présence des réfugiés à l'intérieur du camp devient ainsi conditionnelle au fait d'être exploité par les employeurs nécessitant de la main-d'œuvre bon marché. Cette information est confirmée par Nayel, qui souligne également que certains réfugiés sont dans l'obligation de travailler s'ils veulent conserver leur tente (Nayel, 2014). Pour finir, Turner mentionne que « ces camps informels constituent aussi régulièrement un moyen d'exploiter une main-d'œuvre précaire » [Traduction libre] (Turner, 2015, p. 398). Ainsi, selon ce dernier, « […] la forme particulière de mise en camp est adaptée pour convenir aux intérêts de l'État, dans le cas du Liban son "besoin" d'une main-d'œuvre syrienne bon marché et docile » [Traduction libre] (Turner, 2015, p. 398)

4.3 Structure humanitaire

4.3.1 Camps gérés par une ONG

Par la suite, la gestion de certains camps est effectuée directement par les ONG. Selon le VASYR 2019, seulement 3% des camps de la Bekaa sont assistés par une ONG, une agence ou une organisation charitable (UNHCR et al., 2019). Dans ce cas-ci, c'est l'ONG qui

s'occupe de louer la terre sur laquelle se trouve le camp et d'assurer les services aux résidents. Ce type de gestion est définitivement plus rare et sa décroissance semble confirmée par les propos de plusieurs participants. Ceux-ci mentionnent entre autres que leur camp était « géré » par une ONG avant que celle-ci ne se désiste. Par ailleurs, plusieurs acteurs humanitaires donnent des exemples concrets de camps dont la gestion s'opère toujours de cette façon. Il semble également que le système de gestion d'une ONG soit différent de celui d'un shaweesh ou d'un propriétaire, puisqu'une ONG chargée de la gestion d'un camp s'occupe, selon les dires de plusieurs participants, de payer le loyer du camp ainsi que d'autres services, tels que l'électricité et l'eau (les services payés par les ONG peuvent varier d'un camp à l'autre).

> Quand l'organisation était responsable du camp, tout était gratuit et nous n'avions pas à payer pour quoique ce soit. Nous ne payions pas de loyer pour les tentes ou pour la terre, de même que pour l'eau et l'électricité. Nous devions seulement payer pour l'eau potable que nous achetions dans le quartier, des voisins je veux dire.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> Exact, pas seulement la terre, mais ils [les ONG] leur fournissent des assez bons services comme l'approvisionnement en eau, la terre, de bonnes toilettes, des téléviseurs, tout. Ce sont vraiment des bonnes conditions dans ce camp, alors s'ils paient pour tout et qu'ils ont ces super services, ça veut dire qu'ils ont du pouvoir sur eux.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

> Alors par exemple, vous avez Urda. *The Union of Relief and Development Agencies in Lebanon*, ils sont un des membres du consortium dont je vous ai parlé et ils sont responsables de camps, ils ont des camps qu'ils gèrent. Ils ont trois camps dans la Bekaa qu'ils gèrent. Ils s'occupent de tout, du refuge jusqu'à l'assistance de tout ce qu'il y a dans le camp. Vous avez des organisations qui s'occupent de petits services, ils enseignent l'anglais par exemple ou ils travaillent à la protection des enfants. Alors selon l'organisation dont tu parles, il y a des organisations qui s'occupent de différentes choses dans les camps.
>
> Vous avez des camps où une ONG gère le loyer, où l'ONG trouve l'argent et paie le propriétaire, vous avez des camps où les gens vont et paient eux-mêmes le propriétaire, c'est très facile.
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*

Ainsi, les réfugiés qui résident dans un camp dont la gestion est effectuée par une ONG possèdent une charge financière beaucoup moins grande à supporter qu'un résident établi dans un camp ayant la structure de gouvernance du shaweesh. Il existe donc une différence de précarité entre les réfugiés qui résident à l'intérieur d'un camp géré par une ONG et un camp qui ne l'est pas. Dans les extraits suivants, plusieurs participants réfugiés commentent les impacts du départ de l'ONG sur leur situation :

> Lorsque que l'organisation est partie, le propriétaire a imposé un loyer de USD40 pour chaque tente, ou même plus, environ USD43. Nous devions alors également payer pour l'électricité, puisque le propriétaire a installé un compteur pour chaque tente, d'où il pouvait facilement couper l'électricité, ce qui est un indispensable pour chaque tente. Maintenant nous dépensons tout ce que nous avons.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> Leur contrat a expiré après trois ans. C'était l'organisation Leyan du Qatar. Le contrat a expiré. Quand il a expiré, le propriétaire voulait sa terre, alors il voulait que nous partions, mais nous aurions été obligés de quitter le camp. Il a alors proposé quelque chose d'autre, il a dit que nous pouvions continuer à vivre dans les tentes, mais en payant un loyer.
>
> *Walid, réfugié syrien*

> **Q. Vous ne payiez pas de loyer avant** ? Les deux premières années, nous payions seulement l'électricité et les choses comme ça, mais ensuite ils nous ont dit que l'organisation était partie et que nous devions payer ou partir.
>
> *Farid, réfugié syrien*

Les ONG qui font la gestion de camps peuvent posséder un accord avec les autorités et doivent également procéder à la surveillance des individus présents à l'intérieur. Bien que le camp soit géré par une ONG, on voit donc que cette dernière possède tout de même une relation avec les autorités. De plus, les ONG peuvent engager un ou des shaweesh qui auront sensiblement le même travail qu'un shaweesh, mais en possédant moins d'autorité.

> Il y avait deux shaweesh qui travaillaient pour l'organisation. […]. Il y avait deux shaweesh qui alternaient de poste aux quelques jours. Ils travaillaient pour l'organisation.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> Oui ces camps sont gérés par des ONG vous savez, il y a toujours un shaweesh, mais il n'est pas autorisé comme dans d'autres endroits, il est seulement le délégué de l'ONG dans ces camps.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

> Définitivement, définitivement, tous les camps sont obligés de fournir une liste des personnes dans le camp à l'intelligence militaire. Il n'y a pas…il n'y a pas de discussion là-dessus, bien sûr.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

> **Et qu'en est-il de la relation entre les autorités et l'ONG lorsque l'ONG est responsable de la gestion du camp ? Font-ils la même chose qu'avec le shaweesh, comme demander une liste d'individus et ils la fournissent ?** Parfois ils le font, parfois ils ne le font pas, en fonction aussi de l'emplacement du camp, de la taille du camp, comme les gros camps, par exemple les camps qui sont gérés par Urda, Urda a un accord avec les autorités. Selon la taille du camp, vous avez des camps qui n'ont aucun

> accord sur rien. Encore une fois, il n'y a aucune règle générale, c'est très important de le mentionner.
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*

Nasir, travailleur humanitaire, mentionne qu'il est beaucoup plus facile de travailler avec un camp géré par une ONG, puisque celle-ci est en mesure de fournir des informations plus précises sur les services dont bénéficient les résidents du camp. Nasir discute du fait qu'il s'agit du meilleur moyen d'effectuer la gestion des camps, mais que de gérer tous les camps de cette façon serait impossible en raison des contraintes financières.

> Quelques-uns [shaweesh] sont élus par le propriétaire, parce qu'il veut un homme pour être responsable. Parfois, le propriétaire est la personne responsable et parfois ce sont les ONG, ce qui est la façon la plus facile de travailler avec les camps.
>
> Oui, quand c'est une ONG c'est plus facile de travailler avec eux, vous pouvez leur demander quelles sont les activités organisées à l'intérieur du camp, quels sont les besoins gens, vous pouvez avoir les bonnes réponses. Mais si vous allez voir un shaweesh et lui demandez qui vient dans le camp pour vous supporter, il dira toujours « personne ». Même s'il a dix ONG qui travaillent dans le camp, il va dire que personne ne vient. Vous voyez la différence ? C'est parce qu'il veut profiter autant qu'il peut.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

Ainsi, le fait qu'au Liban, les ONG doivent passer des accords avec un très grand nombre de responsables de camp rend la situation plus complexe et plus variable que dans un cas où les réfugiés syriens seraient regroupés dans quelques grands camps. Finalement, les informations concernant les camps gérés par des ONG montrent que ceux-ci correspondent à une minorité, voire à des exceptions.

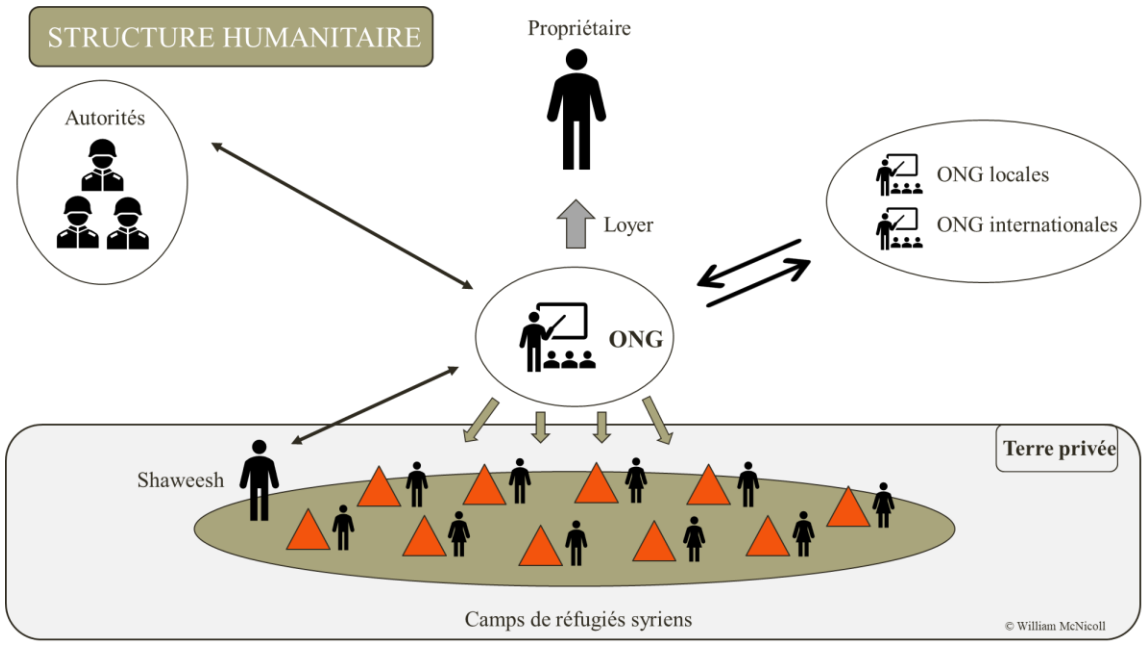
> Oui, oui, définitivement. Normalement, il n'y a pas…nous ne connaissons pas beaucoup de camps qui sont gérés par une ONG ou une organisation privée. Mais Urda est un cas spécial, je sais qu'il y a ce camp dans Barr Elias.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

> Oui, c'est une minorité. Pas tous les camps sont gérés par les ONG, beaucoup de camps se sont autocréés, ceux-ci ayant éventuellement été approchés par le HCR pour être mis dans la base de données, parce qu'il y a un certain seuil en termes de nombre de tentes en dessous duquel ce n'est pas considéré comme un camp.
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*

> Parce qu'il n'y a pas de financement pour ça. Tu ne peux pas. […] si vous faites la gestion du camp, vous devez payer le loyer pour la terre, vous devez tout faire. C'est…ça coute trop cher en fait.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

> Oui, quelques-uns des camps, plus particulièrement ceux du début, certaines ONG les ont parrainés, par exemple vous avez Arama, vous avez Auda […].
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

Figure 21 : Représentation de la structure humanitaire



4.3.2 Implication d'une organisation tierce

Finalement, la recherche montre que certains camps bénéficient de la présence d'une organisation tierce n'est pas nécessairement présente sur place. L'« organisation » représente ici différents types d'acteurs, comme les organisations charitables ou confessionnelles, un particulier ou autres. À l'intérieur de cette variante, on constate que l'organisation est moins impliquée dans la gestion du camp, ce qui peut être dû au fait qu'elle n'est pas nécessairement présente sur place. Cependant, les résidents du camp en tirent plusieurs bénéfices, que ce soit au niveau du loyer, des items distribués et des services offerts.

Un des deux camps visités dans la région d'Akkar était en partie financé par un Cheikh saoudien, ce qui fait en sorte que les résidents n'avaient pas à payer complètement le loyer. Aussi, ce Cheikh peut imposer certaines règles à l'intérieur du camp via l'agent de liaison présent sur place, en l'occurrence le shaweesh. Il est à noter que cette variante inclut la présence d'un shaweesh et d'un propriétaire, puisque l'organisation tierce n'est pas présente sur place. Cependant, la gestion du camp est influencée par cette dernière, qui possède

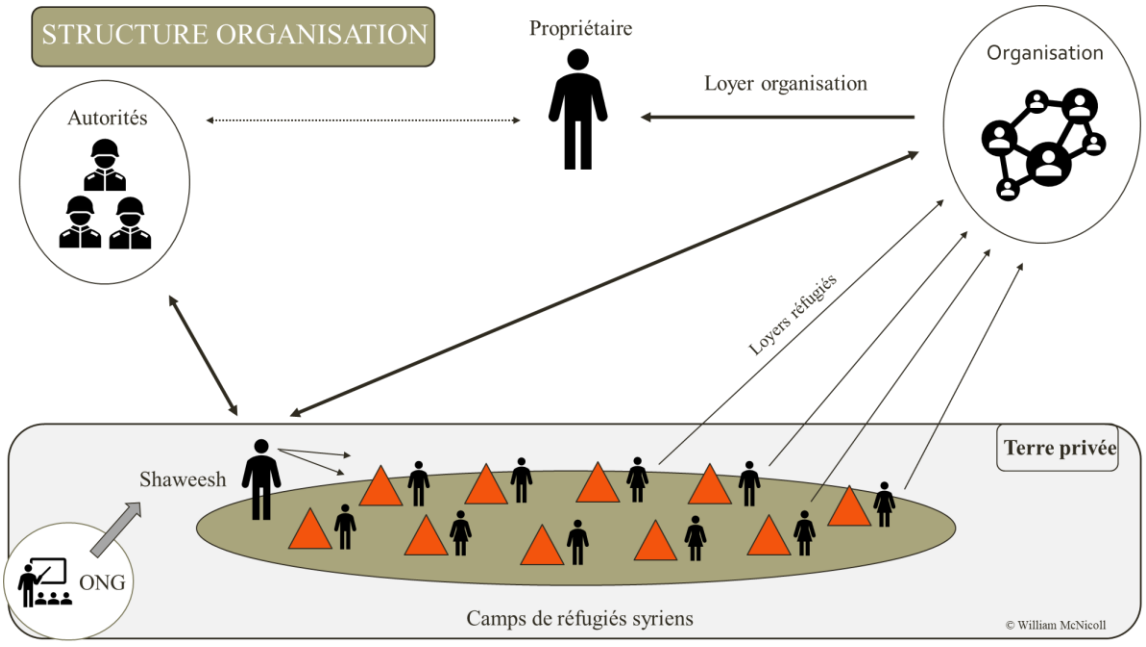
différents pouvoirs d'action. Bien qu'il s'agisse de la structure la moins bien documentée, il est intéressant de rendre compte des « autres acteurs » qui peuvent également influencer la structure de gouvernance d'un camp.

> Oui je ne sais pas si je dirais qu'il gère, mais il [le Cheikh] paie le loyer. Avant il était impliqué dans la gestion et apparemment il avait certaines règles. Je ne sais pas tout à propos de cela, mais c'est pourquoi j'étais là-bas, apparemment il était impliqué, mais maintenant il ne l'est plus, il paie seulement le loyer et l'électricité. Les gens s'organisent un peu par eux-mêmes.
>
> *Rafael, travailleur humanitaire*

> Le Cheikh aide si quelqu'un, Dieu le pardonne, devient malade. Alors il peut aider, oui. Nous ne lui devons aucune dette.
>
> *Elias, shaweesh*

> Il nous aide avec le gouvernement aussi et je ne suis pas biaisé, mais le Cheikh aide vraiment des personnes avec une réduction de USD133 – USD166 par mois.
>
> *Mahmoud, shaweesh*

Figure 22 : Représentation de la structure organisation



4.4 Conclusion

Les différentes structures de gouvernance des camps informels incluent en général les mêmes types d'acteurs. Cependant, c'est le rôle et la prédominance de ces derniers qui varient d'un camp à l'autre, formant les types de gestion présentés dans ce chapitre. Par exemple, les camps où le shaweesh ou le propriétaire sont à la tête du camp laissent une marge de manœuvre plus mince pour les acteurs humanitaires, ainsi que pour les réfugiés. Dans certains camps, on note plutôt la présence d'une gouvernance plus stricte présentant une relation de servitude entre le responsable et les réfugiés, ce qui met en évidence le marchandage de la main d'œuvre syrienne. Au contraire, dans un camp où une organisation humanitaire est en charge, c'est le shaweesh qui verra son influence et sa capacité d'action diminuer. Ainsi, on voit que les camps informels sont des espaces où de nouvelles structures de gouvernance sont créées, celles-ci incluant différents assemblages d'acteurs ayant des rôles et des capacités d'action qui varient. Autrement dit, bien que les acteurs en présence doivent ultimement répondre aux autorités, ceux-ci évoluent au quotidien dans un espace où l'ordre et la gouvernance sont forgés par un équilibre spécifique à cet espace de vie. Enfin, l'absence de règles générales et de politiques gouvernementales régissant ces espaces est un des facteurs ayant contribué à l'établissement de ces microcosmes politiques.

Chapitre 5. Réfugiés et vie en camp

5.1 Introduction

Le camp, bien qu'il s'agisse d'un espace de refuge présentant une structure de gouvernance qui lui est propre, constitue un espace de vie dans lequel le réfugié est libre d'exercer son agentivité. Dans cet espace, plusieurs phénomènes prennent place et forgent les caractéristiques de la vie en camp. Ces phénomènes sont entre autres modulés par le type de gouvernance, lequel régit les modalités des relations entre les acteurs concernés. Le but de ce chapitre est d'analyser les pratiques et les interventions qui prennent place à l'intérieur du camp dans le but de comprendre comment cet espace est construit et vécu par les gens qui y habitent ainsi que par les acteurs qui y interviennent. Les réfugiés et leurs relations avec les autres acteurs se retrouvent au centre de l'analyse, ce qui permet de présenter les informations d'un point de vue « interne ». Par conséquent, cette section du mémoire expose le quotidien des réfugiés qui sont coincés dans ces espaces d'attente. On y retrouve notamment des contraintes à l'expression de l'agentivité ainsi que plusieurs microphénomènes qui sont liés à la façon dont l'espace du camp est construit. L'économie informelle, la mobilité des réfugiés, le rôle du genre, la perception du camp et la perspective du retour en Syrie sont les principaux thèmes qui sont analysés dans ce chapitre et qui aident à définir la vie dans un camp informel au Liban. On y aborde également la façon dont les autorités se réservent le droit d'intervenir directement dans les camps, accentuant par le même fait la pression et le stress que vivent les réfugiés syriens.

5.2 Économie informelle dans les camps

Tout d'abord, un des principaux phénomènes socioéconomiques retrouvés dans les camps correspond à la production d'une économie informelle. Tel que décrit dans la partie du chapitre 1 qui traite de l'informalité, « l'informalité d'une unité productive, ou d'une relation de travail, est définie principalement par l'absence d'une ou des formes de réglementation mandatée par l'État, comme l'inscription aux impôts, l'inscription à un système de sécurité sociale et la réglementation du salaire minimum » [Traduction libre] (Sinha et Kanbur, 2012, p. 92). L'économie informelle dans les camps prend donc racine dans l'absence de régulations formelles des activités économiques dans l'espace du camp. Celle-ci fait partie intégrante de la vie des réfugiés, car elle permet l'établissement de stratégies d'adaptation

(ou de survie) dans un contexte difficile au niveau économique pour les ménages. Ceci est particulièrement vrai dans les dernières années, puisque plusieurs participants réfugiés et humanitaires ont mentionné une diminution de l'aide financière liée à la réponse humanitaire au Liban. Cette économie couvre plusieurs aspects de la vie en camp et peut être divisée en quatre principales formes. Premièrement, les réfugiés établissent divers commerces à l'intérieur de leur tente. Les commerces extérieurs étant restreints ou non-autorisés dans beaucoup de camps, plusieurs individus optent pour la vente, la fabrication ou la réparation d'items à l'intérieur des tentes. Deuxièmement, une stratégie employée par les réfugiés pour obtenir un gain financier ou payer une dette correspond à la vente d'articles ou d'items distribués par les ONG. Troisièmement, il existe également toute une économie orbitant autour de la vente et la location des tentes, puisque celles-ci possèdent une valeur marchande assez grande. Finalement, le dernier type d'économie informelle retrouvé est l'échange de main-d'œuvre contre une réduction du fardeau financier du travailleur.

5.2.1 Commerce informel à l'intérieur des tentes

La première forme d'économie informelle retrouvée dans les camps est la vente d'articles ou d'items à partir des tentes. Mis à part quelques exceptions, la majorité des réfugiés rencontrés ne sont pas autorisés à démarrer une entreprise à l'intérieur du camp, tout particulièrement en ce qui a trait à l'ouverture d'un magasin. Les magasins dans les camps étant souvent la propriété du shaweesh ou du propriétaire terrien, ces derniers n'autorisent pas les réfugiés à ouvrir un autre magasin.

> J'étais celui qui a ouvert un magasin dans le camp, mais le propriétaire l'a fermé, le shaweesh et lui m'ont dit de vendre les produits que j'avais depuis ma tente et que je n'étais plus autorisé à refaire cela.
>
> Le shaweesh et le propriétaire sont les seuls autorisés à avoir des magasins. […]. Nous sommes autorisés à acheter des trucs au marché, ça appartient au shaweesh et au propriétaire. Personne d'autre n'est autorité à ouvrir une entreprise.
>
> *Ali, réfugié syrien*

> Il n'y a aucun magasin, excepté celui du propriétaire. Aucun d'entre nous n'a son propre magasin.
>
> *Layla, réfugiée syrienne*

> Le shaweesh va permettre aux gens de travailler dans les domaines n'étant pas liés à ses propres intérêts. Il possède une épicerie, donc cela veut dire que personne d'autre n'est autorisé à ouvrir une épicerie. Les vêtements ça va.
>
> *Oussama, réfugié syrien*

> Le camp d'à côté n'autorise pas le travail dans le camp, ce n'est pas permis d'ouvrir un magasin ou aucun autre type de commerce. Personne n'est autorisé à vendre quoi que ce soit à l'intérieur du camp pour que tout le monde achète uniquement dans son magasin. Cependant, je veux être honnête, il vend les produits aux mêmes prix que dans les autres magasins.
>
> *Moutaz, shaweesh*

De plus, les entretiens montrent qu'il semble difficile pour une personne désirant ouvrir un commerce de mobiliser l'espace nécessaire à une telle entreprise. Les réfugiés sont donc limités à la vente d'articles à l'intérieur de l'espace leur étant disponible, c'est-à-dire leur tente. Les principaux types de commerces mentionnés durant les entretiens sont la vente de vêtements, la couture, la vente de certains produits alimentaires, la coiffure, la vente de pétrole, la vente d'accessoires électroniques et la réparation d'appareils électroniques. Il est très important de mentionner ici que la situation change selon le camp, et que certaines activités économiques peuvent être autorisées dans le camp X, sans toutefois l'être dans le camp Y.

> C'est autorisé [les commerces], mais nous ne sommes pas autorisés à vendre de la nourriture. On peut vendre des vêtements et des choses comme ça.
>
> J'en achète [des vêtements], mais j'en couds aussi moi-même. Je fais de la couture comme ça à partir de ma tente.
>
> *Layla, réfugiée syrienne*

> J'ai postulé pour démarrer mon propre magasin et vendre de petites choses, et les organisateurs de cette subvention m'ont dit qu'ils ont déjà offert ce projet à ma tente auparavant, alors ils m'ont demandé si je pouvais le changer. J'ai pensé que je pourrais avoir mon propre magasin vendant des accessoires mobiles et des cartes de recharge dans ma tente. C'est le projet pour lequel j'ai postulé et j'ai reçu l'approbation, alors ils m'ont finalement donné la subvention. J'ai travaillé dans ce domaine pendant un moment, mais ce n'était pas 100% profitable, alors je me suis résolu à vendre uniquement des cartes de recharge.
>
> Oui, il y a en ce moment un magasin qui vend des repas pour enfants, ce qui est quelque chose de base dont nous avons besoin. Il y a aussi un homme qui vend des légumes à l'aide d'un panier, de même qu'une personne qui vend du pétrole.
>
> Il n'y a aucun problème avec cela dans notre camp, mais ils pourraient probablement désapprouver dans d'autres camps.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> Je suis autorisée, oui, mais qui achètera quelque chose ? Quelques personnes ont essayé de faire cela, mais les gens achètent dans les friperies voisines comme c'est moins cher. Alors certaines personnes commencent à vendre des choses durant un mois ou deux, mais ensuite ils ne peuvent pas continuer puisque personne n'achète d'eux.
>
> Quand je suis arrivé ici et que je ne trouvais pas de travail en raison de mon âge, j'ai

> pensé à ouvrir mon propre magasin, mais je n'avais pas assez d'argent pour le faire.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

> Oui, nous pouvons. Il y a des personnes qui travaillent à l'intérieur du camp. […]. Il y a quelqu'un qui vend des vêtements, quelqu'un qui vend des fruits et légumes, quelqu'un qui vend des collations et quelqu'un qui gère un petit restaurant. […]. Le propriétaire n'a aucun problème avec ça. C'est seulement dans notre camp, ce n'est pas autorisé dans tous les camps.
>
> *Moutaz, shaweesh*

On comprend donc que la gestion d'un commerce à l'intérieur des camps dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les réfugiés ne sont pas tous en mesure de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'ouverture d'un commerce. Cette information est mentionnée à quelques reprises par les participants. Cela mène au fait intéressant qui correspond aux subventions accordées par certaines ONG pour encourager l'ouverture de tels commerces. Ces subventions nécessitent que le shaweesh ou le propriétaire autorise les résidents du camp à s'adonner à ces activités économiques. En effet, certains extraits montrent qu'il est strictement interdit d'ouvrir des magasins à l'intérieur du camp à l'exception de celui du shaweesh, tandis que d'autres extraits montrent plus de flexibilité à ce niveau. Cette dernière situation peut mener à une diversification des activités économiques retrouvées à l'intérieur du camp. Par ailleurs, il semble que dans certains camps plus stricts, les réfugiés soient obligés d'acheter dans seulement certains magasins (en l'occurrence celui du responsable de camp).

> Vous n'êtes pas forcés d'acheter dans une place spécifique. Mais certains camps sont très stricts.
>
> *Aida, citoyenne libanaise*

> Je connais un camp où les résidents sont obligés d'acheter dans le magasin du shaweesh. C'est tout convenu avec le propriétaire bien sûr.
>
> *Jamal, réfugié syrien*

Un autre aspect soulevé lors des entretiens est l'intervention des autorités dans la fermeture des magasins gérés par des Syriens. Cette information est notamment soulevée par un participant shaweesh, acteur qui possède souvent lui-même un magasin ou un marché à l'intérieur du camp.

> Justes des magasins. Il y a deux magasins, mais je suis certain que les autorités n'approuvent pas puisque les commerces dans d'autres camps ont été fermés. Les magasins dans notre camp n'ont pas été fermés, alors j'imagine qu'il y a une sorte

> d'entente avec les autorités, peut-être des pots-de-vin ou quelque chose du genre.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

> Ils ont déjà commencé à fermer les magasins dans Qob Elias, tous les magasins syriens ont été fermés.
>
> *Abou Nasir, shaweesh*

Cette application arbitraire de la loi concorde avec les dires de plusieurs auteurs sur le sujet des camps informels au Liban. Cette information est également soulevée par Nassar, qui argumente que les autorités ont le « droit » de fermer les magasins syriens, bien qu'« aucun décret visant la prévention ou le contrôle de telles infractions ne fut publié en premier lieu » [Traduction libre] (Nassar, 2014, p. 26). Il s'agit entre autres d'une action des autorités qui a pour conséquence d'empêcher la structuration et l'organisation de la vie dans le camp.

5.2.2 Vente d'articles ou d'items distribués par les ONG

Une deuxième forme d'économie informelle retrouvée à l'intérieur des camps est la vente d'items ou de matériel distribués par les ONG. Ce phénomène est entre autres lié au fait qu'un bon nombre de réfugiés possèdent des dettes envers d'autres personnes. Les items ayant des valeurs marchandes, plusieurs réfugiés vont opter pour la vente plutôt que pour l'utilisation. Les extraits suivants montrent qu'il est fréquent de voir un réfugié vendre sa part d'aide pour obtenir de l'argent, qui permet de payer le loyer ou une partie des dettes que possède le réfugié en question. Il est possible de faire un lien ici avec la recherche du VASYR qui porte sur les stratégies de survie utilisées par les réfugiés selon leur localisation. On apprend que dans la Bekaa, 79% pour des ménages utilisent des stratégies d'adaptation de crise, ce qui consiste en « la réduction des dépenses liées à la santé, la réduction des dépenses liées à l'éducation et le retrait des enfants de l'école » [Traduction libre] (UNHCR et al., 2019, p. 109). Une information importante soulevée lors de l'entretien avec la travailleuse humanitaire Alessandra est que son ONG n'est pas réticente à voir les réfugiés vendre les items distribués si cela est fait pour une bonne raison. En raison du fait que les réfugiés bougent beaucoup d'un camp à un autre domicile, Alessandra note qu'il est difficile de garder la trace de tous les items distribués. Finalement, elle mentionne que l'ONG s'assure du fait que les items ne sont pas tous saisis et vendus par le shaweesh par exemple, ce qui serait contre-productif pour la réponse humanitaire.

> Je vais être complètement honnête avec vous, ça peut arriver. Le propriétaire dira à

> quelqu'un qu'il doit payer sa dette, sinon… Alors qu'est-ce qu'il peut faire ? Soit il emprunte de l'argent à son frère, son oncle et ainsi de suite, ou il vend quelque chose. J'ai atteint un point où j'ai dû vendre ma part d'aide nutritionnelle et des personnes l'utilisent pour payer le loyer.
>
> *Jamal, réfugié syrien*

> C'est le gars qui vend du pétrole, celui dont je vous ai parlé. Il vend et achète aussi de la nourriture, certaines personnes qui ont besoin d'argent et qui reçoivent de l'aide alimentaire peuvent lui vendre la nourriture pour pouvoir payer leur loyer. Alors il vend et achète, il achèterait ma part d'aide nutritionnelle et la vendrait à quelqu'un d'autres.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> Autrement nous disons…ou même vous pouvez leur donner [des réservoirs d'eau] et ils le vendent, ils les vendent tous. Alors vous dites ok, vous devriez toujours…c'est toujours difficile, parce que vous devriez toujours comprendre pourquoi. Ok, tu les as vendus parce que tu avais besoin d'argent, tu avais une dette que tu devais payer. Ou bien tu les as vendus parce que tu n'en avais pas besoin, ce qui veut dire que c'était sans utilité. Pour moi, s'il y a un problème, comme une dette ou quelque chose du genre, et que tu es forcé de les vendre pour obtenir de l'argent dans le but de rembourser quelque chose et éviter de te faire expulser, je suis contente de te donner le réservoir pour que tu puisses le vendre. Vous savez, ça dépend vraiment de chaque cas.
>
> *Alessandra, travailleuse humanitaire*

5.2.3 Vente et location de tentes

Un troisième aspect de l'économie informelle est la vente ou la location des tentes. C'est un aspect très pertinent à analyser en raison de ses liens avec la mobilité des réfugiés et les dettes contractées par ces derniers. On apprend, grâce aux entretiens, qu'il existe un processus lorsqu'un réfugié arrive ou quitte le camp. Par exemple, un réfugié ayant contracté des dettes auprès du propriétaire ne pourra pas vendre sa tente, puisque son état financier n'est pas net. Ainsi, la tente reviendra au propriétaire pour compenser les dettes contractées à son endroit. Il s'agit entre autres d'une garantie pour ce dernier, au cas où les réfugiés ne seraient pas en mesure de payer leurs dettes. Dans un des entretiens, on apprend que le propriétaire d'un certain camp possède une dizaine de tentes à l'intérieur du camp, probablement en lien avec le fait que ce ne sont pas tous les réfugiés qui sont en mesure de payer leurs dettes ou d'acheter une tente. Les dires de plusieurs participants montrent que le prix d'une tente peut varier entre USD1000 et USD1330 selon la tente en question. Il s'agit donc d'une somme d'argent assez importante pour des personnes étant déjà en situation d'instabilité financière. Ainsi, on comprend que certaines tentes à l'intérieur du camp sont louées, ce qui fait en sorte qu'elles ne sont pas la propriété d'un résident. Par la suite, le propriétaire peut décider de vendre ou de louer la tente à quelqu'un qui souhaite

emménager dans le camp. Dans le cas contraire, un réfugié possédant sa tente peut décider de s'en aller avec celle-ci ou de la vendre à une personne intéressée à s'installer dans le camp. Dans certains cas, un réfugié peut vendre sa tente à quelqu'un d'autre dans le camp pour que celui-ci s'occupe par la suite de la transférer au nouvel arrivant. Il est essentiel de mentionner le fait que pour éviter que les autorités ne détruisent la tente, un shaweesh ou un propriétaire peut décider de l'acheter. Les tentes défaites ou démolies ne peuvent pas être reconstruites, ce qui fait en sorte qu'il s'agit d'une stratégie de la part du shaweesh pour éviter qu'une tente et qu'un loyer ne soit perdus.

> Il y a des personnes [avec des dettes], oui, parce qu'ils n'ont pas de travail ni d'opportunités. Le propriétaire tient un registre des personnes qui ne l'ont pas payé. Je connais un homme et sa femme qui n'ont pas payé leur loyer durant une année complète et il doit vivre avec cela. […]. Il y a trois jours, le propriétaire lui a dit que s'il ne paie pas le montant d'argent, alors il doit s'en aller. S'ils s'en vont, alors le propriétaire reprend la tente pour qu'il puisse la vendre.
>
> *Jamal, réfugié syrien*

> Je ne sais pas combien de tentes il [le propriétaire] possède, mais ce n'est pas plus que 10, parce que les autres sont la propriété des résidents. Mais il possède toutes les chambres et il y a aussi des caravanes (des remorques), c'est comme ça qu'on les appelle. Il y en a environ 10 et elles sont faites de métal, il les possède aussi.
>
> Les tentes, comme je t'ai dit, je vis dans une tente et je loue la terre, alors si je veux partir je peux la vendre.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

> Ils [les réfugiés] possèdent les matériaux de la tente, disons qu'ils peuvent l'enlever, mais la plupart du temps ils ne l'enlèvent pas, ils la vendent. Comme…ils vont la vendre à la personne qui emménagera dans la tente, mais si quelqu'un est parti…quitte le camp, il va la vendre à un autre réfugié qui va la louer.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

> Oui, ils peuvent vendre la tente, mais ça dépend de la personne choisit de partir ou si elle part en raison d'un problème. Ils doivent être certains qu'ils ne doivent pas d'argent à personne. Une tente coûte environ USD1330, par exemple, ou USD1000 et la personne doit être certaine de partir sans aucune dette. Si quelqu'un est expulsé, alors il doit payer environ USD33 par exemple lorsqu'il vend la tente.
>
> Parfois, le shaweesh achète la tente pour qu'ils [les autorités] ne la détruisent pas, parce que ce n'est pas permis d'en construire une ou d'en remplacer une. Parfois, le shaweesh l'achète. Parfois je fais un arrangement avec quelqu'un de l'extérieur qui veut emménager dans une tente et à ce moment je les laisse l'acheter.
>
> *Mahdi, shaweesh*

5.2.4 Travail dans le camp

Finalement, une dernière forme d'économie informelle retrouvée dans les camps est liée au travail que peuvent effectuer certains réfugiés. Farid, réfugié syrien, indique qu'il travaille en échange de son loyer mensuel, ce qui constitue une forme d'économie. Cependant, ce système de gestion crée une très grande dépendance envers le propriétaire, puisque les résidents deviennent de la main-d'œuvre gratuite. Cela limite considérablement l'indépendance d'action des réfugiés, de même que leur indépendance économique. Ils deviennent dépendants du propriétaire et doivent continuer à travailler pour assurer leur place au sein du camp. Il s'agit d'un système propice aux abus de pouvoir. Farid mentionne notamment qu'il est possible d'effectuer plusieurs emplois à l'intérieur du camp, par exemple électricien et égoutier. Cependant, cette information n'a été recueillie que dans un seul entretien. Finalement, il serait également possible d'ajouter à cette section les informations concernant le marchandage de la main-d'œuvre, puisqu'il s'agit d'une forme d'économie informelle rendue possible grâce au contexte dans lequel les camps informels évoluent. Ces informations sont présentées dans la partie *Le marchandage de la main-d'œuvre* du chapitre 4.

> Personnellement, dans le camp, j'ai été capable de travailler dans les égouts. Comme je t'ai dit, il n'y a pas beaucoup d'emplois disponibles, alors j'ai fait un accord que je m'occuperais du système d'égout pour tout le monde en échange d'un loyer gratuit pour ma tente de la part du propriétaire. J'ai dû travailler deux heures avant de venir vous rencontrer ici.
>
> Que Dieux te bénisse. C'est ce que je fais dans le camp. Il y a aussi un électricien.
>
> *Farid, réfugié syrien*

> Ou ils travaillent ou parfois ils ont un accord avec le propriétaire et ils travaillent dans les champs sans salaire. Alors il leur donne le loyer et ils travaillent en agriculture en échange. De cette façon, ils le paient indirectement. Ça dépend, je veux dire, chaque territoire géographique est différent.
>
> *Daniel, travailleur humanitaire*

5.3 Genre et intervention humanitaire

Dans un contexte où les réfugiés vivent dans des espaces où la structure de gouvernance comble un vide politique, des questions se doivent d'être soulevées par rapport à la situation des femmes. En effet, des témoignages recueillis sur le terrain mettent en évidence les situations difficiles vécues par les femmes dans les camps informels, plus particulièrement en ce qui a trait à leur confinement spatial et à leur sécurité. Il est également pertinent

d'évaluer les difficultés liées aux projets humanitaires visant les femmes en particulier. En effet, des projets visant l'autonomisation des femmes peuvent être mal perçus, voire refusés, par les membres de la communauté.

Premièrement, il est nécessaire de décrire la situation dans laquelle se trouvent les femmes qui résident dans les camps informels. Les données récoltées montrent que les femmes sont sujettes à un confinement spatial important à l'intérieur du camp en raison de leur rôle au sein de la famille. L'analyse de ces données à ce sujet montre que ce confinement spatial est en partie lié au contrôle exercé sur les femmes du camp par les hommes.

> […] c'est ce que le shaweesh n'acceptera pas et on est d'accord avec ça, puisqu'à la fin c'est une aire conservatrice ici, alors nous y allons avec des femmes parce que les personnes là-bas, le shaweesh et les maris de ces femmes, ils pensent que nos instructeurs et nos volontaires, quand ils vont dans les camps pour faire des campagnes de sensibilisation et des campagnes de soins ils pensent que nous changeons leur mentalité, que nous voulons qu'elles se rebellent contre leur mari. Ils pensent que nous leur enseignons les droits de la personne, que tu as tous les droits, que tu peux dire non à ton mari, que tu peux refuser d'avoir une relation sexuelle avec lui quand tu ne veux pas, que tu peux parler fort et que tu peux parler de droits. Et de cette façon les maris et les personnes là-bas ne respecteront nos femmes volontaires, d'aller et parler à leur…aux femmes.
>
> Nous avons travaillé dans un petit camp où toutes les familles ont des liens, il y a huit tentes, et une fois nous avons été surpris parce que les filles regardaient seulement les prises d'escalade, mais sans grimper. Pourquoi ? Ils ont dit « mon grand-père et mes oncles sont ici, ils sont venus de Syrie ». Ce n'est pas accepté pour une fille qui a 14 ans, ce qui entre dans l'âge de mariage, de grimper et de bouger son corps devant des hommes. Donc elles n'ont pas grimpé jusqu'au moment où leurs proches ont quitté le camp trois semaines plus tard. Nous avons ainsi dû annuler deux sessions d'escalade avec elles, des filles de 14 et 15 ans.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

> Parfois le shaweesh s'en mêlera quand ça implique les jeunes filles. Il leur demande pourquoi elles quittent le camp, où elles vont et comment elles s'y rendent.
>
> Oui, particulièrement pour les femmes, les jeunes filles, les adolescentes. Ce shaweesh ne les laissera pas sortir du camp.
>
> *Hassan, travailleur humanitaire*

> Notre Sheikh a insisté pour installer des toilettes à l'intérieur pour que personne n'ait à sortir seul dehors après minuit, en particulier les jeunes filles, alors les toilettes sont à l'intérieur des tentes.
>
> *Mahmoud, shaweesh*

Les extraits ci-haut montrent donc comment les activités auxquelles participent les femmes peuvent être facilement contrôlées par les personnes responsables, c'est-à-dire le shaweesh

et les hommes du camp s'il y a lieu. Comme le mentionne le travailleur humanitaire Ahmad, les camps de la Bekaa font partie d'une aire conservatrice, ce qui, combiné à l'informalité de la vie dans les camps, est propice au contrôle des femmes. On voit aussi qu'une attention particulière est portée aux jeunes filles ayant atteint l'âge de « mariage » en ce qui a trait à leur déplacement et à leurs actions. Il est important de nuancer ici que ces restrictions à la mobilité peuvent également être d'origine culturelle et que c'est l'espace du camp qui permet l'amplification de ces restrictions.

Comme discuté dans le chapitre 3, le genre correspond aussi à un facteur qui influence la faisabilité d'un projet humanitaire. Puisque les projets liés à l'autonomisation des femmes, à la régulation des naissances, à la protection des enfants et aux droits LGBT sont plus difficiles à mettre en place dans les camps, les groupes de personnes visés par ces projets ont un accès limité à ce type d'aide. Bien qu'il s'agisse de facteurs culturels et religieux, le shaweesh et les membres masculins de la communauté gagnent en pouvoir, tandis que les groupes visés par ces projets se retrouvent plus « contrôlés ». Ahmad, travailleur humanitaire, spécifie que le shaweesh et les hommes du camp redoutent l'influence que les volontaires des organisations pourraient avoir sur leurs femmes, particulièrement en ce qui a trait à leurs droits. Ils pensent notamment que le contact avec les volontaires pourrait induire une volonté chez la femme de se rebeller ou de gagner en autonomie. On comprend donc que les communautés syriennes établies dans les camps sont en général plutôt conservatrices et patriarcales. Cette information est confirmée par plusieurs autres acteurs humanitaires rencontrés, de même que par plusieurs auteurs.

Par la suite, on remarque aussi que la vie des femmes est caractérisée par une très grande dépendance économique envers le mari. Dans plusieurs cas, les participants mentionnent la nécessité pour une femme de se trouver un mari afin d'assurer sa survie. Ce faisant, elles s'occupent en général de la maison (tente) et de leurs enfants, ce qui ajoute à l'immobilité dans laquelle elles se trouvent.

> Non, elle est partie. Son mari ne la reconnaissait pas, qu'est-ce que je peux vous dire ? Il était marié à une autre femme avant elle et avait des enfants, alors elle et ses enfants avaient peu d'importance pour lui. C'est pourquoi elle devait travailler pendant qu'il était sans emploi comme il n'y a pas d'opportunités de travail ici.
>
> *Aida, citoyenne libanaise*

> Certaines femmes ont cinq ou six enfants, alors elles ne peuvent pas les laisser seuls dans la rue ou dans la voiture.
>
> Nous avons toutes la même situation, nous nous occupons de la maison et des enfants.
>
> *Layla, réfugiée syrienne*

> Il y en a, mais c'est inutile. Je leur parle moi-même, mais ça ne fait rien. Une jeune fille de 15 ans peut essayer de séduire un homme déjà marié à trois femmes dans le but de survivre. Qu'est-ce que je peux vous dire ? Ces personnes sont ignorantes parce qu'elles ne vont pas à l'école, environ seulement un quart des Syriens vont à l'école.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

> Si une femme a un désaccord avec son mari, où ira-t-elle ?
>
> *Abou Omar, shaweesh*

Ensuite, les femmes sont également sujettes à des abus physiques et psychologiques. Outre le fait qu'elles peuvent être exploitées en tant que main-d'œuvre bon marché, leur sécurité à l'intérieur du camp n'est pas garantie. Plusieurs participants mentionnent le fait que l'emplacement des latrines doit idéalement être à l'intérieur des tentes ou à proximité, pour des raisons « de sécurité ». Ici, il est essentiel de mentionner que la littérature sur la condition des femmes syriennes au Liban soutient les données recueillies sur le terrain. Par exemple, Akram et al. (2015) affirme que « les femmes syriennes font face à des problèmes significatifs concernant le trafic, la discrimination, la maltraitance, la violence domestique et les mariages juvéniles durant leur présence au Liban » [Traduction libre] (Akram et al., 2015, p. 51). On voit aussi dans les extraits suivants que les femmes peuvent être accusées par les membres de la communauté pour diverses raisons. Dans ces extraits, la raison principale est d'avoir eu des rapports inappropriés avec des hommes. Ce qui est intéressant ici, c'est de noter qu'Ali mentionne la peur qu'ont les femmes d'être sujettes à des rumeurs, ce qui pourrait entacher leur réputation. Il explique que les femmes préfèrent ne pas en parler plutôt que d'être sujettes à ces rumeurs. Il s'agit d'une information cruciale, puisqu'elle montre à quel point le rapport de force leur est défavorable. Elles choisissent d'accepter les abus, puisque leur sécurité spatiale en dépend. Les autres extraits montrent que dans le cas où une femme serait accusée d'avoir des rapports avec des hommes, la conséquence est l'expulsion, peu importe la véracité de l'accusation. Farid, réfugié syrien, raconte même l'histoire d'une femme s'étant fait expulser possiblement en raison du fait qu'elle ait refusé de marier un des hommes du camp. On peut donc parler dans ce cas d'une grande précarité, puisque les

femmes vivant dans les camps sont soumises à encore plus d'immobilités, de contrôles et d'abus que les hommes.

> **Q. Est-ce que quelqu'un a déjà été expulsé ?** C'est déjà arrivé. Il y a une femme qui a été faussement accusée, elle était notre voisine, et les gens ont lancé une mauvaise rumeur à son propos. Cette histoire me dérange encore aujourd'hui, mais malheureusement je ne pouvais rien faire, puisque c'était seulement moi et une ou deux autres personnes qui pensions que c'était une erreur, tandis que la majorité n'était pas de son côté, incluant le shaweesh. Cette femme vivait seule, car son mari était détenu en Syrie, et ces deux hommes ont dit qu'elle avait une relation avec quelqu'un pour quelconque raison, alors elle fut expulsée du camp. La pauvre a dû retourner en Syrie et il n'y a aucun moyen d'avoir des nouvelles d'elle. J'étais vraiment perturbé par cela parce qu'elle était vulnérable, son mari étant détenu en Syrie, et ils lui ont même donné un certificat mentionnant le fait que son mari a été tué en prison. […]. Par rapport à cette histoire, je me souviens que quelques hommes avaient demandé sa main en mariage, je veux dire elle était vraiment une très belle femme et elle était amie avec mes frères, alors elle était souvent avec nous dans notre maison. Elle passait la plupart de son temps avec nous, puisque ma mère la traitait comme sa propre fille et la femme n'avait personne d'autre. Alors quelques hommes ont demandé sa main en mariage et elle disait à ma mère qu'elle ne voulait pas se marier à eux, parce qu'elle avait toujours de l'espoir d'être réunifiée avec son mari, elle espérait le revoir et qu'il la rejoigne dans le camp. Elle disait constamment qu'elle ne voulait pas être remariée et ma mère essayait de la convaincre que c'était ok pour elle de se remarier et que personne ne l'en empêcherait. J'ai remarqué que peut-être ils ont fait tout cela parce qu'elle n'a pas accepté de marier un de ces hommes et tu connais la suite de l'histoire.
>
> *Farid, réfugié syrien*

> Ce n'est pas permis. C'est arrivé auparavant, mais personne ne le signale. Les femmes ont peur d'avoir une mauvaise réputation, alors elle n'en parle pas.
>
> Il y avait une femme avec une mauvaise réputation, alors elle a été expulsée (pour avoir couché avec des hommes).
>
> *Ali, réfugié syrien*

> Disons que vous avez une tente où vit une famille dirigée par une femme. Elle a je ne sais pas, cinq ou quatre jeunes enfants et elle veut une toilette. Pour des raisons sécuritaires, sa toilette ne peut pas être loin de la tente.
>
> *Daniel, travailleur humanitaire*

Finalement, plusieurs participants mentionnent la précarité des femmes en évoquant les cas où certaines d'entre elles vivent seules. On apprend alors qu'il peut exister une forme de ségrégation spatiale liée au genre à l'intérieur même des camps et que la précarité varie selon la zone dans laquelle on se trouve. Il est aussi intéressant de noter qu'il semble exister des camps destinés uniquement à certains groupes de femmes (veuves, femmes victimes d'abus, communauté LGBT). À ce sujet, on peut se questionner sur la différence de vulnérabilité entre les foyers dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme. Comme le montre la

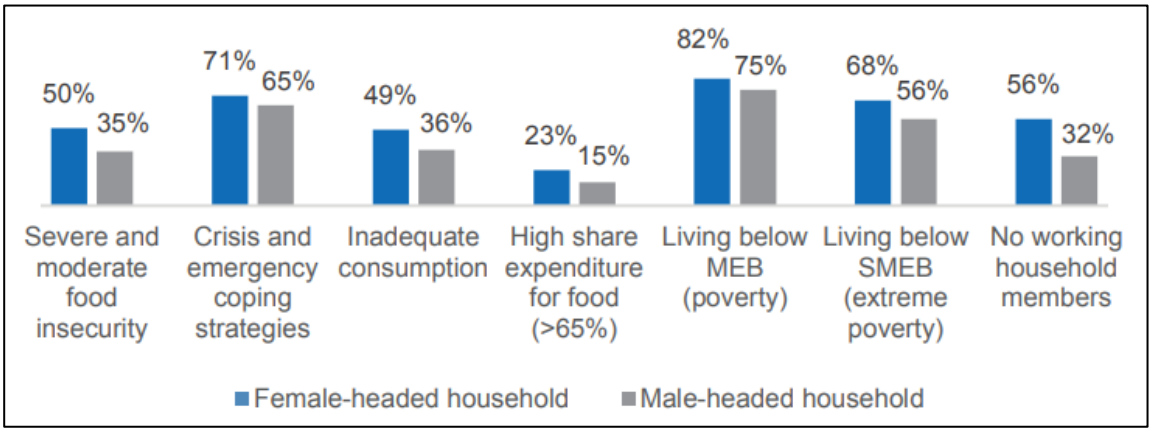
figure 23, les foyers dirigés par une femme sont les plus vulnérables pour les indicateurs retenus par les auteurs de la publication (Nations unies et Inter-Agency Coordination Lebanon, 2018).

> Dans la zone où se trouve ma tente, il y a une rangée complète de tentes que nous appelons « la Rangée des veuves », puisqu'elles n'ont pas de mari ou bien les membres de leur famille sont handicapés ou bien elles sont juste trop vieilles. Elles n'ont tous simplement pas d'argent qui entre ou de salaire.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> Je disais que les gens sont libres de quitter les camps, mais il y a des camps privés pour les veuves, par exemple, où des parrains supportent les femmes et les enfants, donc leurs libertés sont plus limitées. Certains ne permettent pas aux gens de visiter les camps pour veuves.
>
> *Hassan, travailleur humanitaire*

> Certains d'entre eux existent pour des raisons vraiment spéciales, pour Kafa, pour les cas LGBT. Donc Abaad gère ce refuge collectif pour les femmes qui ont été abusées sexuellement et qui cherchent la protection, mais ce refuge est très secret.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

Figure 23 : Vulnérabilité des foyers dirigés par une femme et de ceux dirigés par un homme



Source : (Nations unies et Inter-Agency Coordination Lebanon, 2018).

5.4 La perception du camp

L'analyse de la perception qu'ont les réfugiés de leur camp permet entre autres de se mettre dans la peau du réfugié et de saisir ce que le camp représente pour celui-ci. Cette perception, bien entendu, est liée aux pratiques des différents acteurs évoluant dans l'espace du camp. Autrement dit, cette partie du chapitre sert à répondre à la question « est-ce que le camp est un espace d'hospitalité ou d'insécurité ? ». Cette question sera tout d'abord explorée en

analysant la mobilité du réfugié, pour ensuite être mise en relation avec les interventions des autorités à l'intérieur du camp, c'est-à-dire les raids et les destructions de tentes. La possibilité d'expulsion sera également discutée comme étant un facteur influençant la perception du camp chez le réfugié.

5.4.1 La mobilité des réfugiés

Tout d'abord, il est pertinent de documenter la mobilité vers les camps dans le but de comprendre les facteurs qui la motive. Les réseaux jouent un grand rôle dans l'accès aux camps pour les réfugiés, puisque ce ne sont pas toutes les familles qui ont l'opportunité de s'installer dans un camp informel. Les camps sont un type de logement nécessitant moins de ressources financières que la location d'un appartement, alors il peut s'agir d'une option intéressante pour plusieurs familles de réfugiés. Au contraire, ceux qui possèdent les ressources nécessaires peuvent choisir de ne pas chercher à s'installer dans une tente. Cependant, la capacité d'une personne à accéder aux camps semble influencée par les liens que celle-ci possède avec d'autres personnes vivant dans les camps. Les réseaux jouent donc un rôle important dans la mobilité entre les zones urbaines et les camps, ainsi qu'entre un camp et un autre.

> C'est difficile de trouver une tente et si une famille décide de quitter sa tente, elle doit trouver quelqu'un qu'elle connait ou un proche ou quelque chose du genre.
>
> *Karim, réfugié syrien*

> Ainsi, si vous êtes une famille vivant dans un logement privé et vous voulez aller dans un camp informel, vous devez satisfaire certaines conditions. Vous savez, vous devez savoir où vous allez…si vous ne connaissez personne dans un camp informel, c'est plus difficile pour vous d'y aller. Vous ne pouvez pas juste dire au shaweesh mon nom est [nom fictif] et je veux venir et vivre ici.
>
> *Daniel, travailleur humanitaire*

Ensuite, les camps sont perçus comme des espaces demandant moins de ressources financières et bénéficiant de la présence accrue des organisations humanitaires. Selon plusieurs participants, la diminution du fardeau fiscal est un incitatif majeur à habiter dans un camp. Cette situation soulève notamment des questions quant aux familles de réfugiés syriens habitant un logement privé et n'ayant pas accès à l'aide humanitaire ou à un type de logement moins onéreux, tel que le camp informel.

> Le loyer [d'un logement privé] est très cher.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

> Beaucoup de personnes s'installent dans les camps parce qu'ils ne peuvent plus suivre les dépenses. […] Vivre dans une tente ça va, il fait froid l'hiver et c'est vraiment chaud durant l'été, mais c'est beaucoup mieux financièrement. Ils ont plus de dépenses là-bas [dans les logements privés], vous voyez ?
>
> *Farid, réfugié syrien*

> Si nous ne pouvons pas nous le permettre financièrement, alors nous n'irons pas [dans un logement privé].
>
> *Mustafa, réfugié syrien*

> Je pense que toute l'attention est mise sur les familles qui vivent dans des tentes et les familles qui vivent dans les logements privés, qui pourraient avoir besoin de plus d'aide que celles vivant dans les tentes, sont complètement ignorées. Elles sont ignorées parce que les gens croient qu'elles sont plus aisées parce qu'elles vivent dans un logement privé. De l'autre côté, il y a des gens qui vivent dans les tentes et qui n'ont besoin de rien.
>
> *Marya, travailleuse humanitaire*

> Alors si vous êtes un réfugié et que vous pouvez payer USD50 par mois pour vivre dans une tente ou vous pouvez aller vivre dans un appartement pour USD200-300, qu'est-ce que choisiriez ? Vous iriez dans une tente, vous savez.
>
> *Daniel, travailleur humanitaire*

Ensuite, il est très pertinent de s'intéresser aux motivations, stratégies et contraintes relatives aux déplacements dans l'espace pour les réfugiés vivant dans les camps. L'étude de la mobilité est essentielle pour obtenir une meilleure compréhension du rapport qu'entretient le réfugié avec le camp, ainsi qu'avec l'extérieur du camp. Cette comparaison intérieur/extérieur tire sa pertinence du fait que les réfugiés peuvent se sentir en situation d'insécurité dans ces deux espaces, selon le cas.

Les camps sont des espaces où la vie des résidents est contrôlée selon différents niveaux et un certain contrôle sur la mobilité des réfugiés peut être exercé par le shaweesh, puisque sa position de « responsable du camp » le lui permet. Cependant, les enjeux liés à la mobilité des réfugiés dépendent de plusieurs facteurs. Le shaweesh agit en tant qu'agent de renseignements sur les allées et venues des réfugiés, mais il peut aussi dans certains cas ajouter des règles qui limitent la mobilité de ses résidents. Par la suite, le rapport à l'espace chez les réfugiés est forgé par l'absence de statut officiel et la crainte d'avoir un problème avec les autorités. En effet, on note que l'espace du camp est à la fois perçu comme étant un lieu de refuge et un lieu d'insécurité. Le camp représente un refuge, puisqu'il correspond au seul lieu qui s'oppose à l'espace sociopolitique libanais où les individus sans statut ne sont

pas « légaux ». L'extérieur est donc souvent discuté par les réfugiés comme étant « hostile » à leur présence et où circuler équivaut à risquer leur sécurité.

> Non, je peux quitter, mais j'essaie de rester dans le camp au cas où je rencontrerais un point de contrôle ou quelque chose du genre. Je ne suis pas obligé de dire quoique ce soit au shaweesh, je peux juste quitter, mais j'ai toujours peur de rencontrer une voiture libanaise avec des Libanais qui risquent de me harceler ou me reporter.
>
> *Amin, réfugié syrien*

> Ceux avec des documents légaux se promènent librement, mais pas les autres.
>
> Ceux avec des documents expirés, comme moi, ne vont pas à l'extérieur.
>
> *Farid, réfugié syrien*

> Oui, ceux avec des documents illégaux ne se risqueraient pas à aller quelque part. Cet homme ne quitterait pas et lui non plus.
>
> *Maisha, réfugiée syrienne*

> Oui, c'est une des raisons aussi. Je vais être honnête ici aussi, ceux qui n'ont pas de statut légal sont forcés de rester dans le camp et ont une mobilité limitée.
>
> *Hassan, travailleur humanitaire*

On voit à travers les extraits d'entretiens ci-haut que l'intérieur du camp, comparativement à l'extérieur, est considéré comme « moins risqué ». Il y a donc bel et bien une différence entre les représentations que se font les réfugiés de l'espace du camp et de l'espace extérieur. C'est ici que l'espace du camp devient paradoxal, puisque ce lieu de refuge peut aussi être synonyme d'insécurité en raison des raids conduits par les autorités. On peut ainsi conclure que pour les camps où les autorités conduisent occasionnellement des raids, les résidents n'ont pas accès à un espace où ils se sentent totalement en sécurité. De plus, cette absence de sécurité peut également être liée à d'autres facteurs, tels que la situation économique ou les menaces d'expulsions. Il est important de nuancer que les camps possèdent différents niveaux de sécurisation et que ce ne sont pas tous les camps qui présentent ces caractéristiques (Sanyal, 2017). Par ailleurs, certains camps ne sont pas visités par les autorités, comme c'est le cas pour le camp du shaweesh Mahdi.

En ce qui concerne l'influence du shaweesh sur la mobilité des gens, il semble que cet acteur occupe un rôle d'informateur sur certains déplacements en particulier. Par exemple, un résident ayant prévu un séjour de plusieurs jours hors du camp doit le mentionner au shaweesh. De façon similaire, une personne en visite à l'intérieur du camp doit enregistrer son nom auprès de ce dernier. Ici, la mobilité n'est pas strictement contrôlée par le shaweesh,

mais plutôt surveillée. La nuance est importante, puisque les participants réfugiés, en général, n'ont pas mentionné un contrôle strict sur les déplacements quotidiens.

> J'ai oublié de mentionner que quand quelqu'un quitte sa tente, ils doivent se faire questionner et harceler, même s'ils sont avec leur femme. Si nous quittons le camp.
>
> *Ali, réfugié syrien*

> Oui, ça va. Vous voulez-dire en tant que résident dans le camp ? Je peux entrer et quitter comme je le veux, il n'y a pas de problème.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> **Q. Êtes-vous autorisé à quitter le camp pour trois – quatre jours ou devez-vous le reporter au shaweesh ?** Je dois le dire au shaweesh.
>
> *Jamal, réfugié syrien*

> Dans les autres camps ça dépend du shaweesh, comme ils me demandent de payer pour entrer et pour les résidents qui veulent sortir ils doivent aussi payer.
>
> *Hassan, travailleur humanitaire*

> S'il y a quelqu'un du camp qui est absent depuis trois jours, nous le disons aux autorités. S'il y a quelqu'un en visite, ils doivent venir me voir en premier pour que je puisse écrire leurs noms. Dans le cas où les autorités viendraient, ses personnes n'auront pas de problème si leur nom est inscrit sur la liste des entrées. S'ils ne s'enregistrent pas, ils pourraient être détenus par les autorités. Selon les règles de notre camp et de notre shaweesh, tout le monde peut entrer et sortir du camp. Dans d'autres camps ou avec d'autres shaweesh, c'est différent. Vous pourriez avoir besoin d'une autorisation spéciale pour entrer.
>
> *Moutaz, shaweesh*

Ensuite, des restrictions gouvernementales peuvent aussi restreindre la mobilité des réfugiés. Information également confirmée par plusieurs auteurs et rapports, certains camps se voient imposer des couvre-feux le soir et les camps dans certaines régions dans le nord de la Bekaa sont soumis à des restrictions sécuritaires supplémentaires. Comme l'indique Turner dans son article publié en 2015, plus de 40 municipalités libanaises imposaient à ce moment des couvre-feux pour les Syriens (Turner, 2015). Depuis le début de la crise entourant l'apparition du nouveau coronavirus, plusieurs municipalités ont aussi imposé des couvre-feux et des quarantaines dans les camps de réfugiés syriens pour limiter la propagation du virus, ce qui exacerbe davantage la précarité vécue au quotidien dans ces espaces (El-Hage, 2020).

> Parfois, oui, mais en ce moment il n'y a rien. S'il y a un problème avec la sécurité, alors ils mettent un couvre-feu.
>
> *Hussein, réfugié syrien*

> La situation est 90% plus préoccupante pour les femmes, tandis que les hommes ça devient une routine à un moment donné. Vous savez aussi comment il y a des couvre-feux imposés par le gouvernement à 19h ou 21h pour certains endroits. Certains endroits en région où il y a beaucoup de camps et de Syriens ont des couvre-feux à environ 19h par exemple durant l'hiver et à 21h durant l'été. Tout le monde devrait être chez soi avant 21h.
>
> *Hassan, travailleur humanitaire*

> C'est la relation de base que les résidents ont avec le propriétaire, mais pour sortir et entrer, j'ai remarqué que certains ont cette liberté, mais que certains autres camps ont des restrictions gouvernementales, puisqu'ils pensent qu'ils ont formé des groupes terroristes. La plupart de ces camps sont à Aarsal et Baalbek, mais je ne savais pas cela de prime à bord, on entend juste les gens en parler. Mais 90% des résidents peuvent quitter leur camp à n'importe quel moment sans le dire au shaweesh.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

Pour conclure, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de règles générales concernant la mobilité des réfugiés. Celle-ci est soumise à différents niveaux de surveillance et de restriction selon le contexte particulier qui prévaut dans chaque camp. Il semble que les séjours ou les absences prolongées soient plus surveillés que les mouvements journaliers. Bien que la plupart des réfugiés soient en mesure de quitter et d'entrer dans le camp, leur rapport à l'espace du camp est très particulier. Le camp correspond à un espace de refuge, car il se place en opposition avec l'espace externe où les risques sont plus grands pour les individus sans statut. Cependant, le camp représente également un espace où les résidents ne peuvent pas éviter ni les autorités ni les abus liés à la privatisation du camp et de l'aide humanitaire.

5.4.2 La possibilité d'expulsion

Amin, réfugié syrien rencontré dans les locaux d'une ONG à Barr Elias, parle avec émotions du shaweesh de son camp. Il mentionne notamment la menace d'expulsion qui pèse sur la vie des individus du camp et le fait que cet individu peut faire tout ce qu'il veut. Tout au long de cet entretien, on ressent la rage et l'impuissance que suscite la vie dans un camp comme le sien. On comprend que la précarité est omniprésente pour Amin et qu'il ressent dans chacune des sphères de sa vie une insécurité insoutenable. Il parle du shaweesh, des autorités, de la xénophobie, des inconforts et abus de toutes sortes qui parsèment son quotidien. Il nous dit qu'il dort même parfois à l'extérieur du camp, où est située sa tente, en raison de la peur que suscitent les détentions arbitraires, les expulsions et les déportations. Son aversion pour le shaweesh est ressentie comme un cri du cœur qui

dit « mon camp est un espace d'injustices, de peur, d'abus et d'insécurité ». Extrait du journal de terrain, 2 mai 2019.

Le rapport à l'espace du camp, chez le réfugié, est fortement lié à la possibilité d'être expulsé. La peur induite peut provenir des menaces d'expulsions, de même que des cas avérés où des réfugiés ont été expulsés d'un camp. Lorsqu'interrogés au sujet des expulsions, il ne semble faire aucun doute pour certains réfugiés que les expulsions ne sont pas seulement des menaces.

> Oui, si je fais quelque chose de mal ou que je cause un conflit avec quelqu'un, je recevrais deux avertissements et le troisième je serais expulsé. Il [shaweesh] est autorisé à faire tout ce qu'il veut.
>
> Il nous menace avec les autorités et nous dit qu'il va reporter les personnes ayant des documents expirés, comme moi, aux autorités.
>
> *Amin, réfugié syrien*

> Il a le pouvoir d'expulser quelqu'un du camp si nécessaire, si quelqu'un est problématique avec les autres par exemple, ou si quelqu'un est inapproprié ou brise la loi et dérange les voisins.
>
> *Farid, réfugié syrien*

> Nos voisins ont été expulsés, mais ils lui ont donné l'argent après quelques jours alors ils sont revenus.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

Il est primordial de s'intéresser à la possibilité d'expulsion, puisque c'est un des principaux facteurs d'insécurité discutés durant les entretiens. Cette menace, qui plane sur la vie des résidents du camp, est un facteur déterminant dans la façon dont ceux-ci interagissent. Cette crainte est omniprésente dans les relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs et plus spécifiquement avec le responsable de camp. Farid, réfugié syrien, mentionne notamment que l'expulsion concerne les personnes « problématiques », « inappropriées » et « brisant la loi ». Ces termes font référence aux règles qui gèrent la vie des résidents à l'intérieur du camp et qui sont établies par le responsable du camp. De plus, il est possible de se poser la question suivante : qui décide qu'une personne est problématique ou inappropriée ? Bien que la communauté du camp ait son rôle à jouer dans certaines décisions qui sont prises par rapport aux conflits familiaux, le responsable de camp est la personne responsable d'appliquer la décision.

5.4.3 Raids gouvernementaux

Par la suite, le sentiment de confortabilité et de sécurité à l'intérieur du camp dépend aussi de l'intervention des autorités. En effet, les raids, les saisies et les détentions effectuées par les autorités sont tous des facteurs qui aliènent la présence des réfugiés dans le camp, ainsi que dans le pays d'accueil. Ces interventions jouent donc un rôle clé dans le sentiment d'insécurité que les réfugiés peuvent éprouver à l'intérieur même du camp.

La vie dans les camps informels est caractérisée par des raids effectués à une fréquence qui varie selon le camp. Ces raids ont pour objectifs de contrôler les populations réfugiées et de garder celles-ci dans l'informalité. Il est possible ici de noter qu'il s'agit d'une manifestation arbitraire du pouvoir souverain sur les camps. Ces raids pouvant mener à des évictions sont souvent liés à des préoccupations sécuritaires de la part des autorités (Fawaz et al., 2014). En effet, un des rôles du shaweesh est de contrôler et de surveiller les allées et venues à l'intérieur de son camp en prenant les noms des personnes en visite. Le shaweesh fait régulièrement parvenir cette liste aux autorités, qui interviennent dans le camp en cas de suspicions par rapport à un ou des individus. Il s'agit d'une façon informelle de surveiller une partie de la population, ce qui fait en sorte que le camp devient à ce moment un outil spatial qui conforte le pouvoir et le contrôle des autorités sur les individus du camp. En analysant les entretiens effectués auprès des participants réfugiés, on comprend aussi que les raids ont la fonction de rendre la vie des réfugiés instable et inconfortable, certains allant même jusqu'à dormir à l'extérieur du camp la nuit dans le but d'éviter d'être contrôlés et emmenés en prison. En général, les autorités emmènent les réfugiés sans statut officiel et les placent en détention pour une durée qui varie entre quelques heures et quelques jours. Cette information est aussi validée par la recherche de Sanyal réalisée dans la même région, mais quelques années auparavant (Sanyal, 2017).

La vie dans les camps est donc caractérisée par une mobilité réduite pour les Syriens sans statut, de même que par une discrimination spatiale très prononcée. Bien que les Syriens établis dans les camps n'y aient pas été établis de force par les autorités, plusieurs facteurs, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, s'imposent désormais et enclavent ces personnes à l'intérieur des camps. Il ne s'agit autrement dit pas d'une discrimination spatiale forcée, comme dans le cas d'un camp formel ou de concentration, mais plutôt d'une discrimination spatiale résultant du contexte politique du pays d'accueil. Comme le

mentionne Raffestin, « On peut imaginer aussi, pour diverses raisons, que le groupe B [réfugiés syriens] s'impose lui-même une localisation précise de manière à contenir l'emprise du groupe A [autorités libanaises] pour résister à une éventuelle persécution » (Raffestin, 1980, p. 120). Le même auteur souligne que :

> Ces relations ne sont pas autonomes et les choses se passent comme si des frontières invisibles étaient tracées autour du groupe B. Le rayon d'action du groupe B est limité ce qui implique généralement aussi qu'il est tenu de s'adonner à des activités possibles dans le territoire où il est installé et dont il ne peut pas, ou seulement difficilement, sortir. Il s'agit donc d'une relation dissymétrique avec l'espace, relation imposée de l'extérieur par le groupe A qui en tire toutes sortes de profits puisqu'il limite la concurrence de ce groupe sur la grande partie du territoire (Raffestin, 1980, p. 120).

Cette situation spatiale donne donc l'opportunité aux autorités de contrôler et de surveiller cette population, puisqu'elle est réduite à s'installer dans des endroits spécifiques dans l'espace, avec des entraves majeures à sa mobilité.

Ainsi, il est possible de se poser la question suivante : quels sont les objectifs de la surveillance par l'État des individus installés dans les camps ? Plusieurs acteurs humanitaires répondent à cette question en mentionnant la possibilité d'infiltration, dans les camps de réfugiés, de combattants ayant appartenu à des groupes armés en Syrie. Cette information est également confirmée par Diogini, qui discute de la crainte, chez les autorités libanaises, que des cellules dormantes s'installent dans le pays par l'entremise des réfugiés, ainsi que de voir le conflit syrien déborder au Liban (Dionigi, 2016). Voici la réponse d'un participant humanitaire lorsque cette question fut soulevée :

> Oh oui depuis cette montagne exactement et ils établissaient là-bas des membres du Front al-Nosra qui fait encore partie ou avait des relations avec l'EI et à ce moment c'était vraiment dangereux d'aller dans les camps informels au Liban, puisque l'armée avait certaines informations concernant le fait qu'il y a des personnes qui ont été recrutées par l'EI, mais ils sont encore dans les camps et attendent un signal de l'EI pour se lever et commencer un combat au Liban. Ainsi, l'armée a commencé à prendre d'assaut les camps informels et c'était clair, au milieu de la journée, l'armée a commencé à prendre des armes de ces camps.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

Comme l'explique Dionigi, ces événements datant de fin 2014 ont contribué à changer les perceptions de la classe politique libanaise envers la présence syrienne au Liban (Dionigi, 2016). Il s'agit ainsi d'un facteur à l'origine de la sécurisation de la gestion des réfugiés et à l'origine des raids dans les camps informels. Parmi les participants réfugiés et shaweesh

consultés à ce sujet, la fréquence des raids à l'heure actuelle varie grandement d'un camp à l'autre. Dans certains camps, les autorités ne sont pas intervenues depuis plus de deux ans, tandis que dans d'autres celles-ci procèdent à des raids deux à trois fois par année, voire plus. Lorsqu'on analyse cet aspect du pouvoir souverain, il faut nécessairement considérer les impacts des raids sur la qualité de vie des réfugiés. En effet, ces raids ont la conséquence de créer un sentiment d'insécurité et d'inconfort par rapport à leur situation, sans oublier les effets sur le moral. Plusieurs participants réfugiés discutent notamment du fait qu'ils préfèrent passer la nuit à l'extérieur du camp (ce qu'ils font) plutôt que d'être emmenés et détenus pendant une période non déterminée. Dans la plupart des exemples cités, les autorités interviennent dans les camps très tôt le matin et peuvent procéder à la détention, la confiscation, l'expulsion, la déportation et au harcèlement des individus selon les cas. Le but ici est de montrer, par le biais d'extraits récoltés sur le terrain, qu'il s'agit d'interventions qui se trouvent à l'intérieur du pouvoir que possède l'État sur ces espaces et individus. Pour en connaître plus sur la fréquence et l'ampleur de telles interventions, il est possible de se référer à plusieurs documents ressources. Dans le VASYR 2019, on mentionne que 4% des ménages interviewés ont subi un raid durant les trois mois précédant l'entretien (UNHCR et al., 2019). Concernant les détentions et les expulsions, les pourcentages sont de 3% et 2,5% respectivement (UNHCR et al., 2019). Ces statistiques sont basées sur des ménages provenant de tous les types de refuges (privés, collectifs et abris), donc il serait intéressant de connaître la statistique pour la région de la Bekaa seulement. Voici quelques extraits provenant d'entretiens réalisés avec différents participants réfugiés :

> Ils arrivent à cinq heures du matin pendant que tout le monde dort et ils cassent quelques portes et ça fait peur aux gens. Je veux dire, si vous étiez endormi et réveillé par cela, ne seriez-vous pas terrifié ?
>
> Ils s'introduisent dans les maisons et battent les hommes [incompréhensible]. Ils battent les hommes devant leur famille.
>
> *Layla, réfugiée syrienne*

> Quand ils arrêtent quelqu'un, ils couvrent son visage avec son t-shirt dans la honte. J'ai alors fait ça durant 10 jours où je quittais le camp en attendant qu'ils arrivent jusqu'à sept heures du matin, mais ils ne sont jamais arrivés.
>
> *Ali, réfugié syrien*

> Oui, des personnes se font déporter. Il y a l'oncle d'un homme dans notre camp qui a été déporté 4-5 jours avant Eid.
>
> *Farid, réfugié syrien*

> Ils ont détruit nos tentes, ils ont arrêté quelqu'un et ils ont même brisé la porte de ma tente, je n'ai pas eu le temps de me préparer. Je n'ai presque pas eu le temps de couvrir ma tête avec un voile [incompréhensible]. J'ai envoyé mon garçon à l'école à ce moment pour qu'il ne voit rien de tout ça. C'est notre plus grande peur en général.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

On voit que du point de vue des réfugiés, les autorités sont une menace bien réelle qui induit beaucoup de stress et de peur, puisque ce sont les autorités qui ont le pouvoir de les mettre en détention ou de les déporter. Les réfugiés mentionnent souvent aussi le fait qu'ils ont peur de se déplacer à l'extérieur du camp, puisqu'une rencontre avec les autorités, par exemple à travers les points de contrôle, pourrait mener à des conséquences similaires. Il y a donc une réticence à être vu par les autorités, ce qui mène à leur confinement à l'intérieur des camps ainsi qu'à une immobilité spatiale. Ensuite, même à l'intérieur du camp, la peur de voir surgir les autorités à tout moment fait en sorte que les réfugiés ne s'y sentent ni en sécurité, ni acceptés. Les extraits précédents montrent comment les raids ont la conséquence d'affecter psychologiquement les réfugiés.

Il est également intéressant de constater les différences entre les discours des réfugiés et ceux des shaweesh. Certains shaweesh (pas tous) semblent prendre la situation plus à la légère, comme s'il s'agissait d'une menace qui ne s'appliquait pas réellement à eux. Au contraire, d'autres semblent concernés personnellement par cette situation, comme si ceux-ci étaient « inclus » dans les personnes touchées par ces interventions.

> Ça irait, je veux dire c'est dans leurs droits de faire ça. Ils vont arriver dans le camp et regarder s'il y a des violations, si quelqu'un a des documents expirés, si quelqu'un à des documents illégaux par exemple. C'est le droit du gouvernement, je veux dire pour le pays.
>
> *Abou Nasir, shaweesh*

> La dernière fois qu'ils sont venus, rien n'est arrivé en fait. Ils ont emmené en détention les personnes illégales. Ils nous traitent bien, ils ne viennent pas ici en brisant des choses ou en faisant du sabotage. Ils nous traitent respectueusement. Ils ont seulement pris les personnes illégales. Ils ne prennent pas les personnes âgées, les enfants et les femmes.
>
> *Moutaz, shaweesh*

On s'aperçoit ici que ces deux shaweesh ne se sentent pas réellement concernés par les raids, car ils parlent souvent de « eux » ou « ils » en référant aux réfugiés. Par ailleurs, on voit qu'ils sont réticents à critiquer les autorités, ces derniers mentionnant qu'elles sont dans leurs droits de faire cela et qu'elles le font en respectant les gens. Fait intéressant, les raids peuvent

être liés à la présence de véhicules non enregistrés dans les camps. Plusieurs réfugiés et shaweesh parlent du fait qu'à chaque fois qu'il y a une accumulation importante de véhicules illégaux, les autorités arrivent et les emportent tous. Un réfugié indique que le shaweesh de son camp peut aussi contacter les autorités s'il reporte des activités suspicieuses ou s'il a un malentendu avec un membre du camp. L'analyse des données montre également que certains shaweesh ont de meilleures relations que d'autres, ce qui fait en sorte qu'ils peuvent être plus ou moins rapprochés des autorités. Pour comprendre ce changement dans le discours sur les autorités, il ne faut pas oublier que le shaweesh agit comme agent de liaison entre les autorités et le camp (Sanyal, 2017; Turkmani et Hamade, 2020). En raison de cette position d'agent de liaison, le travail du shaweesh n'est pas dénué de pressions en provenance du gouvernement. Il existe à ce niveau un rapport de force, puisque la position du shaweesh semble dépendre de la relation que celui-ci entretient avec les autorités. Comme l'explique Olivier, un participant humanitaire, la position du shaweesh n'est pas nécessairement assurée, puisqu'il n'est pas le seul à potentiellement pouvoir combler ce rôle.

> C'est une peur qu'ils ont du shaweesh parce qu'il a une relation avec l'intelligence [agence(s) de renseignement]. C'est la seule raison pourquoi le shaweesh est fort. Le moment où une autre personne a une relation avec l'intelligence, le shaweesh n'est désormais plus là. C'est parce que les personnes du camp ont peur du shaweesh, puisque celui-ci a la relation avec l'intelligence, ils ont peur que le shaweesh puisse causer des problèmes avec la police.
>
> *Oliver, travailleur humanitaire*

Dans d'autres extraits, les shaweesh mentionnent qu'il y a des comptes à rendre aux autorités si jamais ils ne font pas bien leur travail. Voici donc les extraits en question, qui proviennent de deux entretiens différents :

> Quand quelqu'un entre dans notre camp, nous appelons les autorités. Il pourrait être un homme recherché. C'est une des choses dont nous avons peur. Parce que si les autorités ont l'information que cet homme est dans notre camp et que nous ne l'avons pas reporté aux autorités, ils vont poser des questions, comme « pourquoi n'as-tu pas reporté cet homme ? » ou « pourquoi est-ce que vous protégez cet homme ? ».
>
> *Moutaz, shaweesh*

> Oui, bien sûr, ils prennent ça au sérieux. Certaines personnes n'ont pas obéi à la loi, alors que d'autres ont détruit leur tente et sont partis du camp. Il y en a qui ont reporté la construction d'une nouvelle tente. Les autorités sont venues voir le shaweesh, l'ont battu et l'ont forcé à obéir à la loi.
>
> *Mahdi, shaweesh*

Ensuite, d'autres discours détonnent de ceux d'autres shaweesh, puisqu'ils semblent s'inclurent à la population du camp. Ils utilisent le pronom « nous » à la place de « ils » et un d'entre eux mentionne s'être fait arrêter par les autorités avec le reste du camp.

> Si les personnes ne veulent pas rester et mettre leurs différences de côté comme une seule grande famille, alors ils peuvent quitter parce que nous ne voulons pas que les autorités ou que l'armée arrive. On ne veut pas qu'ils viennent pour seulement une personne et ruiner ainsi la vie de tout le monde.
>
> *Aida, citoyenne libanaise*

> De temps en temps ici, je veux dire nous avons été arrêtés deux fois, mes enfants et moi, plusieurs fois. Ils prennent nos papiers et nous détiennent pour sept à huit jours. […]. Je veux dire nous avons été beaucoup maltraités. Ils se sont infiltrés dans le camp et nous ont emmenés.
>
> *Walid, shaweesh*

Finalement, d'autres shaweesh rencontrés ont expliqué que leur gestion organisée du camp fait en sorte que les autorités ne viennent pas les visiter souvent. Les petits camps plus familiaux, comme celui du shaweesh Mahdi, semblent être moins visés par les raids, puisque celui-ci affirme qu'elles ne sont jamais venues dans son camp, bien qu'elles aient été dans des camps à proximité. De plus, il affirme que les autorités demandent une liste de noms tous les deux mois et ainsi les noms sont enregistrés par les différents paliers gouvernementaux. Le degré de sécurisation des camps est donc variable, certains camps étant visités plus souvent par les autorités que d'autres. Par exemple, les gros camps où la circulation de personnes est plus importante, de même que les camps sujets à des conflits communautaires récurrents ont probablement plus de risques d'avoir un degré de surveillance supérieur à des camps familiaux ou des petits camps plus organisés. Comme discuté dans plusieurs entretiens, il semble y avoir une volonté d'éviter les conflits et d'être bien organisé (par exemple lors de distributions) pour ne pas attirer l'attention des autorités ou pour assurer la constance, dans le temps, du travail des ONG à l'intérieur du camp. Les camps étant des espaces surpeuplés, la cohabitation peut parfois être difficile, ce qui peut mener à des conflits communautaires. La relation entre voisins est notamment affectée par le peu d'espace qui existe entre les tentes et qui fait en sorte que la vie privée d'un individu peut chevaucher celle d'un autre. Nabila, réfugiée syrienne, rappelle que le surpeuplement des camps s'accompagne d'un stress constant qui fait en sorte que les conflits peuvent facilement s'envenimer. Autrement dit, l'espace des camps est un environnement propice à la création

de conflits communautaires ou familiaux. Un aspect important de ces conflits correspond aux enfants, pour qui le confinement spatial est très grand. Dans plus d'une dizaine d'entretiens, on mentionne que le manque d'espace et d'activités pour les enfants occasionne des conflits entre eux qui peuvent éventuellement impliquer les parents.

5.4.4 Destructions des murs et des tentes

Après avoir été invités par Hussein à l'intérieur de son camp, situé tout près de Barr Elias, nous décidons d'aller le visiter en fin d'après-midi. Une dizaine de minutes à la suite de notre arrivée dans le camp, le groupe d'hommes avec lequel nous discutons se dirige vers une tente affaissée, probablement en raison d'un des murs qui n'est guère plus qu'une pile de gravats au sol. Un des hommes, qui se dit être le shaweesh du camp, nous explique que ce mur de béton fut détruit lors de la dernière intervention des autorités, le deuxième jour du Ramadan. Il s'agit entre autres d'une manifestation de la réticence des autorités envers l'établissement de structures formelles à l'intérieur des camps. Lors du terrain de recherche au printemps 2019, plusieurs médias ont également rapporté des campagnes visant le démantèlement des murs de béton dans les camps de la Bekaa. Il s'agissait à ce moment d'un sujet « chaud », discuté à maintes reprises avec les travailleurs humanitaires et les réfugiés syriens rencontrés dans le cadre de cette recherche. Extrait du journal de terrain, 30 mai 2019.

Au cours de l'année 2019, il était possible de voir plusieurs articles dans les journaux concernant la destruction des murs en béton à l'intérieur des camps. Ces destructions ont plusieurs impacts sur la perception qu'ont les réfugiés de leur camp. Un des principaux impacts correspond au fait que ces interventions augmentent l'inconfort vécu par les réfugiés dans leur camp. Ces destructions sont par ailleurs une manifestation de l'application arbitraire des politiques gouvernementales. Ce pouvoir arbitraire contribue à mettre de la pression sur les populations vivant dans les camps, et ce dans l'optique de favoriser les retours vers la Syrie. Ainsi, on comprend que l'analyse de ces destructions est essentielle à la compréhension de la vie en camp.

Les tentes ont parfois plusieurs étages de blocs de béton pour protéger contre différents aléas climatiques, tels que les inondations, et ces murs construits ne sont pas conformes à la définition établie par le gouvernement du Liban. En effet, la définition tirée du LCRP de 2015 stipule que les camps informels sont « des camps établis par des Syriens de facto

réfugiés informellement sur des terres agricoles qui consistent de tentes, d'abris de fortune, etc. Cela ne réfère pas aux autres établissements ou structures non régulés bâtis sur des terres occupées, p. ex. quelques regroupements palestiniens et quartiers urbains » [Traduction libre] (Gouvernement du Liban et Nations unies, 2015, p. 85). Une autre définition, celle-ci tirée de la Stratégie de 2015 du Liban pour le Secteur du Refuge, définie formellement le camp informel comme étant « un groupe non officiel de structures résidentielles temporaires comprenant souvent des bâches de plastique et des structures de bois et qui peut être de toutes les tailles d'une à plusieurs centaines de tentes. Les camps informels peuvent avoir une sorte de gestion dirigée par la communauté » [Traduction libre] (BCAH, s. d.). Dans ces définitions provenant de sources gouvernementales, on voit qu'il y a un certain souci d'être clair quant aux matériaux qui constitue normalement le camp informel. Lorsqu'interrogés à ce sujet, voici les réponses obtenues auprès des acteurs humanitaires :

> Alors quand tu dis que tu veux enlever les murs de béton, en général c'était une règle déjà établie. Alors la règle établie était que le gouvernement n'autorise la construction d'aucune infrastructure formelle à l'intérieur d'un camp informel. Alors techniquement, la règle aurait dû être appliquée avant. Pourquoi ça n'a pas été appliqué, c'est une autre histoire. Pourquoi c'est appliqué maintenant comprend aussi vraiment beaucoup d'analyses différentes.
>
> Ça dépend du gouvernement. Je veux dire, si tu as remarqué le gouvernement, depuis le début de la crise, l'intervention ou l'engagement du gouvernement envers la crise des réfugiés est en augmentation. Plus grand est le délai dans la solution politique en Syrie et le retour des réfugiés, plus grande est la pression sur le gouvernement en termes financiers, mais aussi en provenance du niveau local, de la communauté, des citoyens.
>
> *Daniel, travailleur humanitaire*

> C'est purement politique. Nous avons remarqué dans les dernières années, je dirais depuis trois ans, le discours public à propos de la présence syrienne a vraiment été tendu, particulièrement en ce qui concerne le ministre des Affaires étrangères Bassil, nous savons que le gouvernement veut mettre la pression sur la communauté internationale et les gouvernements en ce qui a trait au retour des réfugiés. Ils ont donc fait ces petites actions pour qu'ils puissent mettre de plus en plus de pression sur la communauté internationale et ainsi obtenir le retour des réfugiés.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

Comme l'explique Nassar et Stel, les lois ou les politiques de gestion des réfugiés sont arbitrairement mises en application par le gouvernement, ce qui a nécessairement des conséquences négatives sur la précarité des Syriens (Nassar et Stel, 2019). Comme le mentionne Daniel, la règle *aurait dû* être appliquée avant, ce qui fait en sorte que son application après seulement plusieurs années met en évidence l'ambiguïté dans l'application

des lois. Cela montre bien comment les autorités peuvent utiliser cette ambiguïté à des fins politiques, pour se garder une certaine marge de manœuvre quant à la pression mise sur les réfugiés syriens. Des entrevues réalisées dans le cadre de la thèse de Nassar en 2014 portant sur la réification de la souveraineté étatique du Liban apportent sans aucun doute des informations similaires ayant été récoltées au cours de la présente recherche. Voici un extrait d'entretien cité dans le cadre de son travail :

> Parfois ça peut être par exprès: **l'incertain crée la peur**. Quand [la Sécurité Générale] sait qu'ils ne peuvent pas déporter, s'ils rendent leur vie inconfortable alors ils quitteront volontairement. [Traduction libre] (Nassar, 2014, p. 27)
>
> Houri, 2014, Human Rights Watch

Dans cet extrait, le participant discute des motivations politiques qui se cachent derrière la création de cette incertitude. L'argument de base tiré de cet extrait est que si la vie des réfugiés est inconfortable en raison de cette incertitude, alors ils seront plus nombreux à quitter d'eux-mêmes le Liban ou bien les chances qu'ils le fassent seront plus grandes. On peut alors constater que cela est directement lié à la conservation de cette informalité qui caractérise la vie dans les camps informels. Aussi, il s'agit d'une situation qui concorde avec une des visées politiques du gouvernement du Liban, qui est de rendre la présence des Syriens temporaire sur leur territoire et par le même fait encourager les retours (Nassar et Stel, 2019). Cette peur et cette incertitude furent d'ailleurs largement discutées dans les entretiens réalisés avec des participants syriens, ce qui fait en sorte qu'il s'agit bel et bien d'un facteur affectant la vie dans les camps. Dans la section sur les retours vers la Syrie, la question des différents facteurs influençant un possible retour sera abordée.

Ensuite, il faut nuancer les propos du troisième extrait (Daniel), qui fait état d'une pression en provenance des citoyens et de la communauté. Bien que les perceptions des citoyens libanais ne soient pas uniquement influencées par les discours politiques, Kabbanji et d'autres auteurs établissent le lien entre le changement dans le discours officiel et le ressentiment de la population à l'égard des réfugiés syriens. Kabbanji énonce : « ainsi, la représentation des réfugiés dans certains discours officiels prend un tournant de plus en plus négatif et ainsi nourrit le ressentiment populaire grandissant envers cette population. [Traduction libre] (L. Kabbanji et Kabbanji, 2018, p. 18). Plusieurs autres auteurs, tels que Dionigi et Turbay, analysent également les changements majeurs dans le discours politique libanais survenu

depuis 2013, moment où il est devenu plus évident que la crise en Syrie ne serait pas réglée à court terme (Dionigi, 2016; Turbay, 2015). Il est donc possible de dire que la destruction des tentes s'effectue dans un contexte où l'intervention du gouvernement dans la crise est grandissante, ce qui est observable à travers les discours politiques qui ont pris un tournant de plus en plus sécuritaire depuis 2013-2014 (Dionigi, 2016). Finalement, on voit que les définitions floues concernant les camps informels justifient en quelque sorte la destruction des murs construits à l'intérieur des camps. À ce niveau, les acteurs humanitaires s'accordent pour dire que les réfugiés ont droit à un solage en béton, de même qu'un mur qui ne doit pas dépasser la hauteur d'un bloc.

> Je ne sais pas si tu as eu l'information de quelqu'un, et ils prennent d'assaut les tentes sauvagement et ils prennent les gens même dans leur lit et ils détruisent tout […]. Alors nous les aidions à construire trois…comment dire blocs de ciment, comme 60 centimètres de haut autour des tentes pour que les rats n'entrent pas. Alors maintenant l'armée y va et ils veulent juste une raison et leur disent 'vous ne pouvez pas construire de ciment ici, parce que vous êtes…'. Cela voudra dire que vous avez besoin d'un permis.
>
> *Ahmad, travailleur humanitaire*

> Oui ça va. Le sol est en béton et un [bloc], je crois qu'ils ont la permission de construire seulement un bloc de béton. Après cela ils ne peuvent pas, comme deux ou trois blocs ce n'est pas permis.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

On voit donc dans ces extraits que la destruction des constructions en béton a un impact majeur sur la qualité de vie des réfugiés. En lien avec l'absence de gestion formelle des camps de réfugiés, le pouvoir que possède le gouvernement sur ces espaces et leurs individus est très grand. Dans le cas de ces destructions, ce pouvoir semble arbitrairement utilisé pour augmenter la précarité des réfugiés syriens vivant dans les camps et ainsi favoriser les retours vers la Syrie. Il est nécessaire ici de s'intéresser à la façon dont ce pouvoir est utilisé, puisqu'il semble, selon plusieurs témoignages, que la destruction effectuée dans les camps soit très dégradante et négative pour les réfugiés. Premièrement, le fait que les réfugiés n'aient pas nécessairement la possibilité de s'installer dans un autre camp ou de reconstruire une autre tente correspond déjà à une grande pression pesant sur les habitants du camp. Plusieurs shaweesh et acteurs humanitaires ont mentionné le fait que la construction de nouvelles tentes est présentement interdite et doit être déclarée aux autorités. Il y a donc présence d'un souci de conserver ce qui est déjà acquis, puisque les règles sont désormais plus strictes en ce qui

concerne la construction de tentes.

> Bien sûr, ils prennent ça au sérieux. Quelques personnes n'ont pas obéi à la loi, tandis que d'autres ont détruit leur tente et quitté leur camp et il y en a d'autres qui ont reporté une nouvelle tente qui a été construite. Les autorités sont venues voir le shaweesh, l'ont battu pour ça et l'ont obligé à obéir à la loi.
>
> Ils ont fait cette nouvelle loi l'année dernière qui stipule que tu ne peux plus construire de nouvelles tentes. Le ministère des Affaires a annoncé ça, ainsi que l'armée, le maire et les autorités. Ils ont dit que les camps ne peuvent pas supporter de nouvelles tentes.
>
> *Mahdi, shaweesh*

Par l'entremise de ces extraits, on comprend que les autorités cherchent à diminuer le nombre de tentes à l'intérieur des camps, ce qui met la pression sur les réfugiés pour garder leur place à l'intérieur des camps. Ainsi, toutes interventions ou menaces de la part du gouvernement ou du shaweesh ont beaucoup d'impacts, puisque la destruction de tentes semble facilitée. Le shaweesh Mahdi spécifie que la municipalité garde un dossier des tentes détruites pour que personne ne soit autorisé à en construire de nouvelles. Deuxièmement, la manière dont les murs sont détruits a aussi la fonction d'induire un sentiment de 'vous n'êtes pas les bienvenus' aux réfugiés. Cette affirmation se base sur les témoignages recueillis auprès des participants réfugiés.

> Ça c'est neuf, nous l'avons ajouté nous-même. Ils l'ont détruit, nous envoyant un message disant « retourner dans votre pays d'origine ». Mais comment puis-je retourner quand je suis un homme recherché et que je dois être exécuté ?
>
> Il a un fils avec lui, lui dit que son fils a cet âge et ils ont commencé à le battre et le frapper vraiment fort.
>
> *Amir, réfugié syrien*

> L'armée libanaise a détruit notre camp. Le deuxième jour d'Eid et le deuxième jour du mois de Ramadan. *Le deuxième jour du Ramadan, pour aucune raison.*
>
> Walid, shaweesh – *Amir, réfugié syrien*

Ces témoignages sont fréquents durant les entretiens avec tous les types d'acteurs et montrent qu'aucune considération n'est prise quant à la façon de détruire les constructions ou d'intervenir dans les camps, au contraire. Il y a une composante des interventions qui vise à créer un effet sur les réfugiés, une impression négative qui concorde avec le retour des réfugiés voulu par le gouvernement. Puisque ces populations sont sans recours légal, la destruction des tentes semble viser la diminution de la qualité de vie autant que la confortabilité sociale. Finalement, puisque les réfugiés n'ont pour la plupart aucun statut et

recours légal au Liban, les autorités sont libres d'utiliser leur pouvoir souverain pour appliquer la stratégie de favorisation des retours mentionnée par Nassar et Stel (Nassar et Stel, 2019).

5.5 Retours vers la Syrie

Les témoignages reçus concernant la perception du retour vers la Syrie furent particulièrement révélateurs. Nous discutions normalement de ce thème à la fin de l'entretien et c'est souvent à ce moment que nous comprenions toute la fatalité de l'immobilisation de ces familles dans les camps. Chaque participant nous explique les raisons particulières qui le poussent à rester dans une situation aussi difficile que celle vécue par les résidents des camps. Il est facile de comprendre que peu importe la précarité de leur situation au Liban, un très grand nombre de réfugiés ne peuvent tout simplement pas retourner dans leur pays. Extrait du journal de terrain, 1er juillet 2019.

Les contraintes à la mobilité ainsi que les facteurs empêchant la confortabilité spatiale des réfugiés mènent vers la question du retour vers la Syrie. En effet, il est pertinent de s'intéresser à la façon dont le retour est perçu par les réfugiés syriens établis au Liban et si celui-ci est réellement une option envisageable. Il ne s'agit pas ici d'analyser le retour comme étant une « solution » pour les réfugiés, mais plutôt de comprendre les facteurs liés à l'immobilité et à l'attente des Syriens au Liban. Dans cette section du chapitre, quatre facteurs sont présentés, c'est-à-dire la peur d'être arrêté et détenu, la perception qu'ont les Syriens de la situation en Syrie, le service militaire obligatoire et la volonté personnelle.

Ainsi, il est intéressant dans le cadre de cette recherche de s'intéresser à la perception qu'ont les participants syriens (réfugiés et shaweesh) interviewés d'un possible retour en Syrie. Les réponses aux questions posées à ce sujet sont dans l'ensemble très uniformes, puisque la possibilité d'un retour vers la Syrie est conditionnée par quelques facteurs dominants. Le premier facteur retrouvé dans les réponses des participants correspond à la peur d'être arrêté et détenu par les autorités ou par une milice. Cette peur peut être liée au fait qu'en cas d'arrestation, la famille du participant souffrirait de la perte d'un membre, ce qui mènerait à une plus grande précarité, notamment au niveau économique. Cet argument est soutenu par le fait que plusieurs discours orbitent autour de la question « qu'arriverait-il à ma famille si je suis arrêté ? ». Par ailleurs, cette peur du retour est ancrée dans les expériences vécues par

chaque participant, plusieurs affirmant être recherchés par les autorités ou avoir déjà été détenus par celles-ci. De plus, il ne faut pas sous-estimer le rôle des réseaux dans la volonté de retour des Syriens établis au Liban. Les données montrent que beaucoup de Syriens sont en contact avec des personnes vivant toujours en Syrie et qu'ils tirent des informations sur la situation dans le pays, ce qui forge leur perception du retour. Par exemple, par l'entremise d'informations fournies par son père toujours en Syrie, Farid juge le Liban plus sécuritaire que son pays d'accueil.

> Ma famille est composée de six personnes, alors comment puis-je la soutenir ? Qu'est-ce qui arrivera si je me fais tuer ou exécuter en tant que civil ou que je me fais tirer ? Qu'est-ce qui arriverait à ma famille ? Mes filles sont jeunes, j'en ai trois.
>
> *Amir, réfugié syrien*

> Quand j'ai contacté mon frère, il m'a dit qu'ils le menaçaient et qu'ils disaient qu'ils allaient le tuer. Il m'a dit qu'il ne peut pas aller nulle part parce qu'ils l'observent. Il y a ces milices vous savez, des insurgés et il y a aussi l'armée du régime qui ont fait des campagnes pour forcer les jeunes hommes à se joindre.
>
> *Jamal, réfugié syrien*

> Le problème est que vous ne savez jamais ce qui pourrait arriver si vous retournez. Peut-être que votre nom sera problématique pour certaines raisons, alors nous n'essayons juste pas pour être honnête. Le fait qu'il n'y a aucun travail est une assez bonne raison.
>
> Pas maintenant. Je veux dire en ce moment je n'ai personne là-bas. J'ai une sœur, mais elle vit trop loin. J'ai aussi perdu ma maison et j'ai vécu dans la peur durant trois ans et demi avant de venir ici, et je suis toujours terrifiée d'y retourner.
>
> *Nabila, réfugiée syrienne*

> J'ai été détenu en Syrie durant un an et deux mois. J'ai été détenu deux fois en fait. Une fois avant la crise et ils m'ont laissé aller juste avant la crise, et j'ai été emprisonné durant un an et deux mois. La deuxième fois j'ai été emprisonné durant 50 jours, soit un peu moins de deux mois, au moment où la crise a commencé et j'ai été ici depuis.
>
> *Oussama, réfugié syrien*

> C'est un peu plus sécuritaire ici. Nous avons de la famille là-bas, mon père est là-bas et il me dit qu'il y a constamment des attaques aériennes ainsi que des avions.
>
> *Farid, réfugié syrien*

> J'espère retourner dans mon pays et dans ma maison, pourquoi pas ? Je n'étais pas impliqué dans des manifestations ou dans la crise et j'ai quitté la Syrie immédiatement, mais je suis recherché. Qui m'aiderait si je me fais arrêter ? Ils ont arrêté la moitié des gens qui sont retournés, la moitié ont été emportés.
>
> *Mahmoud, shaweesh*

Un deuxième facteur déterminant concernant les retours vers la Syrie correspond à la

perception qu'ont les Syriens établis au Liban de la situation en Syrie. Comme mentionné précédemment, les réseaux de contacts des réfugiés jouent un rôle important dans la création de perceptions concernant la situation économique et politique en Syrie. En effet, les Syriens rencontrés ont donné plusieurs exemples de personnes vivant toujours en Syrie ou ayant tenté un retour. Ces informations, obtenues par le biais de leurs réseaux, leur permettent de se faire une idée de la situation en Syrie et de la pertinence d'un retour. Les réponses ci-dessous montrent particulièrement bien comment les réfugiés syriens arrivent à juger que leur situation au Liban, bien que peu idéale, semble à tout le moins meilleure que les conditions dans lesquelles ils vivraient en Syrie. Ainsi, on comprend que le retour est perçu comme une entreprise très incertaine en raison des exemples qu'ils obtiennent de personnes étant retournées pour vivre dans de moins bonnes conditions qu'au Liban.

> Je connais trois ou quatre personnes qui sont retournées et elles sont revenues [au Liban] après deux mois. Ils n'ont pas pu rester plus longtemps.
>
> *Layla, réfugiée syrienne*

> Ma maison fut détruite. Détruite.
>
> *Abou Omar, réfugié syrien*

> Il n'y a plus d'opportunité d'emplois maintenant.
>
> *Maisha, réfugiée syrienne*

> Ce que nous observons depuis un an quand les discussions à propos des retours ont commencé, ça n'a pas vraiment changé, nous n'avons vu aucune dramatique ni réelle initiative de retour. C'était de très petits chiffres et ce que nous commençons également à voir, c'est que beaucoup de ces personnes qui sont retournées en Syrie commencent à revenir au Liban parce que les conditions ne s'améliorent pas vraiment en Syrie et il y a quelques…il y a quelques signalements de personnes qui se sont faites enlevées et abusées par le régime.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

> Nous sommes dans de meilleures conditions ici. Je veux dire nous sommes en contact avec eux là-bas et oui, nous ne sommes pas très bien ici, mais c'est beaucoup mieux qu'eux. Beaucoup mieux qu'eux.
>
> Le monde veut que nous retournions en Syrie, mais premièrement, il faut que ce soit un pays.
>
> *Mahmoud, shaweesh*

Le troisième facteur, qui correspond au service militaire obligatoire, est celui qui semble le plus décourageant chez les réfugiés syriens interviewés. La crainte de voir un ou plusieurs membres de la famille rejoindre l'armée syrienne semble un facteur déterminant

qui empêche le retour de beaucoup de Syriens. Pour les hommes n'ayant pas déjà réalisé leur service militaire, ils sont dans l'obligation de le faire dès leur retour au pays. Chez les travailleurs humanitaires ayant abordé le sujet, il semble être d'avis que ce facteur est très important pour expliquer l'immobilisation des réfugiés sur le territoire libanais. Hannah, travailleuse humanitaire, explique également que les nombreux retours « attendus » vers la Syrie ne sont finalement pas arrivés. De plus, elle explique que plusieurs des personnes ayant quitté le Liban pour la Syrie sont revenues en raison des conditions de vie en Syrie.

> Ils veulent nous déporter en Syrie. Et je vous ai déjà expliqué nos situations et ceux qui veulent retourner seront immédiatement forcés à rejoindre l'armée s'ils le font. Ils vont leur donner des armes et les envoyer combattre jusqu'à ce qu'ils se fassent tuer.
>
> *Amir, réfugié syrien*

> Ils ne peuvent pas retourner en raison du service militaire. C'est difficile de vivre là-bas aussi, c'est cher.
>
> Je ne peux pas parce que mon mari sera forcé à rejoindre la réserve de l'armée.
>
> *Layla, réfugiée syrienne*

> Il y a aussi une énorme contrainte qui est qu'un grand nombre d'hommes sont obligés de faire leur service militaire, ce qui empêche beaucoup de familles de retourner parce qu'elles savent qu'ils serviront dans l'armée durant un nombre incertain d'années.
>
> *Hannah, travailleuse humanitaire*

> Ils partiraient tous, si le service militaire était aboli.
>
> *Nasir, travailleur humanitaire*

> Mes enfants sont de jeunes adultes, 20 ans et 19 ans, alors ils seraient pris et envoyés pour rejoindre l'armée. J'étais un employé du gouvernement, alors il m'arrêterait immédiatement. Nous ne pouvons pas retourner et ici c'est…c'est une tragédie.
>
> *Walid, shaweesh*

> J'ai quitté la Syrie en 2012 et je ne sais pas ce qui s'y passe, je ne sais pas s'ils ont mon nom dans un registre et s'ils m'arrêteront. Je veux dire, c'est préoccupant. […] j'ai demandé, je n'ai pas vu par moi-même, mais j'ai demandé à des gens qui étaient retournés et ils ne veulent pas aller dans les détails, mais je peux voir comment ils sont tristes. Des parents ont perdu leurs enfants qui sont partis au front et ont été tués. C'est cela qui me fait peur.
>
> *Mahdi, shaweesh*

Finalement, le dernier facteur correspond à la volonté personnelle de chaque individu ou chaque famille de retourner dans leur pays. Certains participants ont discuté du fait qu'ils n'envisagent pas un retour dans leur pays, peu importe les conditions dans lesquelles ils vivent au Liban. Il s'agit d'un facteur micro qui varie d'une personne à l'autre selon ses

expériences et sa volonté. Les retours sont donc conditionnés par des facteurs macro (politique nationale, économie), par des facteurs méso (réseaux) ainsi que par des facteurs micro (expériences personnelles, volonté, perception).

> Jamais, même si je me fais expulser d'ici, je ne retournerai jamais en Syrie.
>
> *Jamal, réfugié syrien*

Pour conclure, l'analyse des données sur la perception du retour chez les réfugiés syriens montre toute la complexité de leur situation. Ils sont involontairement coincés entre un retour en Syrie peu envisageable et une vie informelle très précaire dans les camps au Liban, où les autorités cherchent à rendre leur présence temporaire. Cela mène à la question suivante : dans le cas où le retour vers la Syrie ne représente pas une option envisageable pour les réfugiés syriens établis dans les camps, même sous pression grandissante, quel avenir peuvent-ils avoir ? Il semble que le régime syrien inspire pour plusieurs beaucoup plus de peur que de confiance, quelles autres solutions sont possibles pour les personnes immobilisées dans les camps ?

5.6 Conclusion

Pour conclure, ce chapitre illustre tout d'abord les conditions de vie précaires des réfugiés par le biais d'une analyse de l'économie informelle omniprésente dans les camps. Dans certains cas, celle-ci montre les nombreuses difficultés économiques auxquelles font face les ménages, ceux-ci vivant parfois avec un endettement affectant leurs conditions de vie. Dans d'autres, cette économie représente une stratégie d'adaptation ou de survie pour les habitants du camp, dans une situation très désavantageuse pour eux. Ensuite, plusieurs participants ont soulevé une précarité exacerbée chez le genre féminin. La vie en camp, pour une femme, est caractérisée par une plus grande immobilité et par une sécurité financière qui dépend beaucoup de son statut matrimonial. Plusieurs témoignages montrent qu'elles peuvent être sujettes à des situations parfois injustes, qui peuvent se résulter par une expulsion de la femme concernée. En ce qui a trait à la perception qu'ont les réfugiés de leur camp, beaucoup d'informations pertinentes ont été apportées par la présente recherche. Le camp, en prenant en compte qu'il est sujet à diverses interventions des autorités, représente autant un espace d'hospitalité qu'un espace d'insécurité. Cette perception du camp mène entre autres à des comportements particuliers en ce qui a trait à la mobilité des hommes, plusieurs n'hésitant

pas à passer la nuit à l'extérieur du camp lorsqu'un raid des autorités est imminent. Par conséquent, la vie en camp est caractérisée par une crainte omniprésente des « autres », crainte qui semble renforcée par les actions des autorités et par la situation irrégulière de la majorité des réfugiés vivant dans les camps. Comme plusieurs camps représentent des espaces d'insécurité et d'inconfort aux conditions de vie précaires, la question des retours vers la Syrie se devait d'être abordée. Pour la plupart des réfugiés interrogés, un retour vers la Syrie semble impossible dans les conditions actuelles, principalement en raison de la perception qu'ont les Syriens de la situation dans leur pays d'origine, de la crainte d'être arrêté ou détenu par les autorités et du service militaire obligatoire qui concerne beaucoup d'hommes établis présentement au Liban. Dans plusieurs cas, ce dernier facteur semble être celui-ci qui prévaut sur les autres. Pour d'autres, un retour en Syrie est tout simplement impossible du point de vue économique ou pour leur sécurité physique. Ainsi, on peut conclure que la présence des réfugiés syriens au Liban est « figée », puisque bien que leur situation actuelle soit précaire, incertaine et difficile, un retour vers la Syrie est catégoriquement impossible pour nombre d'entre eux. Ils sont donc coincés entre un retour impossible vers leur pays d'origine et une pression de plus en plus forte sur leur présence au Liban.

Conclusion

L'objectif principal de ce mémoire était de décrire le camp informel en tant que territoire construit par différents acteurs dans le contexte particulier du Liban et d'analyser les acteurs qui évoluent dans l'espace du camp, les relations entre ces derniers et les structures de gouvernance qu'ils forment. Un travail ethnographique mené au Liban a permis de répondre à la question au cœur de ce travail : quels sont les acteurs, les relations et les processus qui structurent l'espace du camp informel au Liban ?

En s'appuyant principalement sur les apports théoriques de Ramadan (2013) et Sanyal (2017), il fut possible d'analyser et de présenter l'espace du camp informel en tant qu'espace co-construit formé de différents assemblages qui comblent le vide politique créé par l'absence de gestion formelle des réfugiés syriens. L'informalité, déjà bien identifié par Sanyal (2014, 2017), fut analysée de manière très fine dans ce travail, à l'échelle du camp. Cette analyse contribue donc à une meilleure compréhension des rouages de l'informalité à l'intérieur du camp et de ses répercussions sur les réfugiés dans leur vie quotidienne. La question de la privatisation des espaces humanitaires où interviennent les ONG et l'état, dans ce cas l'État libanais, a été peu étudiée à ce jour. Ce mémoire apporte un éclairage novateur aux dynamiques internes propres à ces camps, et ce, de manière nuancée en montrant diverses formes de gestion interne et de modalités de relations avec les acteurs externes qui interviennent dans ces espaces. On y observe des espaces fragilisés et où les résidents vivent une grande incertitude au quotidien.

Cette analyse fine a entre autres permis l'élaboration d'une typologie des camps informels, ce qui expose les variations dans les structures de gouvernance informelles. L'analyse souligne aussi les variations à l'intérieur même des pratiques et processus qui se déroulent dans l'espace du camp. À l'aide de nombreux exemples, ce mémoire documente les liens entre la privatisation, l'informalité, l'intervention humanitaire et la précarité des réfugiés. Par exemple, plusieurs méthodes et stratégies de déploiement de l'aide humanitaire furent identifiées en lien avec le caractère privé du camp. D'ailleurs, un résultat important de l'analyse aura été d'avoir montré comment le responsable de camp, en l'occurrence le shaweesh, se situe au centre de plusieurs de ces assemblages en raison de sa position d'agent de liaison. Cet acteur pivot peut, en fonction de ses pratiques de gestion, autoriser ou interdire

certaines activités, ce qui structure par le même fait la vie en camp et les pratiques des autres acteurs présents dans l'assemblage. Un autre résultat de la recherche aura été d'identifier plusieurs facteurs qui influencent la perception de l'espace du camp chez la personne réfugiée. Les facteurs identifiés sont la mobilité, la possibilité d'expulsion, les raids et la destruction des tentes par les autorités. Ce mémoire porte donc une attention particulière à la façon dont l'espace du camp et l'immobilité sont vécus par ses résidents au quotidien. Une analyse de la perception du retour vers la Syrie fut également réalisée, ce qui correspond à un apport intéressant aux connaissances sur le retour migratoire. Les résultats montrent que la peur d'être persécuté, la perception du pays d'origine, le service militaire obligatoire ainsi que la volonté personnelle de migrer (ou non) sont quatre facteurs qui rendent peu envisageable un retour vers la Syrie.

Finalement, la recherche montre comment les camps sont des espaces ambigus. En effet, le camp est un espace à la fois bénéfique et défavorable pour le réfugié. Il est bénéfique, puisque cet espace est informel et se situe à l'extérieur du cadre formel libanais où les réfugiés ne résident pas « légalement ». Le camp présente aussi des avantages, comme un loyer moins couteux et une plus grande concentration de l'aide humanitaire. Défavorable, puisque le camp est en fait un espace où les structures de gouvernance en place limitent la capacité d'action des personnes réfugiées. L'ordre alternatif qui structure la vie en camp ne diminue donc pas la précarité de ses résidents, puisque la privatisation et l'informalité permettent d'autres formes d'abus. De plus, le camp n'échappe pas au pouvoir souverain des autorités libanaises, puisque celles-ci se réservent le droit d'intervenir à tout moment pour harceler, détenir ou déporter les Syriens. Bien que l'extérieur du camp soit perçu par les réfugiés comme dangereux et risqué, l'intérieur n'est pas nécessairement plus sécuritaire. Les résidents vivent dans la crainte omniprésente d'être détenus par les autorités, d'être expulsés ou de voir leur tente détruire. Il s'agit ainsi d'un refuge où l'insécurité est omniprésente. Par la suite, le camp est un espace humanitaire, mais où les ONG doivent constamment négocier avec le responsable de camp pour aider les réfugiés. À l'intérieur de ce processus de négociation, les interférences sont nombreuses et peuvent influencer l'aide qui atteint les réfugiés. Ainsi, les réfugiés sont bénéficiaires, mais dépendent des dynamiques qui prévalent entre les autres acteurs qui constituent les assemblages. Enfin, les camps sont des espaces migratoires où les migrants sont immobiles et coincés. Coincés entre une vie informelle très

précaire dans les camps au Liban, où les autorités cherchent à rendre leur présence temporaire, une possibilité très limitée de réinstallation dans un pays tiers et un retour en Syrie impossible pour un grand nombre d'entre eux.

Dans le cadre de futures recherches, il serait judicieux de s'intéresser aux impacts qu'ont eus les récents événements au Liban sur les réfugiés syriens installés dans les camps informels. Depuis octobre 2019, le pays est confronté à une crise politique, économique et sanitaire sans précédent dans son histoire. Ce contexte étant très différent de celui qui prévalait durant le terrain de recherche réalisé pour ce mémoire, il serait primordial de mettre à jour la situation dans les camps informels. Cela permettrait notamment de mesurer les effets d'une crise de cette ampleur sur les populations syriennes réfugiées sur le territoire libanais, dont la précarité est mise en évidence dans ce mémoire. De surcroît, la mobilité entre les camps et les logements privés est un thème qui mérite certainement d'être étudié plus en détail. Qu'arrive-t-il aux individus et aux familles qui cherchent à s'installer dans un camp ? Au contraire, qu'arrive-t-il aux individus et aux familles qui quittent leur camp pour s'installer dans un logement privé ? Enfin, il serait tout aussi pertinent de s'intéresser à la majorité de Syriens installés dans des logements privés, puisque ceux-ci sont également sujets à différentes formes de précarité. Ainsi, ce mémoire pourrait sans aucun doute être connexe à une future recherche dont l'objet serait l'étude des liens entre les réfugiés « urbains », l'informalité et le déploiement de l'aide humanitaire au Liban.

Bibliographie

Abi Rached, R. (2019). L'émigration libanaise récente de 1975 à nos jours : Réseaux éclatés et isolés ou diaspora « atypique » ? *Lebanese Science Journal, 20*(2), 285-299.

ACCORD. (2016). *Ethiopian female domestic workers inside Ethiopia and abroad (household slavery, trafficking): COI Compilation* (January 2016). Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation (ACCORD). https://www.refworld.org/docid/56aa450f4.html

Action Against Hunger. (2020, juin 19). *Lebanon: COVID-19 Exacerbates Already-Impossible Living Situation for Syrian Refugees*. https://www.actionagainsthunger.org/story/lebanon-covid-19-exacerbates-already-impossible-living-situation-syrian-refugees

AFP. (2019, 23 mars). Le groupe État islamique vaincu en Syrie, son « califat » éradiqué. *Le Soleil*. https://www.lesoleil.com/actualite/monde/le-groupe-etat-islamique-vaincu-en-syrie-son-califat-eradique-75a6180d94418b48d0026687fc3aa68e

Akram, S. M., Bidinger, S., Lang, A., Hites, D., Kuzmova, Y., et Noureddine, E. (2015). Protecting Syrian Refugees: Laws, Policies, and Global Responsibility Sharing. *Middle East Law and Governance, 7*(3), 287-318.

AlSayyad, N., et Roy, A. (2006). Medieval modernity: On citizenship and urbanism in a global era. *Space & Polity*, *10*(1), 1-20.

Antonios, Z. (2020, 22 septembre). Des coupons alimentaires pour 55 000 familles vivant sous le seuil de pauvreté. *L'Orient-Le Jour*. https://www.lorientlejour.com/article/1233518/des-coupons-alimentaires-pour-55-000-familles-vivant-sous-le-seuil-de-pauvrete.html

Arab News. (2020, 5 octobre). Beirut blast one of largest non-nuclear explosions in history, says UK university study. *Arab News*. https://arab.news/5pe2v

Banque du Liban. (2020). *Statistics and Research: Daily Exchange Rate*. https://www.bdl.gov.lb/tabs/index/6/289/Daily-Exchange-Rates.html

Barthe, B. (2018, 30 janvier). L'Armée syrienne libre, de la lutte contre Assad à la milice proturque. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/syrie/article/2018/01/30/l-armee-syrienne-libre-de-la-lutte-contre-assad-a-la-milice-proturque_5249012_1618247.html

BCAH. (s. d.). *Informal Settlements of Syrian Refugees in Lebanon*. Bureau de la coordination des affaires humanitaires : Humanitarian Data Exchange. https://data.humdata.org/dataset/syrian-refugeees-informal-settlements-in-lebanon

Bélanger, D., et Saracoglu, C. (2018). The governance of Syrian refugees in Turkey: The state-capital nexus and its discontents. *Mediterranean Politics*, 1-20.

Bobić, M., et Šantić, D. (2020). Forced migrations and Externalization of European Union Border Control: Serbia on the Balkan Migration Route. *International Migration, 58*(3), 220-234.

Borger, J. (2018, 14 avril). Syria: Who are the key players in the conflict? *The Guardian*. https://www.theguardian.com/world/2018/apr/14/syria-conflict-assad-putin-russia-iran-israel

Boustani, M., Carpi, E., Gebara, H., et Mourad, Y. (2016). *Responding to the Syrian crisis in Lebanon Collaboration between aid agencies and local governance structures*. International Institute for Environment and Development (IIED). https://pubs.iied.org/10799IIED/

Central Intelligence Agency. (2020a). *Middle East: Lebanon*. The World Factbook. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/le.html

Central Intelligence Agency. (2020b). *Middle East: Syria*. The World Factbook. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/sy.html

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. (2012). *CHEIK : Définition de CHEIK*. https://www.cnrtl.fr/definition/cheikh

Chaaban, J., Ghattas, H., Habib, R., Hanafi, S., Sahyoun, N., Salti, N., Seyfert, K., et Naamani, N. (2010). *Socio-Economic Survey of Palestinian Refugees in Lebanon*. American University of Beirut et UNRWA. http://www.unrwa.org/userfiles/2011012074253.pdf

Chalcraft, J. T. (2009). *The Invisible Cage: Syrian Migrant Workers in Lebanon*. Stanford University Press.

CNN Editorial Research. (2020, 9 avril). Syrian Civil War Fast Facts. *CNN*. https://www.cnn.com/2013/08/27/world/meast/syria-civil-war-fast-facts/index.html

Comaty Abou Adal, L. (2020, 27 octobre). Gens qui part(ent) et gens qui reste(ent). *L'Orient-Le Jour*. https://www.lorientlejour.com/article/1238299/gens-qui-partent-et-gens-qui-resteent.html

Council of the European Union. (2016). *EU-Turkey statement, 18 March 2016*. http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/03/18/eu-turkey-statement/

Crampton, J. W., et Elden, S. (2007). *Space, Knowledge and Power: Foucault and Geography*. Ashgate.

Crow, R. E. (1962). Religious Sectarianism in the Lebanese Political System. *The Journal of Politics*, *24*(3), 489-520.

DAES. (2019). *International migrant stock 2019: By destination and origin*. [ensemble de données]. Département des affaires économiques et sociales des Nations unies. https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp

De Bel-Air, F. (2015). *A note on Syrian refugees in the Gulf: Attempting to assess data and policies* (Explanatory Note 11/2015). Migration Policy Center et Gulf Research Center. https://cadmus.eui.eu//handle/1814/37965

Delvoie, L. (2020, 27 juin). Syrian civil war marks a decade of disaster. *The Kingston Whig-Standard*. https://www.thewhig.com/opinion/columnists/syrian-civil-war-marks-a-decade-of-disaster

Denzin, N. K., et Lincoln, Y. S. (1998a). *Collecting and Interpreting Qualitative Materials*. SAGE Publications.

Denzin, N. K., et Lincoln, Y. S. (1998b). *Strategies of Qualitative Inquiry*. SAGE Publications.

Deutsche Welle. (2018, 13 août). Migrant deaths in Croatia highlight alternative Balkan route. *Deutsche Welle*. https://www.dw.com/en/migrant-deaths-in-croatia-highlight-alternative-balkan-route/a-45054897

Dionigi, F. (2016). *The Syrian Refugee Crisis in Lebanon: State Fragility and Social Resilience* (LSE Middle East Centre Paper Series 15). LSE Middle East Centre. http://eprints.lse.ac.uk/65565/1/Dionigi_Syrian_Refugees%20in%20Lebanon_Author_2016.pdf

Ek, R. (2006). Giorgio agamben and the spatialities of the camp: An introduction. *Geografiska Annaler: Serie B, Human Geography*, *88*(4), 363-386.

El-Hage, A.-M. (2020, 25 mars). Pour les réfugiés syriens, l'impossible équation entre le confinement et les besoins sanitaires et alimentaires. *L'Orient-Le Jour*. https://www.lorientlejour.com/article/1211891/limpossible-equation-entre-le-confinement-et-les-besoins-sanitaires-et-alimentaires.html

Eurostat. (2020). *Database: Asylum and managed migration*. [ensemble de données]. https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/asylum-and-managed-migration/data/database

Fakhoury, T. (2017). Governance Strategies and Refugee Response: Lebanon in the Face of Syrian Displacement. *International Journal of Middle East Studies*, *49*(4), 681-700.

Fakih, L. (2020). Une révolution est-elle possible au Liban ? *Politique étrangère*, *Été*(2), 185-196.

Fawaz, M., Saghiyeh, N., et Nammour, K. (2014). *Housing, land & property issues in Lebanon: Implications of the Syrian refugee crisis* (August 2014). UN-HABITAT et UNHCR. https://unhabitat.org/housing-land-and-property-issues-in-lebanon-implications-of-the-syrian-refugee-crisis

Fayad, L., et Péguy, O. (2020, 10 septembre). Au Liban, l'émigration comme échappatoire. *Euronews*. https://fr.euronews.com/2020/09/10/au-liban-l-emigration-comme-echappatoire

Frangieh, G., et Barjas, E. (2016, 7 septembre). Interior Ministry Advisor: Lebanon Refugee Policy Based on Set of "Nos". *The Legal Agenda*. https://english.legal-agenda.com/interior-ministry-advisor-lebanon-refugee-policy-based-on-set-of-nos/

Frontiers Center. (2003). *Lebanon – UNHCR Memorandum of Understanding*. Frontiers Ruwad Association. http://www.frontiersruwad.org/pdf/FR_Public_Statement_MOU_Nov_2003.pdf

Ghaddar, S. (2017, 4 avril). *Lebanon Treats Refugees as a Security Problem—And It Doesn't Work*. The Century Foundation. https://tcf.org/content/commentary/lebanon-treats-refugees-security-problem-doesnt-work/

Gouvernement du Canada. (2019). *Syrian Refugees – Monthly IRCC Updates*. [ensemble de données]. https://open.canada.ca/data/en/dataset/01c85d28-2a81-4295-9c06-4af792a7c209#wb-auto-6

Gouvernement du Liban et Nations unies. (2015). *Lebanon Crisis Response Plan 2015-2016*. https://www.unocha.org/sites/dms/CAP/2015-2016_Lebanon_CRP_EN.pdf

Gouvernement du Liban et Nations unies. (2020) *Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020* (2020 update). https://data2.unhcr.org/en/documents/details/74641

Graham, M. (2006). For Space – Doreen Massey. *Growth and Change*, *37*(4), 643-645.

Habib, R. R. (2019). *Survey on Child Labour in Agriculture in the Bekaa Valley of Lebanon: The Case of Syrian Refugees*. American University of Beirut. https://www.unicef.org/lebanon/media/1621/file/ChildLabourSurvey_2019.pdf

Hariri, N. (2020, 10 octobre). L'émigration, une saignée pour la révolution libanaise ? *L'Orient-Le Jour*. https://www.lorientlejour.com/article/1235860/lemigration-une-saignee-pour-la-revolution-libanaise-.html

Hay, I. (2010). *Qualitative research in human geography* (3e éd.). Oxford University Press.

Hijazi, S. (2020, 13 juillet 13). Covid-19 : 60 % des réfugiés employés au Liban auraient perdu leur travail. *Le Commerce du Levant.* https://www.lecommercedulevant.com/article/29935-covid-19-60-des-refugies-employes-au-liban-auraient-perdu-leur-travail

International Crisis Group. (2013). *Too Close For Comfort: Syrians in Lebanon* (Report 141). International Crisis Group. https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/eastern-mediterranean/lebanon/too-close-comfort-syrians-lebanon

International Labour Organization. (2016). *The ILO in Lebanon*. http://www.ilo.org/beirut/countries/lebanon/WCMS_526989/lang--en/index.htm

Janmyr, M. (2016a). *The Legal Status of Syrian Refugees in Lebanon* (Working Paper 33). Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs. https://www.academia.edu/23869114/The_Legal_Status_of_Syrian_Refugees_in_Lebanon_Working_Paper_IFI_American_University_of_Beirut_

Janmyr, M. (2016b). Precarity in Exile: The Legal Status of Syrian Refugees in Lebanon. *Refugee Survey Quarterly*, *35*(4), 58-78.

Janmyr, M. (2018). UNHCR and the Syrian refugee response: Negotiating status and registration in Lebanon. *The International Journal of Human Rights*, *22*(3), 393-419.

Kabbanji, J. (2019). *Au Liban, l'éveil d'un peuple et la naissance d'une nation*. Mondialisation.ca – Centre de Recherche sur la Mondialisation. https://www.mondialisation.ca/au-liban-leveil-dun-peuple-et-la-naissance-dune-nation/5638561

Kabbanji, L., et Drapeau, L. (2017). *Étudier les migrations de Syrie au Liban : Propositions méthodologiques* (Working Paper 36). Centre Population et Développement (CEPED). https://www.ceped.org/fr/publications-ressources/working-papers-du-ceped/article/etudier-les-migrations-de-syrie-au

Kabbanji, L., et Kabbanji, J. (2018). *Assessing the Development-Displacement Nexus in Regional Protection Policies* (November 2018). International Centre for Migration Policy Development. https://www.syrialearning.org/system/files/content/resource/files/main/Assessing%20the%20Development-Displacement%20Nexus%20in%20Lebanon_final.pdf

Karam, Z., et Rosa, A. (2020, 7 août). Beirut explosion: Lebanese president knew of explosive material stockpile weeks ago. *Global News*. https://globalnews.ca/news/7256824/beirut-explosion-search-victims-continues/

Kfoury, L., et Puig, N. (2017). « Lebanon is not my country »: Étrangers au Liban : un état des lieux. *Hommes et Migrations*, *1319*(4), 13-17.

Kheir, M. A. (2016). *The Syrian camps shawish: A man of power and the one controlling the conditions of refugees* (Issue 12). United Nations Development Programme. https://www.undp.org/content/dam/lebanon/docs/Governance/Publications/PEACE%20BUILDING%2012th%20web%20p12.pdf

Khoury, R. A. H., et de Clerck, D. (2020). Liban, trente ans après la fin des hostilités en 1990 : La guerre dans le rétroviseur ? *Confluences Méditerranée*, *112*(1), 9-19.

Kitchin, R., et Tate, N. (2013). *Conducting Research in Human Geography: Theory, methodology and practice*. Routledge.

Ksaifi, L., et Jones, K. (2016). *Struggling to survive: Slavery and exploitation of Syrian refugees in Lebanon*. The Freedom Fund. https://freedomfund.org/newsroom/category/our-reports/global-initiatives/

La Banque Mondiale. (2019a). *Population, total*. La Banque Mondiale : Données. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=TR

La Banque Mondiale. (2019b). *Population, total – Lebanon*. La Banque Mondiale : Données.

https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=LB

La Banque Mondiale. (2019c). *Population, total – Syrian Arab Republic*. La Banque Mondiale : Données. https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=SY

L'Express Éditorial, et AFP. (2016, 6 novembre). Syrie : Qui sont les FDS, l'alliance anti-Daech en marche pour reprendre Raqqa? *L'Express*. https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/syrie-qui-sont-les-fds-l-alliance-anti-daesh-en-marche-pour-reprendre-raqqa_1847783.html

Libal, K., et Harding, S. (2011). Humanitarian Alliances: Local and International NGO Partnerships and the Iraqi Refugee Crisis. *Journal of Immigrant & Refugee Studies, 9*(2), 162-178.

Libnanews. (2020, 13 octobre). Liban/Crise : 77% des jeunes cherchent à émigrer et 82% soutiennent la révolution. *Libnanews.* https://libnanews.com/liban-crise-77-des-jeunes-cherchent-a-emigrer-et-82-soutiennent-la-revolution/

Longuenesse, E. (2015). Travailleurs étrangers, réfugiés syriens et marché du travail. *Confluences Méditerranée, 1*(92), 33-47.

Maktabi, R. (1999). The Lebanese Census of 1932 Revisited. Who Are the Lebanese? *British Journal of Middle Eastern Studies, 26*(2), 219-241.

Mansour-Ille, D., et Hendow, M. (2018). From Exclusion to Resistance: Migrant Domestic Workers and the Evolution of Agency in Lebanon. *Journal of Immigrant & Refugee Studies, 16*(4), 449-469.

Martin, D. (2015). From spaces of exception to 'campscapes': Palestinian refugee camps and informal settlements in Beirut. *Political Geography, 44*, 9-18.

Massey, D. (2005). *For Space*. SAGE Publications.

Mawad, D. (2018). *Syrian refugee challenges traditions in community leader role*. UNHCR: Lebanon. https://www.unhcr.org/lb/11806-syrian-refugee-challenges-traditions-community-leader-role.html

McFarlane, C. (2016). Repenser l'informalité : La politique, les crises et la ville. *Lien social et Politiques, 76*, 44-76.

Minca, C. (2015a). Counter-camps and other spatialities. *Political Geography, 45*, 90-92.

Minca, C. (2015b). Geographies of the camp. *Political Geography, 49*, 74-83.

Morange, M., et Schmoll, C. (2016). *Les outils qualitatifs en géographie : Méthodes et applications*. Armand Colin.

Mouawad, J. (2017). *Unpacking Lebanon's Resilience: Undermining State Institutions and Consolidating the System?* (Working Papers 17). Istituto Affari Internazionali. https://www.iai.it/en/pubblicazioni/unpacking-lebanons-resilience

Mouawad, J. (2018). *Lebanon's border areas in light of the Syrian war: New actors, old marginalisation* (March 2018/03). Middle East Directions et Robert Schuman Centre for Advanced Studies. https://cadmus.eui.eu/handle/1814/52564

Mouawad, J. (2019). À l'heure du soulèvement libanais, retour sur les législatives libanaises de 2018. *Confluences Méditerranée, 111*(4), 177-187.

Nassar, J. (2014). *A Reification of State Sovereignty in Lebanon?* [Mémoire de maîtrise, University of London]. https://www.academia.edu/9775548/The_Syrian_Refugee_Crisis_A_Reification_of_State_

Sovereignty_in_Lebanon

Nassar, J., et Stel, N. (2019). Lebanon's response to the Syrian Refugee crisis – Institutional ambiguity as a governance strategy. *Political Geography*, *70*, 44-54.

Nations unies. (2019, 8 janvier). *UNRWA in Figures 2018 – Factsheet*. The Question of Palestine. https://www.un.org/unispal/document/unrwa-in-figures-2018-factsheet/

Nations unies. (2021). *Dépositaire : État des traités.* Collection des Traités. https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsII.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=V-2&chapter=5&Temp=mtdsg2&clang=_fr#EndDec

Nations unies et Inter-Agency Coordination Lebanon. (2018). *Gender in the 2017 Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon* (March 2018). https://reliefweb.int/report/lebanon/gender-2017-vulnerability-assessment-syrian-refugees-lebanon

Nayel, M. A. (2014, 17 avril). On the Struggle of Syrian Refugees in Lebanon. *Jadaliyya.* https://www.jadaliyya.com/Details/30530

ONU Info. (2020, 23 juin). *La pandémie de Covid-19 aggrave le dénuement des réfugiés syriens*. https://news.un.org/fr/story/2020/06/1071482

Ouellette-Vézina, H. (2020, 6 août). Québec accorde une aide d'urgence de 1 million au Liban. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/national/2020-08-06/quebec-accorde-une-aide-d-urgence-de-1-million-au-liban.php

PAM. (2020). *Assessing the Impact of the Economic and COVID-19 Crises in Lebanon* (June 2016). Programme Alimentaire Mondial. https://data2.unhcr.org/en/documents/details/77304

Picard, E., Ramsbotham, A. (2012). *Reconciliation, reform and resilience: Positive peace for Lebanon* (Accord Issue 24). Conciliation Resources. https://www.c-r.org/accord/reconciliation-reform-and-resilience

Raffestin, C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*. Librairies Techniques (LITEC).

Rahme, K. (2020). *Refugee Protection Lebanon Country Report* (Paper 2020/24). RESPOND et Lebanon Support. https://www.academia.edu/41758681/Refugee_Protection_Lebanon_Country_Report?auto=download

Ramadan, A. (2013). Spatialising the refugee camp. *Transactions of the Institute of British Geographers*, *38*, 65-77.

Ramadan, A., et Fregonese, S. (2017). Hybrid Sovereignty and the State of Exception in the Palestinian Refugee Camps in Lebanon. *Annals of the American Association of Geographers*, *107*(4), 949-963.

Raya, J. (2020, 5 octobre). 'A matter of survival': Lebanon's hospitals on the brink as COVID cases surge. *National Post*. https://nationalpost.com/pmn/news-pmn/disaster-pmn/a-matter-of-survival-lebanons-hospitals-on-the-brink-as-covid-cases-surge

Rigby, A. (2000). Lebanon: Patterns of confessional politics. *Parliamentary Affairs*, *53*(1), 169-180.

Roy, A. (2005). Urban Informality: Toward an Epistemology of Planning. *Journal of The American Planning Association*, *71*, 147-158.

Roy, A., et AlSayyad, N. (2004). *Urban Informality: Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia*. Lexington Books.

Sanyal, R. (2014). How Refuge Creates Informality: Shelter Politics in Refugee Camps in Beirut. *Jerusalem Quarterly*, *60*, 31-41.

Sanyal, R. (2017). A no-camp policy: Interrogating informal settlements in Lebanon. *Geoforum*, *84*, 117-125.

Sfeir, J. (2017). Le Liban, pays de refuge. Généalogie des réfugiés arméniens, palestiniens et syriens (1915-2015). *Relations internationales*, *172*(4), 39-50.

Shannon, R. (2020, 12 juillet). Lebanon's economy spirals out of control amid coronavirus, calls for government reform. *Global News*. https://globalnews.ca/news/7148295/lebanon-economy-coronavirus-government-reform/

Sinha, A., et Kanbur, R. (2012). Introduction: Informality—Concepts, Facts and Models. *Margin: The Journal of Applied Economic Research*, *6*(2), 91-102.

Stel, N. (2015, 4 décembre). Mukhtars in the Middle: Connecting State, Citizens and Refugees. *Jadaliyya*. https://www.jadaliyya.com/Details/32751

Tabar, P. (2009). *Immigration and Human Development: Evidence from Lebanon* (Human Development Research Paper 2009/35). United Nations Development Programme. http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdrp_2009_35.pdf

The Lebanese Center for Policy Studies. (2019, 30 janvier). *As part of a larger study that we are conducting on the 2018 #parliamentary #election, LCPS produced a series of infographics to highlight electoral outcomes and voter behavior.* [Image jointe] [Statut Facebook]. https://www.facebook.com/LebaneseCenterforPolicyStudies/photos/pcb.2319782884933670/2319782444933714/

The Syrian Observatory for Human Rights. (2020, 15 mars). *Syrian Revolution NINE years on: 586,100 persons killed and millions of Syrians displaced and injured.* https://www.syriahr.com/en/157193/

Thomson Reuters Foundation. (2016, 12 avril). Syrian refugees in Lebanon at growing risk of forced labour: Anti-slavery activists. *Reuters*. https://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-lebanon-refugees-idUSKCN0X9009

Tuastad, D. (2017). « State of exception » or 'state in exile'? The fallacy of appropriating Agamben on Palestinian refugee camps. *Third World Quarterly*, *38*(9), 2159-2170.

Turbay, M. G. (2015). *The 'politics of representation': Syrian refugees in the official discourse in Lebanon (2011-2015).* [Mémoire de maîtrise, International Institute of Social Studies]. https://thesis.eur.nl/pub/33006/

Turkmani, N., et Hamade, K. (2020). *Dynamics of Syrian refugees in Lebanon's agriculture sector*. Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs. https://www.aub.edu.lb/ifi/Pages/publications/research_reports/2019-2020/20200215-dynamics-of-syrian-refugees-in-lebanon-agriculture-sector.aspx

Turner, L. (2015). Explaining the (Non-)Encampment of Syrian Refugees: Security, Class and the Labour Market in Lebanon and Jordan. *Mediterranean Politics*, *20*(3), 386-404.

Uludag, M. (2015). Syian Civil War: Important Players and Key Implications – A Factsheet. *Counter Terrorist Trends and Analyses*, *7*(7), 4-10.

UNHCR. (2017a). *In Focus: Informal Settlements. Mapping of informal settlements.* [Carte]. UNHCR Operational Data Portal (ODP). https://data2.unhcr.org/en/documents/download/59472

UNHCR. (2017b). *UNHCR Turkey: Syrian Refugee Camps and Provincial Breakdown of Syrian Refugees Registered in SE Turkey* [Carte]. UNHCR Operational Data Portal (ODP). https://data2.unhcr.org/en/documents/details/54624

UNHCR. (2018). *Syria emergency*. https://www.unhcr.org/syria-emergency.html

UNHCR. (2019). 30 Datasets: *ai_is* [ensemble de données]. https://unhcr.carto.com/datasets

UNHCR. (2020a). *Resettlement Data Finder*. https://rsq.unhcr.org/en/#vr5Z

UNHCR. (2020b). *Situation Syria Regional Refugee Response*. https://data2.unhcr.org/en/situations/syria

UNHCR. (2020c). *Situation Syria Regional Refugee Response: Egypt*. http://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/1

UNHCR. (2020d). *Situation Syria Regional Refugee Response: Jordan*. https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/36

UNHCR. (2020e). *Situation Syria Regional Refugee Response: Lebanon*. https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71

UNHCR. (2020f). *Situation Syria Regional Refugee Response: Turkey*. https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/113

UNHCR. (2020g). *Jordan: Azraq Refugee Camp* (January 2020). https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/73848.pdf

UNHCR. (2020h). *Jordan: Zaatari Refugee Camp* (May 2020). https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/77148.pdf

UNHCR, UNICEF, PAM, et Inter-Agency Coordination Lebanon. (2019). *Vulnerability Assessment for Syrian Refugees in Lebanon 2019*. https://data2.unhcr.org/en/documents/details/73118

UNRWA. (2019). *Where we work: Lebanon*. https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon

USA for UNHCR. (s. d.). *Refugee Camps: What is a Refugee Camp?*. https://www.unrefugees.org/refugee-facts/camps/

Winckler, O. (2010). Review of The Invisible Cage: Syrian Migrant Workers in Lebanon. *The International History Review*, *32*(1), 183-185.

Yildiz, A., et Uzgören, E. (2016). Limits to temporary protection: Non-camp Syrian refugees in Izmir, Turkey. *Southeast European and Black Sea Studies*, *16*(2), 195-211.

Zisser, E. (2020). The Syrian Government's War against Its People. Dans H. M.-E. Khen, N. T. Boms, et S. Ashraph, *The Syrian War: Between Justice and Political Reality* (p. 56-78). Cambridge University Press.

Annexe A. Guide d'entretien (anglais)

INTERVIEW GUIDELINE

OBJECTIVES

1. Analyzing the informal settlements as spaces of informality.
2. Analyzing the impact of private property on the relations between actors involved in the management of informal settlements.
3. Analyzing the power dynamics between the actors.

(1) Humanitarian actors

Theme 1: Access to the settlements
With whom do you have to negotiate to access the settlements where you work (go one by one if they are more than one, access conditions could vary)

- Are there negociations with the Shaweesh?
- Is there negociations with other actors? Such as landlords or NGOs?
- Do you have to coordination with other NGOs when you go inside the ISes?
- Is there any conditions of entry?
- Exemples of different cases.
- What are the processes to get access to a settlement?
- When do you reach to them (and for what)?
- When do they reach to you (and for what)?
- Have you ever experienced changes in the access to a settlement? Like suddently your workers were denied entrance to a settlement?
- Is your access to a settlement constant in time?
- Did you ever loose access, why? What happened?
- What are the variations in the accessibility of different ISes you are working with?
- Can you tell us about the reasons of such changes?
- Is it always possible to get the permission to go inside?

Theme 2: Work within the settlements
Can you tell me about what it is like to work in the settlements? What are the challenges you encounter?

- What kind of work is possible to do inside the settlements?
- Are you free to do everything you want to do inside the settlements?
- What are the zones that can and can't be reached? This is about access.
- When do you have to go inside the settlements?
- Is it always possible to get the access to go inside?

- Who among your staff actually goes to the settlements to work? Why these people?

Theme 3: Privately owned land

What is the influence of the fact that settlements are based on privately owned land on your work?

- Can you describe how the private space influences the power balance between actors?
- Is it possible for you to have centers that are located directly inside the settlements?
- How do you reach the population when the settlements can't be accessed?
- Can they freely reach you if you can't reach them?
- Would you say that the people from the community are free to move inside and outside of the settlement?
- How would you describe the mobility of the people living in the settlement?
- Can you explain? What is the mobility related to?

(2) Syrian refugees

Theme 1: Situation in Lebanon

- Have you always lived in this settlement since you left Syria?
- When did you get in Lebanon? You came with your family?
- Why living in this settlement?
- Have you changed settlement since you are in Lebanon?

Theme 2: Access to the outside

- Do you often go outside of the settlement?
- For what purpose? Work, education, health, etc.
- Do you need and autorisation from the shaweesh/landlord to go outside?
- Is there any issues with going outside? Related to the status?
- Do you feel free and comfortable going outside of the settlement? If not, why?
- Do you have any relations with other settlements around here?
- Do people move from a settlement to another sometimes?
- Do you have a regular status? Does this affect your willingness to go outside of the settlement?
- Do you feel safe inside the settlement?
- Where do you go in the settlement?

Theme 3: Relation with the shaweesh and the landlord

- Can you tell us about the relation you have with the shaweesh?
- Do you meet him often? Related to what topics?
- How is he working for the community?
- Does he has any power over your stay in the settlement?

- Do you have a formal agreement with the landlord? Written lease agreement ?
- Do you ever meet the landlord? If so, about what topics?
- Are they (the landlords) living on the land?
- Do you talk often? About what topics?
- To whom do you pay your rent for the settlement?
- Can you directly access the services given by the NGO?
- Would you say that your stay in the settlement is secured (meaning you can stay there as long as you need?)
- Have you experienced any changes in the agreement between you and the landlord?
- Can you tell us more about it, any examples?
- How do the community takes common decisions? Do you have a committee or something?

Theme 4: Labour market

- Do you currently have a job?
- Where do you work? Is it near the settlement?
- What kind of agreement is there between you and your employer?
- What kind of jobs is available for your community?
- What about your working conditions? Any exemples?

Theme 5: NGOs

- What is your experience with NGOs?
- For what purposes do you interact with them?
- How do you meet ?
- Can you describe how the NGOs are working with the community?
- Do you feel like they are helping the community?
- Could you describe the role that they play in the management of the settlement?

Theme 6: Eviction

- Do you have any contacts with the authorities?
- Do you fear being expelled of this settlement?
- Do you feel safe inside the settlement?
- Do you feel safe outside the settlement?

Annexe B. Figures et tableaux

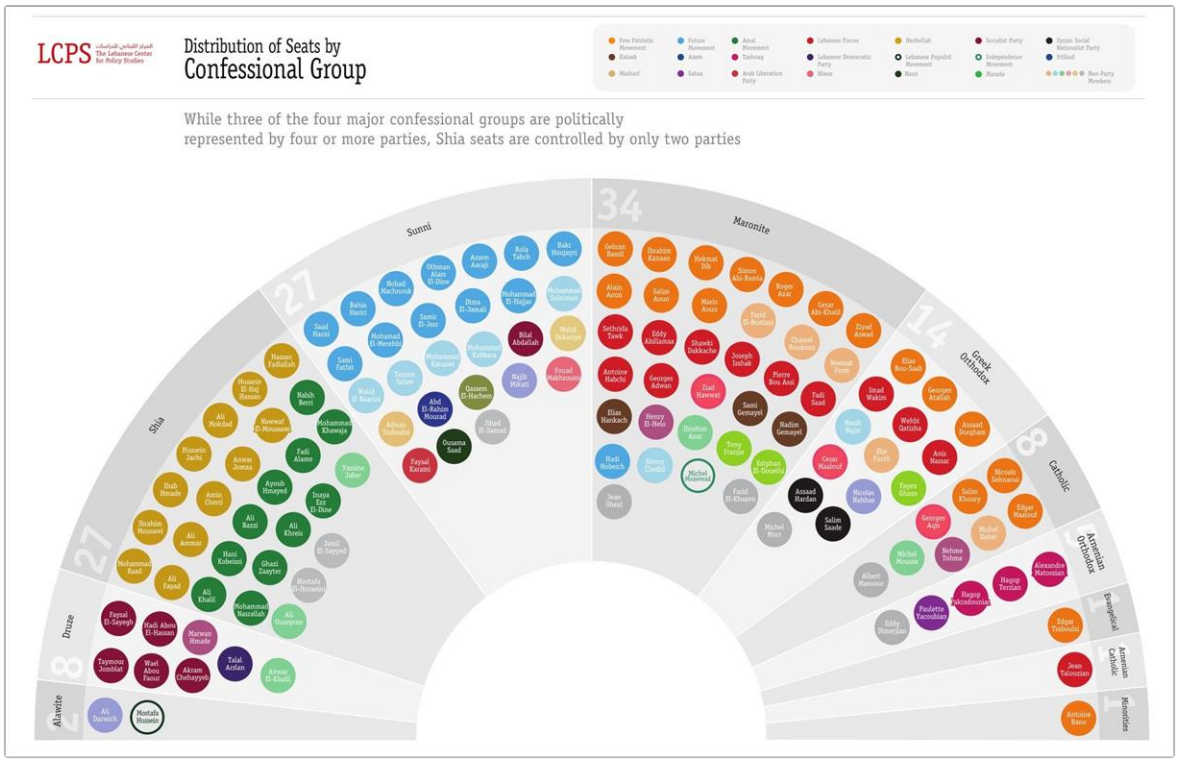
Tableau 9 : Nombre total de demandes d'asile déposées par les ressortissants syriens selon le pays européen

Pays	**Demandes d'asile (Ressortissants syriens)**
Belgique	27 355
Bulgarie	21 920
Tchéquie	655
Danemark	22795
Allemagne	636 135
Estonie	175
Irlande	1375
Grèce	72 900
Espagne	20 630
France	25 865
Croatie	1050
Italie	5575
Chypre	11 125
Lettonie	390
Lituanie	405
Luxembourg	2195
Hongrie	78 300
Malte	3060
Pays-Bas	43 505
Autriche	58 465
Pologne	935
Portugal	1070
Roumanie	5070
Slovénie	825
Slovaquie	120
Finlande	3040
Suède	126 550

Royaume-Uni	13 830
Islande	190
Liechtenstein	20
Norvège	16 610
Suisse	19 640
Total	1 221 795

Source : (Eurostat, 2020)

Figure 24 : Répartition des sièges du parlement libanais selon les confessions religieuses



Source : (The Lebanese Center for Policy Studies, 2019)

Figure 25 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2011

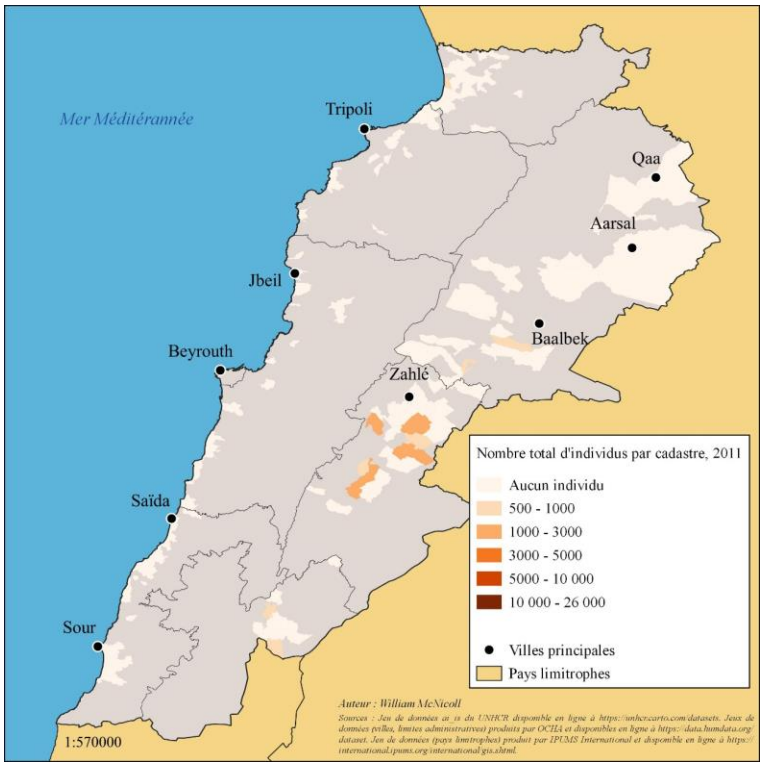


Figure 26 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2011

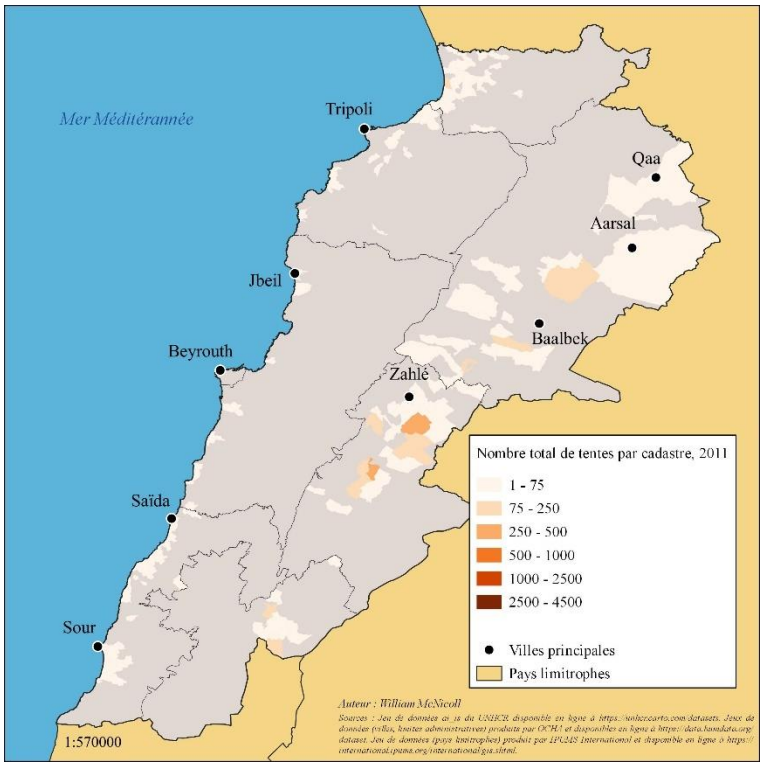


Figure 27 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2012

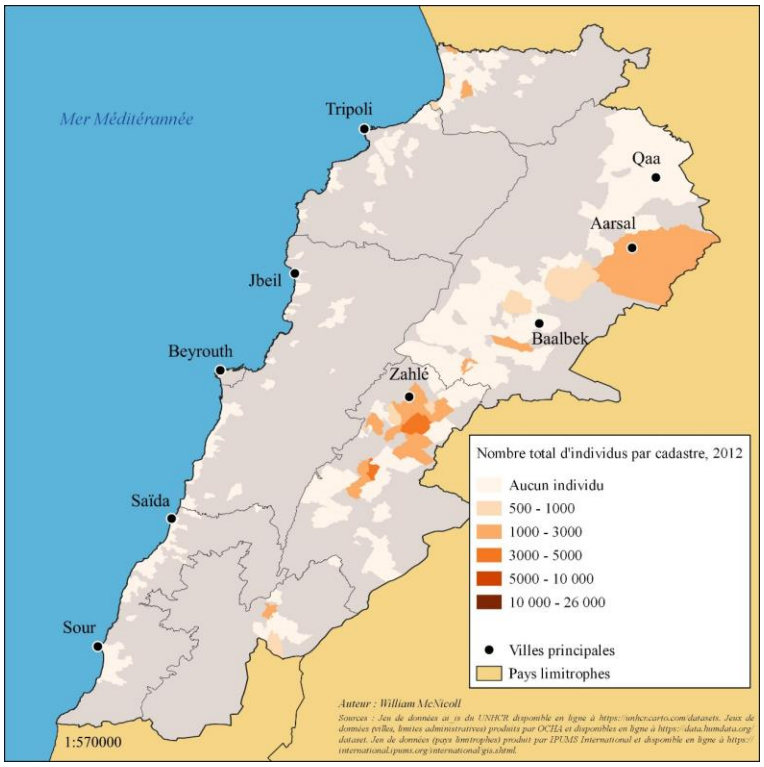


Figure 28 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2012

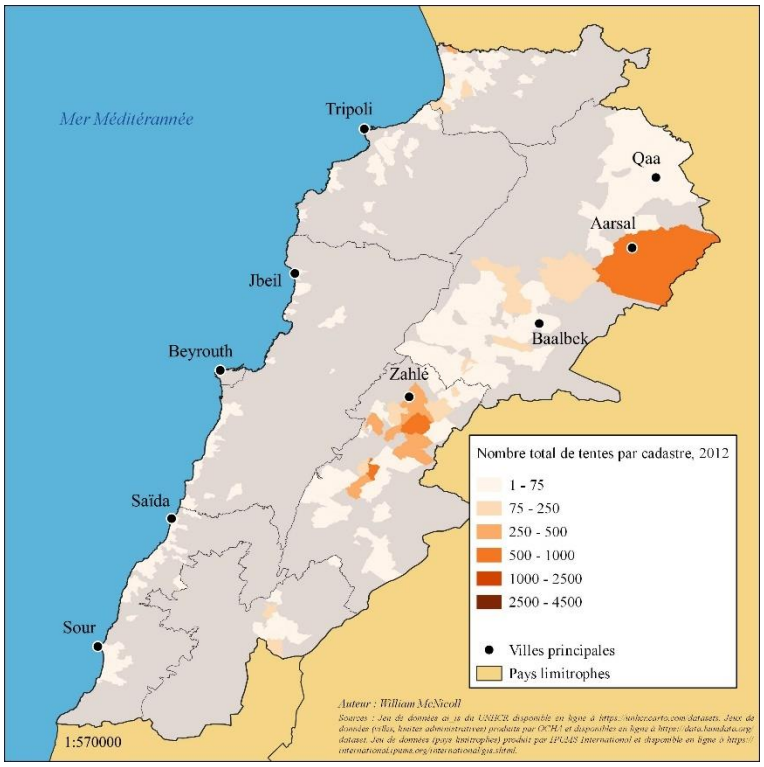


Figure 29 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2013

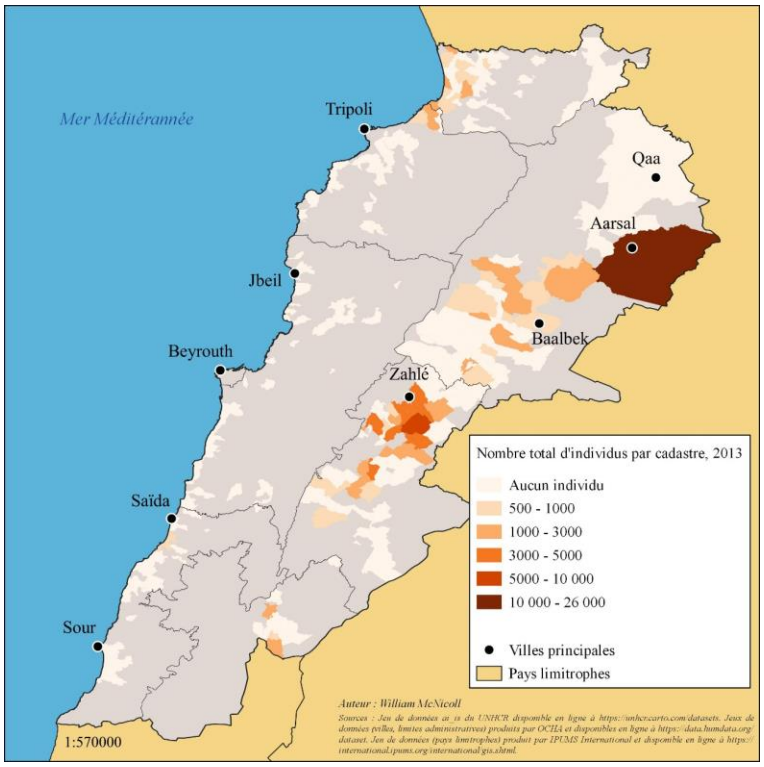


Figure 30 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2013

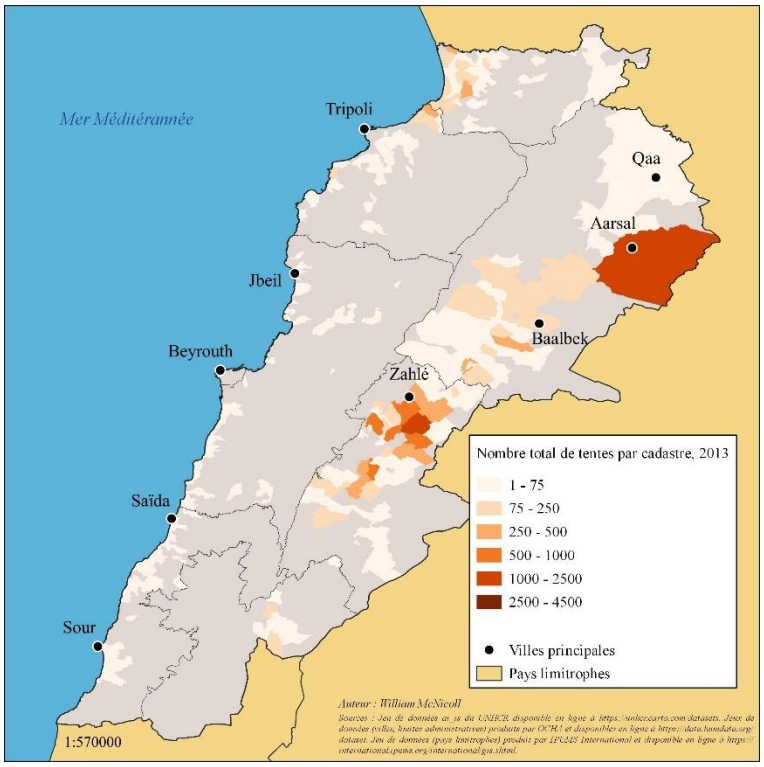


Figure 31 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2014

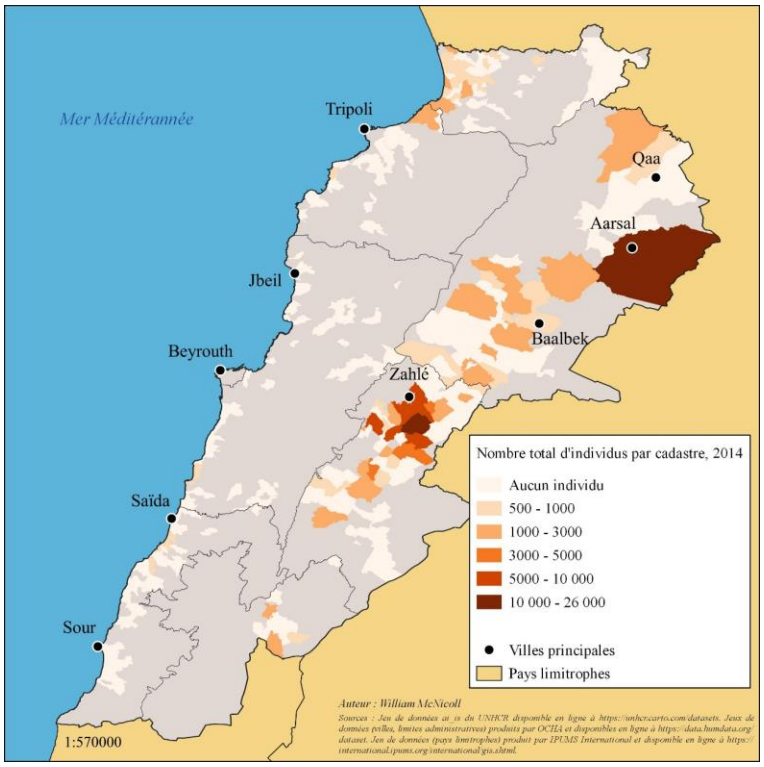


Figure 32 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2014

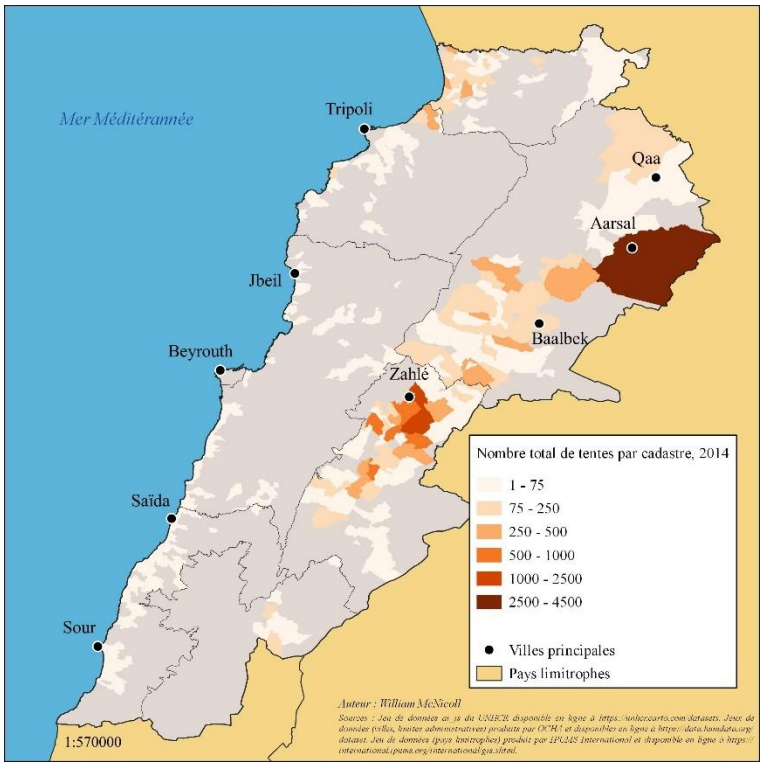


Figure 33 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2015

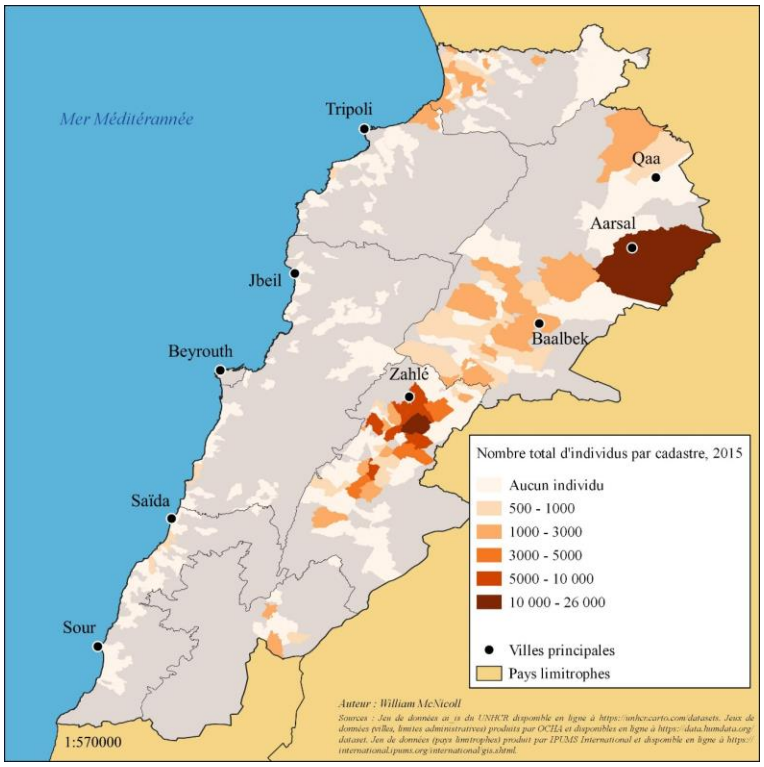


Figure 34 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2015

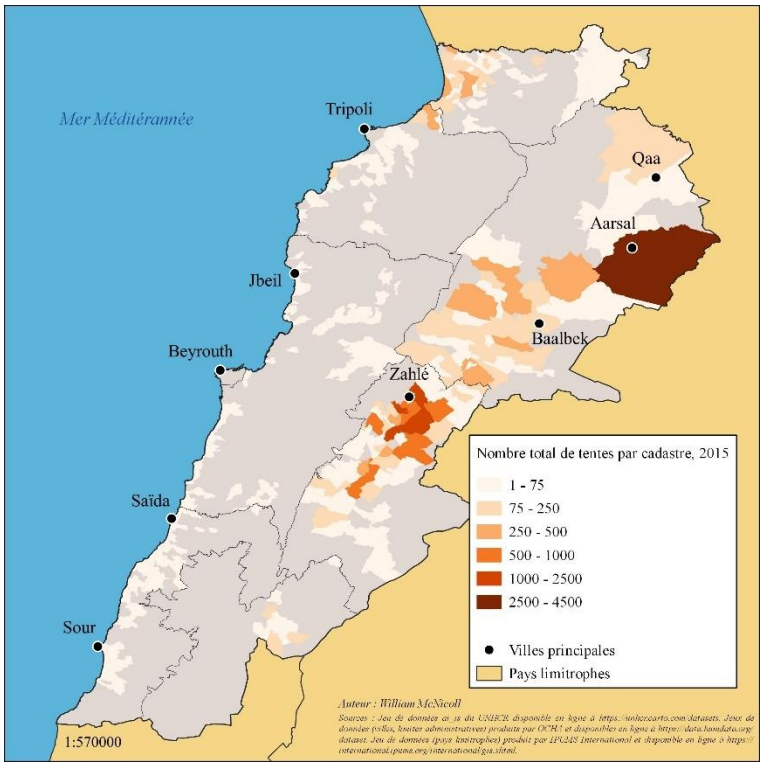


Figure 35 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2016

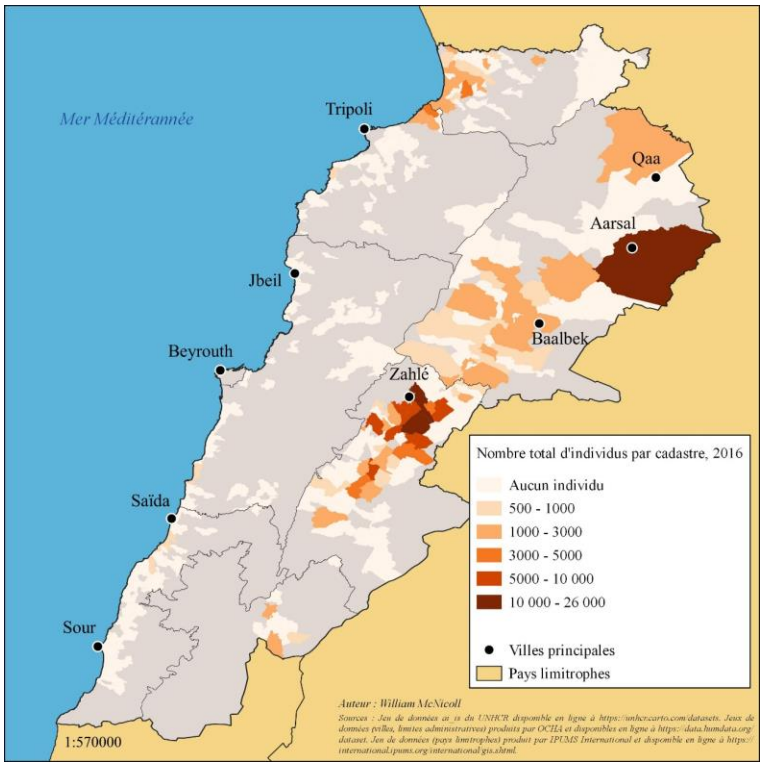


Figure 36 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2016

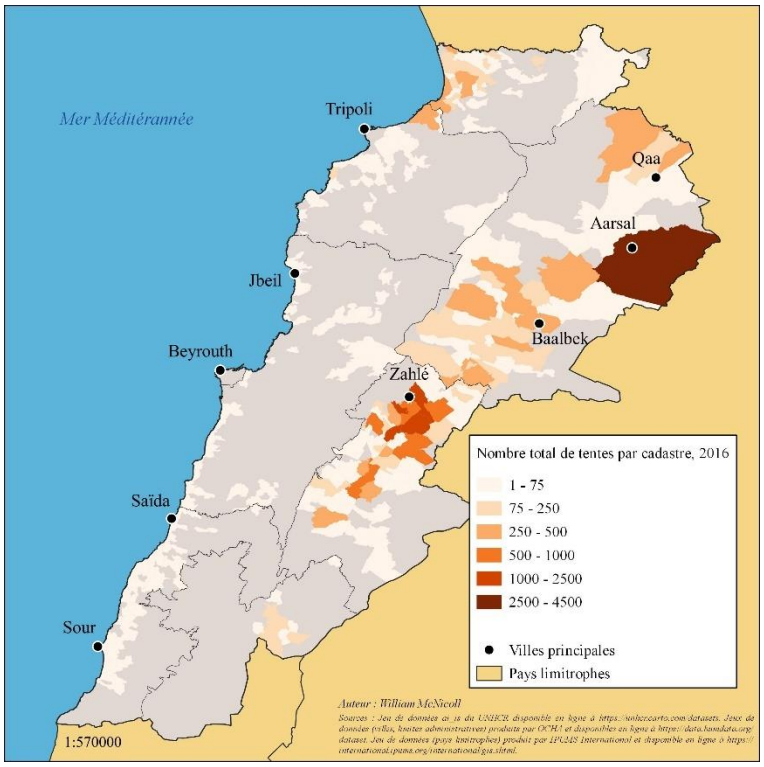


Figure 37 : Nombre total de réfugiés syriens dans les camps par cadastre en 2017

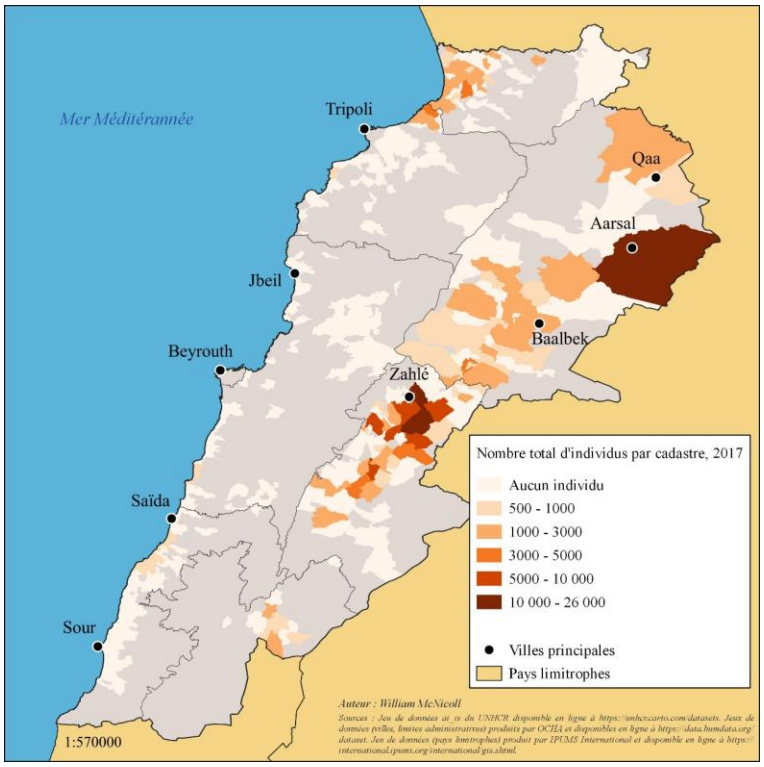


Figure 38 : Nombre total de tentes dans les camps par cadastre en 2017

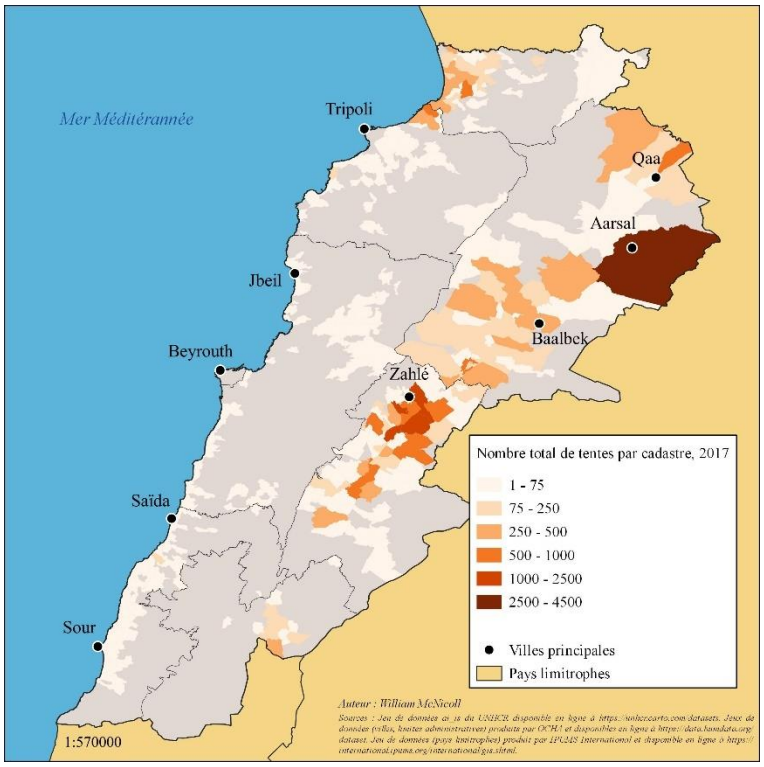


Tableau 10 : Tableau synthèse des entretiens et des participants

Date	Lieu	Nom fictif	Type	Nombre de participants	Langue	Visite du camp
17-04-2019	Starbucks, Chtoura	Joseph	Humanitaire (international)	1	Anglais	x
25-04-2019	Café Margo, Beyrouth	Alessandra, Simona	Humanitaire (international)	2	Anglais	x
19-06-2019	Café Younes, Beyrouth	Oliver	Humanitaire (international)	1	Anglais	x
28-06-2019	Beyrouth	Daniel	Humanitaire (international)	1	Anglais	x
26-04-2019	Bar Elias, Bekaa	Hassan	Humanitaire (local)	1	Anglais	x
02-05-2019	Bar Elias, Bekaa	Hassan	Humanitaire (local)	x	Arabe	x
18-06-2019	Akkar, Liban-Nord	Rafael	Humanitaire (local)	1	Anglais	x
20-06-2019	Chtoura, Bekaa	Ahmad	Humanitaire (local)	1	Anglais	x
25-06-2019	Taanayel, Bekaa	Nasir	Humanitaire (local)	1	Anglais	x
27-06-2019	Bar Elias, Bekaa	Hannah	Humanitaire (local)	1	Anglais	x
01-07-2019	Bar Elias, Bekaa	Marya	Humanitaire (local)	1	Arabe	Oui
02-05-2019	Bar Elias, Bekaa	Amin	Réfugié	1	Arabe	x
02-05-2019	Bar Elias, Bekaa	Ali	Réfugié	1	Arabe	x
02-05-2019	Bar Elias, Bekaa	Hussein	Réfugié	1	Arabe	x
10-06-2019	Bar Elias, Bekaa	Jamal	Réfugié	1	Arabe	x
10-06-2019	Bar Elias, Bekaa	Layla	Réfugié	1	Arabe	x
12-06-2019	Bar Elias, Bekaa	Nabila	Réfugié	1	Arabe	x
12-06-2019	Bar Elias, Bekaa	Farid	Réfugié	1	Arabe	x
12-06-2019	Bar Elias, Bekaa	Oussama	Réfugié	1	Arabe	x
25-06-2019	Qabb Elias, Bekaa	Abou Omar	Réfugié	1	Arabe	Oui
01-07-2019	Bar Elias, Bekaa	Maisha, Farid, Karim	Réfugié (3)	3	Arabe	Oui
06-05-2019	Bar Elias, Bekaa	Moutaz	Shaweesh	1	Arabe	Oui
10-06-2019	Bar Elias, Bekaa	Mahdi	Shaweesh	1	Arabe	x
18-06-2019	Akkar, Liban-Nord	Mahmoud, Elias	Shaweesh (2)	2	Arabe	Oui
25-06-2019	Qabb Elias, Bekaa	Abou Nasir	Shaweesh	1	Arabe	Oui
18-06-2019	Akkar, Liban-Nord	Mustafa, Aida	Shaweesh, propriétaire	2	Arabe	Oui
30-05-2019	Bar Elias, Bekaa	Walid, Amir, Saad, Tariq	Shaweesh, réfugié (2), propriétaire	4	Arabe	Oui

Note : Deux entretiens ont été réalisés avec le travailleur humanitaire Hassan. Ces deux entretiens ont été calculés comme un seul dans le but d'alléger la présentation de l'échantillon.

Tableau 11 : Données ethnographiques récoltées auprès des participants

Nom fictif	Âge	Sexe	État civil	Nombre d'enfants	Taille du ménage	Ville d'origine	Arrivée au Liban	Niveau d'éducation	Statut légal	UNHCR
Oussama	45	H	Marié	6	8	Raqqa	2012	Baccalauréat	Non	Oui
Nabila	50	F	Séparée	1	2	Aathra, Eastern ghouta	2016	Baccalauréat	Non	Oui
Hussein	35	H	Marié	2	4	Damascus countryside	2014	Collège (Économie)	Oui	Oui
Moutaz	48	H	Marié	2	4	Al-Qousair, Homs	2012	3e année	Non	Oui
Maisha	42	F	Mariée	6	8	Aleppo	2015	5e année	Non	Oui
Farid	35	H	Marié	5	7	Aleppo	2013	9e année	Non	Oui
Mahdi	43	H	Marié	6	8	Homs	2012	Baccalauréat	Oui	Oui
Mahmoud	45	H	Marié	3	5	Al-Qousair, Homs	2014	9e année	Non	Oui
Elias	48	H	Marié	4	6	Al-Galakh, Homs	2017	9e année	Non	Oui
Mustafa	34	H	Marié	3	5	Aleppo	2013	Aucun	Non	Oui
Aida	27	F	Célibataire	0	1	Tal Aabbas, El Gharbi	Libanaise	Université Libanaise	x	x
Jamal	37	H	Marié	4	6	Asseer, Homs	2012	9e année	Non	Oui
Ali	32	H	Marié	2	4	Damas	2013	Baccalauréat	Non	Oui
Femme d'Ali	22	F	Mariée	2	4	Damas	2013	Baccalauréat	Non	Oui
Farid	38	H	Marié	2	4	Damascus countryside	2014	Collège (Économie)	Oui	Oui
Abou Nasir	32	H	Marié	5	7	Aleppo	2011	5e année	Non	Oui
Abou Omar	56	H	Marié	6	9	Daraa	2011	x	x	x
Layla	40	F	Mariée	3	5	Aleppo	2013	6e année	Non	Oui

Notes : (1) Les données furent récoltées lorsque possible, ce qui fait en sorte que certains participants ne figurent pas au tableau. (2) La colonne « UNHCR » fait référence à l'enregistrement (ou non) des participants auprès du HCR.

Tableau 12 : Description des ONG impliquées dans le projet de recherche

Organisations	Description
ONG 1	Cette organisation internationale est active dans plus de 30 pays et intervient dans les domaines de l'éducation, de l'assistance légale, de la sécurité alimentaire, du refuge, de la gestion des camps et de l'assainissement. Son budget pour ses opérations au Liban en 2019 était de USD 40,3 millions et plus de 386 000 personnes en besoin ont bénéficié de leur aide en 2018 dans ce pays.
ONG 2	Cette organisation est active au Liban depuis 2006 et plus de 117 000 personnes ont bénéficié de ses actions depuis le début du conflit syrien. Elle est active dans plus de 29 pays, intervient dans la plupart des secteurs humanitaires et gère un budget annuel de 12 millions d'euros.
ONG 3	Cette organisation civile syrienne est active au Liban, en Syrie et en Turquie. Elle jouit d'un budget annuel de USD 2,5 millions, dont 69% sont destinés à ses interventions au Liban. Son programme se concentre en grande partie sur l'éducation ainsi que sur le développement communautaire. Au Liban, on retrouve le centre de cette organisation à Barr Elias, dans la vallée de la Bekaa.
ONG 4	Cette ONG libanaise créée en 2012 possède six centres au Liban, un en Turquie et un en Irak. Depuis sa création, elle a répondu au besoin de plus de 25 000 personnes au Liban en 2017. Ses programmes localisés concernent notamment l'éducation, la protection et les formations vocationnelles. Au Liban, plusieurs de ses centres se trouvent dans des camps palestiniens, tels que Shatila et Bourj Al-Barajneh. Le centre visité dans le cadre de ce projet se trouve à Barr Elias.
ONG 5	Cette ONG locale est établie près de trois camps informels dans la province d'Akkar, au nord du Liban. Elle encourage les initiatives et les projets locaux et travaille principalement dans les domaines de l'éducation, du sport et du cinéma.
ONG 6	Cette ONG libanaise travaille exclusivement au Liban dans l'évaluation, la surveillance et la défense des droits de la personne. Elle produit des rapports annuels sur la situation concernant, par exemple, les détentions arbitraires, la discrimination basée sur le genre, la torture, les réfugiés et demandeurs d'asile, les travailleuses migrantes domestiques, le droit à la santé et l'environnement. L'organisation possède de nombreux partenaires internationaux, tels que l'Agence canadienne du développement international et Oxfam International.

ONG 7	Cette ONG suisse intervient dans la vallée de la Bekaa en basant ses activités sur l'escalade et l'activité physique. En 2018, les membres de cette organisation ont organisé plus de 200 séances d'escalade et rejoint plus de 750 personnes. Elle opère en se déplaçant à l'intérieur ou en périphérie des camps informels.
ONG 8	Cette ONG libanaise fut créée à la suite de la guerre de 2006 et opère désormais dans la vallée de la Bekaa, où elle a établi son centre à Saadnayel. Ses projets éducatifs, communautaires et d'aide ont atteints en 2018 plus de 6500 réfugiés. L'ONG travaille principalement avec les réfugiés syriens établis dans les camps informels de la Bekaa.
ONG 9	Cette organisation internationale chrétienne est active dans plus de 100 pays différents et est présente au Liban depuis 1975. Son travail au Liban atteint tous les aspects de la réponse humanitaire et a bénéficié à plus de 700 000 individus syriens, libanais, palestiniens et iraquiens en 2015. Cette ONG est active dans toutes les régions du Liban, mais plus particulièrement au Liban-Sud et dans la Bekaa. Son budget pour le Liban pour la même année atteignait USD 64 millions.
ONG 10	Cette ONG libanaise possède cinq centres à travers le Liban, dont un situé à Barr Elias. Elle travaille principalement à l'implantation de projets liés au développement communautaire et à l'éducation. Leur centre dans la Bekaa est établi à l'intérieur d'un camp informel et ses membres travaillent directement avec cinq camps informels à proximité.